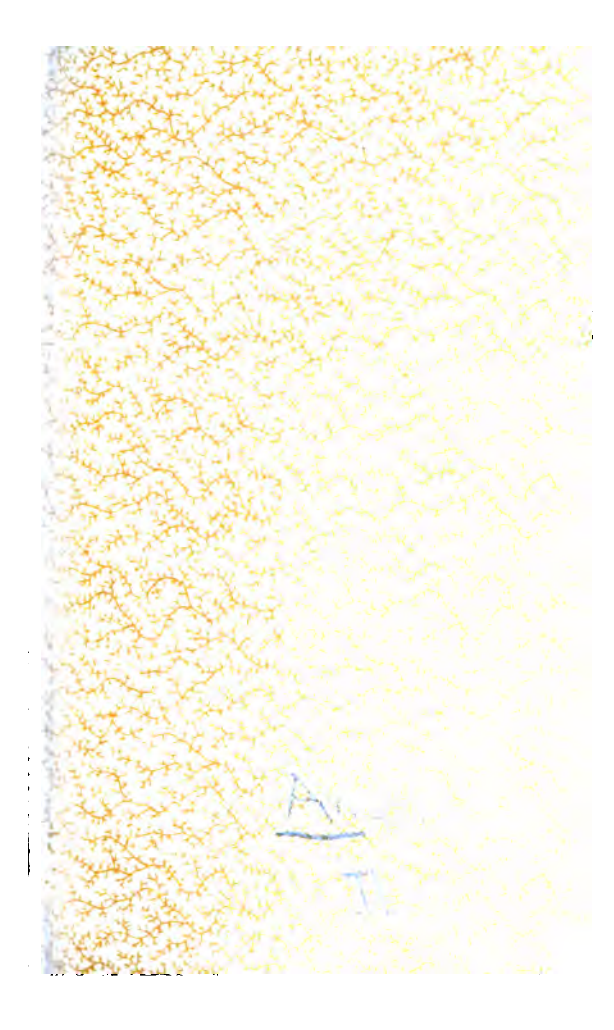


Matthew Daly

1886



DAF

HISTOIRE

DE FRANCE.

IMPRIMERIE DE COSSON, RUE GARENCIÈRE, N° 5.

HISTOIRE

DE FRANCE,

DEPUIS LES GAULOIS JUSQU'A LA MORT DE LOUIS XVI;

PAR ANQUETIL,

DE L'INSTITUT ET DE LA LÉGION D'HONNEUR.

NOUVELLE ÉDITION,

Revue et corrigée.

TOME CINQUIÈME.

PARIS,

LECOINTE ET DUREY, LIBRAIRES,

QUAI DES AUGUSTINS, N° 49.

M DCCC XX.

HISTOIRE

DE FRANCE.



BRANCHE DES VALOIS.

CHARLES VII,

AGÉ DE 20 ANS.

[1422] S'il étoit permis, dans le style historique, de personnifier la guerre et l'intrigue, on les présenteroit ici travaillant de concert à démembrer la France; on montreroit la Providence veillant du haut des cieux sur les destinées de ce royaume, et attentive à opposer aux mauvais desseins de ses ennemis des obstacles qui les déconcertoient. Tel est l'aperçu du règne de Charles VII.

Ce prince avoit à peu près vingt ans quand

il apprit la mort de son père. Il étoit en Auvergne, dans un petit château nommé Espalli, accompagné seulement de quelques seigneurs et gentilshommes. Ces derniers prirent les habits dont ils se servoient dans les tournois, le menèrent à la chapelle, levèrent une bannière aux armes de France, le saluèrent et crièrent *Vive le roi !* Ce fut toute la cérémonie de l'inauguration du monarque, auquel il restoit à peine le quart de son royaume, dans les parties situées au-delà de la Loire, relativement à Paris. Il consistoit dans la Touraine, le Bourbonnois, le Lyonnois, le Forez, l'Auvergne, le Dauphiné, une portion du Languedoc et de la Saintonge, quelques châteaux vers les Pyrénées, et quelques villes, en petit nombre, enclavées dans les parties au-delà de la Loire, qui, à cela près, étoient en totalité dans la puissance du duc de Bourgogne et des Anglois. Enfin le nouveau roi avoit encore le Berri et Bourges pour sa capitale, d'où il fut alors appelé, par dérision, *le roi de Bourges*. Peu de jours après la proclamation d'Espalli, il se fit couronner à Poitiers sans grande solennité. Dès ce moment cependant il y eut à Paris des mouvemens en sa faveur; mais les auteurs furent découverts, et punis par la prison, l'exil ou la mort. Le duc de Bedford, régent du royaume pour le jeune Henri VI, et son tuteur, fit reconnoître

celui-ci dans les villes de sa domination, fit sceller les actes en son nom, et exigea des sermens individuels des moindres artisans comme des plus grands seigneurs. Il s'appliqua ensuite à consolider la puissance de son pupille par des alliances et un bon plan de guerre.

[1423] Le duc de Bretagne, déclaré à la vérité pour les Anglois, chanceloit néanmoins dans son attachement. Il avoit un frère nommé le comte de Richemont, très-puissant sur son esprit et ouvertement dévoué à la maison de France, qui étoit prisonnier en Angleterre depuis la bataille d'Azincourt. Bedford crut s'assurer l'un et l'autre par la liberté du prisonnier et par un double mariage. Il procura à Richemont une sœur du duc de Bourgogne, Marguerite, veuve du dauphin Louis, et en obtint une autre pour lui-même. Ainsi il se rendoit maître de deux princes très-importans. Par là aussi il étoit tranquille sur les provinces en-deçà de la Loire, où il ne restoit au *petit roi* que quelques villes, que Bedford attaqua l'une après l'autre, afin de se délivrer par leur prise de toute inquiétude, quand il jugeroit à propos de porter ses armes au-delà du fleuve. Il réussit non-seulement dans les siéges, mais encore dans les combats. Il s'empara de plusieurs villes, et eut, par lui ou par ses généraux, des avantages en différentes

actions. On cite entre autres la victoire de Cravant, près d'Auxerre. Le comte de Buchan, Jean Stuart, connétable, et le maréchal de Séverac, assiégeoient cette ville, petite, mais forte pour le temps. Salisbury pour les Anglois, Toulongeon et le comte de Ligny-Luxembourg pour les Bourguignons, vinrent à son secours. Il y eut sous ses murs une bataille sanglante, dont l'Anglois remporta tout l'honneur, et où il fit beaucoup de prisonniers, entre autres le connétable, qui, à peu de temps de là, fut échangé contre Toulongeon, maréchal de Bourgogne.

[1424] Cet échec fut assez promptement réparé. Charles VII, outre les seigneurs et les peuples de ses provinces, qui lui montrèrent toujours un attachement inviolable, avoit des alliés fidèles et secourables. Les grands vassaux voisins des Pyrénées, les comtes de Foix et d'Armagnac, les Périgord, les Beaumont et autres sujets jusqu'alors peu soumis, se firent honneur de lui amener de braves soldats, tirés la plupart d'Espagne. Philippe Marie, duc de Milan, envoya des Italiens. La noblesse d'Écosse, d'elle-même, et avant l'élargissement de Jacques II son roi, retenu jusqu'à cette année prisonnier en Angleterre, accourut sous les ordres d'Archambaud de Douglas, beau-père du connétable, au se-

cours de ses anciens amis. Mais tous ces renforts n'approchoient pas de ceux que le régent se procura par les levées qu'il fit en Angleterre, dans les états du duc de Bourgogne et dans les provinces assujetties à son pupille. De ces détachemens de tant de nations, qui prenoient la France pour leur arène, se composèrent deux armées empressées de se joindre et de se combattre. Elles se rencontrèrent près de Verneuil, place qui donnoit aux royalistes un accès libre en Normandie et dans l'Ile-de-France.

Les royalistes venoient de s'en emparer; les Anglois se présentèrent pour la reprendre. Les capitaines françois les plus habiles étoient d'avis d'abandonner cette petite forteresse plutôt que de risquer une bataille qui, s'ils étoient défaits, pouvoit enlever au roi sa dernière ressource. Ils remontroient que les malheurs de la France sous Philippe de Valois à Créci, sous Jean à Poitiers, sous Charles VI à Azincourt, n'étoient venus que de ces coups imprudemment hasardés. Ils proposoient de mettre dans Verneuil une bonne garnison et des munitions, et, pendant que l'Anglois se morfondroit à l'attaquer, d'aller prendre plusieurs places que Bedford avoit dégarnies pour fortifier son armée, mais Douglas, Buchan et d'autres Écossois ses compagnons, auxiliaires comme lui de Charles, prétendi-

rent que les capitaines françois ne se refusoient à la bataille que pour les garder plus long-temps auprès d'eux. Ils allèrent jusqu'à faire entendre qu'ils croyoient que les François avoient peur des Anglois. Un tel soupçon étoit plus qu'il n'en falloit pour faire tout risquer; et la bataille fut résolue. Il est à remarquer que les auteurs étrangers font ici changer de rôle aux François et aux Écossois. Quoi qu'il en soit, comme à l'ordinaire, on se dispute à qui arrivera le plus tôt à l'ennemi; on attaque sans ordre, on se mêle. L'impétuosité françoise triomphe d'abord, mais les archers anglois, toujours couverts d'un retranchement portatif de pieux ferrés, percent de leurs flèches chevaux et cavaliers, qui se renversent les uns sur les autres, et foulent aux pieds les fantassins qui fuient. Le connétable est tué avec ses audacieux compatriotes. Il y eut peu de familles distinguées en France, de celles attachées au roi, qui n'eussent à regretter quelqu'un des leurs, ou resté sur le champ de bataille, ou fait prisonnier. Du nombre de ces derniers fut le duc d'Alençon, prince du sang, à la fleur de l'âge, destiné à une célébrité d'un autre genre. Depuis cette fatale journée il n'arriva plus au roi que des nouvelles fâcheuses, la prise d'une ville, la défection d'une autre, la terreur chez ses partisans, la déroute successive dans ses

bataillons. De quelque côté qu'il portât la vue, point d'espérance; mais il lui en vint tout à coup de ses propres ennemis.

[1424-25] Jacqueline, comtesse de Hainaut et de Hollande, veuve du dauphin Jean, mort à Compiègne, avoit épousé en secondes noces Jean IV, duc de Brabant, son cousin germain, et cousin germain, comme elle, du duc de Bourgogne. Ce mariage avoit été muni de toutes les dispenses nécessaires, de celles mêmes du concile de Bâle. Mais bientôt Jacqueline, dégoûtée de son époux, pensa au moyen de s'en séparer. Le duc de Glocester, régent d'Angleterre, comme Bedford son frère l'étoit de France, lui offrit sa main. Elle l'accepta, fit casser son mariage par l'antipape Benoît XIII, et épousa le prince anglois, qui se prépara aussitôt à prendre possession des états de la princesse hollandoise. Comme régent d'Angleterre, et disposant à ce titre des forces de son neveu, il prit pour son expédition les troupes destinées à Bedford, arriva à Calais, et entra dans le Hainaut. Le duc Jean porta ses plaintes au duc de Bourgogne et de l'infidélité de son épouse et de l'invasion de ses états. Il étoit aimé dans son voisinage. Aux troupes que Philippe-le-Bon leva pour lui se joignirent beaucoup de chevaliers picards. On vit même dans son armée un corps de royalistes com-

mandé par Xaintrailles, du consentement du duc de Bourgogne, ce qui étonna et inquiéta le duc de Bedford.

[1425] Cet événement fut avantageux à Charles VII, et parce qu'il lui fit connoître qu'on pouvoit espérer de gagner le duc de Bourgogne, le plus ferme appui des Anglois, et parce qu'en même temps il empêcha le régent de profiter de l'ascendant que lui donnoit la victoire de Verneuil. La nécessité de terminer ce différend entre le duc de Bourgogne et son frère, le détermina à partir pour l'Angleterre. Ce fut un temps d'inaction pour son parti, et au contraire d'activité pour le roi. La noblesse d'Auvergne, du Bourbonnois, du Languedoc et d'autres provinces, se mit en campagne. Charles vit arriver auprès de lui cinq ou six cents chevaliers et leur suite, outre dix ou douze mille arbalétriers qu'ils avoient levés dans leurs pàys. Le monarque, encouragé par les offres et les promesses de ces braves, les plaça sur ses frontières, dans les villes et châteaux les plus exposés, d'où ils fatiguoient l'ennemi. Le voyage de Bedford donna aussi à Charles la facilité de travailler plus efficacement à une négociation importante qu'il avoit en vue.

Quoiqu'on eût des espérances d'amener le duc de Bourgogne à une conciliation, le conseil du roi crut qu'il n'étoit pas encore temps

de lui faire des propositions directes. On jugea plus prudent de s'adresser d'abord au duc de Bretagne, qui étoit très-lié avec Philippe-le-Bon. C'étoit Jean VI, dit aussi le *Sage* ou le *Bon*, ainsi que le duc de Bourgogne, et qui avoit comme lui une rancune personnelle contre Charles VII, mais moins vive à la vérité. Elle tenoit au soupçon qu'il avoit pu concevoir, que Charles encore dauphin n'eût coopéré à l'enlèvement que les fils de Jean de Penthièvre et de Marguerite de Clisson avoient tenté sur sa personne en 1420, ainsi qu'à la détention qui en avoit été la suite, et dont il n'avoit été délivré, après six mois des traitemens les plus cruels, que par les efforts de toute la noblesse de Bretagne, soulevée contre les perfides. Il avoit été avéré que plusieurs des affidés du dauphin, et entre autres Louvet, un de ses ministres, avoient trempé dans le complot; et cette circonstance, jointe à divers blancs-seings du dauphin, dont ils avoient abusé, avoit formé contre lui une présomption défavorable. Le duc, il est vrai, en avoit depuis reconnu lui-même la fausseté, en sorte qu'on ne désespéra pas de parvenir à le gagner.

Le comte de Richemont son frère, sans établissement utile dans son pays, et qu'on savoit choqué des hauteurs des Anglois, pouvoit être tenté par l'offre d'une dignité et de biens

considérables en France; on eut l'inconcevable maladresse de charger le président Louvet d'aller en faire les propositions. Il partit hardiment pour la Bretagne; mais il en fut chassé avec mépris, sans qu'on eût voulu l'entendre; heureux même de n'avoir pas été arrêté comme ennemi du prince.

La négociation fut renouée par la douairière de Sicile, qui étoit bien dans les deux cours. Elle avoit à faire une offre flatteuse; savoir, l'épée de connétable pour le comte de Richemont, des terres et des pensions. Jean-le-Sage se fit un peu prier pour une chose qu'il désiroit fort, et consentit enfin que son frère partît pour la cour de France, où se traiteroient les accessoires de l'accord dont le fond étoit agréé. Pour assurance que Richemont auroit la liberté de revenir quand il voudroit, le duc demanda deux seigneurs et quatre villes en otage. Charles accorda tout, et eut à Angers, où il s'étoit avancé, la satisfaction de recevoir le comte de Richemont, accompagné des seigneurs les plus distingués de la Bretagne.

Arrivé à la cour, le comte fit au roi une proposition qui l'étonna d'abord; c'étoit qu'avant d'accepter l'épée de connétable il pût en conférer avec les ducs de Bourgogne et de Savoie. Richemont fit entendre que cette démarche ne pouvoit qu'être avantageuse au

roi, parce que le consentement du duc de Bourgogne, qui paroissoit indubitable, seroit, dans la circonstance, comme un engagement à se rapprocher de lui et à s'éloigner des Anglois; que d'ailleurs le duc son frère avoit besoin de l'acquiescement du duc de Bourgogne pour ne pas rester exposé sans défenseur au ressentiment de Bedfort, si, apprenant sa défection, il venoit à l'attaquer; qu'à l'égard du duc de Savoie, sa prudence lui donnant un grand crédit auprès du duc de Bourgogne, ce seroit une bonne avance pour le traité à faire avec Philippe-le-Bon que d'avoir déjà, par une confidence amicale, gagné l'homme qu'il estimoit. « Partez donc, lui dit le roi, et réussissez. »

Il revint en effet content des princes qu'il avoit visités, et remplit Charles de joie par cette bonne nouvelle; mais il lui donna en même temps un sujet de chagrin en lui apprenant ce qu'il n'avoit pas voulu lui découvrir avant que de s'être acquis par un service le droit d'annoncer une chose déplaisante. C'étoit une réquisition, au nom du duc de Bretagne, d'éloigner ceux qui l'avoient engagé contre lui à la protection des Penthièvre, demande qui portoit directement sur le président Louvet; puis, au nom du duc de Bourgogne, de chasser aussi d'auprès de lui ceux qu'on croyoit complices du meurtre de

Jean-sans-Peur son père : entre autres Tannegui du Châtel. Ce ne fût pas sans peine que le roi promit d'acquiescer aux désirs des ducs. Richemont en reçut la parole, et en même temps l'épée de connétable, avec les provisions et revenus qu'on y attacha. Il partit ensuite et alla en Bretagne lever des troupes pour le service du monarque, mais avec la précaution de laisser auprès de lui des personnes chargées de presser l'exécution des promesses.

Charles VII, naturellement franc et loyal, mais né dans les troubles, élevé au milieu des factions, souvent exposé aux manœuvres de l'ambition et aux ruses de la mauvaise foi, étoit devenu défiant. Sa triste expérience le tenoit dans un état continuel d'alarmes, surtout à l'égard des grands seigneurs et de ses proches, desquels lui étoient venus, ainsi qu'à son père et à son grand-père, les chagrins les plus inquiétans : aussi, dès qu'il croyoit avoir rencontré des ministres habiles et fidèles, il s'abandonnoit à eux sans réserve ; c'étoit pour lui une vraie béatitude de se décharger sur eux du fardeau du pouvoir ; et, en cette occasion il éprouvoit une anxiété douloureuse de se voir obligé, par les demandes impérieuses des deux ducs, à reprendre le timon des affaires.

Le président Louvet son principal ministre s'étoit affermi à la cour de manièr

à n'être pas facilement ébranlé. Il avoit marié deux filles, l'une au sire de Joyeuse, l'autre au célèbre Dunois, dont la réputation de fidélité et de bravoure est venue jusqu'à nous. Les amis que le crédit du président lui avoit faits se réunirent pour empêcher qu'il ne fût congédié; mais le connétable pressoit par lettres, et se mettoit en chemin, dans l'intention de terminer par sa présence l'indécision du monarque. Il revenoit accompagné d'un corps nombreux de noblesse, qu'il avoit bien pénétré de l'importance qu'il y avoit, pour le rétablissement du trône presque renversé, à ne pas désobliger les ducs de Bretagne et de Bourgogne. A mesure que Richemont avançoit, le monarque sembloit le fuir. Il se laissa cependant joindre à Bourges.

Pendant qu'on épioit, pour ainsi dire, à la cour, comment cette espèce de lutte se termineroit, Tannegui du Châtel se présente au roi. « Sire, lui dit-il, la réconciliation qu'on vous fait espérer avec le duc de Bourgogne est un avantage si désirable que tout doit céder à cette considération. Pour moi, je suis résolu à faire le sacrifice du plaisir et de l'honneur de demeurer auprès de vous; donnez-moi vos ordres, et marquez-moi où je dois me retirer. » Touché jusqu'aux larmes de la générosité de l'ancien prévôt de Paris, de ce fidèle serviteur qui l'avoit arraché pres-

que nu à la fureur des factieux de la capitale, et l'avoit transporté à la Bastille, le roi l'embrassa avec effusion de tendresse, lui assigna pour retraite Beaucaire, avec le gouvernement de la ville, une garde d'honneur et la continuation des appointemens de prévôt de Paris. Après un pareil exemple, Louvet et trois ou quatre autres ministres compris dans la proscription ne pouvoient plus hésiter. Le président céda, mais de mauvaise grâce; et, dans l'espérance de se faire rappeler, il mit à sa place Giac, homme peu considéré qu'il pourroit éloigner dans une circonstance propice: Giac, époux de la femme qui avoit déterminé Jean-sans-Peur à l'entrevue de Montereau, et qui avoit assisté au meurtre dont il n'étoit pas moins soupçonné que Tannegui.

Le connétable ne fut pas fort content de l'échange. Cependant il travailla avec ardeur au rapprochement du duc de Bretagne son frère avec le roi, et il réussit. La réconciliation ne fut pas gratuite de la part du Breton. Il se fit donner l'administration des finances du pays entre Loire et Guienne, administration, sans doute, sans obligation de rendre compte; il exigea que Charles fît des démarches promptes et franches pour un accord avec le duc de Bourgogne; qu'il rappelât auprès de lui des seigneurs qu'il avoit éloignés,

et qu'il renonçât absolument à la protection des Penthièvre. A ces conditions, qui furent agréées, le duc fit hommage du duché de Bretagne, et s'obligea à secourir le roi contre les Anglois. Ce traité fut passé à Saumur, en présence des parties contractantes. Richemont ne s'y oublia pas. Entre autres avantages, il se fit assurer Montargis, Gien, Dun-le-Roi et Fontenay-le-Comte, comme dot de la veuve du dauphin Louis, qualifiée du titre de duchesse de Guienne, et fille du duc de Bourgogne, qu'il avoit épousée.

[1425-26] Le duc de Bedfort n'ignora pas ce traité. Il étoit resté huit mois en Angleterre, tant pour lever des troupes que pour déterminer le duc de Glocester son frère à quelque satisfaction qui pût ramener le duc de Bourgogne, aliéné par le mariage de l'Anglois avec Jacqueline de Hainaut. Pendant le cours des hostilités que fit naître ce démêlé, Jacqueline fut livrée au duc de Bourgogne par les habitans de Mons. Mais à peine se réjouissoit-il de ce succès, qu'il apprit qu'elle s'étoit évadée. Il la poursuivit aussitôt en Hollande, battit ses troupes et celles du duc de Glocester, et força celui-ci de s'en rapporter à la décision du pape, qui prononça la nullité de son mariage. Le duc s'en consola en épousant sa maîtresse. A la mort du duc de Brabant, Philippe força la comtesse de le dé-

clarer son héritier, et à prendre l'engagement de ne se marier désormais que de son consentement. Celle-ci ayant contrevenu à ce trait et épousé en secret François de Borselen, stathouder de Hollande, ce fut un nouveau motif pour le duc de lui déclarer la guerre. Il fit Borselen prisonnier, et ne le relâcha que moyennant l'abandon réel qui lui fut fait par Jacqueline de ses états de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Frise. Par là Philippe devenoit un des plus puissans princes de l'Europe. Malgré les avantages qu'il tira de cette querelle, il se souvint toujours de la hauteur que le duc de Glocester y avoit mise, et eut peu d'obligation au duc de Bedfort des démarches qu'il avoit faites pour réparer les torts de son frère. Le régent de France revint avec des troupes qu'il envoya contre la Bretagne, sous le commandement du comte de Warwick *, l'un des meilleurs généraux de l'Angleterre.

* Il ne faut pas confondre ce comte de Warwick (Richard Beauchamp), qui fut quelque temps régent de France, après les ducs de Bedfort et d'Yorck, avec le fameux comte de Warwick (Richard Nevil) dit *le Faiseur de rois*. Ce dernier, qui fit ses premières armes en France en 1431, étoit gendre du premier; il étoit petit-fils de Ralph ou Rodolphe Nevil, comte de Westmoreland, et de Jeanne de Beaufort, fille légitimée du duc de Lancastre, Jean de Gand, et par conséquent cousin

[1426-27] Ce général prit Portorson et fit fortifier Saint-James-de-Beuvron, d'où il envoyoit ravager les frontières de la Normandie. Le connétable reprit Pontorson et attaqua Saint-James. Le siége tira en longueur. Son armée, déjà peu nombreuse, s'affoiblit encore par la désertion, faute de paie. Il demanda de l'argent au chancelier de Bretagne, qui étoit chargé de la collecte des provinces entre Loire et Guienne, abandonnée au duc; mais les fonds rentroient médiocrement dans cette caisse, qui se trouvoit vide. Richemont s'adressa à Giac. Ce nouveau ministre, placé par Louvet, saisit cette occasion de mortifier l'ennemi de son bienfaiteur, donna des paroles, mais point d'argent. Le connétable, désespéré de se voir exposé à un affront dans sa première expédition, brusqua un assaut, et fut repoussé avec grande perte. Aussitôt murmures à la cour, propos malins et injurieux contre ce général, qu'on représente au roi comme un avantageux, plein de morgue et sans talens, capable de sacrifier à sa vanité les plus précieux intérêts de la France. Ces discours ne furent pas ignorés de Richemont, qui se promit de se venger.

issu de germain des rois Henri VI de Lancastre et Edouard IV d'Yorck, qu'il détrôna tour à tour, et de Richard III, frère d Edouard IV, et successeur d'Edouard V son neveu.

[1427] Il appuya, auprès du roi, Georges, sire de La Trémouille, qu'il vouloit substituer à Giac. Ce protégé de Richemont étoit fils de Guy de La Trémouille, grand chambellan de Bourgogne, l'un de ces prisonniers, en petit nombre, qui avoient échappé au désastre de Nicopolis. Il convoitoit non-seulement la place, mais la femme du ministre, cette dangereuse sirène qu'on croit avoir amené Jean-sans-Peur dans le piége de Montereau, et qu'on soupçonne aussi de n'avoir pas été indifférente à Charles VII. Il y eut une altercation entre Giac et La Trémouille devant le roi. Le monarque donna droit au favori en place contre l'aspirant à la faveur. Celui-ci se permit des démonstrations insultantes, et le roi le chassa de sa présence. Les intrigues parurent alors s'assoupir, mais la vengeance veilloit. La cour de Charles étoit fort ambulante. Elle vint à Issoudun. Giac y avoit suivi le roi, et demeuroit près de lui dans le château. Richemont et La Trémouille s'y transportent au point du jour, bien escortés, vont droit à l'appartement du ministre, font briser la porte à coups de hache, le surprennent dans son lit. Sans lui laisser le temps de s'habiller, on le fait partir pour Bourges, et de là on le transfère au château de Dun-le-Roi. Il s'y trouve un tribunal prêt à le juger. Après de courtes formalités, il est con-

damné, lié dans un sac et jeté dans la rivière.

Giac étoit jalousé et haï. Le roi se montra presque seul fâché de sa mort. Le connétable ne chercha pas à l'apaiser; persuadé que Charles s'en consoleroit de lui-même, il affecta de ne pas plus s'en occuper que de la chose la plus indifférente; il alla se mettre à la tête des troupes et prit quelques châteaux en Anjou. En revenant à la cour, il trouva à la place de Giac un gentilhomme d'Auvergne, nommé Le Camus de Beaulieu. L'Auvergnat ne lui plaisoit pas: il le fit assassiner. Charles VII n'avoit que vingt-quatre à vingt-cinq ans. Des attentats si insolens, qu'il pouvoit supposer n'être que le prélude de plus dangereux qu'on méditoit contre sa liberté ou sa vie, le tenoient dans une pénible anxiété. « Enfin, dit le roi à son despote, qui donc voulez-vous me donner pour ministre? — Prenez La Trémouille, dit Richemont. — Vous ne le connoissez pas, répondit le roi, et vous vous en repentirez. » Sans faire cas de cette observation, le connétable installa son protégé surintendant des finances et chef du conseil, et lui fit épouser la veuve de Giac.

Vers ce temps les Anglois essuyèrent un échec mortifiant devant Montargis, et de cette époque leur fortune commença à décliner. Le courage et l'intelligence des habitans prolongeoient depuis trois mois le siége que le comte

de Warwick avoit mis devant cette ville, lorsque les vivres commencèrent à leur manquer. Ils parvinrent à faire connoître au roi leur détresse, et sollicitèrent des secours et un convoi. Au refus du connétable, qui trouva l'expédition au-dessous de lui, le jeune comte de Dunois, âgé alors de vingt-quatre ans, en fut chargé. On lui donna seize cents hommes et La Hire. Chacun de leur côté ils essaient de forcer deux quartiers ennemis, qui, séparés par des bras de rivière, étoient réunis par des ponts de communication. Le succès répond à leur audace, et les fuyards se pressoient vers le quartier de leur général, lorsque tout à coup une crue d'eau extraordinaire intercepte leur fuite, couvre ou emporte les ponts, submerge les quartiers, et place Warwick dans l'impossibilité de secourir les siens, qui pour la plupart sont noyés. Ce déluge inattendu étoit un nouvel expédient des assiégés, qui l'avoient procuré par la rupture des chaussées de divers étangs supérieurs. Le comte de Warwick s'estima heureux de pouvoir se retirer en bon ordre ; et le siége fut levé, lorsque les espérances des François se bornoient à l'introduction d'un convoi. En reconnoissance de la valeur et de la fidélité des babitans, le roi leur accorda deux foires, les déchargea à perpétuité de la taille, voulut que leur ville portât le nom de Montargis-le-Franc, et lui donna

pour armes les lettres initiales de ce nom, au milieu de l'écusson de France *.

Cependant La Trémouille attaquoit sourdement la prépondérance de Richemont. Il n'eut garde de heurter l'aversion du jeune monarque contre le connétable ; et, comme il craignoit lui-même l'ascendant et les brusqueries de cet homme hautain, il s'appliqua à le tenir éloigné, en l'envoyant à la tête des troupes, en des lieux où il n'eût pas des avantages dont il pût se glorifier ; bientôt il le força

* Les habitans de Montargis se saisirent en cette occasion d'un drapeau aux armes de Warwick, extrêmement riche de broderie en or et en argent, qui a été conservé dans leur ville jusqu'à l'époque de la révolution. Tous les ans il reparoissoit au 5 septembre, jour où des actions de grâces solennelles, des réjouissances et des évolutions militaires rappeloient la défaite des Anglois. En 1792, le vertige qui avoit saisi toute la France fit naître le scrupule de triompher de *la terre classique de la liberté :* ainsi nommoit-on l'Angleterre alors. Orléans, en conséquence, renversa la statue de la Pucelle, et Montargis brûla son drapeau. Six mois après, les deux nations étoient en guerre.

L'heureuse mémoire d'un amateur distingué de cette ville, M. R***, a reproduit ce monument dans un tableau allégorique de la levée du siége. Depuis, et de concert avec M. Girodet son compatriote et son ami, il s'est empressé, pendant la démolition du château de la même ville, de dérober à l'oubli du temps les derniers vestiges de la somptuosité modeste de Charles V.

c'en étoit fait de l'état si on en fût venu aux mains. Des conférences s'ouvrirent entre les assiégés et les assiégeans, tous parens et amis, tous unis par un grand intérêt, et divisés seulement par des minuties. L'accord ne tarda pas à être rétabli entre eux. A l'aide de quelques concessions pécuniaires et territoriales, faites à ceux qui s'étoient dits armés uniquement pour le bien public, la paix fut signée ; mais La Trémouille obtint d'en exclure le connétable, qui fut obligé de se retirer à Parthenay.

Pendant ces brouilleries, François et Anglois n'en combattoient pas avec moins d'ardeur dans les endroits où ils pouvoient se rencontrer. Les habitans du Mans s'étoient débarrassés des Anglois, et les avoient relégués dans une tour : Talbot, général célèbre, rétablit ses compatriotes dans la cité, et s'empara de Laval. D'un autre côté, Tournai se déclara pour le roi, et la Charité-sur-Loire tomba entre les mains des Anglois. Par la distance des lieux où se portoient les efforts de la guerre, on peut voir combien les troupes ennemies étoient mêlées, et juger combien les contrées intermédiaires souffroient de leur passage. D'ailleurs les pertes et les succès ne terminoient rien. Ce qu'on perdoit d'un côté, on le recouvroit de l'autre : c'étoit toujours à recommencer. Las de ces vicissi-

tudes, le duc de Bedford, projetant de frapper un grand coup, et un coup qui seroit décisif, se détermina à passer enfin la Loire, et à aller au-delà de ce fleuve conquérir le pays d'où Charles tiroit ses principales forces.

[1428] Orléans étoit la ville qui convenoit le mieux aux Anglois pour le passage et pour la retraite, en cas de fâcheux évènemens, quand ils seroient au-delà de cette rivière. Bedford la fit assiéger par Montagu, comte de Salisbury, qui venoit de lui amener d'Angleterre un puissant secours. La ville n'étoit ni assez fortifiée ni suffisamment garnie de gens de guerre; mais elle avoit pour ressource préférable à la solidité des remparts et aux phalanges nombreuses la valeur de ses habitans et leur inébranlable fidélité pour le souverain légitime. Gaucourt y commandoit, et Xaintrailles, La Fayette, Graville et autres braves qui s'étoient jetés dans la place, inspiroient aux moindres soldats toute l'ardeur qui les animoit.

Salisbury plaça son camp du côté de la Sologne, afin d'attaquer directement le pont, dont la prise devoit entraîner celle de la ville. C'étoit sur la fin de l'automne. Les bourgeois fortifient à la hâte un petit château qui le couvroit, et qui étoit flanqué de tourelles délabrées. L'Anglois foudroie château, tourelles, murailles avec une nombreuse artille-

rie, creuse des mines, livre des assauts, présente l'escalade. Les habitans, guidés par les capitaines arrivés à leur secours, s'enfoncent dans les mines, y combattent corps à corps, comblent les travaux, renversent et brisent les échelles, font rouler des pierres énormes sur les assaillans, lancent sur eux des feux, et les inondent d'eau bouillante. Les femmes fournissent l'eau et les feux d'artifice, amènent les pierres, présentent les rafraîchissemens, pansent les blessés sur la brèche, et les emportent. On en vit même combattre, la pique à la main, dans les premiers rangs. Il y eut, dès le commencement du siége, plusieurs assauts semblables. Les Anglois y perdoient à la vérité beaucoup de monde, mais ils avançoient, et leurs progrès, quoique lents, leur promettoient à la fin la victoire, lorsqu'ils furent arrêtés par une foule de braves que le roi de Bourges envoya au secours des assiégés. L'histoire compte entre les plus distingués Dunois, La Hire et Chabanne, qui menoient huit cents hommes d'armes.

D'attaqués qu'étoient les Orléanois, ils devinrent assaillans. Ils hasardoient de fréquentes sorties pour faire entrer des vivres. C'étoit de tous les besoins le plus pressant, parce que la ville s'étant trouvée mal pourvue dès le commencement, l'accroissement des troupes qui arrivoient successivement fai-

soit craindre la famine. Les Anglois, instruits de cette détresse, tournèrent le siége en blocus. Ils s'éloignèrent à petite distance, et enveloppèrent la ville de tranchées soutenues de redoutes, pour fermer le passage aux convois. Le roi, venu à Chinon pour veiller de plus près aux besoins des assiégés, en fit cependant pénétrer un, qu'il se préparoit à faire suivre d'un autre, lorsqu'il apprit que les Anglois, ne pouvant tirer des vivres d'un pays ruiné, en faisoient venir de Paris sous escorte.

[1429] Prévenus de ce dessein, les assiégés d'Orléans, et un corps de troupes qui voltigeoient au dehors, sous le commandement du comte de Clermont, se donnent rendez-vous sur le chemin du convoi. Dunois et ses compagnons passent à travers les lignes formées par les Anglois, et, réunis à Clermont, ils se trouvent environ quatre mille hommes près de Rouvray-Saint-Denys, petite ville de Beauce. Le convoi paroît. L'escorte n'étoit que de deux mille cinq cents hommes. Elle se range derrière ses chariots. L'artillerie des François les fait voler en éclats. Il ne falloit pas d'autre genre d'attaque pour vaincre sans coup férir; mais l'impétuosité écossoise, qui avoit déjà fait perdre la bataille de Verneuil, où le connétable Jean Stuard, comte de Buchan, paya sa témérité de sa vie, fut égale-

ment funeste dans cette circonstance. Le connétable d'Ecosse, Jean Stuart Durnley, et Guillaume son frère, neveux du premier roi d'Ecosse de leur maison, se jettent, à la tête de leur corps, dans la brèche faite par le canon. Clermont est obligé de faire cesser son feu, de peur de tirer sur les siens. Les Anglois, déjà en désordre, reprennent courage. Pendant que les François se précipitent tumultuairement dans les retranchemens, pour raffermir les Écossois qui se troubloient, les archers de l'escorte, montés sur leurs chariots, dirigent sûrement leurs traits contre cette troupe amoncelée. Hommes et chevaux serrés, percés comme à Verneuil, ont le même sort. Tous fuient. Dunois et ses compagnons, non moins braves, sont entraînés comme les autres. On nomma cette déroute *la journée des harengs*, parce que, comme on étoit dans le carême, le convoi étoit composé en grande partie de cette provision. Il resta à peu près cinq ou six cents, tant François qu'Ecossois, sur le champ de bataille; perte peu considérable, si on la compare à ses effets, c'est-à-dire au découragement que cette déroute jeta dans le parti royaliste.

A la nouvelle de cette défaite, le conseil s'assembla en présence du roi. On y délibéra s'il n'étoit pas à propos qu'il abandonnât non-seulement l'Orléanois, mais le Berri et la

Touraine, et se retirât à l'extrémité du royaume pour y rassembler des forces et revenir défendre l'Auvergne, le Languedoc, le Dauphiné et les autres contrées méridionales, auxquelles il se borneroit pour le moment. On dit que Charles inclinoit à cette résolution, et qu'il n'en fut détourné que par la reine, et, selon d'autres, par Agnès Sorel sa maîtresse. Du moins cette opinion s'est conservée dans la maison royale, puisqu'on attribue à François I les vers suivans, qu'il composa en voyant un portrait d'Agnès :

Gentille Agnès, plus d'honneur tu mérite,
La cause étant de France recouvrer,
Que ce que peut dedans un cloître ouvrer
Close nonain, ou bien dévot ermite.

La pusillanime hésitation du conseil venoit principalement des dispositions qui se manifestoient à Orléans. En vain Dunois et ses compagnons, qui y étoient rentrés après le combat de Rouvrai, tâchoient de rassurer les habitans par les promesses d'un prompt secours : les Anglois, quoique repoussés par des sorties fréquentes, avançoient toujours, renforçoient leur circonvallation, et la hideuse famine commençoit à se montrer aux Orléanois avec toutes ses horreurs. Le souvenir du traitement fait aux habitans de Calais et de Harfleur, dépouillés de leurs biens et

chassés de leurs foyers par l'impitoyable Anglois, faisoit frémir les Orléanois, que la mort n'avoit pas effrayés sur la brèche et dans les combats. Le désir de se soustraire à ce terrible sort leur fit imaginer un moyen de se conserver à la France, sans craindre le ressentiment des Anglois.

Le duc d'Orléans leur seigneur étoit retenu prisonnier en Angleterre depuis la bataille d'Azincourt. Ses vassaux firent dire au duc de Bourgogne qu'il seroit digne de sa générosité d'empêcher qu'un prince son parent, outre sa liberté, perdît encore ses biens. Pour détourner ce malheur, ils prièrent le duc de recevoir leur ville, l'Orléanois, et les autres biens de leur seigneur en otage, jusqu'à ce qu'il fût délivré. La proposition plut à Philippe. Il alla lui-même à Paris la communiquer au duc de Bedford. Le régent, que la prospérité commençoit à aveugler, ne sut pas se contraindre en cette occasion, et répondit imprudemment, par une phrase devenue proverbe : « Qu'il n'étoit pas homme à battre les buissons, pour laisser prendre aux autres les oiseaux. » Cette réponse, accompagnée de quelques brusqueries, piqua le duc. Il rappela les troupes qu'il avoit dans l'armée angloise. Les seigneurs champenois, picards et bourguignons obéirent à son appel, et leur départ causa au régent une grande dimi-

nution de forces, dans un moment où il n'auroit pas eu trop de toutes celles qui l'abandonnoient pour soutenir les efforts du secours merveilleux qui arrivoit au roi.

Racontons cet événement comme si à chaque action nous ne devions ni être étonnés ni le paroître. A Domremy, village près de Vaucouleurs, en Champagne, sur la frontière de la Lorraine, paroît une fille de dix-sept ans, nommée Jeanne d'Arc, élevée dans une auberge, ou chez son père, jardinier. Elle se présente, vers la fin de février, au seigneur de Baudricourt, gouverneur de cette ville, et lui parle en ces termes : « Capitaine messire, sachez que Dieu, depuis aucun temps en çà, m'a plusieurs fois fait à savoir et commandé que j'allasse vers le gentil dauphin, qui doit être et est vrai roi de France, et qu'il me baillât des gens d'armes, et que je leverois le siége d'Orléans, et le menerois sacrer à Reims. » Baudricourt la regarde comme une folle et la renvoie. Rebutée par le gouverneur, elle ne se lasse pas ; elle revient une autre fois, et lui dit : « Au nom de Dieu, vous mettez trop à m'envoyer; car aujourd'hui le gentil dauphin a eu près d'Orléans un assez grand dommage, et sera-t-il taillé de l'avoir encore plus grand si ne m'envoyez bientôt vers lui. » C'étoit le jour même du malheureux combat de Rouvrai, livré à cent lieues

de là, qu'elle parloit ainsi. Quand Baudricourt en apprit la nouvelle plusieurs jours après, frappé de la singularité de cette annonce, et toujours tourmenté par les instances de la jeune fille, il dit à la Pucelle (c'est le nom qui depuis est devenu propre à l'héroïne) : « Va donc et advienne tout ce qu'il pourra. » Ceci fait allusion à la crainte qu'il avoit eue de se donner un ridicule, en cédant au désir d'une espèce d'inspirée, qui lui parloit de visions et de conversations avec sainte Catherine et saint Michel.

Accompagnée de deux de ses frères, il la met sous la conduite de deux graves gentilshommes. Ils hésitoient à se charger de cette commission, parce que le voyage étoit long et devoit se faire à travers un pays infesté de partis, tant amis qu'ennemis, également à craindre dans un temps d'anarchie et de brigandage. Elle leur montre une fermeté qui les remplit de confiance, et leur promet toute sûreté pour la route. En effet, ils parcourent plusieurs provinces comme en pleine paix, sans rencontrer aucunes troupes; arrivés à Chinon, où étoit le roi, ils lui font parvenir la lettre de Baudricourt. La même crainte du ridicule, qui avoit fait différer le gouverneur de donner satisfaction à la Pucelle, fait aussi retarder l'audience du roi. Néanmoins, après des débats dans le conseil à ce sujet, elle est admise.

Charles avoit ce jour-là un habit fort simple, et se trouvoit confondu dans la foule des courtisans. Elle va droit à lui sans hésiter, lui expose l'objet de son voyage, sans être plus déconcertée que si elle ne paroissoit pas pour la première fois dans une assemblée si étrangère à ses habitudes. Ses visions, ses révélations reviennent dans la conversation, mais mêlées à un enthousiasme si noble, à des réponses si sages, si raisonnables et quelquefois si sublimes, que le roi ne sait quel jugement en porter. Pour fixer ses incertitudes, elle propose de lui dire en particulier un fait qui n'est connu que de lui seul. Il accepte l'épreuve, prend avec lui son confesseur et quatre seigneurs pour témoins de la confidence. La Pucelle parle, Charles l'écoute, et assure, avec serment, que le fait est vrai, et n'a jamais été su que de Dieu et de lui. Néanmoins, quoique convaincu par là de la foi qu'il doit ajouter à ses paroles et à ses promesses, il l'envoie à Poitiers, pardevant le parlement, à l'effet de le consulter sur l'opinion à prendre touchant ses révélations. Ce voyage ne plaisoit pas à la Pucelle; elle prévoyoit qu'elle y seroit tourmentée de questions. A la vérité, on ne les lui épargna pas. On y ajouta des demandes indiscrètes, par exemple, de miracles. « Je ne suis pas venue, répondit-elle, pour faire des signes;

mais conduisez-moi à Orléans, et je vous donnerai des signes certains de ma mission. » Comme elle parloit toujours de combats à livrer aux ennemis : « Qu'est-il besoin d'armées et de batailles ? lui dit quelqu'un ; Dieu ne peut-il pas sans cela sauver la France ? » Elle répondit d'un ton de modestie : « Les gens d'armes combattront en mon Dieu, et le Seigneur donnera la victoire. » Ceux qui étoient chargés de l'examiner alloient la voir d'abord comme visionnaire, et la quittoient convaincus de sa sagesse et édifiés de sa piété.

Quand elle revint de Poitiers à Chinon, le roi la reçut avec les plus grands honneurs. Il lui fit faire une armure complète, excepté l'épée, qu'elle envoya chercher à Sainte-Catherine-de-Fierbois, dans le tombeau d'un vieux chevalier, où on la trouva comme elle l'avoit désignée, sans l'avoir jamais vue. Le monarque lui donna des conseillers, des pages, un chapelain, un intendant; enfin tout l'équipage d'un chef de guerre. Elle en prit aussitôt le rang et l'autorité. On préparoit alors à Blois un convoi pour Orléans. Jeanne se met à la tête de l'escorte, fait chasser de son armée les filles de joie qui étoient en grand nombre, et contient les Anglois pendant qu'on déchargeoit les bateaux à Orléans. Elle y entre pour satisfaire l'empressement que les assiégés avoient de la voir, et pour facili-

ter l'entrée d'un second approvisionnement; puis elle s'établit entre la circonvallation des Anglois et la ville, à l'effet d'en faire lever le siége, suivant sa promesse.

Tout ce qui s'y passa s'y fit en son nom et sous son commandement. Jusqu'alors on n'avoit pas osé insulter les bastides ou petits forts qui appuyoient la circonvallation des Anglois. Quelques jeunes seigneurs, emportés par leur ardeur, en attaquent une en plein midi sans s'être concertés avec elle, et sont repoussés. Elle s'étoit retirée pour se reposer. Le bruit de la déroute l'éveille. Elle s'arme, vole au lieu du combat, arrête les fuyards. Sa présence ranime leur courage, et le fort est emporté. Elle vouloit profiter de l'ardeur des troupes pour en escalader un second: les autres chefs ne furent pas de son avis pour le moment: mais, quelques jours après, elle revint à la charge contre une des principales bastides. Au fort de l'assaut une terreur panique saisit les soldats. Ils abandonnent l'attaque. Elle les ramène, plante elle-même son étendard sur la brèche; les Anglois en sont repoussés, et les François y entrent en foule et se mettent à piller. De peur que, revenue de son premier étourdissement, la garnison ennemie ne se rallie, et, trouvant les assaillans en désordre, ne reprenne le fort, Jeanne y fait mettre le feu; et, attentive à

tout, quoique blessée au pied par une chausse-trape, avant que de se retirer elle place elle-même les troupes dans des postes qui les rapprochoient des boulevarts que les Anglois avoient élevés du côté de la Sologne, à la tête du pont.

Il étoit très-important, mais très-difficile de les en chasser ; Jeanne fait décider cette entreprise selon le vœu des Orléanois, et malgré les craintes manifestées de plusieurs généraux. Le jour marqué elle entend la messe de grand matin, communie, sort de la ville, traverse la circonvallation, et marche fièrement à l'assaut du boulevart qui couvroit le dernier fort de l'ennemi. Blessée au cou au commencement de l'action par une flèche, elle l'arrache elle-même, se fait panser légèrement, reparoît au moment où la confiance des troupes commençoit à diminuer, la ranime, emporte le fort, et, faisant jeter quelques poutres sur le pont que les Orléanois avoient rompu eux-mêmes pour empêcher les Anglois de pénétrer dans la ville, elle rentre triomphante dans Orléans, aux acclamations des habitans qu'elle venoit de délivrer. En effet, après cet échec, les Anglois sentirent qu'ils n'avoient plus rien à espérer du siége, et ils le levèrent. La blessure de la Pucelle ne fut pas trouvée dangereuse, et ne l'empêcha pas de courir à de nouveaux exploits.

Elle conseilla au roi de commencer par prendre toutes les petites villes qui entouroient Orléans, afin de pouvoir entreprendre sans inquiétude le voyage de Reims, qui étoit son but, et dont elle ne cessoit de représenter la nécessité. On tenoit de fréquens conseils à ce sujet, et les avis étoient fort partagés. « Gentil dauphin, disoit-elle au monarque en embrassant ses genoux, ne tenez plus tant de conseils inutiles; mais ne songez qu'à vous rendre à Reims, pour y recevoir la couronne. »

Le duc d'Alençon, Dunois, La Hire, et d'autres guerriers admirateurs de son courage et de sa vertu, veilloient sur elle dans les combats. Elle courut un grand danger au siége de Gergeau. On la voyoit sur le dernier degré de l'échelle, faisant flotter son étendard. Une flèche le déchire, une pierre l'atteint elle-même à la tête. Son casque romp la violence du coup; mais elle roule au pied des murailles. En se relevant elle s'écrie : « Amis! amis! sus! sus! notre Seigneur a condamné les Anglois. Ils sont à nous. Bon courage! » Et elle emporte la ville. Celle de Beaugenci se rendit avant l'attaque. Les Anglois s'étoient réfugiés dans le château, où ils tinrent quelque temps, mais enfin ils capitulèrent.

Pendant le siége, on apprit que le connétable, honteux et las de son inaction, appro-

choit avec douze cents hommes levés en Bretagne, pour coopérer aux travaux et aux triomphes de l'armée royale. Le roi lui fit porter la défense de passer outre; mais le connétable, sans s'y arrêter, ayant continué sa marche, Charles donna ordre au duc d'Alençon de ne pas le recevoir. Jeanne, en conséquence, opinoit à le charger. La Hire et les autres généraux se hâtèrent d'interposer leur médiation, et leurs instances auprès du roi prévalurent enfin sur l'obstination de La Trémouille. Lorsque, après la réunion, Jeanne et Richemont se rencontrèrent: « Jeanne, lui dit le connétable, on m'a dit que vous me voulez combattre. Je ne sais qui vous êtes, ni de par qui vous venez, si c'est de par Dieu ou de par le diable. Si vous êtes de par Dieu, je ne vous crains pas; car Dieu connoît mon intention comme la vôtre. Si vous êtes de par le diable, je vous crains encore moins. » Jeanne, dont un sentiment profond de fidélité pour le roi étoit le mobile de toutes les actions, convaincue de ceux du connétable, l'assura de son dévouement dans toutes les occasions.

Le duc de Bédfort avoit ramassé avec hâte un renfort de six mille hommes qu'il envoyoit à Talbot, demeuré dans les environs d'Orléans avec les débris de l'armée angloise. Leur jonction se fit à Patai-en-Beauce; mais le

connétable étoit sur leurs pas. On consulta Jeanne sur ce qu'il y avoit à faire : « Il faut combattre les Anglois, répondit-elle, fussent-ils pendus aux nues, et se munir de bons éperons pour les poursuivre. » Sur sa parole, les François ne doutent plus de la victoire, et les Anglois sont mis en fuite. Le brave Talbot, qui les commandoit, fut fait prisonnier par Xaintrailles, et relâché sans rançon sur ses instances ; procédé généreux dont deux ans après Talbot trouva l'occasion de s'acquitter envers lui et de la même manière. Dans cette journée, les Anglois et les François changèrent de rôle. Les premiers, qui avoient coutume de se présenter avec l'air d'assurance que donne l'habitude du succès, se montrèrent hésitans, déconcertés : leur fuite commença presque aussitôt que l'attaque ; tandis que les François, jusqu'alors timides et irrésolus, chargèrent avec une intrépidité qui tenoit de l'enthousiasme.

Ce sentiment énergique étoit devenu celui de toute la nation, à l'exception du roi, qui sembloit ne pas le partager. Cette inertie, l'inertie d'un prince de près de trente ans, et dans de pareilles circonstances, a droit d'étonner. On donne à son indolence, pour principe, l'intérêt des favoris qui l'obsédoient. Plus sûrs de conserver leur crédit dans la mollesse de la cour que dans l'activité de la guerre,

ils le retenoient loin des armées, sous le spécieux prétexte qu'exposer sa personne ce seroit hasarder le salut de l'état, qui dépendoit de sa conservation. Ils l'enchaînoient par les plaisirs. Charles y étoit assez porté de lui-même. On rapporte que, dans un de ces momens critiques qui réclamoient les plus graves réflexions, il fit appeler La Hire. C'étoit pour lui communiquer le plan d'une fête qu'il vouloit donner. « Qu'en pensez-vous? demanda-t-il au jeune guerrier. — Je pense, répondit celui-ci, qu'on ne peut perdre un royaume plus gaîment. »

Que ce soit sensibilité pour de pareils reproches indirects adroitement placés, ou les instances de Jeanne d'Arc, ou son exemple, qui ait tiré Charles de sa léthargie, il se sevra enfin de ces délices déplacées, éloigna toute considération d'une timide prudence, et se détermina au voyage de Reims. Le connétable n'en fut pas. Le vainqueur récent de Patai eut ordre de se retirer. Il fallut que Jeanne embrassât les genoux de Charles pour lui obtenir, pendant l'absence du roi, un foible commandement en Normandie, où il fit une diversion qui assuroit la marche du monarque. Richemont dévora son ressentiment en héros, et se vengea par de nouveaux services de l'ingratitude de la cour et des mortifications journalières qu'il eut encore à en essuyer.

Cependant, sur la parole de Jeanne, Charles formoit l'entreprise la plus opposée à toutes les règles de la prudence humaine. Mais la providence sembloit avoir parlé dans les événemens miraculeux qui avoient commencé la restauration de l'état, et les François continuèrent à s'y fier. Tout dans le voyage se fit sous les ordres et l'autorité de la Pucelle. Elle régloit les marches, fixoit les repos, pourvoyoit aux besoins d'une armée qui marchoit sans vivres, sans provisions, sans bagages, comme si elle fût allée à une fête. Nulle troupe angloise ne se présenta pour disputer le passage des rivières et défendre les villes. Ce qu'on a recueilli des discours de la Pucelle étoit prononcé d'un ton d'inspirée. Les lettres écrites en son nom, et qu'elle signoit d'une croix, portent le même caractère. « *Aux Anglois devant Orléans.* Entendez les nouvelles de Dieu et de la Pucelle, Anglois, qui n'avez aucun droit au royaume de France. Dieu vous ordonne par moi, Jeanne la Pucelle, d'abandonner nos forts et de vous retirer. » Sous les murs de Troyes, dont les habitans hésitoient à ouvrir leurs portes : « *Jésus, Maria !* très-chiers et bons amis; s'il ne tient à vous (c'est-à-dire, si vous ne vous en rendez indignes), seigneurs, bourgeois et habitans de la ville de Troyes, Jeanne la Pucelle vous mande et fait savoir, de par le roi du

ciel, son droiturier seigneur et souverain, duquel elle est en chacun jour en son service royal, que vous fassiez vraye obéissance au gentil roi de France, qui sera bien en bref à Reims et à Paris, qui vienne encontre. A l'aide du roi Jésus, loyaux François, venés au-devant du roi Charles, et qu'il n'y ait point de faute. » A la simple apparence d'un assaut ils ouvrirent leurs portes, et ceux de Châlons les imitèrent.

On craignoit la résistance de Reims, parce qu'elle étoit sous la puissance d'une garnison bourguignonne; mais la garnison se retira d'elle-même, et les Rémois reçurent Charles avec les plus grandes démonstrations de joie. Le sacre ou couronnement se fit avec les cérémonies ordinaires. La Pucelle y assista près du roi, en habit de guerre, tenant son étendard à la main. A la fin de la messe elle se prosterna devant le monarque, et d'une voix étouffée par des sanglots d'attendrissement, elle lui dit: « Enfin, gentil roi, or est exécuté le plaisir de Dieu, qui vouloit que vous vinssiés à Reims recevoir votre digne sacre, en montrant que vous êtes vrai roi, et celui auquel le royaume doit appartenir. » Charles lui marqua sa reconnoissance. Ni lui ni les seigneurs ne pouvoient revenir de leur étonnement en voyant le succès d'une entreprise que la plupart avoient arguée de témérité;

d'une entreprise toujours affirmée avec la plus grande assurance, malgré les difficultés et les obstacles qui l'environnoient, et terminée enfin, en moins de cinq mois, par la jeune villageoise de Domremi.

Elle conseilloit d'aller droit à Paris. C'étoit aussi l'opinion des principaux généraux. En effet, une brusque attaque, dans la stupeur où étoient les Anglois, pouvoit réussir. Le temps qu'on mit à s'assurer de quelques villes laissa au duc de Bedfort celui de rassembler des forces à peu près égales à celles du roi, qui s'avança jusqu'à Melun. Les deux armées se trouvèrent peu éloignées. On s'attendoit à une bataille ; mais les deux chefs craignoient également une action décisive. Diverses marches et contremarches les remirent encore en présence près de Dammartin. Une retraite prudente dispensa encore le régent d'en venir aux mains. Il rentra dans Paris, dont le monarque s'éloigna en gagnant la Beauce. Les succès du connétable, qui faisoit en Normandie une puissante diversion, appelèrent Bedford dans cette province. Sitôt qu'il fut hors de la capitale, Charles, profitant de son absence, s'approcha de Paris, dans le dessein de risquer une attaque. Elle eut lieu au commencement de septembre, à la porte Saint-Honoré. La Pucelle s'y comporta avec son courage ordinaire. Elle reçut une flèche à la cuisse, qui la mit hors

du combat. On remarque qu'elle fut laissée plus d'une heure sans secours sur le revers d'un fossé. Crue moins nécessaire, elle étoit déjà traitée avec indifférence. Les premières barrières qui couvroient la porte furent forcées ; mais on ne poursuivit pas cet avantage, parce que quelques mouvemens de la bourgeoisie, qu'on espéroit en faveur de la cause royale, ne réussirent pas. Bedfort avoit pris ses précautions ; il avoit renfermé ou chassé les personnes suspectes, et répandu des écrits qui traitoient les actions de la Pucelle d'opérations diaboliques ; épouvantail alors tout puissant sur le peuple.

[1430] Les principales attentions de l'Anglois se portoient sur le duc de Bourgogne. Il n'étoit pas à se repentir d'avoir aliéné ce prince en lui refusant le dépôt d'Orléans. Il s'appliqua à le gagner par toutes sortes d'égards, d'autant plus qu'il savoit que Charles y travailloit de son côté. Philippe flottoit entre les deux partis. Il donna des espérances au roi, et conclut avec lui une trève pour les provinces de Picardie, d'Artois et de Champagne. Déjà, depuis six ans, la Bourgogne d'une part, le Lyonnois, le Forez et le Bourbonnois de l'autre, pays à la vérité épuisés par la guerre, et où les armées n'auroient pu subsister, jouissoient du bienfait d'une trève semblable; partout ailleurs le duc se réservoit le droit de

faire la guerre comme à l'ordinaire; mais c'étoit toujours pour Charles un avantage que de n'avoir pas partout Philippe pour ennemi. Bedfort tâcha de les remettre aux mains, en proposant au duc la lieutenance générale du royaume et le gouvernement de Paris. Philippe, flatté de cette dignité, après s'être fait un peu prier, l'accepta, mais seulement, disoit-il, jusqu'aux fêtes de Pâques de l'année prochaine. Le duc de Bedfort se rendit alors en Normandie, et Philippe, après avoir laissé l'Isle-Adam à Paris, retourna en Bourgogne, où il institua à cette époque l'ordre de la toison d'or.

Depuis le sacre, dans le pays que Charles VII parcourut, les habitans des campagnes se portoient en foule sur son passage, *criant Noël et chantant le Te Deum*. Cette allégresse générale charmoit la Pucelle au point de lui faire répandre des larmes de satisfaction. Cependant elle ne cessoit de renouveler la prière qu'elle avoit faite au roi après le couronnement, de lui permettre de se retirer, et de déclarer qu'elle croyoit par le sacre sa mission finie. « Désormais, disoit-elle, je n'aurai plus de regret de mourir. » Frappés de cette espèce de pronostic, le comte de Dunois et le chancelier lui demandèrent si elle avoit quelque pressentiment et révélation de sa mort; elle répondit : « Non. Je

sais seulement que Dieu ne m'a pas commandé autre chose que de faire lever le siége d'Orléans, et de faire conduire le roi à Reims : et, dans le doute s'il veut de moi davantage, le roi me fera plaisir de me permettre de retourner chez mes parens pour y reprendre mon premier état. » Ils l'exhortèrent à continuer de servir le roi, observant que, Dieu ne lui révélant rien de contraire, il vouloit apparemment qu'elle achevât son ouvrage en chassant les Anglois de France. Elle se laissa persuader et continua son service, non sans éprouver des remords de n'avoir pas assez écouté la voix intérieure qui lui conseilloit la retraite.

Le roi, au commencement de cette année, exempta de tailles et de toutes impositions, à perpétuité, le village de Domremi, où Jeanne d'Arc étoit née; l'anoblit avec toute sa famille, son père, sa mère, ses trois frères et leur postérité masculine et féminine; leur donna des armoiries et le nom de du Lis; mais celui de la Pucelle est resté à l'héroïne. Daniel dit que de son temps il y avoit encore des descendans de cette famille.

Jeanne profita peu de ces honneurs. Dévouée à de nouveaux périls, qu'elle acceptoit ou s'imposoit, elle se jeta dans Compiègne, que les Anglois et les Bourguignons assiégeoient. Dans une sortie elle tomba sur le quartier de ceux-ci; et, couvrant la retraite

des siens à la suite d'un combat opiniâtre, elle fut serrée contre le fossé, démontée et forcée de se rendre à un capitaine bourguignon ; il la céda au comte Jean de Ligny-Luxembourg son général, et celui-ci la vendit aux Anglois, moyennant une somme de dix mille livres pour lui et une pension de trois cents livres pour le capteur : somme plus considérable que celle qu'avoit donnée Edouard à celui qui avoit fait le roi Jean prisonnier. Cet événement fut pour eux un triomphe, qu'ils célébrèrent de la manière la plus éclatante. Bedford fit faire des réjouissances et chanter un *Te Deum* à Paris. Il envoya dans toutes ses provinces porter la nouvelle de cet exploit, qu'il regardoit comme la résurrection de son parti. Au contraire, on ne voit pas que Charles ait fait la moindre démarche pour tirer la Pucelle des mains de ses ennemis. Il jouissoit du fruit de ses travaux, sans paroître songer à celle qui lui avoit ouvert le chemin de la victoire.

Ses affaires prospéroient de tous côtés. Ses troupes ne faisoient que se présenter devant les villes, et elles ouvroient leurs portes. Il y eut même dans Paris une conspiration des principaux bourgeois pour livrer la capitale au roi. Elle fut découverte, et plus de cent cinquante furent décapités aux Halles. Les autres rigueurs que le duc de Bedford exerça

contre les complices commencèrent à le rendre odieux aux Parisiens. Deux défaites que ses troupes, quoique supérieures en nombre, essuyèrent de la part de Xaintrailles et de Barbazan, à Germigny et à la Croisette, près de Châlons en Champagne, portèrent un coup funeste à la puissance du jeune Henri VI son neveu. Son trône s'ébranla, et tous les efforts de l'oncle, grand capitaine, politique habile, mais sombre et cruel, ne purent le raffermir.

[1431] La révolution se faisoit dans les esprits avec une rapidité qui l'effrayoit. Il crut lui opposer une digue puissante en flétrissant celle qui avoit causé ses désastres. Elle étoit prisonnière de guerre. Le comte de Luxembourg, en la vendant aux Anglois, n'avoit pu donner aux acheteurs d'autre droit sur sa prisonnière que le droit ordinaire de la guerre, tout au plus celui de lui faire subir une longue captivité. Mais cette peine, et même une mort obscure ne leur suffisoient pas pour rappeler le peuple à ses erreurs à l'égard des légitimes souverains de la France; il leur falloit la diffamation de la victime de leur ressentiment. Or, rien de plus propre dans ce temps à opérer cet effet, à rendre une personne odieuse et exécrable, et à la priver de justice et de compassion, que de la faire passer pour sorcière, magicienne,

en commerce avec les démons. C'est ce que le régent entreprit, et il se fit prier par l'université de Paris, « en l'honneur de notre Seigneur Jésus-Christ, d'ordonner que cette femme fût brièvement mise ès mains de la justice de l'église. »

Jean Cauchon, évêque de Beauvais, se rendit principal personnage de cette tragédie, dont on fixa le théâtre à Rouen, qui appartenoit aux Anglois. La Pucelle avoit été prise à Compiègne, dans l'évêché de Beauvais ; l'évêque, par cette raison, réclama Jeanne comme sa justiciable. Les chanoines de Rouen, l'archevêché étant vacant, lui accordèrent le territoire. Cauchon y établit son tribunal, composé de docteurs vieillis dans la chicane de l'école et du barreau, et chargés avec grand appareil d'interroger et de juger une fille de dix-neuf ans, sans avocats ni défenseurs. Commencé à la fin de février, le procès dura trois mois, et eut seize séances. La procédure manuscrite existe encore en original, et elle offre un sujet continuel d'étonnement dans les réponses de Jeanne, toujours aussi fermes que prudentes.

Première interpellation. « Jurez de dire la vérité. — Vous pourriez, répondit-elle, me demander ce que je ne puis vous révéler sans parjure. » Sans doute elle entendoit le secret resté entre elle, le roi et les quatre seigneurs

choisis. « Promettez, lui dit-on, de ne pas tâcher de vous évader. » Elle répond : « Si je me sauvois, on ne pourroit m'accuser d'avoir violé ma parole, puisque je ne vous ai point donné ma foi. » L'infortunée étoit chargée de fers depuis qu'elle avoit tâché de se procurer la liberté en sautant par une fenêtre de la prison. Elle se blessa dans sa chute, et fut reprise. A ses liens ordinaires on ajouta, dans la prison ecclésiastique, une chaîne qui la tenoit pendant la nuit par le milieu du corps. Ce fut le tourment le plus pénible de sa captivité, surtout quand elle étoit obligée de se lever et de changer de linge en présence des soldats qui la gardoient. Elle supplia souvent qu'on la délivrât de cet esclavage ; mais ce fut inutilement.

A propos de ses révélations, sur lesquelles les juges se permettoient des questions captieuses, un d'eux lui dit : « Charles a-t-il aussi des visions? — Envoyez le lui demander », répondit-elle. C'étoit un jour de fête qu'elle attaqua les barrières de Paris à la porte Saint-Honoré. Interpellée si elle croyoit avoir bien fait, elle dit : « Je sais qu'il est juste de respecter la solennité des fêtes. Si j'ai mal fait, c'est à mon confesseur à m'en donner l'absolution. » Elle proposa à l'évêque de l'entendre en confession ; par là elle l'auroit forcé de se récuser. Jeanne connoissoit sa

mauvaise volonté : plusieurs fois elle lui fit sentir qu'elle ne l'ignoroit pas. En restant mon juge, lui disoit-elle, songez donc au fardeau que vous vous imposez. » On voulut savoir d'elle si elle avoit eu dès l'enfance le désir de combattre les Anglois ; elle répondit : « J'ai toujours souhaité que mon roi recouvrât ses états. »

Il n'y a rien qu'on n'imaginât pour l'embarrasser. On lui demanda ce qu'elle pensoit du schisme qui déchiroit alors l'église ; à quel pape elle adhéroit ; si les esprits célestes lui avoient promis de la faire échapper ; ce que c'étoit que l'église militante et triomphante : « Tout cela ne touche pas mon procès, » répondoit-elle. Comme, dans le dessein de la troubler, ils parloient quelquefois tous ensemble, elle leur disoit d'un ton calme : « Beaux pères, l'un après l'autre, s'il vous plaît. » L'évêque de Beauvais l'interrogea au sujet d'un enfant de la ville de Lagny, qu'on publioit avoir été ressuscité par elle. Il s'imaginoit qu'elle se donneroit les honneurs du miracle, et qu'il la surprendoit en mensonge ; elle répondit simplement : « Cet enfant, cru mort, a été porté à l'église ; il y a donné quelques signes de vie qui ont permis de lui administrer le baptême ; Dieu a fait le reste. — Pourquoi changiez-vous souvent de bannières ? Pourquoi les faisiez-vous bénir, et

broder dessus les noms de Jésus et de Marie ? N'étoit-ce pas pour faire croire aux troupes que votre bannière leur portoit bonheur ? — Jamais, disoit-elle, je n'ai changé mon étendard que quand il étoit brisé; jamais je ne l'ai fait bénir par des cérémonies particulières. C'est des clercs que j'ai appris à faire usage, non-seulement pour mon étendard, mais encore pour les lettres que j'écrivois, des noms du Sauveur du monde et de sa Mère. A l'égard de la fortune que j'attribuois à cette bannière, je disois pour toute assurance aux soldats : *Entrez hardiment au milieu des Anglois ;* et j'y entrois moi-même. — Mais pourquoi, dans la cérémonie du couronnement de Charles, vous êtes-vous tenue bannière levée près de sa personne ? — Ayant partagé ses travaux et ses dangers, il étoit bien juste, dit-elle, que j'en partageasse les honneurs. » Jusqu'à la fin elle parut convaincue de la réalité de ses visions. « Soit bons, soit mauvais esprits, dit-elle, ils me sont apparus. » On voulut lui donner la question. L'appareil du supplice ne put altérer la fermeté de ses réponses. On le lui épargna, dans la crainte qu'elle ne succombât dans les douleurs de la torture. Le duc de Bedford recommanda aux médecins d'en avoir le plus grand soin, mais ce fut par un sentiment raffiné de barbarie. « Le roi d'Angleterre l'a

chèrement achetée, disoit-il, et il veut qu'elle soit brûlée. »

Les suppôts de Cauchon faisoient l'impossible pour satisfaire les Anglois, qui les payoient. Ils donnoient un mauvais sens, ou du moins un sens équivoque à ses réponses, altéroient les actes, lui en faisoient signer de faux, et cela si ouvertement qu'elle s'en aperçut elle-même, et que quelques-uns des juges, moins corrompus que les autres, en firent des reproches à l'évêque, qui les fit intimider par les Anglois. Mais, malgré ces manœuvres, le tribunal ecclésiastique ne put la condamner qu'à la peine canonique de passer le reste de ses jours en prison, *au pain de douleur et à l'eau d'angoisse*. Ce jugement lui fut prononcé en place publique. Un docteur, nommé Érard, y fit un discours, dans lequel il se répandit en invectives contre elle et contre le roi. « C'est à toi, Jeanne, que je parle, et te dis que ton roi est hérétique et schismatique. » Au nom du roi insulté, la jeune fille garrottée, presque mourante d'une maladie contractée dans la prison, se ranime; et, négligeant ses propres injures, dit avec véhémence : « Sire, révérence gardée, je vous ose bien dire et jurer, sur peine de ma vie, que mon roi est le plus noble chrétien de tous les chrétiens, et n'est point tel que vous le dites. » Le comte de Luxem-

bourg, qui l'avoit si lâchement vendue, vint un jour dans sa prison, accompagné des ducs de Stafford et de Warwick, pour traiter, disoit-il, de sa rançon, et lui procurer la liberté. Elle lui dit d'un ton méprisant : « Vous n'en avez ni la volonté ni le pouvoir. Je sais bien que ces Anglois me feront mourir; mais seroient-ils cent mille jureurs de plus qu'ils ne sont à présent, ils ne gagneront pas ce royaume. » Stafford tira son épée, et l'auroit lâchement percée, si Warwick ne l'eût retenu. Cette brutalité auroit du moins soustrait l'infortunée au supplice affreux qui l'attendoit.

Tout paroissoit fini par le jugement ecclésiastique; mais les Anglois n'avoient garde d'en être contens, parce que le tribunal n'ayant pas abandonné par sa sentence l'accusée au bras séculier, ils la voyoient avec dépit et regret soustraite à la mort ignominieuse et cruelle qu'ils vouloient lui faire souffrir. Ils s'emportèrent contre les juges et leur reprochèrent d'avoir *mal gagné leur argent*. Cauchon trouva un remède à cette omission. La sentence ecclésiastique portoit que la jeune fille ne reprendroit pas l'habit d'homme. Elle le promit et s'y engagea par serment. Ses gardes, pendant la nuit, lui enlèvent ses habits de femme et lui en substituent de l'autre sexe. En s'éveillant elle prie qu'on lui rende

ses *robes*, avertit ses gardes que s'ils la refusent ils seront cause de sa mort. Elle souffre, reste au lit jusqu'à ce que des besoins pressans la forcent d'en sortir. Elle se couvre alors des habits qu'elle trouve sous sa main. Des témoins apostés entrent, la surprennent, la dénoncent au tribunal comme ayant violé son serment. Ce crime paroît assez grand aux juges pour revenir sur leur sentence. La violation de son serment étoit manifeste : elle étoit encore vêtue des habits défendus. Un nouveau jugement la déclare « sorcière, apostate, hérétique, idolâtre, menteresse, devineresse, blasphémeresse de Dieu, excommuniée, rejetée du sein de l'église, abandonnée pour ses forfaits à la justice séculière. »

Le bûcher étoit prêt. Les uns disent qu'elle y monta avec fermeté, haranguant le peuple, et accablant les Anglois de reproches ; les autres qu'elle y marcha comme une victime innocente, sans emportement, sans bravade, sans injures. Les juges ecclésiastiques avoient permis à cette apostate, idolâtre et sorcière, de communier. Le bailli de Rouen et ses assistans, mandés pour représenter le tribunal séculier, ne prononcèrent pas de sentence. Le bailli dit seulement au bourreau, d'un air consterné, « Menez-la. » Elle fit sa prière à genoux, demanda une croix. Un soldat anglois lui en fit une avec deux bâtons. Elle la

baisa dévotement, et demanda qu'elle fût attachée sur le mur, en face du bûcher, et eut tant qu'elle le put, pendant son agonie, les yeux fixés sur ce signe du salut des chrétiens. Quand elle sentit le feu, elle avertit deux prêtres qui l'accompagnoient de s'éloigner. Le supplice fut long, parce qu'on avoit donné au bûcher une hauteur extraordinaire, afin qu'elle fût vue de tout le monde. Par cette raison la flamme gagna lentement. Jusqu'à la mort on l'entendit prononcer le nom de Jésus, interrompu seulement par les gémissemens et les cris que les douleurs lui arrachoient.

« Des gens que le seul nom de miracle effarouche, dit l'historien Daniel, ont avancé, sous le règne de François I, sans aucune autorité tirée des auteurs contemporains, que ce fut un artifice des généraux françois d'avoir fait venir la Pucelle à la cour, comme une fille miraculeuse, pour frapper l'esprit des peuples. » Mais quel heureux concours de circonstances! Avoir trouvé une fille de dix-sept ans, brave dans les combats, prudente dans les conseils; irréprochable dans ses mœurs au milieu des camps! Elle a été jugée dans le temps sainte ou sorcière, suivant les préjugés superstitieux qui régnoient alors, et selon l'esprit et l'intérêt des partis. Guy de Laval, franc royaliste, après avoir rapporté à sa mère, dans une lettre, plusieurs choses extraordi-

naires de la Pucelle, la finissoit par ces mots : «Et semble avoir chose divine de son fait à la voir et à l'ouïr. » Le régent, duc de Bedfort, écrivoit en Angleterre que les revers qu'il avoit essuyés auprès d'Orléans venoient de la crainte que ses soldats avoient conçue d'une femme, « vraie disciple de Satan, formée du limon de l'enfer, appelée la Pucelle, laquelle s'est servie d'enchantemens et de sortiléges.» Villaret rapporte que « trente ans après sa mort, le fameux comte de Dunois, dans un âge également éloigné d'une jeunesse inconsidérée et d'une vieillesse foible et crédule, affirmoit encore avec serment que toutes les actions de cette fille, qu'il avoit presque toujours accompagnée, portoient un caractère surnaturel, dont le souvenir se retracera sans cesse à sa mémoire. » Un sage qui avoit vu, admiroit et hésitoit de prononcer. Imitons sa circonspection, nous qui ne savons que par le rapport d'autrui; mais nous en savons assez pour assurer que l'histoire ne présente pas une autre héroïne de dix-sept ans, modèle de bravoure dans les combats, de sagesse dans les conseils, de sévérité dans les mœurs, inébranlable dans ses résolutions, marchant toujours d'un pas ferme à son but, voyant avancer une mort cruelle sans se troubler, sans regretter les hautes destinées qu'elle pouvoit légitimement se promettre, et à la-

quelle enfin il seroit difficile de trouver un défaut.

On est étonné de ne voir dans l'histoire aucune démarche faite en faveur de l'héroïne, comme propositions d'échange, de rançon, ou menaces de représailles : d'où on conjecture que le roi n'en fit aucune. Selon quelques historiens, il se forma à la cour une cabale des favoris et des favorites : les premiers, jaloux de la gloire de la guerrière, et redoutant le crédit qu'elle acquéroit ; les secondes, alarmées de sa jeunesse, dont elles craignoient l'empire sur le cœur sensible du monarque. Leurs intrigues la firent négliger et abandonner. Elle ne s'intéressoit qu'au roi, personne ne s'intéressa à elle ; elle étoit proscrite dans le cœur des courtisans, auxquels son inaltérable fidélité faisoit ombrage, et ils lui fermèrent celui du foible monarque. Le remords de ce honteux délaissement ne s'est montré que vingt-cinq ans après. Le roi fit revoir le procès de l'infortunée. Cent douze témoins, prélats, généraux, magistrats, qui l'avoient connue, déposèrent pour elle de la manière la plus honorable. Son jugement fut déclaré nul, abusif, injuste, l'arrêt lacéré publiquement ; et on fit à Rouen deux processions solennelles, suivies de prédications en forme d'apologie. Cependant, malgré l'iniquité avérée des premiers juges, on ne les poursuivit pas

criminellement; mais Louis XI, peut-être pour accuser tacitement la conduite de son père, fit reprendre le procès dans les premières années de son règne. Presque tous ceux qui avoient condamné la Pucelle au feu étoient morts misérablement. Deux seuls restoient, qui subirent le même supplice. Ces deux processions, ordonnées à Rouen, le furent peut-être aussi comme expiation d'une procession générale qu'avoit fait faire le duc de Bedfort à Paris, en action de grâces de la punition de la *magicienne*, dont toutes les actions, dit le moine qui prêchoit, étoient *œuvres du diable et non de Dieu*.

A cette scène tragique, qui ne servit de rien à la cause des Anglois, le régent en fit succéder une pompeuse, qui ne leur fut pas plus utile. Il avoit fait venir en France le jeune Henri VI, persuadé que sa présence pourroit rendre plus efficace le zèle de ses partisans; il crut aussi que le couronnement donneroit un nouveau degré de force à sa prétention. La cérémonie se fit dans la cathédrale de Paris, par les mains du cardinal de Winchester, grand-oncle de Henri, et malgré la réclamation de l'évêque. Dans l'entrée royale qui précéda, la marche fut ouverte par un pâtre, soi-disant prophète, *qui faisoit le peuple idolâtrer*. Les Anglois l'avoient pris aux François dans une action. « Il chevauchoit de

côté, et montroit parfois ses mains, pieds et côtés tachés de sang comme saint François. » Ainsi les Anglois se servoient des prestiges qu'ils venoient de punir dans la Pucelle. *Suivoient les preux et preuses leurs compagnes.* Chaque station, comme dans les entrées des rois, offroit des représentations de combats, de mystères, et autres spectacles semblables. En passant l'hôtel Saint-Paul, on fit remarquer au jeune roi la reine Isabelle son aïeule, qui étoit à une fenêtre. Il la salua. Elle rendit le salut, et se retira en laissant échapper des larmes. C'étoit, disoit-elle, du plaisir de voir son petit-fils orné de deux couronnes. On voudroit pouvoir lui faire l'honneur de croire que ses larmes étoient plutôt l'effet du repentir.

[1432] Henri VI retourna dans son île, chargé de deux sceptres qui devoient lui être enlevés l'un et l'autre. Celui de France lui échappoit. Pendant ses promenades nonchalantes des côtes de France jusqu'à Paris, Charles VII faisoit des progrès plus ou moins rapides, mais non interrompus. Aucun monarque n'a été mieux servi par ses capitaines. Ils n'avoient pas besoin d'ordres pour entreprendre. L'indignation contre les usurpateurs de la monarchie les enflammoit tous du même zèle. Dispersés dans toutes les provinces, sans s'être communiqué leurs projets, ils se ren-

controient, comme de concert, sur le chemin des conquêtes. Ils en firent d'eux-mêmes d'importantes. On compte de ce nombre celle de Chartres, que Dunois enleva par surprise. Elle aplanissoit à Charles le chemin de la capitale. Son conseil crut ce moment favorable pour ouvrir des négociations avec les ducs de Bedfort et de Bourgogne. Un légat du pape y présidoit. L'Anglois se montra intraitable. Il refusoit au compétiteur de son neveu jusqu'au titre de roi. Philippe-le-Bon ne se fit pas trop prier pour accorder, sinon la paix, du moins une trève de six ans. La nouvelle de cette convention, répandue dans le royaume, procura de la tranquillité pour un moment, car le bienfait ne s'en fit sentir que durant trois mois. Au bout de ce temps, l'avidité et le brigandage des gens de guerre des deux partis firent reprendre les hostilités, qui d'ailleurs cessèrent d'être fort animées. Ainsi de la trève il resta encore des espérances consolantes pour l'avenir.

[1432-33] Mais pendant que, pour réussir, ministres et courtisans auroient dû vivre tous dans le plus parfait accord, des intrigues sans cesse renaissantes les divisoient. Le connétable avoit repris du crédit auprès du roi. Il ne pardonnoit pas à La Trémouille son affectation à le tenir toujours éloigné, lui à qui ce ministre devoit sa place et sa faveur.

Richemont pressentit que le roi, qui n'avoit jamais aimé La Trémouille, s'en verroit débarrassé sans regret. Avec son audace ordinaire, sans prévenir Charles, il fait surprendre le ministre dans son lit, à Chinon, où il étoit avec le roi. Il y avoit ordre de le tuer s'il se défendoit. Heureusement une blessure le mit tout d'un coup hors de combat. Il fut saisi. On le transporta dans un château fort, où il resta prisonnier. Tout étoit préparé, de l'aveu même, dit-on, de la reine, Marie d'Anjou, qui contribua beaucoup à apaiser son mari, que cette violence révolta d'abord. Elle lui présenta pour premier ministre, de concert avec Richemont, Charles d'Anjou son frère, comte du Maine. Le monarque l'accepta, et reçut le connétable dans ses bonnes grâces. Cette réconciliation, amenée par une audace inexcusable, fut un grand bonheur pour Charles VII. Elle rapprocha de lui un homme genéralement estimé, malgré ses violences; d'une probité incorruptible, et dont l'œil sévère intimidoit les courtisans, trop portés à profiter de la mollesse du prince. Richemont avoit tout pouvoir sur l'esprit du duc de Bretagne son frère. Le duc de Bourgogne, qui le connoissoit, avoit pour lui une grande considération. Le roi retira donc de grands avantages de la confiance qu'il mit dans le connétable; confiance arrachée d'abord,

mais que les services de Richemont tournèrent ensuite en habitude.

Les deux partis étoient si fatigués de la guerre, qu'une année entière se passa sans hostilités remarquables. Outre l'épuisement des forces, ce calme put aussi avoir sa cause dans une grande froideur qui se mit entre les ducs de Bedford et de Bourgogne. Le lien de parenté qui existoit entre eux n'existoit plus. Le duc de Bedfort avoit perdu sa femme, sœur du duc de Bourgogne, et venoit de former de nouveaux nœuds avec Jacqueline de Luxembourg *, nièce du comte de Ligny, et sœur du fameux comte de Saint-Paul, depuis connétable de France. Cette alliance avec le premier des vassaux du duc et son parent, contractée à son insu, avoit encore augmenté leur mésintelligence. Elle alla au point qu'après s'être donné rendez-vous à Saint-Omer, pour conférer de leurs affaires, ils refusèrent

* Jacqueline, veuve du duc de Bedford, se maria depuis avec lord Rivers (Richard Woodville), et fut mère de cette Elisabeth Woodville qu'épousa Edouard IV, roi d'Angleterre, pendant que le comte de Warwick étoit en France, par ses ordres, pour y négocier une alliance. Cet incident occasionna une nouvelle révolution en Angleterre. Warwick, piqué d'être désavoué, changea de parti, contraignit pour un temps Edouard à fuir, et rétablit Henri VI, qu'il avoit contribué à détrôner.

chacun de faire les premières démarches pour se voir, et se retirèrent sans s'être abouchés.

[1434] On ne peut douter que dès lors Philippe-le-Bon n'eût un désir sincère de procurer la paix à la France. « Mais, dit Villaret, l'embarras des conjonctures actuelles suspendoit l'accomplissement d'une résolution déjà formée. Ce n'étoit pas assez que le duc de Bourgogne se déterminât au changement qu'il méditoit ; il étoit nécessaire que la noblesse et les peuples de ses domaines, ceux des Pays-Bas surtout, liés par le commerce avec les Anglois, y concourussent également ; que les grands vassaux, et cette multitude de partisans qui avoient embrassé sa querelle, agréassent une convention qui ne s'accordoit peut-être pas avec leurs engagemens particuliers. Il falloit concilier les oppositions d'une foule de chefs de compagnies et de capitaines de brigands, accoutumés à ne subsister que de pillages, qui ne faisoient la guerre que pour leur compte, sur lesquels le duc n'avoit qu'une autorité conditionnelle et dépendante de leurs intérêts. » A ces motifs politiques, Villaret ajoute, en hésitant cependant, d'autres raisons qui ne déterminent que trop souvent les hommes les plus estimables, et qui ont pu avoir quelque puissance sur l'esprit de Philippe, malgré sa bonté. « La crainte de paroître se démentir, cette mauvaise honte

qui survit à nos passions, et qui nous porte à rougir de réparer les fautes qu'elles nous ont fait commettre. »

[1435] Ces difficultés étoient sans doute en grande partie surmontées, quand le duc de Bourgogne, touché des instances du nouveau duc de Bourbon, Charles son beau-frère, accepta une entrevue à Nevers avec le connétable et le chancelier. Cependant il se refusa à prendre un parti définitif saus consulter ses alliés ; et ce fut à cet effet, et pour procurer enfin la paix à la France, qu'il demanda un congrès où furent appelées toutes les puissances de la chrétienté. Ce congrès célèbre se tint à Arras, sous la médiation de deux cardinaux, seize ans après celui qui, dans le même lieu, avoit pensé consommer la ruine de la France. Il s'y trouva vingt-sept des principaux seigneurs, prélats et magistrats du royaume ; le duc de Bourgogne en envoya treize. Le cardinal de Winchester, oncle du duc de Bedfort, présidoit les plénipotentiaires anglois, qui étoient en aussi grand nombre. Les François leur offrirent, de prime abord, la cession de la Normandie et de la Guienne en toute propriété, sous la réserve de l'hommage à la couronne, et à condition que le roi d'Angleterre renonceroit au titre de roi de France et à toute autre prétention. Winchester et ses collègues rejetèrent bien loin

leurs guerres, notamment contre les Anglois. A ces conditions, et « principalement par révérence de Dieu, dit le traité, et pour la compassion du pauvre peuple », Philippe, s'intitulant duc de Bourgogne, *par la grâce de Dieu*, reconnoît le roi Charles de France pour son souverain, et se soumet, s'il manque à sa foi, d'y être contraint par le pape et le concile de Bâle, qui se tenoit alors. Il signa ce traité avec les principaux seigneurs de son duché, dans la cathédrale d'Arras, devant le saint sacrement, et en présence de légats qui les relevèrent tous des sermens qu'ils avoient faits jusqu'alors, et qui seroient contraires à celui-ci.

La reine Isabeau de Bavière mourut à Paris quinze jours après le traité d'Arras. On dit qu'il lui arracha des larmes de dépit. Elle emporta dans le tombeau l'indignation des François, dont elle avoit causé les derniers malheurs par sa haine contre son fils. Les Anglois n'en témoignèrent pas grand regret. Elle ne leur étoit plus utile. Ils lui firent faire un service dans la cathédrale, et envoyèrent son corps, sans pompe, à Saint-Denys, sous prétexte que le convoi, s'il avoit été éclatant, auroit pu être troublé par les partis royalistes qui parcouroient les environs de la capitale. Une mort vraiment avantageuse pour Charles VII fut celle du duc de Bedford. Le cabi-

net de Londres nomma pour le remplacer Richard, duc d'Yorck, son cousin issu de germain, homme d'une capacité médiocre, déjà décrié en Angleterre, et traversé par ceux qui aspiroient à la régence de France. Henri, petit-fils de Jean de Gand et duc de Sommerset, qui y prétendoit, conduisit tellement ses intrigues, que ce ne fut qu'au bout de sept mois que le duc d'Yorck put obtenir ses patentes. L'inaction où il fut obligé de rester donna au roi le moyen de s'emparer de plusieurs villes importantes, dont la conquête faisoit présager la reddition prochaine de la capitale.

[1436] Elle coûta moins que celle d'un village. Les habitans étoient fatigués des factions, et se trouvoient alors courbés sous le joug de l'inquisition la plus soupçonneuse et la plus cruelle. Quelques bourgeois courageux, à la tête desquels étoit Michel Laillier, qui vingt ans auparavant avoit sauvé Paris d'un massacre, prirent le temps où le connétable venoit de battre les Anglois à Saint-Denys pour traiter avec lui. Ils n'eurent besoin, pour s'accommoder, que de quelques pourparlers. Ils demandèrent une amnistie générale pour leurs concitoyens et la confirmation de leurs priviléges. Tout ayant été accordé par le roi, à jour convenu, ils favorisent l'escalade des remparts et la rupture des

chaînes des ponts-levis, et introduisent ainsi le connétable par la porte Saint-Jacques ; ils haranguent le peuple, en même temps que les troupes royales défilent dans la ville et repoussent la foible garnison angloise qui y avoit été laissée, et qui ne pouvoit se battre autrement qu'en faisant retraite. Le lendemain, aux premiers rayons de l'aurore, tout étoit tranquille; et les vivres, qui avoient été gênés jusqu'alors par les partis environnans, entrèrent en abondance. Le même jour, par ordre du connétable, et en attendant que le roi en eût autrement ordonné, la justice reprit son cours. Le parlement n'eut cependant son complément que quelques mois après, par la réunion des magistrats de Poitiers. La foible garnison que les Anglois tenoient à Paris se renferma dans la Bastille et fit mine de vouloir s'y défendre. Quelques généraux opinoient à les attaquer, et il auroit été facile de les exterminer ; le connétable ne voulut pas ensanglanter son triomphe. Il leur offrit une capitulation. Ils l'acceptèrent, et sortirent avec armes et bagages, mais non sans être accablés d'injures par la populace, qui les bénissoit auparavant comme ses sauveurs. A la joie de cet événement heureux se joignirent des fêtes pour le mariage du dauphin, qui depuis a été Louis XI. Il fut célébré à Tours avec Marguerite, fille

de Jacques I, roi d'Écosse, fidèle allié de la France.

[1437] Le duc de Bourgogne faisoit alors sérieusement la guerre aux Anglois. Il entreprit le siége de Calais. Les Flamands, ses sujets, croyant courir à une victoire prompte, se rendirent en foule dans son camp ; mais, quand ils virent que la défense se prolongeoit, ils se retirèrent comme ils étoient venus, et le duc, privé de la plus grande partie de ses meilleures troupes, fut contraint de lever le siége. Il ne réussit pas mieux au Crotoi, où il trouva Talbot qui le repoussa. Le roi, au contraire, eut un plein succès dans l'attaque de Montereau-Faut-Yonne, ville alors importante et très-forte. Charles y montra une intrépidité qu'on ne lui avoit pas encore connue. Il marcha à l'assaut, à travers le fossé, dans l'eau jusqu'à la ceinture, monta des premiers sur la brèche, et, se voyant maître de la ville, « il défendit, sous peine de la hart, que homme ne pillât l'église, ni les gens de la ville. » Ces deux actes, l'un de bravoure, et l'autre de bonté, décidèrent de sa réputation auprès des François. Aussi eut-il des marques certaines de leur amour et de leur estime dans l'entrée solennelle qu'il fit à Paris. Les habitans y étalèrent toute la magnificence que l'industrie du siècle pouvoit fournir. On y vit les *mystères représentés* par des per-

sonnages muets, sur des échafauds dressés de distance en distance. *Les sept péchés mortels à cheval, et les sept vertus* précédoient le parlement. Moins touché de ces belles inventions que des acclamations et des larmes de joie d'un peuple nombreux, Charles ne put retenir les siennes. Les Parisiens étoient enchantés de revoir leur souverain légitime, après vingt ans d'absence. Leurs transports alloient jusqu'à l'ivresse. L'évêque de Paris, en recevant le monarque dans la cathédrale, lui fit jurer qu'il *tiendroit loyaument et bonnement tout ce que bon roi faire devoit.*

Charles VII s'appliqua à remplir cette promesse, en faisant plusieurs règlemens utiles pour l'administration de la justice et des finances. Le malheur des circonstances ne permit pas de diminuer les impôts : ce qui fâcha le peuple, qui, à chaque changement, espère des innovations utiles, et est toujours trompé. Le monarque s'appliqua, du moins dans les autres parties d'administration, à *ce qu'un bon roi faire devoit.* Pendant les troubles, tout avoit été confondu, « de manière qu'on ne connoissoit plus l'état des gens, soit princes, nobles, bourgeois, marchands et artisans, parce qu'on toléroit à chacun de se vêtir et habiller à son plaisir, fût homme ou femme, de drap d'or et d'argent. » Il fut

défendu de vendre des étoffes précieuses à d'autres qu'aux princes, grands seigneurs, et aux ecclésiastiques pour les ornemens de leurs églises. « On poussa même l'attention jusqu'à dresser divers patrons d'habillement, et prescrire la qualité des étoffes suivant les rangs et les conditions. » Ce qui équivaloit aux broderies, galons et autres ornemens dont l'étiquette a enrichi en différens temps les habillemens de ceux qu'elle a voulu distinguer.

[1438] Une affaire plus importante occupa les premiers momens de la puissance que Charles VII obtenoit dans la totalité de son royaume. Depuis plusieurs années, des conciles qui se succédoient luttoient contre l'autorité des papes. Celui de Bâle venoit de prononcer sa propre supériorité, et il avoit fait plusieurs canons de discipline, conformes aux usages qu'on appeloit les *libertés de l'église gallicane*. Les pères de Bâle envoyèrent proposer au roi l'homologation. Il convoqua dans la Sainte-Chapelle de Bourges les princes du sang, le dauphin à la tête des principaux seigneurs et magistrats du royaume. On y discuta les décrets en présence des légats du pape, et, malgré leurs réclamations, l'assemblée en reçut la plus grande partie comme loi de l'état, sous le nom de *Pragmatique sanction* *, appellation dérivée d'un vieux

* En 1268, saint Louis avoit rendu un édit sous

mot *pragma* qui veut dire *prononcé*, *sentence*, *édit*. On arrêta donc que le concile œcuménique étoit au-dessus du pape; que suivant les anciens usages on procéderoit par élection pour remplir les siéges épiscopaux et les autres prélatures; que les papes ne pourroient plus se réserver la collation des bénéfices; qu'on n'appelleroit plus à eux, sans avoir passé par les tribunaux inférieurs, et que dans ce cas ils seroient obligés de déléguer des juges sur les lieux, de manière que nul ne pût être évoqué, hors de son diocèse, plus loin que quatre journées de chemin; les abus des excommunications sont réprimés; et l'on supprima les annates qu'on payoit à la cour de Rome en prenant possession d'un bénéfice; enfin on termina par cette loi, qui a toujours été pratiquée, même depuis l'abolition de la pragmatique, que les bulles des papes et les décrets des conciles, même généraux, pour ce qui regarde la discipline, n'auront de force en France que quand ils auront été revêtus de la sanction du roi.

On doit aussi à Charles VII des règlemens

le même nom, portant, réserve aux églises de leur droit d'élection et aux collateurs de leurs priviléges, répression de la simonie et interdiction de toute levée de deniers de la part de la cour romaine, autrement que pour cause raisonnable, pieuse et pressante, et toujours avec le consentement exprès du roi et de l'église de France.

sages pour les troupes. Il n'y a point de désordres que ne se permissent les bandes errantes dans les provinces, sous des capitaines aussi avides que leurs soldats. Ce n'étoit qu'à prix d'argent que le malheureux cultivateur obtenoit la liberté de moissonner son champ. Son bœuf, son cheval ne lui étoient rendus que pour une somme stipulée; heureux quand les chefs vouloient se rendre médiateurs entre le pillard et le pillé, et composer pour le dernier! « Le dauphin donnoit un demi-écu à ses gens de guerre pour chaque vache ou cheval qu'ils restituoient; » mais les incendies, les atteintes portées à l'honneur des femmes, les vols, les massacres, la famine, tous les fléaux, suites ordinaires des guerres civiles, n'avoient point de compensation. Ce ne fut qu'à la longue et très-lentement qu'on remédia à tous ces maux.

[1439] L'inactivité, l'incertitude, l'espèce de stupeur produite par cet amas de calamités, ralentirent la guerre, et firent sentir plus vivement le besoin de la paix. D'après les instances du pape, des envoyés des deux rois y travaillèrent dans le château d'Oye entre Calais et Guines. Voici les instructions des commissaires anglois, et l'ordre dans lequel leurs propositions devoient être faites : 1° Demander la restitution du royaume de France en entier; 2° En cas de refus, la pos-

session de toutes les provinces en-deçà de la Loire ; les autres au-delà seroient abandonnées à Charles, qui en feroit hommage. 3° Ces conditions rejetées, le cardinal de Winchester devoit faire un discours dans lequel il remontreroit aux plénipotentiaires du dauphin que par leur obstination ils alloient continuer une guerre sanglante, pour une cause qui avoit déjà fait périr plus d'hommes qu'il ne s'en trouvoit alors dans les deux royaumes réunis de France et d'Angleterre; que d'ailleurs la proposition de partager la France n'étoit pas si absurde, puisqu'avant Charlemagne elle n'avoit pas toujours été gouvernée par un seul monarque. 4° Que si l'hommage répugnoit à Charles, on l'en dispenseroit. 5° Que Henri se contenteroit des provinces possédées par ses ancêtres. 6° Qu'il relâcheroit même la Normandie. 7° Que, selon le plus ou le moins qui seroit accordé, il pourroit renoncer au titre de roi de France. 8° Enfin, qu'au défaut de la paix, on travailleroit à une trève de cinquante ans, et à des échanges de places pour en assurer l'observation. Rien de tout cela ne fut discuté sérieusement. On ne s'arrêta à aucun point. Il y eut des conversations vagues, et les plénipotentiaires se retirèrent sans rien conclure.

[1440] Peut-être les Anglois traînèrent-ils la conférence en longueur, et s'abstinrent-ils

de terminer, par les espérances que leur donnoient des mésintelligences qu'on remarquoit à la cour. Beaucoup de personnes des plus distinguées étoient mécontentes du grand crédit dont le connétable jouissoit et de l'autorité qu'il y exerçoit. La Trémouille, échappé de sa prison, saisit cette occasion de se venger de son rival, et de se replacer, s'il pouvoit, dans le poste d'où Richemont l'avoit chassé. Il en avoit quelque espoir, connoissant comme il le faisoit le caractère de Charles VII, qui jusque-là s'étoit montré assez indifférent sur le choix de ceux qui se chargeoient des affaires, pourvu que lui-même n'en fût pas embarrassé. La Trémouille se forma donc un parti, composé de beaucoup de seigneurs, et même de princes du sang, tels que les ducs d'Alençon, de Bourbon, et le comte de Dunois. Il y fit aussi entrer le dauphin Louis, alors âgé de dix-huit ans, et qui montroit déjà le caractère ambitieux, sombre et turbulent dont il ne donna depuis que trop de preuves.

On ignore quel étoit précisément le but de cette ligue. Les uns disent que les conjurés n'avoient dessein que de forcer le roi à éloigner le connétable; d'autres, qu'ils vouloient s'emparer de la personne même du monarque, le renfermer, et mettre le dauphin à sa place, pour gouverner sous son nom.

Leurs projets sont assez incertains ; peut-être n'en avoient-ils pas de bien fixes eux-mêmes. Une faction, quand elle commence, ne sait pas jusqu'où elle peut aller. Le roi ne fut averti de la conspiration que par la réunion des conjurés, qui s'avançoient déjà vers lui avec des troupes, le dauphin à leur tête. Charles étoit à Amboise. Des courtisans timides lui conseilloient de se retirer dans une ville forte, et d'appeler à son secours la noblesse du royaume ; mais le connétable lui dit : « Souvenez-vous de Richard II. » Ce prince, dans une circonstance à peu près pareille, avoit eu l'imprudence de se renfermer dans une forteresse ; foiblesse qui lui coûta le trône et la vie. Le roi, encouragé par la présence de son connétable, rassemble promptement un corps de noblesse qui accourt des environs, monte à cheval, va au-devant des rebelles, les étonne et les déconcerte. Du Poitou, où s'étoient réunis les chefs, il les poursuit en Angoumois, en Limousin et en Auvergne, où il les atteint. Ils ne voient bientôt plus de ressource que de recourir à sa clémence, dont le duc de Bourgogne devient le médiateur. Le roi consent à recevoir les princes et à les entendre ; mais, apprenant que le dauphin venoit accompagné de La Trémouille et des plus coupables, il envoie dire à ces derniers de ne pas avancer, sinon qu'il les fera arrêter.

Il y avoit déjà quelque temps que Dunois étoit rentré en grâce. Le premier il avoit reconnu sa faute, et l'avoit réparée par un prompt repentir.

La première entrevue du père et du fils fut courte. « Loys, lui dit le roi, soyez le bien venu. Vous avez moult longuement demeuré. Allez-vous-en en votre hostel pour aujourd'hui, et demain nous parlerons à vous. » Le lendemain, après avoir fait ses excuses à son père, le dauphin demanda que La Trémouille et les autres complices notés fussent admis en sa présence. Sur le refus que le roi en fit, « Monseigneur, lui dit son fils, donc faut-il que je m'en revoise, car ainsi leur ai promis. — Loys, répondit le père, les portes sont ouvertes. Si elles ne sont pas assez grandes, je vous ferai abattre seize ou vingt toises de murs pour passer où mieux vous semblera. Allez, partez ; car au plaisir de Dieu nous trouverons aucuns de notre sang qui nous aideront mieux à maintenir notre honneur et seigneurie qu'encore n'avez fait jusqu'ici. » Cependant, si le dauphin eut vraiment dessein de partir, on eut soin de lui en ôter les moyens, en éloignant de sa personne ceux qui pouvoient l'aider. On changea toute sa maison, à l'exception de son confesseur et de son cuisinier, qu'on lui laissa. La Trémouille fut repoussé ; le connétable lui rendit l'affront

qu'il lui avoit fait lors qu'il l'empêcha, après la pacification de Bourges, d'être admis auprès du roi. Ainsi finit la *praguerie*. Cette faction a été ainsi nommée, à ce qu'on croit, comme ressemblant à celle des hérétiques rebelles de Prague (les hussites), dont la rébellion faisoit alors beaucoup de bruit; ou de *brigue*, *braguerie*, *praguerie*.

Cependant le mécontentement des grands ne fut pas entièrement étouffé; le roi se vit encore obligé de prendre des mesures contre un nouveau complot, peut-être imaginaire. Après vingt-cinq ans de prison en Angleterre, Charles, duc d'Orléans, venoit d'être délivré par le bienfait de Philippe-le-Bon. Ce prince avoit payé une grande partie de la rançon de son cousin; il vint le recevoir à son débarquement: ils se jettent avec attendrissement dans les bras l'un de l'autre. Le duc d'Orléans rompit le premier le silence. « Beau frère et beau cousin, dit-il, je vous dois aimer par-dessus tous les autres princes de ce royaume, et ma belle cousine votre femme; car si vous et elle ne fussiez, je fusse toujours demeuré au pouvoir de mes adversaires, et n'ai trouvé meilleurs amis que vous. » Ce bon office, auquel contribuèrent aussi la plupart des princes et des grands seigneurs de la nation, réunit les deux maisons d'Orléans et de Bourgogne. Philippe s'étoit fait un plai-

sir de promener lui-même le duc dans ses états, et de le reconduire ensuite jusque dans l'Orléanois. Cette reprise de possession se fit avec une pompe militaire qui donna de l'ombrage au roi, d'autant plus que le protégé du duc de Bourgogne parut peu empressé d'aller lui rendre son hommage. Charles se montra piqué de cette négligence. Le duc d'Orléans s'apprêta à réparer sa faute et à se rendre à la cour; mais ce fut avec un cortége trop nombreux pour n'être pas suspect à ceux qui jouissoient de la faveur. Ils insinuèrent au roi que le dessein des deux ducs étoit de renouveler la *praguerie* et de s'emparer du gouvernement. Le roi fit dire en conséquence au duc d'Orléans que, s'il vouloit se rendre auprès de lui, il eût à renvoyer une partie de son escorte. Celui-ci, piqué de cet ordre, rompit son voyage et se retira dans ses domaines; mais des conciliateurs officieux rapprochèrent les deux parens, et le roi rendit sa confiance au duc. Ce prince, pendant sa longue captivité en Angleterre, s'y étoit fait une grande réputation de sagesse. Le monarque l'employa dans des conférences qui s'ouvrirent à Saint-Omer, avec les Anglois, pour la paix. Comme on y porta de part et d'autre les mêmes dispositions qu'au château d'Oye, elles n'eurent pas un succès plus heureux.

[1441] On reprit donc les armes, ou plutôt

on continua la guerre, qui n'avoit pas cessé, quoique faite avec lenteur. Les Anglois se tenoient sur une défensive timide. Le roi, au contraire, encouragé par plusieurs petits avantages, met le siége devant Pontoise, qui gênoit Paris, et dont la prise pouvoit être un acheminement à la reddition de Rouen. Il se signala dans l'attaque de cette place. Tant qu'elle dura, on le vit dans les premiers rangs avec le dauphin son fils. Il récompensa par des titres d'honneur les braves qui s'étoient distingués à ses côtés sur la brèche. La ville fut prise d'assaut. Le monarque recommanda aux soldats la modération, et prit lui-même soin que dans l'ardeur du pillage ils respectassent la vie de tous ceux qui ne se trouvoient pas les armes à la main.

[1442] Dans le dessein d'inquiéter les Anglois de tous côtés, et de les forcer ainsi à la paix, le roi se disposoit à porter la guerre en Guienne, lorsqu'il fut arrêté par de nouvelles intrigues. Il parut que ce fut l'indolence de Charles, son insouciance pour les affaires, l'abandon qu'il faisoit à ses ministres de l'autorité et des grâces, qui engagèrent plusieurs seigneurs, à la tête desquels se trouvoient des princes du sang, à tâcher de se procurer aussi une part dans ces avantages. Ils s'assemblèrent à Nevers dans des dispositions malveillantes et avec des apparences menaçantes. Il

y eut à leur sujet deux avis dans le conseil : le premier, de les disperser par la force ; le second, que le roi suivit, de les laisser conférer, de les entendre, et de prendre ensuite telle mesure qu'il conviendroit.

[1442-43] Ils demandèrent ce que demandent toujours les mécontens. Il semble qu'il y eût pour eux un protocole immuable. La réforme de plusieurs abus glissés dans l'administration, le maintien de la justice, l'abréviation des procès, plus d'attention pour le choix des magistrats, l'augmentation du nombre des conseillers d'état, afin d'y introduire leurs créatures, la répression des brigandages des gens de guerre, l'assurance de fonds pour le paiement de leur solde, le soulagement des peuples par la diminution des tailles et des impôts, enfin la paix avec l'Angleterre. On a vu qu'il y avoit peu de ces articles dont le roi n'eût tenté l'exécution avant leurs doléances, et on a pu juger que les circonstances ne laissoient pas actuellement l'accomplissement des autres en son pouvoir ; aussi ne présentoient-ils ces simulacres d'intérêt public que pour couvrir leurs prétentions particulières. Il n'y avoit pas un d'entre eux qui, à la suite de ces pétitions en faveur du peuple, ne réclamât, les uns, le rétablissement de pensions supprimées ou diminuées ; les autres, des augmentations de domaines sous

couleur d'échanges, ou des possessions à leur bienséance. Le monarque accorda à peu près ce qu'on demandoit, pour se débarrasser de ces intrigues fatigantes; et les principaux requérans étant satisfaits, ce fut aux autres nécessité de se tenir contens. On dit que le connétable saisit cette occasion pour faire sentir au roi que ces complots perpétuels ne venoient que de la facilité qu'on lui connoissoit à se laisser conduire et dominer. Il lui fit à ce sujet des remontrances qui, selon le caractère du censeur, tenoient même de la réprimande. Que ce soit ou non le fruit des conseils de Richemont, c'est de ce moment que Charles VII commença à gouverner par lui-même. Il en étoit temps, après plus de quarante ans d'âge et vingt de règne. Il est vrai qu'il s'étoit déjà montré brave et bon guerrier, ce qui suffiroit presque à un roi de France. Il continua à développer ces qualités dans la guerre de Guienne.

En partant pour ce pays, il laissa au dauphin le soin des provinces entre Loire et Somme. Le père et le fils s'acquittèrent chacun également bien de leur entreprise. Charles soumit toutes les parties de la Guienne qu'il attaqua. Louis se distingua par son intrépidité à la délivrance de Dieppe, que Talbot assiégeoit depuis plusieurs mois. Le roi fut si content de la conduite qu'il avoit

tenue dans sa campagne de Normandie, qu'il lui confia le militaire de l'expédition de Guienne, pendant que lui-même travailloit à rétablir l'ordre dans la justice, fondement de toute tranquillité. A cet effet, il créa un parlement à Toulouse.

[1444] Ces succès firent désirer aux Anglois une trève. Elle fut conclue à Tours pour deux ans. En même temps fut célébré dans la même ville, par procureur, le mariage de Henri VI avec Marguerite d'Anjou, fille de René, roi de Sicile, petit-fils de Louis d'Anjou, frère de Charles V, et tige de la seconde maison d'Anjou. Il y eut de singulier dans ce mariage, que, loin que la princesse apportât une dot avec elle, on prétendit que son esprit et ses grâces exigeoient du retour de la part de l'époux. Les plénipotentiaires françois demandèrent le Mans et le comté du Maine pour Charles d'Anjou, frère de la reine de France et oncle de la future. Les Anglois l'accordèrent, et les deux nations, qui s'estimoient, devinrent tout d'un coup de la meilleure intelligence.

Le dauphin, qui avoit pris goût aux expéditions militaires, se laissa tenter du désir d'aller faire la guerre aux Suisses en faveur de la maison d'Autriche. L'empereur, réclamé par le canton de Zurich, à l'occasion d'une querelle avec ceux de Schwitz et de Glaris,

n'ayant pu se faire accorder des secours par l'empire, avoit sollicité ceux de Charles; mais les cantons de Berne et de Soleure, considérant la démarche de leur co-état envers Frédéric comme incompatible avec l'existence de leur confédération, se prononcèrent en faveur des deux cantons menacés. Ce fut contre eux que le dauphin mena quatorze mille François et huit mille Anglois. Il y eut à Bottelem, entre Bâle et Montbéliard, une action, dite *la journée de Saint-Jacques*, où douze cents Suisses osèrent affronter l'armée réunie des confédérés. Tous y périrent; mais, après avoir fait subir une perte de six mille hommes à leurs ennemis, ils succombèrent couverts de gloire, et acquirent pour toujours à leur nation l'estime des François. Louis, redoutant une seconde victoire, non-seulement fit la paix avec eux, mais montra des dispositions à une alliance qui eut lieu dans la suite. Les Autrichiens furent très-mécontens de ce qu'ils appeloient la défection de leurs auxiliaires, et leur suscitèrent tant de mauvais traitemens dans les bailliages de domination autrichienne, par lesquels ils étoient obligés de faire leur retraite, que le dauphin ramena peu en France de cette puissante armée. On croit que les deux nations, angloise et françoise, ménagèrent à dessein cette expédition, et se servirent de la Suisse comme d'un gouf-

fre, où elles envoyèrent se perdre les bataillons indisciplinés dont elles étoient embarrassées.

[1444-45] C'étoit un remède violent et ruineux pour la France. A la place de cet expédient, on revint à un autre qui avoit déjà été tenté partiellement avec quelque succès. Ce fut, au lieu de troupes vagabondes, dépendantes des ordres arbitraires des capitaines qui les payoient souvent par le pillage, d'établir des corps toujours subsistans, où les soldats, habituellement sous le drapeau, s'accoutumeroient à la discipline et à la subordination. Pour cela, il falloit commencer par assurer leur solde. Le roi ne voulut pas prendre lui seul une résolution sur cet objet. Il consulta les princes du sang, le connétable, les maréchaux de France et les grands seigneurs qu'il convoqua, surtout les députés des principales villes du royaume, appelées à fournir les fonds. Elles s'étoient quelquefois exemptées, elles et leur territoire, des ravages des gens de guerre par des contributions passagères. Il fut proposé de rendre ce moyen permanent, et, du consentement de tous, fut établie une taille perpétuelle, spécialement affectée au paiement et à l'entretien des troupes.

Il y eut une revue de tous les gens de guerre. Entre eux on choisit les plus courageux, avec

égard cependant, pour la préférence, aux mœurs et à la probité. Les rôles étant arrêtés, le roi licencia le surplus. Les soldats congédiés eurent ordre de se rendre sur le lieu de leur naissance, ou tout autre qui conviendroit à leur subsistance ou à leur fortune. Défense de commettre aucun désordre sur la route en se retirant, sous menace d'être punis comme perturbateurs du repos public. Afin d'assurer l'exécution de ce règlement, les lieutenans de la connétablie firent border les chemins par les archers des communes intéressées à la sûreté du pays, de sorte qu'on s'aperçut à peine d'une réforme qui, sans cette précaution, auroit pu causer les plus grands désordres. « Ces essaims de brigands, accoutumés au meurtre et au larcin, disparurent tout à coup, dit Villaret. Plusieurs rentrèrent dans le sein de leur famille, redevinrent citoyens et cultivateurs. Les autres, effrayés par la sévérité des châtimens dont les nouvelles lois les menaçoient, abandonnèrent leur patrie. Dès ce moment la France jouit d'un calme inconnu depuis plus d'un siècle. »

La cavalerie fut formée de quinze compagnies d'ordonnance, composées chacune de cent lances : chaque lance ou homme d'armes avoit sous lui trois archers, un écuyer et un page, tous montés. « Le roi, dit un écrivain contemporain, nomma des capitaines vail-

lans, sages et experts en fait de guerre, et non jeunes et grands seigneurs. » La paye de chaque homme d'armes étoit de dix livres * par mois, celle de l'écuyer de cent sous, des archers de quatre livres, et celle du page de soixante sous. L'espérance de remplir les places vacantes attacha à ces corps une telle multitude de surnuméraires, que l'on vit des compagnies monter jusqu'à douze cents cavaliers. L'infanterie se composa d'abord d'un corps permanent d'archers de quatre mille hommes, et ensuite d'un supplément de francs archers, qui n'étoient réunis qu'en temps de guerre. Chaque paroisse devoit élire un habitant, *le plus avisé pour l'exercice de l'arc;* elle le fournissoit d'équipage. Il étoit payé, pendant la guerre, à raison de quatre livres par mois, et non pendant la paix; mais il jouissoit d'exemption de tous impôts, ce qui a fait donner à cette milice la dénomination de *francs archers*. Ils étoient obligés de porter, les fêtes et dimanches, leur habit de guerre, jouissoient de quelque distinction à l'église, et se rassembloient de plusieurs villages pour s'exercer ensemble à tirer de l'arc. Mais, soldats à la campagne et paysans à l'armée, cette dernière milice tomba bientôt dans le mépris.

* Le marc d'argent étoit alors 6 livres 18 sous.

Charles VII eut soin que l'impôt de guerre fût uniquement appliqué à cet objet pendant son règne, et n'outre-passât jamais la taxe. « Nul seigneur n'eût osé lever argent en sa terre sans sa permission, laquelle il ne donnoit pas légèrement; » et ces seigneurs, voyant au roi une armée subsistante, prête au premier commandement, devinrent plus circonspects et moins hardis à le choquer. En lisant ces détails et d'autres lois de police, ainsi que les actions de guerre que nous avons semées dans ce récit, à mesure qu'elles se sont présentées, on est étonné de ce que le président Hénault dit de Charles VII, « qu'il ne fut en quelque sorte que le témoin des merveilles de son règne.... que sa vie étoit employée en jeux, en fêtes, en galanteries. » Si ce prince eut trop de goût pour le plaisir et le repos, il faut avouer qu'il sut s'arracher à l'un et à l'autre dans le besoin, et que même pendant ses temps d'inaction et d'indolence, il n'étoit pas sans soin pour la prospérité de son royaume. Il s'abandonnoit trop à ses ministres; mais ses ministres ne gouvernoient pas mal. Enfin on ne disconviendra pas que, s'il doit beaucoup de sa gloire à ses généraux, il a bien mérité par lui-même le titre de *Victorieux* que l'histoire lui conserve.

Le dauphin avoit épousé, comme nous

avons dit, Marguerite d'Écosse. Elle mourut jeune, victime, à ce qu'on croit, de quelque tracasserie de cour, si lasse et si dégoûtée de la vie, que, pressée de prendre quelque remède, elle s'écrioit en le repoussant : « Fi, de la vie! qu'on ne m'en parle plus. » Elle avoit beaucoup d'esprit, aimoit et cultivoit les sciences. On sait qu'un jour, rencontrant Alain Chartier, le coryphée des savans du temps, endormi sur un banc, elle s'approcha sans l'éveiller, et le baisa sur la bouche; ses démoiselles témoignèrent leur surprise : « Ce n'est point l'homme, dit-elle, que j'ai baisé, mais la bouche qui a prononcé tant d'oracles. » On pouvoit l'en croire, car il étoit vieux et prodigieusement laid. Au reste, ce genre de baiser étoit alors fort ordinaire. Marguerite avoit une sœur nommée Isabelle, bien différente d'elle. Le duc de Bretagne, se proposant de l'obtenir en mariage pour son fils aîné, envoya en Écosse des ambassadeurs chargés de prendre des informations sur la princesse. Ils lui dirent en revenant « qu'elle étoit assez belle, le corps droit, bien formé, propre pour avoir enfans, mais qu'elle leur sembloit assez simple. — Chers amis, leur dit-il, retournez en Écosse et me l'amenez. Elle est des conditions que je désire. Ces grandes subtilités en une femme nuisent plus qu'elles ne servent. Je n'en veux point d'autre. Par

saint Nicolas! j'estime une femme assez sage (savante) quand elle sait mettre différence entre sa chemise et le pourpoint de son mari. »

[1446] Dans ce temps, une scission sans retour éclata entre le roi et son fils. Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, souvent sollicité par le dauphin de se détacher de son père, se détermina enfin à révéler à Charles ses tentatives. Le prince en vouloit surtout à la garde écossoise, troupe trop fidèle que s'étoit formée Charles, dès le commencement de son règne, moins pour sa sûreté que pour faire honneur à ses généreux alliés. Louis s'efforçoit de la faire regarder comme une de ces cohortes prétoriennes dont les empereurs romains s'entouroient pour faire exécuter leurs ordres tyranniques. « Il est temps, disoit-il, de mettre ces Écossois dehors. Ce sont eux qui tiennent en sujétion le royaume de France. » Il en avoit gagné quelques-uns, qui devoient se joindre à des gentilshommes de sa maison, attaquer l'escorte du roi pendant un voyage de plaisir que le monarque devoit faire, mal accompagné. « J'y serai, disoit le fils, car chacun craint le roi quand il le voit; et si je n'y étois en personne, je craindrois que le cœur ne faillît à mes gens; mais en ma présence chacun fera ce que je voudrai. » Que vouloit-il

faire? C'est ce qu'on n'a jamais su. Là se borne la déclaration de Chabannes. Le roi mit l'accusateur et l'accusé en présence l'un de l'autre. Le prince écouta froidement, nia tout, traita Chabannes d'imposteur, et lui donna un démenti. Par respect pour le fils de son roi, l'offensé ne le défia pas personnellement; mais il se déclara prêt à combattre ceux de sa maison qui se présenteroient. Personne ne parut. Louis, quand il parvint à la couronne, fit condamner Chabannes comme imposteur; mais il lui fit grâce, sans exiger de rétractation : ce qui laisse subsister la vérité de sa déclaration. Le père ne demeura que trop convaincu du crime de son fils. Plusieurs de ses complices furent exécutés. Pour lui, fuyant son père, dont la présence auroit été un reproche perpétuel de sa perfidie, il se retira en Dauphiné. Le roi l'y laissa agir en souverain. Jamais il n'en parloit que quand des circonstances impérieuses l'exigeoient; mais il nourrit au fond de son cœur un chagrin et des terreurs qui le tourmentèrent toute sa vie.

[1447] Les succès qui accompagnoient ses entreprises pouvoient faire une consolante diversion à ces peines domestiques. Charles VII eut le bonheur de conserver la paix dans l'église de France. Elle ne fut pas troublée par le schisme qui s'éleva à l'occasion

du saint siége, que deux rivaux se disputoient, l'un, Félix V, auparavant duc de Savoie, et depuis ermite à Ripaille, élu en 1439 par le concile de Bâle, lorsque celui-ci se crut autorisé à déposer Eugène; l'autre, Nicolas V, élu cette année par les cardinaux séans en conclave, à la mort d'Eugène IV, que la France n'avoit pas cessé de reconnoître, encore que, par sa pragmatique, elle eût adopté diverses résolutions du concile contre les prétentions de la cour romaine. Le roi convoqua à ce sujet une assemblée à Lyon. Il s'y trouva des ambassadeurs d'Angleterre, de Sicile, de plusieurs électeurs, et beaucoup de prélats et docteurs. On y détermina Amédée, l'élu du concile, à céder à Nicolas, l'élu du conclave; et ainsi, après avoir garanti la France du schisme, Charles VII eut le bonheur d'en préserver le reste de l'Europe.

[1448] Il auroit aussi désiré convertir en paix définitive la trève avec l'Angleterre, qui alloit expirer. Il y eut à ce sujet des conférences successivement à Louviers, au Pont-de-l'Arche, à l'abbaye de Bonport. Elles finirent, contre le vœu des François, par une déclaration de guerre. L'Angleterre eut l'imprudence de s'y déterminer, malgré les troubles dont elle étoit agitée alors par les prétentions des princes de la branche d'Yorck,

contre ceux de Lancastre, qu'ils accusoient d'occuper le trône à leur préjudice. Le duc de Glocester, oncle du roi, et le plus ferme soutien de la couronne, venoit d'être assassiné, et ce crime fut le prélude des plus sanglantes révolutions. Au contraire, la France jouissoit d'un calme plus parfait qu'on n'auroit osé l'espérer après un si terrible ébranlement. Ainsi le roi fit à son aise ses préparatifs pour de nouveaux triomphes, avec toutes les prévoyances de détail qui assurent le succès.

Il y fut puissamment aidé par le célèbre Jacques Cœur son argentier. Il étoit fils d'un bourgeois de Bourges, et avoit fait des gains considérables dans le commerce maritime, qui étoit alors peu connu. Villaret remarque que sa grande fortune ne parut qu'après qu'il eut été mis à la tête des finances sous cette dénomination d'*argentier*; que ce ne fut que depuis qu'il eut le maniement des deniers publics qu'on le vit assez riche pour équiper à ses frais plusieurs galères, et pour fournir seul, en cette occasion, des fonds suffisans à l'entretien de quatre armées à la fois. « S'il avoit volé le roi, ajoute l'historien, il réparoit une partie de son crime, et ces sortes de restitutions sont bien rares. » L'intégrité de ce célèbre financier dans sa gestion est encore un problème. En 1452, il fut accusé de concus-

sions, de malversations, d'abus d'autorité, et de tous les crimes dont un ministre disgracié ne manque pas d'être chargé. Il y avoit à la cour beaucoup d'animosité contre lui. Ses juges montrèrent un grand acharnement. Ce ne fut pas un tribunal ordinaire qui connut de ses prévarications, mais une commission nommée exprès. L'accusé ne fit d'aveux que ceux que la crainte de la torture lui arracha; cependant il fut condamné à la mort et à la confiscation de tous ses biens. Le roi se fit apporter les pièces du procès; il les examina lui-même. Charles VII n'étoit ni injuste ni trop sévère, néanmoins il ne fit grâce à Jacques Cœur que de la vie, et commua la peine de mort en un bannissement perpétuel, *en considération de certains services*, est-il dit dans les lettres de grâce. D'ailleurs on ne lui épargna pas la honte d'une amende honorable publique, ni le chagrin de perdre tous ses biens. Il paroît même qu'on avoit dessein de le retenir en prison, peine plus dure que le bannissement; mais il s'évada et se réfugia à Rome, où le pape Calixte III lui donna le commandement de la flotte qu'il avoit armée contre les Turcs. Ses commis, qui s'étoient enrichis dans son commerce maritime, lui fournirent des fonds. Il fit de nouvelles entreprises, réussit, et acquit une fortune plus brillante que celle dont il avoit été dépouillé.

On dut alors regretter tant de talens perdus pour la France.

[1449] Les hostilités de la part de Charles VII commencèrent par la Normandie haute et basse; ses conquêtes furent également rapides dans les deux parties. Il se présenta devant Rouen. Les Anglois firent d'abord quelque résistance; mais les habitans les déterminèrent, moitié gré, moitié force, à capituler. Le roi y fit son entrée avec toute la magnificence alors connue. Il alla ensuite attaquer Harfleur, dont la défense fut plus vigoureuse. Le monarque parut dans la tranchée, dans les combats des mines, *la salade en tête et son pavois à la main*, et s'y exposa comme le moindre soldat.

Agnès Sorel l'attendoit dans l'abbaye de Jumièges. Elle le pressoit de se rendre auprès d'elle, pour lui donner, dit-on, avis d'une conspiration formée contre lui, et l'engager à prendre des précautions qu'il négligeoit trop; mais elle-même n'en prenoit pas assez, puisqu'on a cru qu'elle mourut de poison. Ce forfait, dit-on, hâta une couche prématurée; mais ce dernier incident suffit pour expliquer la cause de sa mort, sans avoir recours au poison. Soit affectation de sévérité de mœurs qu'il n'avoit pas, soit disposition à haïr ce que son père aimoit, le dauphin la détestoit : c'en fut assez pour le charger d'un crime qui n'a pas

été avéré. Agnès étoit demoiselle du palais. On lui reconnoît de la douceur, de la franchise, de la générosité, et on sait que, pleine d'égards et d'attentions, elle vivoit très-bien avec la reine. Elle fut la première qui porta publiquement le titre de maîtresse d'un roi de France, la première aussi qui éprouva des humiliations lorsqu'elle se flattoit de partager, dans des circonstances éclatantes, le triomphe de l'amant couronné. Telles furent les marques de mépris que les Parisiens, encore peu familiarisés avec l'effronterie du vice, lui prodiguèrent lorsqu'elle se montra près du roi quand il fit son entrée dans leur ville. Peu de momens avant de mourir, elle fit aux demoiselles de son service une belle morale sur la vanité des plaisirs et la fragilité de la beauté. Elles écoutèrent son sermon, pour ne s'en souvenir peut-être que dans un moment pareil à celui où elles l'entendoient.

[1450] La ville de Caen fut aussi prise par le roi en personne. Il accorda aux Anglois une capitulation. Elle portoit qu'ils ne se rendroient pas à Cherbourg, comme c'étoit leur intention. Celle de Charles étoit d'assiéger cette place; ainsi il lui convenoit d'empêcher un renfort qui auroit rendu la prise plus difficile. C'étoit la dernière que les Anglois possédassent en Normandie; et quand ils l'eurent perdue ils se trouvèrent totalement expulsés

de cette province. Sa réunion entière à la France avoit été précédée et favorisée par une victoire décisive remportée à Formigny, dans le Cotentin. La bataille fut sanglante. Les deux armées étoient peu nombreuses, mais composées de troupes d'élite. Elles se battirent avec tant d'acharnement, que, de part et d'autre, la moitié resta sur le champ de bataille. Un capitaine anglois, nommé Matthieu God, se retira avant la défaite entièrement décidée, emmenant un corps considérable qu'il sauva. On l'en blâma. Il répondit: « Une bonne fuite vaut mieux qu'une mauvaise attente. »

Le comte de Clermont, fils aîné du duc de Bourbon, gendre du roi, et depuis connétable, commandoit les François. Malgré le talent avec lequel il avoit masqué l'infériorité de ses forces à une armée quatre fois plus forte que la sienne, peut-être alloit-il succomber sous le nombre, lorsque le connétable, qu'il avoit fait prévenir, arriva au fort du combat et le rétablit à l'avantage des François. Cependant, après la victoire, ce ne fut point à lui qu'en fut décerné l'honneur; et la cause plaidée devant le roi, ce fut le jeune comte qui fut déclaré vainqueur. Richemont, loin d'en être jaloux, fut le premier à en féliciter son jeune rival, qui de son côté continua à avoir les mêmes déférences

pour les ordres et pour les conseils du connétable.

[1451] Comme le dauphin, avant son éloignement de la cour, avoit coopéré aux premiers exploits faits en Normandie, il se crut apparemment quelque droit sur cette province, et en demanda le gouvernement. Il lui convenoit parce qu'il l'approchoit des Anglois et du duc de Bourgogne. C'étoit une raison pour qu'il ne convînt pas au père de le donner à son fils. Louis, privé de ce moyen de se rendre important, et de se faire craindre par son père de ce côté, travailla à l'inquiéter vers le midi. Il rechercha en second mariage Charlotte, fille du duc de Savoie, qui n'étoit pas encore en âge d'être mariée. Le roi, instruit de ses démarches à ce sujet, envoya signifier au duc son opposition par un héraut; mais il étoit trop avantageux au Savoyard d'avoir pour gendre l'héritier présomptif de la couronne de France. Il prit si bien ses mesures que le héraut n'arriva que pendant la cérémonie même de la célébration, et lorsqu'elle étoit trop avancée pour qu'il fût encore temps de l'interrompre. Le beau-père écrivit au roi pour s'excuser. Il disoit, entre autres justifications, qu'il ne s'étoit déterminé que sur la certitude du consentement de sa majesté, dont le légat du pape l'avoit positivement assuré. Or, ce légat étoit mort, on

pouvoit lui faire dire tout ce qu'on vouloit. Le roi qui auroit pu peut-être faire casser ce mariage, comme vicieux par le défaut de son consentement paternel et royal, se contenta de retrancher au dauphin ses pensions, et des terres qu'il lui avoit données, et la princesse resta chez son père en attendant qu'elle fût nubile.

Du royaume de France presque entier, que Henri V avoit laissé à son fils, il ne restoit à Henri VI que la Guienne. Charles VII tourna ses forces contre cette province. La campagne s'y ouvrit d'une manière aussi brillante et avec les mêmes espérances qu'en Normandie. Elle se termina de même par la soumission totale de la province, soumission qui, en considérant les formalités dont elle fut accompagnée, doit être regardée, moins comme une conquête que comme l'assentiment d'un peuple qui choisit et se donne un souverain. La Guienne avoit toujours été gouvernée par des princes particuliers, même sous la première race de nos rois. Ils n'eurent jamais sur elle qu'un droit de suzeraineté souvent contesté. Si Louis VII l'avoit possédée, ce n'étoit pas comme roi de France, mais comme mari d'Eléonore, et il la perdit par son divorce avec cette princesse, qui porta cette riche dot à Henri II son second mari. Aussi les peuples de ce pays, délaissés pour ainsi dire par

Henri VI, hors d'état de leur envoyer des secours contre les forces qui se présentoient, se crurent suffisamment autorisés à décider eux-mêmes de leur sort. Le clergé, la noblesse et les magistrats des principales villes s'assemblèrent à Bordeaux, et délibérèrent. Il est vrai que l'armée françoise, campée devant cette ville, commandée par Dunois, et déjà victorieuse des meilleures places de la province, hâtoit la délibération. Les états convinrent donc de remettre au roi, ou à son représentant, non-seulement Bordeaux, mais les autres villes, châteaux et forteresses de la Guienne, aux conditions, « Que le roi ou son lieutenant général, monseigneur le comte de Dunois, dûment autorisé, jureroit, sur l'évangile et sur la croix, de maintenir les habitans en leurs franchises, priviléges, libertés, statuts, lois, coutumes, établissemens, style, observances du pays, et que ledit seigneur roi leur seroit bon prince et droiturier seigneur, et les garderoit *de torts, de force de soi-même et de tous autres, et leur feroit accomplissement de justice.* » Ces articles, et quelques autres moins importans, furent jurés en grande solennité par le comte de Dunois, dans la cathédrale de Bordeaux, et ratifiés par le roi dans le château de Taillebourg, où les députés des états vinrent l'assurer de leur soumission. Tous les lieux où

on jugea à propos de mettre garnison la reçurent sans résistance. La seule ville de Bayonne, occupée par les Anglois, nécessita un siége. Il ne fut pas long, mais meurtrier. Ils capitulèrent, et la reddition de cette ville compléta celle de toute la Guienne.

[1452] Mais bientôt ce beau fleuron ajouté à la couronne de France s'en sépara en aussi peu de temps qu'il y fut rattaché. Les Anglois avoient toujours ménagé la noblesse de Guienne. Le roi, pour gagner aussi ce peuple ombrageux et léger, n'y avoit laissé que peu de troupes. Plusieurs seigneurs qui tenoient à l'Angleterre par inclination et par des dignités lucratives, ne prévoyant pas obtenir les mêmes avantages de la cour de France, proposent à celle de Londres de se remettre en possession de la Guienne, et présentent cette entreprise comme très-facile si elle étoit brusquée. Sur ces renseignemens, le conseil d'Angleterre fait passer la mer à une petite armée commandée par Talbot, surnommé l'*Achille de l'Angleterre*, le plus propre de leurs généraux à une semblable expédition. Il débarque à l'Espare, où le seigneur de la ville l'attendoit. Le Médoc se soumet, toute la Guienne se révolte. Six jours après son arrivée, Talbot est reçu dans Bordeaux, se rend maître de tout le Bordelois, et pénètre jusque dans le Périgord.

[1453] Le roi étoit à Lusignan en Poitou. Il rassemble promptement ses troupes éparses, qu'il destinoit à attaquer le duc de Savoie, et avec lequel il s'accommoda à la nouvelle de l'invasion des Anglois. Le dauphin, qui n'étoit pas éloigné, lui offrit ses services. Le roi lui fit dire : « J'ai bien achevé la conquête de la Normandie sans vous, sans vous je recouvrerai la Guienne. » En effet, ce fut l'ouvrage d'une bataille. Elle se donna sous les murs de Castillon. Le comte de Penthièvre l'assiégeoit pour le roi, et venoit d'être joint par Chabannes. Ils réunissoient dix mille hommes, et attendoient le comte de Clermont, qui conduisoit le reste de l'armée. Talbot se presse de les combattre, pour prévenir la jonction. Les François avoient extraordinairement fortifié leur camp : à cette vue, Talbot fut étonné ; néanmoins il ne balança pas à attaquer les retranchemens. Le combat fut un des plus sanglans qui se soient livrés dans toutes ces guerres. Talbot, aussi célèbre par ses vertus que par sa bravoure, y périt à l'âge de quatre-vingts ans. Son fils, voyant le désordre des siens, le prioit de se retirer. « Je meurs, lui répondit le vieillard, en combattant pour la patrie, vivez pour la servir. » Il tomba auprès de son père sur le champ d'honneur. L'armée se dispersa ; ce qui en restoit gagna plusieurs

ports et se rembarqua précipitamment. Ce fut ensuite à ceux qui s'étoient soumis trop promptement aux Anglois à chercher leur salut comme ils le purent. Plusieurs seigneurs s'enfuirent en Angleterre. On leur laissa des issues libres, pour en être débarrassé sans violence, mais on confisqua leurs biens. Le roi ferma les yeux sur la collusion de quelques seigneurs de sa cour, et parut ignorer leurs manœuvres. Quant au peuple, il fut puni, comme à l'ordinaire, par la bourse. La province perdit les beaux priviléges qu'elle avoit obtenus, et la capitale, condamnée à une forte amende, se vit contenue par le fort du Ha et du château Trompette, dont elle paya les frais. Charles, dans la suite, rendit à Bordeaux ses priviléges ; et la province, reconnoissante, s'attacha sincèrement à la France : les Anglois perdirent tout espoir d'y rentrer, et, de tant de conquêtes sur le continent, il ne leur resta que Calais et son territoire.

On a vu que le roi n'avoit eu garde d'accepter le secours de son fils, conservant comme il faisoit toujours, au fond du cœur, le ressentiment de son mariage. Il avoit eu dessein de faire sentir son mécontentement au duc de Savoie ; mais ce prince l'apaisa à force d'excuses. Charles lui accorda même, pour son fils aîné, la main d'Yolande sa fille, avec une riche dot. Cet accommodement avoit été

ménagé par le cardinal d'Estouteville, qui a été un des hommes les plus estimables de son siècle. Malgré les préjugés que la pourpre lui inspiroit pour les opinions ultramontaines, il n'en souffrit pas moins que les *libertés de l'église gallicane* fussent confirmées dans une nouvelle assemblée du clergé de France qu'il avoit présidée à Bourges l'année précédente. Comme légat du pape, il soumit à l'examen et à une révision les priviléges de l'université de Paris, qui, à force de s'accroître, étoient devenus excessifs. La discipline s'étoit aussi relâchée, tant chez les maîtres que chez les écoliers. D'Estouteville publia des règlemens pour tous les grades, et créa des *censeurs* chargés de les faire exécuter. Le roi adjoignit au cardinal, dans cette opération, des commissaires « tirés du parlement et du conseil. L'université, dit Villaret, n'avoit été jusqu'alors soumise, en fait de discipline, qu'aux souverains pontifes. Charles VII est le premier de nos monarques qui ait employé la puissance séculière à prescrire au corps académique des règles de mœurs et de conduite. » Sans doute il veut dire des *règles* permanentes; car nous avons souvent vu que plusieurs monarques ont donné des *règlemens* qu'apparemment cet écrivain regarde comme simplement *provisoires*, eu égard à ces derniers.

Il ne tint pas non plus au monarque qu'outre le parlement de Toulouse, qu'il avoit créé pour l'utilité des provinces méridionales, il n'en établît encore un à Poitiers. Celui de Paris en trembla, parce que par là son ressort et par conséquent sa considération auroient été resserrés. Il inspira ses craintes aux bourgeois, dont les gains provenans de l'affluence des plaideurs auroient été diminués. Tous se réunirent ; ils firent aussi parler le clergé. Le roi céda à des remontrances qui certainement n'étoient pas sans réplique, et le parlement qui devoit être créé à Poitiers n'eut pas lieu.

C'est ici le lieu d'accorder quelques lignes de condoléances à la chute d'un empire qui avoit perpétué jusqu'alors, sinon la puissance, au moins le souvenir de la grandeur romaine.

En 1453, précisément à l'époque où la France commençoit à respirer, libre enfin du joug des Anglois, et où ceux-ci s'engageoient dans les premières hostilités de la fameuse guerre *des deux roses*, pour les prétentions opposées des Yorck et des Lancastre au trône d'Édouard, Constantinople, la rivale de Rome, et la rivale favorisée sous les derniers empereurs, dont elle étoit la résidence depuis le grand Constantin qui l'avoit bâtie, vit la gloire de ses murs et la puissance de ses em-

pereurs passer sous la domination du Croissant. Les Turcs, sous les armes desquels elle succomba, avoient, comme Tartares, une origine commune avec les tribus errantes de ces Huns, Avares, Mogols et autres barbares d'Asie, qui, sous Attila, dévastant l'empire romain, préparèrent et avancèrent la chute de l'empire d'Occident. Situés originairement au centre de l'Asie, dans une chaîne du mont *Imaüs*, ils y étoient, dit-on, esclaves d'une autre tribu tartare. Au sixième siècle, ils aspirent à l'indépendance, se la procurent; puis, saisis de l'esprit de conquête, ils franchissent leurs limites et s'étendent si rapidement que, dès le neuvième siècle, on en voit une partie fondre sur l'Europe, sous le nom de Hongrois, et une autre envahir la Perse, occupée depuis deux cents ans par les califes sarrasins. Les chefs turcs, sous le nom de *sultans*, se déclarent lieutenans des califes, et bientôt les renversent, ainsi qu'en France les maires du palais avoient renversé les rois. L'histoire alors nous présente avec confusion les différentes monarchies qu'ils fondèrent et les dynasties qui les occupèrent : entre celles-ci on distingue les *Sassanides*, les *Gasnevides*, les *Seljoncides*, et enfin les *Ottomans*, les plus célèbres de tous par l'étendue de leur puissance et par leur durée.

En 1300, Othmann ou Ottoman leur chef,

simple émir du sultan d'Iconium, réunissant des compagnons épars, que la terreur des armes des Mogols avoit retenus long-temps cachés dans les montagnes, en forme pour ainsi dire une nation nouvelle, à laquelle il donne son nom, et s'établit à Burse en Natolie. Orchan son fils épousa Théodora, fille de l'usurpateur Jean Cantacuzène, étendit les conquêtes de son père, prit Nicée, s'empara de Gallipoli, et mit ainsi un pied en Europe. En 1360, Amurat succéda à son père, à l'époque même où Tamerlan, simple émir, succédoit au sien dans un petit district de l'empire des Mogols, d'où partant et s'étendant toujours pendant quarante-cinq ans, on le vit renouveler le spectacle de l'immense empire de Gengis-kan, et devenir bien funeste au fils d'Amurat. Celui-ci établit en Europe même le siége de sa domination, dont Andrinople devint la capitale. Ce fut lui qui institua la redoutable milice des janissaires, étrangers qui, élevés dès la plus tendre enfance dans les exercices de la guerre et sous les yeux du prince, ne connoissent ni parens ni patrie, et n'ont d'autre soutien que le sultan, et par suite d'autre ambition que sa gloire. Bajazet lui succéda, et, long-temps illustre par ses victoires, il réunit à son empire les provinces de Thessalie, de Macédoine et de Bulgarie, et alla mettre le siége devant Constantinople.

Une croisade dirigée contre lui par notre malheureux Charles VI, et par Richard II, encore plus malheureux que lui, mit le comble à sa gloire, par la funeste bataille de Nicopolis en Bulgarie, qui fut le tombeau de l'élite de la noblesse chrétienne, commandée par le fameux Jean, comte de Nevers, si connu depuis sous le nom de Jean-sans-Peur. Mais Bajazet devoit voir bientôt le terme de ses succès à la bataille d'Ancyre en Phrygie, où Tamerlan, appelé du fond de l'Asie par l'empereur de Constantinople, couvrit la terre de cinquante mille Turcs, et fit le sultan lui-même prisonnier. Ses états, devenus la proie du vainqueur, furent mal défendus par ses fils, divisés et meurtriers les uns des autres. Mahomet, resté seul, parvint, après la mort de Tamerlan, à réparer les désastres de sa famille, et son fils Amurat II, reprenant les projets de son aïeul, en eut les succès. Il enleva Thessalonique aux Vénitiens, et assiégea Constantinople, dont il se borna à rendre l'empereur tributaire. Moins heureux en Hongrie, il y fut deux fois battu par le fameux Jean Corvin-Huniade; mais, en 1444, les Chrétiens ayant rompu une trève solennellement jurée, il les écrasa à la journée de Varna, où périt l'infracteur Ladislas, roi de Pologne, fils de Jagellon. Un seul homme avec Huniade put résister à Amurat: ce fut

le fameux Georges Castriot, dit Scanderberg, petit prince d'Albanie, qui, avec quelque mille hommes de troupes et un état de vingt lieues, tint vingt ans en échec toutes les forces du père et du fils.

Tels furent les ancêtres et les prédécesseurs de Mahomet II, qui, né de tant de héros, les effaça tous. Ce fut lui qui détruisit deux empires, envahit douze royaumes, conquit vingt îles de l'Archipel, assiégea deux cents villes, ravagea l'Italie, fit craindre pour Rome, et ne trouva de résistance que dans la valeur des chevaliers de Rhodes. Le cours de tant d'exploits commença par la prise de Constantinople, où régnoit alors Constantin XII Paléologue, dit *Dragasès*, dont la domination étoit presque réduite à l'enceinte de la ville. En vain, pour retarder la chute qu'il pressentoit, Jean II Paléologue, son frère et son prédécesseur, avoit cimenté lui-même la réunion des deux églises au concile de Florence; ses sujets prévenus lui en surent mauvais gré, et l'Occident lui manqua. Dans cet effrayant abandon, assailli au dehors par des forces immenses, et en proie au dedans à la lâcheté, à l'indifférence et même à la trahison, réduit en quelque sorte à lui-même contre tant d'ennemis, Constantin ne manqua pas à sa gloire, et, digne du titre et du nom qu'il portoit, quand il ne fut plus capable de défendre

les murs de sa capitale, il s'ensevelit glorieusement sous ses ruines.

Les belles-lettres, dont le sanctuaire étoit encore dans cette malheureuse ville, effrayées de la grossière barbarie des vainqueurs, allèrent chercher en Italie un asile moins exposé aux orages. Les esprits y étoient disposés à les accueillir : depuis un siècle, ils étoient préparés par les premiers fugitifs grecs qui s'étoient soustraits aux fléaux que les victoires de Bajazet avoient fait fondre sur leur patrie. Bientôt une émulation générale s'empara de tous les savans, et l'Italie dès lors vit des prodiges éclore dans son sein. Si la France n'en compta point de pareils, sous le rapport du moins des belles-lettres, elle en éprouva toujours une heureuse influence sous un autre rapport plus immédiatement utile à la société, sous celui de la législation.

[1453-54] Il y auroit de l'injustice à ne pas remarquer que Charles VII profita toujours des temps de calme et de repos, ne fût-ce que des intervalles de peu de durée, pour établir l'ordre et la police dans le royaume. Il fut enjoint à la chambre des comptes, aux trésoriers de France, aux généraux des aides, de veiller plus que jamais sur les malversations des comptables. Le roi fit dresser un édit « pour l'abréviation des procédures. » On lui doit le bienfait d'avoir com-

mencé la rédaction des coutumes ; quelques-unes étoient déjà compilées, d'autres n'étoient connues que par des traditions orales. Il ordonna « que tous les coutumiers et praticiens du royaume rédigeassent par écrit les usages, styles et coutumes de chaque province ; » défendit à tous les avocats d'employer à l'avenir dans leurs moyens et même de proposer « autres coutumes, usages et styles que ceux accordés ou décrétés, et enjoignit aux juges de corriger et punir ceux qui feroient le contraire. » La différence, souvent l'opposition de ces coutumes, entretenoit un germe de division dans le même peuple ; mais c'étoit un mal nécessaire, jusqu'à ce que la nation entière pût se réunir sous la même loi.

Dire que Charles VII fit tous ses efforts pour repousser la chicane et les autres abus provenant de la mauvaise foi et de la cupidité des suppôts subalternes de la justice, c'est avouer qu'il prit, ainsi que ses prédécesseurs et ses successeurs, une peine inutile, mais louable dans son intention. Il ordonna qu'il seroit pourvu par élection aux charges de judicature. Les avocats, procureurs du roi et conseillers du siége devoient présenter au roi trois sujets, entre lesquels il choisiroit. Il parut aussi des règlemens sur le mode d'information, la communication des pièces, la réserve sévère imposée aux juges

au sujet des présens et de tous *dons corrompables*. Enfin Charles posa à sa propre autorité des bornes dont il confia la sauvegarde à la probité et à la fermeté des magistrats. « Nos juges, dit-il, n'obéiront à nos lettres, sinon qu'elles soient civiles et raisonnables; voulons que les parties les puissent débattre, et que les juges les entendent, et s'ils trouvent lesdites lettres inciviles et subreptices, que par leurs sentences ils les déclarent telles qu'ils les trouveront en bonne justice : et si lesdits juges reconnoissent que par dol, fraude et malice des parties lesdites lettres aient été impétrées dans la vue d'éloigner le jugement de la cause, qu'ils punissent et corrigent les impétrans, selon qu'ils verront au cas appartenir. »

[1454-55] Le règne de Charles VII présente des actes de justice sévère : nouveauté étonnante et effrayante pour les grands seigneurs, que les guerres civiles et l'impuissance des monarques avoient accoutumés à l'impunité. Usant de cette licence, un bâtard de Bourbon s'étoit permis des cruautés, pillages, incendies, sacriléges et autres crimes les plus horribles. Il fut cité en justice, et comparut hardiment, persuadé que les sollicitations de sa famille, dont il étoit protégé quoique illégitime, le sauveroient; mais il fut condamné à la mort, lié dans un sac et jeté dans la ri-

vière. Le seigneur de l'Espare, un des principaux auteurs de la révolte de la Guienne, amnistié pour cette faute, puis coupable de nouvelles intrigues, expia sa récidive sur l'échafaud, et eut la tête tranchée, quoiqu'il fût un des plus grands seigneurs du pays, titre ordinaire d'impunité. Enfin le comte d'Armagnac, fils du connétable de ce nom, massacré à Paris par la faction bourguignonne, descendant des rois d'Espagne et anciens ducs d'Aquitaine, qui tiroient eux-mêmes leur origine des rois de la première race, crut, à la faveur du haut rang qu'il tenoit dans la province, pouvoir échapper à la punition des crimes de bigamie et d'inceste, dont il fut accusé par le procureur du roi. Il avoit séduit sa propre sœur, et l'avoit épousée du vivant de sa femme. Armagnac comparut devant le parlement où il étoit cité; mais, voyant que son procès se suivoit avec une activité effrayante, il crut prudent de sauver sa personne aux dépens de ses biens, et s'enfuit du royaume. L'Armagnac, le Rouergue et le Val-Dorat, qui lui appartenoient, furent confisqués.

On est fâché que, pour le complément de l'histoire, il faille mettre à côté de ces actes de justice des jugemens dictés par le fanatisme et l'erreur. Il fut érigé à Arras, pour la recherche des sorciers, un tribunal nommé *chambre ardente*, parce qu'il pouvoit con-

damner ses justiciables au feu. Cependant la barbarie de la peine étoit quelquefois commuée. On parle d'un docteur en théologie qui s'étoit donné au diable. Les juges crédules l'interrogèrent sur les moyens dont les magiciens se servoient pour s'aboucher avec l'esprit immonde. « Rien de si aisé, répartit le docteur; il ne s'agit que de chevaucher un balai, il vous rend dans le lieu où se trouve le démon déguisé en mouton. » Le reste de ses dépositions étoit un tissu d'abominations insensées. Le docteur, en vertu de son privilége de clerc, qui l'exemptoit du feu, en fut quitte pour être « échafaudé, mitré, prêché publiquement, puis enferré et mené dans la fosse pour y finir ses jours au pain et à l'eau. » Un argentier, un chambellan du roi, accusés « d'avoir tracé certains caractères et images, par art diabolique, pour l'enchanter, se promettant de parvenir par là à le gouverner absolument », ne furent condamnés qu'au bannissement. Ce dernier fait est une preuve que l'on croyoit toujours au roi un penchant à se laisser gouverner.

[1456] Cette opinion étoit répandue avec affectation par le dauphin Louis, pour sa justification. Il n'étoit pas long-temps resté en bonne intelligence avec le duc de Savoie. Comme il s'arrogeoit tous les droits royaux dans le Dauphiné, il exigea des hommages

que son beau-père refusa. A cette occasion, le dauphin leva des troupes. Le roi crut avec assez de fondement que c'étoit pour lui résister, en cas qu'il lui ordonnât trop impérieusement de revenir à la cour. Ils en étoient alors ensemble aux explications. Le monarque demandoit que son fils chassât d'auprès de lui de mauvais conseillers qui l'entretenoient dans la révolte contre ses volontés et qu'il vînt reprendre la place que sa naissance lui assignoit. Le dauphin répondoit que, tant que son père n'éloigneroit pas des seigneurs qu'il lui désigna comme ses ennemis personnels, il ne pouvoit se rendre à ses désirs sans risquer sa liberté. Cette obstination piqua le roi. « Mes ennemis se fient à ma parole, dit-il, et maintenant mon fils ne s'y fie pas. » Il donna ordre à Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, d'entrer en Dauphiné, de poursuivre son fils, et de ne le pas ménager. Le prince, reconnoissant que toute défense seroit inutile, se sauva dans les états du duc de Bourgogne. Philippe-le-Bon reçut le fugitif avec tous les honneurs dus à son proche parent et à l'héritier présomptif de la couronne, et même avec un respect et une étiquette dont le prince le moins cérémonieux de son temps vouloit en vain s'affranchir. Il lui donna un vaste château pour son séjour et une pension de six mille livres par mois. En même temps il écrivit au

père pour s'excuser d'avoir reçu son fils, et le prier de lui rendre ses bonnes grâces. Le roi, en marquant au duc, dans sa réponse, le mécontentement qu'il avoit de la conduite de son fils, ne montra ni plaisir ni peine de ce qu'il s'étoit retiré auprès de son cousin. Peut-être au fond n'en étoit-il pas fâché, parce que, sur quelques propos échappés au dauphin, le roi avoit eu sujet d'appréhender qu'il ne gagnât l'Angleterre. Cependant, comme on pouvoit craindre que le duc de Bourgogne, avec lequel s'élevoient des contestations sourdes sur des droits honorifiques et utiles, ne profitât d'un dépôt si dangereux, le roi jugea à propos de renforcer les garnisons des places voisines des états du duc. Cette précaution étoit d'autant plus sage, qu'alors éclata une conjuration dont étoit chef le duc d'Alençon, un des plus ardens instigateurs de la *praguerie*. Le roi le fit arrêter et garder sévèrement dans le château de Chantelle en Bourbonnois, jusqu'à ce qu'on pût lui faire son procès.

[1457] Mais si d'un côté Charles éprouvoit des peines cuisantes de la part d'un fils et d'un proche parent, il gagnoit, dans la personne du comte de Richemont, un allié dont la fidélité devoit être regardée comme inébranlable. Par la mort des deux derniers ducs de Bretagne, ses neveux, qui ne laissè-

rent pas d'héritiers, Richemont, petit-fils du compétiteur de Charles de Blois, devint duc de Bretagne. Arrivé à cette dignité, on voulut lui persuader de remettre celle de connétable. « Non, dit-il, elle m'a honoré dans ma jeunesse; je veux l'honorer à mon tour dans ma vieillesse. » Il en garda l'épée, et vécut désormais avec le roi ainsi qu'après quelques débats vivent entre eux deux honnêtes gens qui, sûrs de la bonne foi l'un de l'autre, se sont accoutumés à se pardonner leurs contrariétés.

Depuis qu'il portoit la couronne, et même auparavant, Charles n'avoit été avec les Anglois que sur la défensive. Ils étoient pour la France ce que sont pour les paisibles habitans des campagnes ces animaux féroces qui, tapis dans des repaires inaccessibles, y épient l'occasion du carnage, s'élancent, dispersent, déchirent, et, chargés de proie, regagnent leurs forts, où jouissant en sûreté, ils méditent de nouveaux ravages. Le sire de Brézé fit voir que leur asile n'étoit pas à l'abri d'une invasion. Il partit de Honfleur, par un gros temps, avec quatre mille hommes. Après une navigation difficile, il aborda la côte de la province de Kent, prit d'assaut la ville de Sandwich, s'empara des vaisseaux qui étoient dans le port, mit à contribution le pays des environs, et se retira emportant un grand butin. Une plus forte armée, soutenue par des renforts suc-

cessifs, auroit pu avoir des avantages plus étendus. Ce fut la dernière expédition militaire de Charles VII; mais, pour être débarrassé des soins guerriers, ce prince n'en fut pas plus tranquille.

[1458] Outre le chagrin que lui donnoit son fils, ce ver rongeur qui le tourmentoit cruellement, il eut la douleur de connoître, par le procès du duc d'Alençon, que des princes ses parens, des seigneurs dont il ne se seroit jamais défié, avoient conspiré contre lui, et que le dauphin même n'étoit pas à l'abri du soupçon. On fut deux ans à rassembler les preuves et à régler la forme de la procédure, dont on prit le modèle dans le procès fait au comte d'Artois, sous Philippe de Valois. Charles VII convoqua les pairs à Montargis. Une maladie, qu'on crut épidémique, fit transférer le lit de justice de cette ville dans celle de Vendôme. Le coupable y fut amené de sa prison de Chantelle, et comparut sur une basse escabelle.

Comme le comte d'Artois, le duc d'Alençon pécha par vanité, parce qu'il croyoit n'avoir pas été assez récompensé des services qu'il avoit rendus. Il pécha par jalousie du gouvernement, qu'il voyoit à regret entre les mains du comte du Maine, dont le crédit et la faveur l'offusquoient. Quand le procès commença, le roi avoit déjà entre les mains les

principales pièces de conviction. La correspondance du coupable avec les Anglois lui avoit été livrée par ceux mêmes que le duc chargeoit de ses lettres pour les porter en Angleterre. On y vit qu'il étoit un des principaux auteurs de la révolte de la Guienne, qu'il pressoit les Anglois d'en tenter l'invasion, pendant que la soumission du peuple n'étoit pas encore bien affermie. Pour piquer leur amour propre, il alloit jusqu'à les traiter de lâches s'ils ne profitoient pas de l'occasion. Les complices qu'on arrêta avec lui donnèrent le détail des mesures qu'il avoit prises pour aplanir aux Anglois les difficultés. Il devoit leur livrer les places qu'il possédoit en Normandie, avec toutes leurs munitions, lever des troupes pour eux, les guider dans leurs marches. Pour toute récompense de sa perfidie, il demandoit un duché en Angleterre, et quelques terres dans le Maine, voisines des siennes. La modicité du prix mis à ses trahisons fait voir que le coupable étoit bien plus excité par la haine et le dépit que par l'ambition. On découvrit aussi qu'il étoit un des principaux auteurs des mauvais conseils que le dauphin suivoit contre son père. En général, depuis le pardon accordé après la praguerie, il ne s'étoit jamais montré à la cour qu'en homme mécontent, en censeur morose, en ennemi enfin mal réconcilié.

Le duc d'Alençon avoit beaucoup d'esprit, des qualités brillantes, surtout de l'éloquence. On en peut juger par le discours qu'il fit dans son premier interrogatoire. Nous en présenterons la péroraison extraite de Mézeray. Le roi n'y étoit pas présent. L'accusé l'apostrophe ainsi : « Et vous, en quelque endroit que vous soyez, mon roi, mais souverain juge, que ne voyez-vous l'état où m'ont réduit les ennemis de votre bonté et de mon innocence ! Je réponds ici sur la sellette, sans ceinture militaire et sans épée. Ah ! ce n'est pas en cet état que j'ai tant de fois combattu pour votre majesté. Ce n'est pas en cet état que j'ai traversé deux fois les bataillons ennemis à la journée de Verneuil. Et véritablement, quand je me vois ainsi dépouillé de gloire, il me souvient de la captivité que je souffris ensuite pour le même sujet. Mais j'en sortis glorieux et considéré de votre majesté. Elle m'honora du commandement de ses armées, bien que j'eusse à peine l'âge de vingt ans. Il lui plut de prendre l'ordre de chevalerie de ma main avant que de se faire sacrer, et j'aidai à lui poser la couronne sur la tête. »

D'Alençon avoit fait précéder cette apologie, toute de sentiment, par une légère discussion des preuves apportées contre lui. « Il y en a, disoit-il, de deux sortes, l'une de témoins, l'autre d'écritures. Les témoins sont

gens de néant et valets. Ils n'ont pas l'effronterie de paroître devant moi; mais quand ils comparoîtroient, la foi de tous ces gens-là est-elle préférable à la mienne, et ma simple dénégation n'auroit-elle pas plus de poids que tous leurs sermens? Quant aux lettres, elles viennent des mêmes gens, et ne méritent pas plus de créance. Elles ne sont pas de mon écriture, ni signées de ma main, ni scellées de mon sceau. » Mais quand il vit que l'authenticité de ces lettres étoit bien constatée, il avoua tout. Ses avocats ne cherchèrent pas à le justifier. Ils se réduisirent à demander grâce en considération de ses services. Le roi voulut que toutes les formalités fussent observées aves la plus prande rigueur : la sentence définitive le condamna à la mort. Jusqu'à ce moment, sollicité de tous côtés, le monarque tint la cour en suspens. Enfin il accorda grâce de la vie, donna les biens à la femme du coupable, excepté le duché d'Alençon, qu'il réunit à la couronne, et fit transporter le duc dans le château de Loches, où il devoit demeurer toute sa vie.

[1459] Le duc de Bourgogne ne vint point au lit de justice de Vendôme, soit qu'il dédaignât de prendre rang entre les autres vassaux *tenant pairie*, soit que cette affaire lui déplût. Mandé comme les autres, il se prépara une si forte escorte, que le roi le dispensa

du voyage. Il s'élevoit des nuages entre eux. Le duc ne se croyoit pas récompensé en crédit et en considération auprès du monarque, à proportion du service qu'il avoit rendu en se séparant des Anglois. Charles, de son côté, s'indignoit des hauteurs d'un vassal qui vouloit marcher son égal. C'étoit toujours avec peine qu'il voyoit son fils dans la cour de ce rival, persuadé que, sans cette protection, le prince auroit été forcé de revenir auprès de son père. Mais si Philippe-le-Bon tiroit quelque honneur de son hospitalité, il faut avouer qu'il l'achetoit quelquefois cher. Le duc de Charolois son fils, qui a été depuis Charles-le-Téméraire, et le dauphin, étoient du même âge; tous deux turbulens et susceptibles, trop amis ou trop ennemis, ils donnoient au bon duc beaucoup de peine à les contenir. Louis fit venir à Bruxelles Charlotte de Savoie son épouse. Son hôte lui assigna une pension de trente-six mille livres. Elle y accoucha d'un prince. Le dauphin en donna avis à son père, qui trouva mauvais qu'on ne l'eût pas informé de la grossesse. On dit qu'il eut intention de déclarer le nouveau né illégitime, de déshériter le dauphin, déserteur du royaume, et de lui substituer son second fils, nommé Charles, et que cette intention connue de Louis fut la cause de la haine qu'il porta toujours à son frère.

[1460] A ces sollicitudes près, Charles VII n'avoit qu'à se louer de l'état de repos où il se trouvoit, comparé aux épreuves, aux fatigues guerrières, aux troubles d'esprit par lesquels il avoit passé; plus d'inquiétude du côté de l'Angleterre, déchirée par une guerre civile qui précipita enfin du trône, l'année suivante, le foible Henri VI, ce roi couronné à Londres et à Paris, et qui y fit monter Edouard, duc d'Yorck; nulle crainte de la part des grands du royaume, sinon affectionnés, du moins soumis. Les étrangers reconnoissoient son mérite. Christiern I, roi de Danemarck, l'invoqua pour arbitre dans une querelle élevée entre lui et le roi d'Ecosse. Gênes se mit sous sa protection. Son doge et son sénat lui prêtèrent serment de fidélité; mais le droit que cette république donna sur elle, celui de la maison d'Anjou sur la couronne de Naples, et celui encore de la maison d'Orléans sur le duché de Milan, ont rendu l'Italie le théâtre de guerres longues et sanglantes, très-ruineuses pour la France. Charles sentit le premier le danger de ces funestes droits; car à peine avoit-il pris possession de la ville de Gênes, qu'elle chassa les François envoyés sur sa demande.

Des motifs d'intérêt se joignirent à la malveillance que le roi et le duc de Bourgogne conservoient l'un contre l'autre. Le duché de

Luxembourg étoit détenu par Philippe, qui l'avoit acquis, en 1433, d'Elisabeth, fille unique du duc Jean, frère de l'empereur Sigismond. Le roi le réclama comme représentant Ladislas-le-Posthume, roi de Hongrie, et Anne d'Autriche sa sœur, épouse de Guillaume de Saxe, margrave de Misnie, nés tous deux d'une autre Elisabeth, fille unique de l'empereur Sigismond, lesquels lui avoient cédé ou vendu leurs droits. Il prétendoit, non sans fondement, que la première Elisabeth n'étoit qu'usufruitière de son héritage, et qu'elle n'avoit pu en disposer par vente, au préjudice de sa famille. Ce fut une occasion de demandes, de répliques et d'explications pointilleuses. Les subalternes des deux cours, très-clairvoyans sur l'antipathie de leurs maîtres, secondoient leur secrète animosité, en leur suggérant des prétentions dont ils se faisoient auprès d'eux un mérite, et les aigrissoient par des rapports de faits faux, ou adroitement déguisés. Charles VII, quoique bon, étoit très-susceptible, et tant de diverses fortunes l'avoient si peu familiarisé avec la perversité des hommes, qu'il en étoit toujours surpris.

Le duc de Bourgogne, dans la circonstance de leur altercation sur le Luxembourg, lui fit une espèce d'affront difficile à supporter. A l'occasion d'une fête qu'il donna pour la

réception des chevaliers de la Toison-d'Or, il laissa comprendre dans la convocation le duc d'Alençon, renfermé à Loches; et, comme on ne pouvoit l'avoir, il admit un représentant du prisonnier; souffrit, s'il ne l'ordonna pas, qu'en pleine assemblée il fût déclaré *seigneur d'honneur et sans reproche*, flétri par un arrêt injuste. Ce trait frappoit directement le roi. Il marqua son mécontentement en renouvelant une étroite alliance avec les Liégeois, ennemis acharnés de la maison de Bourgogne. L'injure du duc lui fut d'autant plus sensible, qu'elle lui étoit faite sous les yeux de son fils, dont l'indifférence ne pouvoit que lui être fort pénible. Il s'ouvrit alors une négociation assez animée pour faire revenir le prince; mais la même difficulté d'éloigner les conseillers et courtisans réciproquement suspects fut toujours un obstacle à la réconciliation. Le père la désiroit d'autant plus ardemment qu'on lui faisoit entendre que les seigneurs étoient mécontens de l'absence de celui qui devoit être leur roi, et que les peuples enfin murmuroient et tendoient à la révolte.

[1461] Ces discours se tenoient comme en secret; mais le roi en étoit instruit. Les soupçons et les inquiétudes s'amonceloient autour de lui, pendant que, devenu valétudinaire, son tempérament, autrefois robuste, s'affoi-

blissoit. Insensiblement miné par les fatigues de corps et d'esprit, on peut dire qu'à cinquante-huit ans Charles VII avoit plus vécu qu'un homme ordinaire; aussi ce ne fut pas une maladie aiguë, mais une défaillance de la nature qui le fit descendre au tombeau. Il commença à s'en ressentir dans le château de Meun-sur-Yèvre, où il se plaisoit, et où il faisoit son séjour ordinaire. Les médecins se trompèrent sur le genre de sa maladie : une saignée faite mal à propos à un malade déjà languissant augmenta sa foiblesse. Pendant qu'il étoit dans cet état de dépérissement, un homme en qui il avoit confiance vint lui parler d'une conspiration qui se formoit, disoit-il, sous la direction du dauphin, dont le dessein étoit de l'empoisonner. On ajoute que la crainte de ce malheur détermina le moribond à ne prendre ni remèdes ni nourriture. Il persista sept jours dans cette obstination, et quand, vaincu par les sollicitations de ceux qui l'environnoient, il consentit à rompre son abstinence, il n'étoit plus temps; les conduits, ont dit quelques-uns, s'étoient rétrécis, et il mourut de faim. Cette opinion a prévalu. Mézeray et Daniel l'ont adoptée; mais Villaret la réfute, sur ce qu'il n'est pas rare que l'état de langueur ôte à un moribond l'appétence à toute espèce d'alimens. Il ne lui faut pour les repousser ni

crainte ni obstination ; et la nature, d'elle-même, se refuse à la fin à des essais plus fatigans qu'utiles.

Absorbé par le mal, Charles VII ne fit aucunes dispositions particulières. Il eut douze enfans de Marie d'Anjou son épouse, huit princesses et quatre princes. De ceux-ci il ne lui resta que Louis XI et Charles, successivement duc de Berri, de Normandie et de Guienne. Il eut aussi trois filles d'Agnès Sorel. Marie d'Anjou, princesse d'un grand mérite, souffroit avec patience les infidélités de son mari, et même les hauteurs de quelques-unes de ses maîtresses, qui ne furent pas toutes aussi respectueuses qu'Agnès. Quand on faisoit remarquer à la reine la conduite peu régulière de son époux, comme pour l'exciter à en montrer du ressentiment, elle répondoit : « C'est mon seigneur ; il a tout pouvoir sur mes actions, et moi aucun sur les siennes. » De Meun le corps du roi fut amené à Paris, déposé dans le cathédrale, et de là porté à Saint-Denys avec les honneurs accoutumés. Tannegui du Châtel, neveu de celui qui, lors de la surprise de Paris par les Bourguignons, mit le roi, alors dauphin, en sûreté dans la Bastille, fit les frais des funérailles. Ils ne lui furent rendus que dix ans après. Le comte de Dunois, après le dîner dans l'abbaye, dit à haute voix : « Nous avons perdu notre maître ;

que chacun songe à se pourvoir. » Exclamation funeste, dit Villaret, qui ne servoit qu'à renouveler les regrets du passé et à présenter des terreurs pour l'avenir.

Jugeons sévèrement Charles VII. Les grands événemens de son règne, auxquels il est impossible qu'il n'ait pas eu une part principale, l'absoudront. Reprochons-lui d'avoir plusieurs années laissé les Dunois, les La Hire et autres guerriers de son âge, se couvrir de gloire pour sa cause, pendant qu'éloigné des périls de la guerre il languissoit dans le repos et s'abandonnoit aux plaisirs ; de s'être livré sans réserve à ses ministres, que Mézerai appelle ses *gouverneurs* ; d'avoir, par ses préférences, causé, entre les courtisans avides de sa f[illegible]r, des cabales qui ont retardé le succès [illegible]es armes et prolongé les malheurs des peuples ; mais louons-le d'avoir réparé dans l'âge mûr les fautes de la jeunesse. S'il continua d'avoir des ministres privilégiés, même des favoris, il ne s'en occupa pas moins lui-même, selon le témoignage d'un écrivain contemporain, des détails de l'administration. « Charles VII départissoit son temps, pour entendre aux affaires de son royaume, tellement qu'il n'y avoit pas de confusion. » Les lundi, mardi et jeudi, travail avec le chancelier et le conseil sur le gouvernement du royaume et l'administration de la justice ; le mercredi conseil

de guerre, auquel le connétable, les maréchaux de France et les chefs militaires assistoient; les vendredi et samedi conseil de finance. « Quelquefois le roi prenoit une partie du jeudi pour sa plaisance. » Est-ce là ce monarque dont le président Hénault, comme nous l'avons déjà remarqué, dit « qu'il n'a été, en quelque sorte, que le témoin des merveilles de son règne, et que la fortune le servit en dépit de son indifférence. »

Charles VII a mérité dans l'histoire le titre de *Victorieux et de Restaurateur de la France*. Il la trouva envahie, et il la reconquit; en proie aux gens de guerre, et il les contint par la discipline; mal pourvue de magistrats, et il mit de l'ordre dans les tribunaux. La religion souffroit des abus introduits dans le clergé, le prince convoqua des assemblées majestueuses qui corrigèrent les mœurs; et, par l'établissement de la *pragmatique*, il rappela les anciens canons, garans des *libertés de l'église gallicane*. Enfin, ce qui met le sceau à la gloire de son administration, c'est le régime des impôts qui est la pierre de touche d'un bon gouvernement. Le premier de nos rois, il en établit sans le secours des états-généraux, mais non sans le conseil des grands et l'assentiment des principaux du peuple, qui devoit payer. Aussi les leva-t-il sans éprouver de contradictions,

parce qu'on étoit persuadé de la nécessité de l'imposition, et de la justice dans l'emploi. Charles VII étoit civil, affable, accueillant, majestueux dans la représentation. Il aimoit la magnificence, goûtoit singulièrement le repos et le plaisir. On doit lui savoir gré d'avoir été un grand roi, car vraisemblablement il auroit préféré d'être un particulier heureux.

LOUIS XI,

AGÉ DE 38 ANS.

Le dauphin étoit en négociation avec son père pour son retour, prêt à partir quand la santé du roi dépérissoit, trouvant des obstacles quand elle reprenoit de la vigueur. La mort de Charles VII fit cesser les délais; Louis XI se trouvoit dans les états du duc de Bourgogne. Comme, après ce qui s'étoit passé entre le père et le fils, on pouvoit craindre des mouvemens au commencement du règne de Louis, Philippe-le-Bon offrit d'aller le mettre en possession à la tête de cent mille hommes. La sauvegarde parut au nouveau roi plus redoutable que le danger. Il pria le duc de le dispenser de l'accepter. Celui-ci, qui n'avoit pas de mauvais desseins, renvoya la plus grande partie de cette armée, et ne réserva que les seigneurs les plus distingués,

avec lesquels il accompagna le monarque à Reims. Les princes du sang, les pairs, les principaux seigneurs s'y rendirent aussi, de sorte que ce sacre, sans préparatifs, égala par sa pompe les plus magnifiques de ceux qui l'avoient précédé. Après le repas, le duc de Bourgogne se jeta aux pieds du roi, et le supplia, dans les termes les plus affectueux et les plus pressans, de pardonner à ceux qui avoient pu lui déplaire. Il le promit, n'exceptant de l'amnistie que sept personnes, qu'il ne nomma pas. A la faveur de cette restriction, il se réservoit le choix des victimes de sa vengeance; encore accompagna-t-il cette indulgence de tant de mauvaise grâce, que le duc, qui le connoissoit d'ailleurs, ne put s'empêcher de dire : « Cet homme ne régnera pas longtemps sans avoir un merveilleusement grand trouble. »

Du reste, il prodiguoit au duc, jusqu'à l'affectation, les égards et les témoignages d'amitié. Le duc de Bourgogne y répondoit par les expressions de la déférence la plus respectueuse. Il lui fit franchement hommage du duché de Bourgogne, et comprit dans son serment de fidélité non-seulement les domaines relevant de la couronne, mais généralement toutes ses possessions. Pendant le sacre, il s'étoit chargé du cérémonial et donnoit les ordres, uniquement par zèle, et quoique ce

détail fût au-dessous de sa dignité de premier pair du royaume. Ce qu'il avoit fait à Reims, il le fit à Paris. Il y précéda le roi, et en sortit à la tête de la milice, de la magistrature et de la bourgeoisie, pour le recevoir comme son premier sujet.

Louis XI avoit trente-huit ans quand il monta sur le trône. « Pour se former une idée de son règne, dit Villaret, il ne faut que prendre le contrepied du règne précédent. » Il commença par déposer le chancelier et plusieurs magistrats de tous les tribunaux; il éloigna l'amiral, le grand-chambellan, des maréchaux de France et les principaux régisseurs des finances. Entre les disgraciés, on doit remarquer Chabannes, comte de Dammartin, ce Chabannes qui l'avoit accusé de conspiration contre son père, et avoit soutenu sa déposition en présence du fils. Après s'être sauvé et caché de retraite en retraite, il s'ennuya du rôle de fugitif; et, fort de son innocence et du témoignage que tous ceux qui entouroient le roi ne pouvoient s'empêcher de rendre à sa probité, il vint se livrer, demandant à être jugé. Il fut condamné à mort comme criminel de lèse-majesté; « mais le roi, dit un historien, voulant préférer miséricorde à justice, lui remit la peine corporelle, sans exiger de rétractation. » Son accusation n'avoit donc pas été si mal fondée,

puisqu'on n'osoit la détruire. Exilé, par commutation de peine, dans l'île de Rhodes, on l'obligea à donner caution qu'il ne quitteroit pas le lieu de son bannissement sans permission; mais Louis changea encore d'avis et le fit enfermer à la Bastille. Tous ses biens furent confisqués et distribués à plusieurs de ceux qui avoient été dépouillés sous le règne précédent. Au contraire, le roi réhabilita le comte d'Armagnac, tira le duc d'Alençon de prison, et les rétablit l'un et l'autre dans tous leurs biens, honneurs et dignités.

Les adieux entre Louis XI et Philippe-le-Bon, quand ce prince partit pour ses états, furent très-tendres : le roi accueillit aussi avec effusion Charles, comte de Charolois, quand celui-ci vint le visiter; il le reçut à Tours, où il étoit allé rendre ses devoirs à Marie d'Anjou sa mère. Cette princesse avoit su se conduire pendant les dissensions de son mari et de son fils, de manière à conserver l'estime et l'amitié de l'un et de l'autre, modèle des épouses et des mères dans les temps difficiles. Le roi ne s'en tint pas à de simples démonstrations à l'égard du prince de Bourgogne : il lui fit des présens magnifiques, et lui accorda le gouvernement de Normandie que Charles désiroit. C'étoit trop de confiance dans le fils d'un vassal, déjà trop redoutable

par sa grande puissance; mais en même temps que le roi sembloit s'abandonner sans réserve à la discrétion des princes de Bourgogne, par une précaution dont on verra plus d'un exemple, il signoit secrètement la continuation d'un traité d'alliance fait par Charles VII avec les Liégeois, ennemis déclarés de cette maison.

Les changemens des courtisans et des ministres ont été jugés avec assez de vraisemblance faits par le nouveau monarque en contradiction de le conduite de son père. L'abolition de la pragmatique confirme ce soupçon. On doit se rappeler que c'étoit malgré le pape Eugène IV qu'elle avoit été établie en France. Ses successeurs en avoient toujours montré du mécontentement. Louis XI, étant dauphin, s'étoit montré, peut-être pour contrarier son père, assez ouvertement ennemi de cette loi, et avoit fait espérer de donner à cet égard satisfaction à la cour de Rome quand il monteroit sur le trône. Pie II (*Æneas Sylvius Picolomini*) occupoit alors le saint siége. Il avoit été secrétaire du concile de Bâle, et en avoit défendu les décrets. Devenu pape, il changea de sentiment, et publia même, depuis sa négociation avec Louis XI, une bulle par laquelle il désavoua et rétracta ses anciennes opinions. « Croyez-moi plutôt, dit-il, maintenant que je suis un vieillard, que quand

je parlois en jeune homme; faites plus de cas d'un souverain pontife que d'un particulier; récusez Æneas, et recevez Pie II. » Il ne manqua pas de rappeler au nouveau roi les dispositions qu'il avoit laissé apercevoir, et prit un moyen adroit pour réussir promptement et sans contradiction.

Connoissant le caractère de Louis, tranchant, absolu, se piquant de la gloire de faire tout par lui-même, le pontife supposa d'abord, afin d'éviter toute discussion, que l'abolition de la pragmatique étoit une résolution définitivement prise par le monarque, et dans la lettre qu'il lui écrivit à ce sujet, il disoit: « En cela vous vous montrez un grand roi, qui ne se laisse pas gouverner, mais qui gouverne lui-même. Vous ne voulez pas mettre en délibération ce que vous savez devoir être fait; c'est là véritablement être roi et bon roi. » Le monarque ne résista pas à ces insidieuses insinuations, et à toutes les autres considérations que put suggérer à Joffredi, évêque d'Arras et légat du pape auprès du roi, la perspective du chapeau de cardinal, qui devoit être le prix de ses succès. Louis XI écrivit au pape: « Selon que vous me l'avez demandé, nous rejetons de toutes les terres de notre obéissance cette pragmatique, quoique la plupart des homme instruits s'efforcent de nous détourner de ce dessein. » Cet aveu

peint l'homme qui n'aimoit pas à consulter, et s'accorde avec la remarque du maréchal de Brézé, qui, voyant le roi monté sur un cheval très-foible, lui dit : « Ce cheval, sire, est plus fort qu'on ne croit, car il porte le roi et son conseil. » Louis disoit lui-même que tout son conseil étoit dans sa tête. On tient pourtant de ce prince présomptueux et trop confiant dans ses lumières cet axiome : « Lorsque l'orgueil chemine devant, honte et dommage suivent de près. » Il en éprouva la vérité dans cette affaire même de la pragmatique. Fidèle à sa promesse envers Joffredi, le pape le décora du chapeau de cardinal dans la séance où il lui remit l'original de la pragmatique, et lui accorda encore l'évêché d'Albi. Néanmoins le négociateur fut mécontent, parce qu'on ne lui laissa pas cumuler l'archevêché de Besançon et l'abbaye de Cluni, la plus riche du royaume. Pie II fut moins loyal envers le roi.

Une des conditions secrètes de l'abolition de la pragmatique avoit été que le pape rappelleroit les troupes qu'il fournissoit à Ferdinand, fils naturel d'Alphonse V, roi d'Aragon, et neveu de Pie II, par sa femme, pour le soutenir dans le royaume de Naples contre Jean, duc de Calabre, fils de René et cousin germain du roi, prétendant à cette couronne, non-seulement en vertu des droits de la se-

conde maison d'Anjou, mais encore du testament de Jeanne II ou Jeannette, sœur de Ladislas, et fille de Charles de Duras. Cette princesse, la dernière de la première maison d'Anjou, se voyant sans enfans et pressée par les armes de Louis III d'Anjou, avoit d'abord appelé à son aide et à sa succession Alphonse V, roi d'Aragon, déjà possesseur de la Sicile; mais, au bout de deux ans, elle se brouilla avec lui, changea ses premières dispositions, et destina à sa succession ce même Louis III contre lequel elle avoit recherché l'appui d'Alphonse. Vers la fin de sa vie, elle varia encore entre les deux compétiteurs, en sorte qu'il fallut commettre au sort des armes à prononcer sur la validité des droits qu'elle laissa à chacun d'eux. Mais ce ne fut plus Louis qui les disputa à Alphonse; il étoit mort un an avant la reine, qui, par ses dernières volontés, avoit appelé René-le-Bon à recueillir la donation dont elle avoit voulu gratifier son aîné. A la mort de Jeanne, en 1435, René ne put aller prendre possession de Naples; il étoit alors prisonnier du duc de Bourgogne. Il avoit perdu la liberté à la bataille de Bullegneville, pendant le cours de ses démêlés avec les Vaudemont, au sujet de la succession de la Lorraine. A son défaut, il fit passer en Italie sa femme et son fils; mais, après quelques années, Alphonse s'empara de la capitale,

ruina totalement le parti d'Anjou, s'affermit sur ce trône, et le transmit, lors de sa mort, à Ferdinand I son fils naturel. Ce fut alors que Jean, duc de Calabre, fils de René, fut appelé par un parti napolitain. Bon général, il débuta par des victoires, et se vit ruiné ensuite par les mauvais conseils, par l'inconstance et par la trahison.

Lorsque Louis envoya sommer le pape de sa parole, en faveur du duc de Calabre, le pontife qui, après avoir tout obtenu, avoit assuré le monarque qu'il *commençoit à l'aimer merveilleusement*, refusa la preuve de cette *admirable amitié*, et laissa ses troupes à Ferdinand. « Si vous n'accordez pas au roi cette satisfaction, dit à Pie II le chef de l'ambassade, j'ai ordre de commander aux cardinaux françois de quitter Rome. — Que le duc d'Anjou désarme, répondit le fier pontife, et qu'il poursuive ses prétentions par des voies juridiques. Si Ferdinand refuse de se soumettre, alors nous nous déclarerons contre lui. Au reste, si les François qui sont dans cette ville veulent se retirer, les portes leur sont ouvertes. » Il arriva de ce refus du pape que le roi ne se pressa pas de faire exécuter l'édit par lequel il avoit supprimé la pragmatique, et que les tribunaux continuèrent à juger les affaires selon les anciennes lois, sans qu'il s'en mît en peine. Cette espèce d'indé-

cision sur la pragmatique servit à Louis XI, pendant tout son règne, de balance entre lui et les papes, menaçant de la rétablir quand il étoit mécontent, et aggravant sa réprobation quand la cour de Rome le satisfaisoit. Il alla jusqu'à défendre de faire passer de l'argent à Rome, et à enjoindre à son procureur général d'appeler au futur concile des entreprises vexatoires du saint siége.

[1462] Édouard IV, duc d'Yorck, venoit d'enlever la couronne d'Angleterre aux Lancastre, en la personne de l'infortuné Henri VI, réfugié alors en Écosse. Marguerite d'Anjou son épouse passa en France pour solliciter des secours de Louis XI son proche parent. Louis, quoiqu'il fût en correspondance avec Édouard, et qu'il eût même un ambassadeur à sa cour, ne s'y refusa pas; mais ses efforts furent médiocres: ils se bornèrent à deux mille hommes de troupes et à une somme de vingt mille écus, prêtée sous la condition de la lui rendre dans un an, ou de lui remettre Calais. Secours peu généreux et peu proportionné aux besoins du malheureux monarque, dont il ne retarda la captivité que de quelques mois. Mais l'intéressé Louis réservoit ses fonds pour des opérations plus lucratives.

Don Juan, roi d'Aragon, frère puîné d'Alphonse V, et son successeur, avoit épousé l'héritière de Navarre, Blanche, fille de Charles-

le-Noble. A la mort de celle-ci, don Carlos, prince de Viane, son fils, réclama son héritage. Ce fut entre le père et le fils une source de dissensions et d'hostilités qui se prolongèrent vingt ans, et qui finirent par la mort de don Carlos, empoisonné à ce qu'on croit par son père. Il institua pour son héritière Blanche sa sœur, qui avoit été mariée à Henri IV, roi de Castille, et qui en avoit été séparée pour cause d'impuissance. Depuis elle vivoit retirée à la cour de son père. Elle avoit toujours porté un tendre attachement au prince de Viane, et c'étoit déjà un crime aux yeux de don Juan : il s'accrut, en cette circonstance, du témoignage de réciprocité que don Carlos donna à sa sœur en mourant. Outré de cet acte de préférence, et accoutumé à mépriser les lois de la nature, don Juan, maître de sa fille, la déshérite, et déclare son héritière en Navarre Léonore, comtesse de Foix, sœur cadette de Blanche. Cette disposition injuste révolte les Catalans ; ils sont ouvertement secondés par Henri, l'ancien époux de Blanche, qui avoit des injures à venger contre don Juan, et sourdement favorisés par Louis XI. Mais, acheté par le roi d'Aragon, celui-ci tarda peu à changer de parti ; et, moyennant l'engagement du Roussillon et de la Cerdagne, jusqu'à restitution de ses avances, Louis procura à don Juan sept cents

lances et trois cent cinquante mille écus. Le comte de Foix, gendre du roi d'Aragon, fut le médiateur du traité et ne s'y oublia pas, en se faisant remettre la malheureuse Blanche, qui fut confinée au château d'Orthez, et qui y mourut empoisonnée deux ans après. L'infortunée avoit transmis ses droits à son ancien époux, et la guerre entre la Castille et l'Aragon en devint plus animée. Don Juan, maltraité, gagna les ministres de Henri, qui le disposèrent à la paix, et lui persuadèrent de s'en remettre à l'arbitrage du roi de France. Louis XI adjugea la Navarre à don Juan, à la réserve néanmoins d'une forteresse qui en étoit la clef du côté de la Castille. Aucun des partis ne fut satisfait de cette sentence; cependant le paix fut rétablie, excepté du côté de la Catalogne, dont les habitans persistèrent encore dix ans dans leur révolte. Ce fut peu après ce dernier traité qu'eut lieu, sur la Bidassoa, la fameuse entrevue de Louis XI et de Henri IV; le monarque castillan et sa cour étalèrent la représentation la plus fastueuses. Louis XI, en opposition, afficha une mesquinerie indécente. « En général, ce prince, dit Comines, ne tenoit compte de soi vêtir, ne parer richement, et se mettoit si mal, que pis ne pouvoit. » L'entrevue fut d'un quart d'heure, et les deux monarques se séparèrent en se méprisant mutuellement.

[1463] La bonne intelligence avec les princes de Bourgogne ne dura pas, et ne devoit pas durer entre des vassaux à hautes prétentions, et un monarque jaloux des droits de sa couronne, et disposé à profiter de l'ambiguité des lois féodales pour soutenir et étendre sa prérogative. Pendant que Louis, dauphin, et le comte de Charolois vivoient ensemble près de Philippe-le-Bon, ils n'avoient pas toujours été maîtres de réprimer les mouvemens d'antipathie produits par la discordance de leur caractère, l'un franc et ouvert, l'autre profondément dissimulé. La prétendue confiance du roi, en gratifiant Charles du gouvernement de Normandie, n'avoit fait qu'une courte illusion à celui-ci, parce que, peu de temps après, le monarque nomma son lieutenant dans cette province le duc de Bretagne, dont le pouvoir rendoit nul celui du gouverneur: aussi résigna-t-il dédaigneusement sa dignité. D'autres attaques indirectes aigrirent si fort le prince bourguignon, qu'ayant manqué d'être empoisonné, il proclama le monarque auteur ou instigateur du crime, sur ce fondement qu'il donnoit asile dans son royaume à deux seigneurs qui en étoient soupçonnés. Il est certain que Louis entretenoit dans la cour de Bourgogne des liaisons qu'il avoit formées pendant qu'il y résidoit. Il payoit des pensions à plusieurs courtisans, entre autres à

Jean de Croy, tout puissant sur l'esprit de Philippe-le-Bon. Il ménageoit le père en contrariant le fils. Il se proposoit de l'amener à une restitution juste, mais qui pouvoit éprouver quelques difficultés, et il l'y disposa en lui abandonnant ses droits sur le Luxembourg.

Dans le traité de paix d'Arras dont nous avons parlé, Charles VII n'avoit cédé les villes sur la Somme qu'à condition que lui ou ses successeurs pourroient les recouvrer en payant quatre cent mille écus d'or. Louis XI les ramassa « en fouillant, dit un historien, dans toutes les bonnes bourses de son royaume, » et les offrit au duc. L'article du traité étoit si clair, que celui-ci ne put refuser de l'exécuter ; mais il pria le roi et obtint de lui la promesse de conserver les commandans et les garnisons de ces villes, et de ne rien innover dans le gouvernement civil. Le comte de Charolois fut très-mécontent de la facilité de son père ; le père lui-même ne put s'empêcher de reconnoître qu'il s'étoit trop promptement livré au désir du roi, lorsqu'il apprit qu'il avoit mis d'autres gouverneurs et d'autres troupes, et composé le conseil intérieur de bourgeois qui lui étoient affidés, au lieu de ceux qui administroient auparavant.

Louis, ayant déjà éprouvé la complaisance du duc, crut qu'il le détermineroit aisément à souffrir qu'on levât dans ses états une

gabelle au profit du trésor royal, comme ell
se payoit dans le reste de la France ; ma
Philippe-le-Bon n'eut pas en cette occasio
la condescendance qu'on espéroit. Il envoy
au roi le sire de Chimay, chargé de fai
de fortes remontrances. Chimay fut long
temps sans pouvoir pénétrer jusqu'au mo
narque. A la fin, impatienté des délais qu'o
lui opposoit perpétuellement, il le surpren
sortant de son cabinet, et lui représent
vivement qu'un prince aussi puissant que so
maître doit être traité avec plus de considéra
tion. « Eh! quel homme est-ce donc que c
duc? répond le roi d'un ton de mépris, est-i
d'un autre métal que les autres princes d
mon royaume? — Oui, sire, répliqua Chimay ; s'il n'avoit été de meilleur acier et plu
dur, il ne vous eût pas retiré et défendu cinq
ans durant contre les menaces d'un grand roi
la terreur de l'univers, tel qu'étoit monseigneur votre père, ce qu'aucun prince de l'Europe n'a osé entreprendre. » Le roi rougit
passa vite, et n'insista plus sur cette affaire.
Dunois ayant témoigné à Chimay sa surprise
de la hardiesse de sa réponse à un roi si absolu :
« Si j'eusse été à cinquante lieues loin, répondit-il, et que j'eusse pensé que le roi m'eût
voulu dire ce qu'il m'a dit de monseigneur
mon maître, je fusse retourné pour lui dire ce
que je lui ai répondu. »

Ces indices de malveillance, qui échappoient quelquefois au roi malgré la dissimulation qu'il s'étoit imposée, faisoient prendre des mesures contre les desseins qu'il avoit, ou qu'on lui supposoit. Rien de si séduisant que la manière dont il reçut l'hommage du duc de Bretagne. C'étoit François II, jeune prince, alors plein de candeur et de bonne foi ; le monarque lui permit, en prêtant son serment, toutes les protestations qu'il voulut, et le nomma de plus son lieutenant général dans l'Anjou, le Maine, la Touraine et la Normandie. Le gouvernement de cette dernière province, comme nous l'avons remarqué, avoit été donné au comte de Charolois. Le conseil de François lui fit observer que l'autorité qui lui étoit accordée sur la Normandie étoit une grâce insidieuse et une pomme de discorde jetée entre les deux princes. Sur ces connoissances, le Breton y renonça comme le Bourguignon, et ils travaillèrent à se lier fermement, et à se servir d'appui mutuel dans le besoin. Le roi, au contraire, s'appliqua à les séparer. De peur qu'ils ne prissent, dans des conversations de confiance, des mesures contre lui, il faisoit partir l'un quand l'autre arrivoit près de lui. Ce qu'ils ne pouvoient de vive voix ils le firent par des envoyés, mais pas assez secrètement pour que le roi n'en eût point connoissance. Aussitôt il paroît

sur la frontière de Bretagne avec une forte armée, et fait sommer le prince de cesser de s'intituler *duc par la grâce de Dieu*, de frapper monnoie en son nom, de faire des levées extraordinaires sur ses sujets, d'exiger de ses vassaux que, dans leur hommage, ils s'obligent à le servir envers et contre tous; enfin il lui défend de s'arroger la régale, de recevoir serment de fidélité des prélats, et de demander aveux et dénombrement de leurs biens, attendu qu'ils relevoient nûment de la couronne de France.

C'étoit du moins une des vieilles prétentions des rois de France, fondée sur ce que la Bretagne, relevant autrefois du duché de Normandie, ne devoit point être considérée comme un fief immédiat de la couronne, et jouir des prérogatives de ceux-ci. Sur la légitimité de ces prétentions, il n'y avoit pas encore de décision non contestée, et l'état du royaume, depuis l'accession des Valois, en avoit encore éloigné l'occasion. Depuis ce temps, en effet, la Bretagne s'étoit trouvée ou sous l'influence de l'Angleterre, ce qui empêchoit les rois d'y exercer la plénitude de leurs droits, ou en état d'hostilité avec ce même pays, circonstance utile à la France, et qui demandoit des égards. Lorsque le connétable de Richemont parvint au duché, il refusa nettement l'hommage-lige. *Tel que l'ont fait mes prédécesseurs, tel je*

le fais, fut toute la formule qu'on put tirer de lui; et il garda même son épée. La reconnoissance qu'on lui devoit, les espérances qu'on pouvoit fonder sur lui, les circonstances enfin où l'on se trouvoit défendirent d'être plus exigeant. « C'est son fait, dit même Charles VII; il sait bien ce qu'il a à faire, et on doit s'en rapporter à lui. » Il en fut de même à l'avénement de Louis XI; mais la conduite de celui-ci devoit changer avec les conjonctures.

[1464] Le duc ne s'attendoit pas à cette brusque attaque. Il n'avoit rien de préparé pour la repousser. Il est certain que le roi, s'il eût voulu, se seroit emparé de la Bretagne; mais il ne crut pas pouvoir se refuser à la proposition que fit le duc d'assembler les états du duché, avant que de donner sa réponse à une demande qui enveloppoit les priviléges les plus importans de la province. Ainsi les préparatifs hostiles aboutirent à un procès, pour lequel il fut établi une commission à Tours. Le duc fut sommé d'y envoyer des députés. Ils s'y rendirent armés de protestations qui suspendirent le jugement; et, pendant qu'on plaidoit, le Breton, persuadé qu'il ne seroit jamais à couvert des entreprises de Louis qu'en lui suscitant des embarras et en le mettant sur la défensive, écrivit aux princes du sang et aux principaux seigneurs pour leur représenter que ce qui lui arrivoit, vu le ca-

ractère entreprenant et les prétentions exagérées du monarque, pouvoit leur arriver à eux-mêmes, et que le seul moyen de prévenir des attentats qui les menaçoient tous en particulier étoit de s'unir pour résister à l'oppression. Ces lettres étoient portées par des messagers déguisés en religieux, chargés d'y ajouter les éclaircissemens nécessaires. Toutes furent rendues à leur adresse, et trouvèrent les esprits très-disposés à recevoir les impressions qu'on vouloit leur donner.

Le roi ignoroit les ressorts, mais il se doutoit de l'intrigue. Se vues se tournoient principalement sur l'Anglèterre, où il croyoit que devoit se former le complot, s'il y en avoit quelqu'un de médité, parce que c'étoit de là, selon son opinion, que la faction pouvoit tirer ses principales forces. Pendant qu'il flottoit dans ces inquiétudes, il apprend que Romillé, vice-chancelier de Bretagne, qui avoit déjà fait plusieurs voyages en Flandre, en Hollande, en Angleterre, venoit de partir pour cette île. Il fait équiper un petit bâtiment, monté de quarante hommes déterminés, commandés par le bâtard de Rubempré, homme d'expédition, qu'il charge d'enlever le vice-chancelier au retour, persuadé que dans ses papiers il trouvera le nœud de l'intrigue. Le bâtard, fatigué d'une croisière infructueuse, se fait mettre à terre à Gorkum, petite ville

de Hollande, où il croyoit que Romillé pourroit aborder, pour rendre compte de ses opérations au comte de Charolois. Ce prince s'étoit fixé dans cette petite ville, et y menoit une vie licencieuse, loin de la vue de son père, avec lequel il s'étoit brouillé, parce que Philippe-le-Bon ne vouloit pas éloigner des courtisans qui lui déplaisoient, et entre autres les de Croy. Rubempré est reconnu, et arrêté avec son équipage. Le comte publie qu'il n'a été envoyé que pour l'enlever lui-même en pleine paix, peut-être pour l'assassiner. Il dépêche un courrier à son père, afin de l'instruire de cet attentat. Le duc étoit alors à Hesdin, où il attendoit le roi, qui devoit venir conférer avec lui sur des objets qu'ils étoient convenus de traiter ensemble. Dans sa lettre le fils faisoit entendre à son père qu'il n'étoit pas lui-même en sûreté, parce que le roi venoit à lui suivi de troupes nombreuses. Sur cet avis Philippe-le-Bon s'alarme, quitte le lieu du rendez-vous avec un empressement qui tenoit de la fuite. La nouvelle du projet, vrai ou supposé, d'enlever le comte de Charolois et de surprendre le duc de Bourgogne, ne tarda pas à devenir publique par les soins des émissaires du comte. Les prédicateurs en firent retentir les chaires. Les princes étrangers en furent informés par des manifestes. Le roi auroit désiré assoupir cette affaire. Il de-

mandoit seulement qu'on relâchât Rubempré, et qu'il n'en fût plus parlé. Il fit des démarches secrètes pour cela; elles furent inutiles. Alors il prit le parti de donner lui-même à cette aventure la publicité qu'il auroit voulu éviter, et de parler plus haut que ses adversaires.

Il manda à Rouen les députés des principales villes du royaume, fit prononcer devant eux un discours apologétique de sa conduite, et déclara qu'il étoit résolu de demander au duc de Bourgogne réparation de l'affront qu'on lui avoit fait en répandant contre lui des soupçons outrageans. En effet, il envoya au duc de Bourgogne une députation composée du comte d'Eu, de l'archevêque de Narbonne et du chancelier Morvilliers. Philippe-le-Bon leur donna audience en présence de son fils. Le chancelier portoit la parole. Il s'attacha d'abord à justifier les motifs du roi, qui, instruit des manœuvres du duc de Bretagne avec l'Angleterre, n'avoit pas pu moins faire que de tâcher d'en surprendre les preuves, afin de poursuivre criminellement le coupable; que c'étoit là tout le but de l'entreprise de Rubempré; qu'en supposant une autre intention, le comte feroit croire qu'il avoit lui-même quelque mauvais dessein, puisqu'il étoit si disposé à soupçonner les autres; qu'il étoit hautain, tranchoit partout du souverain; qu'il en vouloit per-

sonnellement au roi, parce qu'on lui avoit retiré sa pension de trente-six mille livres pour le gouvernement de Normandie. L'orateur se plaignit aussi de la conduite du duc lui-même; il lui reprocha d'avoir manqué de parole au roi en ne l'attendant pas à Hesdin, et taxa cette retraite d'acte incivil et répréhensible. Il conclut par demander que le bâtard fût relâché, et qu'on abandonnât à la justice du roi les impudens calomniateurs qui l'avoient diffamé.

Morvilliers parloit d'un ton impérieux. A chacun de ses griefs, l'impétueux comte de Charolois témoignoit la plus vive impatience de l'interrompre. Le chancelier le réprimoit du geste et de la main. « Monseigneur de Charolois, lui disoit-il, je ne suis pas venu pour parler à vous, mais à monseigneur votre père. » Son père, en effet, lui imposa silence lui-même, et lui dit qu'il parleroit le lendemain, quand il seroit plus calme. Quant à lui, il refusa de rendre les prétendus coupables; les uns parce qu'ils étoient clercs, les autres parce qu'ils étoient absens, ou parce qu'ils n'étoient pas justiciables du roi, Rubempré ayant été arrêté sur territoire non mouvant de la couronne. Il déclara se charger, au reste, de faire lui-même bonne justice à celui-ci, et promit de le relâcher s'il n'étoit pas coupable. Sur le reproche d'avoir manqué

au roi, il dit avec chaleur : « Je veux que chacun sache que je ne promis oncques chose à homme, ou prince qui vive, que je n'aie tenue à mon pouvoir. Je ne fis oncques faute, sinon aux dames, ajouta-t-il en souriant ; dites-le à monseigneur le roi. » Cette plaisanterie, adressée directement au roi, étoit sans doute une allusion maligne à l'opinion qu'on avoit de Louis sur l'article de la bonne foi. Le duc ne prit pas non plus la peine de justifier son fils sur les soupçons qu'il avoit eus du roi. Il tourna encore la chose en plaisanterie. « Si mon fils est doubteux (soupçonneux), dit-il, il tient cela de sa mère, qui m'a plusieurs fois soupçonné d'avoir aimé d'autres femmes. » Du reste, à l'égard du manquement de parole, il récrimina fortement contre le roi. Le lendemain, le comte de Charolois, bien préparé, parla avec beaucoup de calme et de tranquillité, réfuta chaque grief sans aigreur et sans emportement, si bien que son père en fut tout surpris, et dit en sortant : » Je ne croyois pas avoir un fils si sage. » Mais, lorsque les ambassadeurs se retirèrent de l'audience, le comte arrêta l'archevêque de Narbonne, et lui dit : « Recommandez-moi très-humblement aux bonnes grâces du roi, et dites-lui qu'il m'a bien fait laver la tête par son chancelier, mais qu'avant qu'il soit un an il s'en repentira. »

[1465] Non content d'avoir donné à la cour des deux princes le spectacle de son ressentiment pour sa gloire offensée, le roi crut devoir aussi une apologie de sa conduite à ses sujets. Il convoqua à Tours les princes du sang, les principaux seigneurs, les députés des villes. Dans cette assemblée solennelle il fit prononcer par le chancelier un discours dans lequel il tâchoit de justifier ce qu'il avoit fait dans l'affaire de Rubempré, par la nécessité où il s'étoit trouvé de ne négliger aucun des moyens possibles pour découvrir les liaisons du duc de Bretagne avec l'Angleterre, les complots de ce prince et de ceux qui conspiroient avec lui contre la tranquillité du royaume. L'orateur finit par faire l'assemblée juge des procédés du roi dans cette circonstance. Il n'y eut qu'une voix pour les approuver, et lui promettre tous les secours dont il auroit besoin. Il se montra très-content des dispositions où il trouva l'assemblée, qu'il harangua aussi lui-même; mais le duc d'Orléans, ce prince que ses vertus, exercées pendant vingt-cinq ans de captivité en Angleterre, rendoient respectable, indépendamment de son âge (il étoit plus que septuagénaire), se crut autorisé à faire au monarque des prières en faveur du duc de Bretagne, dont il plaida la cause, et se permit de plus de mêler aux acclamations flatteuses de l'ac-

quiescement général quelques représentations légères sur divers abus du gouvernement. Louis, qui venoit de faire pompeusement son propre éloge, ne put souffrir des remontrances qui tendoient à l'affoiblir. Il entra contre le duc dans une furieuse colère, l'accusa d'intentions criminelles dans les restrictions qu'il sembloit mettre à l'approbation générale, et lui parla si durement que le duc en mourut de chagrin deux jours après, et le quatrième de janvier. Il laissa un fils de deux ans que le roi avoit tenu sur les fonts de baptême avec Marguerite d'Anjou, et qu'il avoit déjà fiancé avec Jeanne de France sa fille, qui n'avoit qu'un an. C'est ce prince qui a régné depuis sous le nom de Louis XII.

Cette animosité du roi si déclarée fit sentir au duc de Bretagne qu'il n'avoit plus rien à ménager, et le détermina à user de tous les moyens qui pouvoient indisposer contre le monarque, non-seulement les grands, mais les hommes de toutes les classes. Outre les lettres envoyées déjà à plusieurs seigneurs pour les engager à former une ligue, on en distribua d'autres, appropriées aux personnes de différens états et conditions. Elles attaquoient non-seulement les vices du gouvernement, mais le caractère même du prince. On lui reprochoit d'être changeant, capricieux, plus hypocrite que dévot, de n'avoir

de constance que pour faire le mal, d'esprit que pour l'intrigue, de se complaire dans le trouble et la dissension, et de susciter partout des querelles et des embarras, sans ménager même ceux qui l'avoient le plus obligé. Chacun trouvoit dans ces lettres, autant qu'il avoit été possible, les sujets de plainte qui lui étoient propres. On rappeloit à l'un un bien envahi, à l'autre une charge perdue, à un troisième un rival favorisé à son préjudice, et les gens de la plus basse extraction préférés pour les emplois et les dignités. Ces manifestes remuoient les esprits. On se parla, on s'écrivit, on se communiqua ses plaintes et ses espérances; il y eut une émulation, un point d'honneur de pouvoir se dire d'un parti qui avoit à sa tête la principale noblesse du royaume. Des associations se formèrent. Les femmes mêmes y étoient admises. Les confédérés portoient, pour se reconnoître, une aiguillette de soie verte attachée à leur ceinture. Ils tinrent à Paris leurs assemblées dans les églises, et jusque dans la cathédrale.

Le principal agent de la cabale étoit le duc de Bourbon, Jean-le-Bon, beau-frère du roi, mécontent de ce que ce prince ne lui avoit pas donné l'épée de connétable qui lui avoit été promise. Les autres étoient le duc d'Alençon et le comte d'Armagnac, tous deux rendus à la liberté par Louis XI; Jean d'Anjou,

duc de Calabre et de Lorraine ; le comte du Maine son oncle ; le comte de Dunois ; Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, cousin germain du comte d'Armagnac ; le sire d'Albret, fils du connétable ; et autres, auxquels on ne connoît d'autres causes de rébellion que l'ambition d'être admis au gouvernement, et l'amour de la nouveauté; beaucoup de seigneurs moins distingués, entraînés par les mêmes motifs ; enfin le duc de Bretagne et le comte de Charolois. Le duc de Bourgogne son père hésita long-temps à entrer dans la confédération. Il laissoit cependant lever des troupes par son fils, qui lui persuadoit que ce n'étoit que pour se mettre sur une défensive respectable. Ce fut le duc de Bourbon qui, dans un voyage fait exprès à la cour du père, le détermina à souffrir que le comte mandât le ban et l'arrière-ban, rassemblât les communes, et fît enfin tous les préparatifs que le prince jugeroit nécessaires pour cette guerre qu'il approuva. Ainsi des frontières d'Allemagne et des extrémités de la Zélande, en revenant par la Bretagne au pied des Pyrénées, toutes les forces de la monarchie se rassembloient pour envelopper le monarque, auquel on ne voit pour allié en ce temps que le duc de Milan, François Sforce, auquel il avoit cédé Gênes l'année précédente, grand capitaine et politique habile, soldat de for-

tune d'ailleurs, qui, bâtard d'un simple paysan, et époux de la bâtarde du dernier des Visconti, s'étoit approprié leur héritage, moins en vertu de cette alliance que par l'effet de ses talens.

Le duc de Bretagne envoya encore des ambassadeurs au roi, sous prétexte de vouloir enfin terminer par un bon accommodement les différends qu'ils avoient ensemble. Louis les reçut très-amicalement à Poitiers, où il étoit avec Charles de France son frère, duc de Berri, âgé de dix-sept ans. Il prit quelques mesures provisoires avec eux, et partit pour un pélerinage à Notre-Dame-du-Pont en Limousin, laissant à leur disposition le jeune prince. Ils l'enlevèrent de son propre aveu, et l'emmenèrent précipitamment en Bretagne. Ils n'attendoient pas de ce jeune homme une grande ressource pour le conseil ni pour l'exécution; mais son nom, mis à la tête des manifestes, pouvoit attirer au parti une considération qui n'étoit pas à négliger. Il parut en effet un écrit dans lequel ou lui faisoit dire « qu'il s'étoit retiré de Poitiers parce qu'il avoit été averti de la grande calamité du royaume, occasionnée par les ministres de son frère, à l'appétit desquels la justice étoit blessée, et qui forçoient la cour de parlement et les autres tribunaux à juger à leur volonté. » Il se plaignoit de la grande et excessive exac-

tion des procureurs, de l'oppression que souffroit le clergé par l'abolition de la pragmatique, et des mariages faits d'autorité sans consulter les parens. Ce reproche tomboit directement sur le roi, qui avoit le défaut de se trop mêler des affaires de famille. « Par ces raisons, ajoutoit-il, et pour mettre fin à une multitude de désordres qui déshonoroient le gouvernement, il invitoit la noblesse à prendre les armes, à se joindre à lui dans le dessein de chasser d'auprès du roi ses conseillers pernicieux, pour parvenir au soulagement du pauvre peuple. » Ce motif, qui flatte toujours la multitude, fit appeler ce soulèvement *la guerre du bien public.*

L'effet que fit le manifeste dans le public instruisit le roi du nombre et de la qualité des rebelles, et lui fit prendre une vigoureuse résolution. De Poitiers, où il étoit revenu, il passa rapidement en Berri, le traversa, se rendit maître en passant de quelques villes dont la fidélité chanceloit, et se présenta dans le Bourbonnois, où le duc de Bourbon ne croyoit pas qu'il pût sitôt pénétrer. Ce prince, que Louis attaquoit le premier, comme le conseil et l'âme de la ligue, pris au dépourvu, demanda à traiter. Le roi, sollicité par la duchesse de Bourbon sa sœur, se prêta à une négociation. Le duc obtint une trève, tant pour lui que pour d'autres seigneurs qui

venoient à son secours, et que le roi auroit pu exterminer en les attaquant les uns après les autres. Ils s'engagèrent en commun de travailler à inspirer aux autres chefs des dispositions pacifiques, afin de parvenir à une conciliation générale, et, s'ils n'y réussissoient pas, de se déclarer contre leurs auxiliaires : promesse accordée à la nécessité, qui s'évanouit avec celle-ci, et qui laissa au roi le regret d'avoir encore laissé à ses ennemis, comme il avoit fait au duc de Bretagne, le temps de prendre mieux leurs mesures.

Peut-être néanmoins étoit-il prudent d'essayer encore ce moyen de dissoudre la ligue, avant que de laisser éclater des hostilités plus importantes, qui rendroient le mal irrémédiable. C'étoit l'avis du duc de Milan, non-seulement politique habile, mais ami sûr, qui fit passer au roi, dans cette extrémité, tout ce qu'il put de bonnes troupes. Mais, si, faute de connoître les raisons du monarque, on se permit de le blâmer de trop de confiance, il faut aussi le louer de son activité à prendre des mesures sages contre le danger qui le menaçoit. Il paroît qu'il comptoit peu sur la noblesse, accoutumée à se ranger sous les drapeaux des grands seigneurs, qui avoient presque tous arboré l'étendard de la rébellion. Il s'appliqua à s'assurer des villes, dont l'opinion, pour l'ordinaire, entraîne celle des

campagnes circonvoisines ; il y répandit, pour sa justification, des manifestes propres à les garantir de la séduction ; pourvut par de bonnes garnisons à la défense des principales, surtout de la capitale. Les armes furent rendues aux bourgeois, le guet augmenté, les postes distribués, les chaînes tendues, toutes les portes murées, excepté trois les plus nécessaires. Le roi en donna le gouvernement au maréchal de Gamache, et y fit entrer des troupes, et des vivres pour plusieurs mois. Il flatta, il caressa les habitans, et leur dit que la reine viendroit accoucher à Paris, *la ville du monde qu'il aimoit le plus.*

C'étoit sous ses murs que le duc de Bretagne et le comte de Charolois s'étoient donné rendez-vous avec les autres princes ligués, qui, chacun de leur côté, marchoient sur Paris enseignes déployées, mais pas tous d'un pas égal. Le comte arriva le premier auprès de la capitale. Sa marche, depuis les états de son père, avoit été un triomphe plutôt qu'une expédition militaire. Le peuple le recevoit partout avec joie, parce qu'il se faisoit précéder par une proclamation pour l'abolition des impôts. Il ne prenoit que le titre de lieutenant du duc de Berri. Son cri de guerre étoit : « Franchise, bien public, décharge du peuple. » Dans les villes par où il passoit, il faisoit brûler en sa présence les registres des

receveurs, abolissoit la gabelle, distribuoit gratuitement le sel, et taxoit les denrées et les marchandises selon le désir du peuple, qu'il flattoit d'avance de l'avenir le plus heureux.

Mais ces promesses ne tentèrent pas les Parisiens; le roi leur avoit fait dire qu'il accouroit à leur secours. Ainsi, après quelques propositions qui ne furent pas écoutées, et quelques tentatives de surprise sans succès, le Bourguignon passa outre pour aller au-devant du duc de Bretagne. La marche de celui-ci étoit retardée par Jean de Bourbon, comte de Vendôme, qui n'avoit pas voulu se joindre aux princes ligués. Il refusa au duc le passage par ses terres, et le força à un détour. Ce délai donna au roi le temps d'arriver avec l'armée qu'il avoit menée contre le duc de Bourbon, composée d'excellentes troupes, très-aguerries, au nombre de trente mille hommes. Le comte de Charolois en avoit à lui seul davantage. Aussi l'intention du roi n'étoit pas de le combattre, mais de se jeter dans Paris bien fourni de vivres, et de tirer la guerre en longueur, pour lasser et diviser les confédérés. Le comte de Charolois, quoique plus fort, n'avoit pas non plus dessein d'engager alors une action. Il ne tendoit qu'à joindre les ducs de Bretagne et de Berri, pour revenir ensemble forcer Louis de combattre.

Mais Pierre de Brézé, maréchal de Normandie, qui commandoit l'avant-garde du roi, mit les deux armées aux mains malgré elles.

Il pressoit le roi de livrer bataille. Louis n'osoit la risquer, et avoit expressément défendu à Brézé de rien hasarder; mais, soit imprudence, soit excès de zèle, soit même trahison, comme quelques-uns l'ont cru, le maréchal approcha tellement le corps qu'il commandoit de l'arrière-garde de l'ennemi, dans la plaine de Longjumeau, que, les uns s'avançant pour piller le bagage, les autres s'arrêtant pour le défendre, se mêlèrent par pelotons. Ce ne fut d'abord qu'une escarmouche entre de petites troupes. Bientôt les corps entiers s'ébranlèrent et la bataille devint générale, mais sans ordre, sans commandement, et comme dans une véritable mêlée. Les chefs combattirent au hasard; aussi rien de si singulier et de si confus que cette bataille, dont les diverses relations sont toutes différentes. Elle a pris le nom de Mont-l'Héri, d'un château voisin du lieu où l'action se passa.

Le comte rompit l'aile droite du roi, et le roi l'aile gauche du comte. Tous deux se poursuivirent et coururent de grands risques. Le comte de Charolois, s'étant laissé emporter trop loin après les fuyards, manqua deux fois, en revenant, d'être pris, et le bruit courut

dans son armée qu'il l'étoit. Louis se comporta très-vaillamment dans le combat; mais, épuisé de fatigue, il fut obligé de quitter le champ de bataille. On le porta dans le château de Mont-l'Héri, pour se rafraîchir quelques instans. Quand ses troupes ne le virent plus, elles le crurent prisonnier, et se débandèrent. Du nombre des fuyards fut le comte du Maine, qui commandoit l'arrière-garde, et qui l'entraîna tout entière. Les Bourguignons, persuadés de la captivité de leur chef, qui tardoit à revenir, tournèrent aussi le dos. « Un homme d'état, dit Comines, s'enfuit jusqu'à Lusignan sans reparoître : du côté du comte, un homme de bien s'enfuit à toute bride jusqu'au Quesnoi. Ces deux n'avoient garde de se mordre l'un l'autre. Dans la suite tel perdit ses offices et états pour avoir fui, qui furent donnés à d'autres qui avoient fui dix lieues plus loing. » Chacun en fuyant semoit sa nouvelle. Il en arriva que des villes d'un parti, à l'apparition des troupes d'un autre parti qui se sauvoient, ouvrirent leurs portes, comme si elles étoient sommées par des soldats victorieux. L'incertitude de la mort du roi resta entre les ligués, même après que les Bourguignons se furent joints aux Bretons. On salua dans cette armée le duc de Berri comme roi. Le comte de Charolois se croyoit de bonne foi victorieux, parce qu'il avoit cou-

ché sur le champ de bataille. « Vraiment, disoit le roi, ce lui est gloire bien forcée, et ne faut s'émerveiller s'il demeure aux champs, attendu qu'il n'a ni ville ni château pour soi loger. » Quant à lui, après quelques heures de repos, il se retira à Paris, pour aider les habitans à soutenir le siége dont la réunion de toutes les forces confédérées le menaçoit. De son côté, le comte de Charolois rejoignit le lendemain les ducs de Bretagne et de Berri à Étampes. A la vue de la multitude de blessés qu'on y avoit transportés, le jeune frère du roi ne put s'empêcher de donner des marques de sa compassion. « Que j'aimerois mieux, dit-il publiquement, que les choses n'eussent jamais commencé, que de voir déjà tant de maux venus pour moi et pour ma querelle. » Sentimens dignes d'un éloge immortel, mais qui déplurent au comte de Charolois, autrement organisé que le duc! « Avez-vous ouï parler de cet homme, dit-il à ses confidens, qui se trouve ébahi pour sept ou huit cents hommes qu'il voit blessés, qui ne lui sont rien, ni qu'il ne connoît. Si le cas lui touchoit, seroit homme pour appointer bien légèrement et nous laisser dans la fange. »

Le monarque employoit pour gagner les Parisiens les manières populaires, qui manquent rarement leur but auprès de la multitude. Il visitoit familièrement les principaux

bourgeois, les invitoit à sa table, s'intéressoit comme ami à leurs affaires domestiques. Il abolit la plupart des impôts, rétablit les priviléges, appela au conseil d'état six bourgeois, six membres de l'université, six membres du parlement. Sûr de la capitale, il partit pour la Normandie, afin d'en retirer les troupes qu'il y avoit mises pour garantir cette province de l'invasion du duc de Bretagne, qui n'étoit plus à craindre en cet endroit. Il en fortifia son armée, pendant que les ligués fortifioient la leur d'Allemands, d'Italiens, de Gascons, de Suisses, qu'on vit pour la première fois paroître dans les armées françoises.

Tous ces avides mercenaires accouroient à Paris comme à une proie qui ne pouvoit leur échapper. Les chefs tentèrent la ruse en l'absence du roi. Ils demandèrent, sous d'assez mauvais prétextes, qu'on y laissât passer leur armée, qui garderoit la plus exacte discipline; ensuite seulement quelques corps de noblesse, gens honnêtes, incapables de nuire; enfin eux-mêmes avec leur seule maison. Il y eut à ce sujet des conférences qui alarmèrent le roi. Il revint promptement, et punit les trop complaisans négociateurs; quelques-uns même furent condamnés à mort comme coupables de trahison. Ceux qu'il épargna pour lors par des raisons politiques n'échap-

pèrent pas par la suite à son ressentiment. « Car, dit Mézeray, les pardons de Louis n'étoient la plupart que des arrêts de mort; il n'omettoit jamais de se venger, sinon lorsqu'il en appréhendoit de dangereuses conséquences. »

« Le siége de Paris, qui dura onze semaines, fut plutôt, continue cet historien, un théâtre de négociations que de guerre; les seigneurs, simples gentilshommes, capitaines et autres, qui avoient servi sous les mêmes drapeaux, ne pouvoient se voir si près sans désirer de s'entretenir. Les chefs leur en accordoient volontiers la permission, dans le dessein chacun d'enlever des partisans à son adversaire. Ainsi chaque jour voyoit éclore de petits traités qui suspendoient les opérations militaires. »

Rien n'avançoit du côté des assiégeans. En cela le roi satisfaisoit son désir, qui étoit de tirer le siége en longueur, afin de faire consumer aux ennemis leur argent et les vivres, qu'ils avoient peine à renouveler dans la campagne, qui étoit toute ruinée. Il s'efforçoit de faire goûter aux bourgeois cette mannière de faire la guerre, comme la meilleure pour éloigner les Bourguignons. C'étoit en automne. « Voire (oui), répondit un procureur du parlement; mais en attendant ils vendangent nos vignes et mangent nos raisins. — Il vaut mieux,

répliqua le roi, qu'ils vendangent vos vignes et mangent vos raisins que de venir dans Paris prendre votre argent et vos tasses que vous avez mussés (cachés) dedans vos caves et celliers, et jusque dans les entrailles de la terre.» Cette répartiè étoit un reproche indirect du peu de zèle qu'ils avoient montré, sous prétexte d'impuissance, à remplir un emprunt qu'il avoit ouvert.

Ni les petits traités qui se faisoient avec les seigneurs particuliers, ni même ceux qui se négocioient par des commissaires que les chefs avoient nommés, n'avançoient point, par la nécessité où l'on étoit de revenir souvent sur le même objet, et de prendre sans cesse des ordres avant que de conclure. Ces lenteurs impatientoient. Quand les choses furent arrivées à un certain point de maturité, le roi se résolut d'abréger et d'aller traiter en personne. Il entroit dans son caractère d'aimer à mener lui-même les négociations, parce qu'il se croyoit fort capable. Quelquefois il a payé cher sa présomption : elle lui réussit dans cette circonstance. Il fit la première démarche auprès du comte de Charolois, et lui demanda un rendez-vous. Le comte campoit près de Berci, et l'armée royale sur la rive opposée. Le monarque entre dans un bateau, lui cinquième ; il trouve Charolois qui l'attendoit sur le bord de la rivière, avec le seul comte

de Saint-Paul son favori. *M'assurez-vous ?* lui dit le roi en l'abordant. *Oui, comme frère*, lui dit le comte. Il met pied à terre ; tous deux s'embrassent. Le roi entame la conversation assez adroitement par ces mots : « Mon frère, je connois que vous êtes gentilhomme et de la maison de France. — Pourquoi, monseigneur ? — Parce que vous m'avez mandé, par l'archevêque de Narbonne, que vous me feriez repentir, avant le bout de l'an, des paroles que vous avoit dites ce fou de Morvilliers ? Vraiment vous m'avez bien tenu promesse, encore bien plus tôt que le bout de l'an. Avec de tels gens j'aime à besogner », ajouta-t-il en riant.

La conférence dura deux heures. Ils en eurent encore plusieurs autres aussi hasardeuses. Dans l'une de celles-ci, entre autres, les soldats bourguignons remarquèrent eux-mêmes l'imprudence du roi. « Vraiment, si nous le voulions, se disoient-ils, il est à nos commandemens. » Dans une circonstance à peu près pareille, le comte, entraîné par une suite de conversation, reconduisit le roi beaucoup trop loin, et se trouva avancé jusque dans les barrières de Paris. Il reconnut le danger, mais il ne montra point de crainte. Le roi, de son côté, soit qu'il ne s'aperçût pas de la distraction, ou qu'il ne voulût pas en profiter, le laissa aller, sans aucune apparence de tenta-

tion. Comme il étoit nuit quand il arriva à son camp, il trouva les seigneurs de son armée déjà fort alarmés, et il en essuya de sérieuses remontrances.

Sitôt que Louis XI avoit entamé une négociation, on peut dire qu'il étoit sûr du succès; « car, dit l'historien Chalon, il savoit sur toutes choses s'accommoder au temps lorsqu'il étoit le plus foible, faire des traités selon la volonté de ses ennemis, leur céder ses droits et ses prétentions, afin de les désunir; mais, quand une fois il avoit rompu leur ligue et leur union, il reprenoit ce qu'il avoit cédé, et ne tenoit rien de ce qu'il avoit promis. » C'est dans cette intention que furent conclus le traité de Saint-Maur avec les princes, et celui de Conflans avec le comte de Charolois. Par celui-ci, le roi remit au comte, pour lui et pour son successeur, les villes sur la Somme, avec faculté de rachat au moyen de deux cents mille écus d'or, et sans restriction les comtés de Guines, de Boulogne, de Péronne et de Montdidier. Louis fit ces traités séparés, afin que l'inexécution de l'un n'entraînât pas celle de l'autre; encore eut-il soin de protester secrètement contre ce qu'il pourroit être forcé d'accorder contre le bien du royaume.

Mézeray présente les articles du traité de Saint-Maur dans une forme qui développe les motifs des concessions, tels que le caractère

de Louis XI peut le faire présumer. Le point le plus difficile à régler fut l'apanage de Monsieur. Son frère lui avoit donné le duché de Berri ; les ducs de Bourgogne et de Bretagne demandoient qu'on le lui échangeât contre celui de Normandie, parce qu'il leur convenoit que cette province, qui les avoisinoit tous deux, fût entre les mains d'un jeune prince qu'ils tourneroient à leur volonté. Par cette même raison, il étoit très-important au roi de ne la pas confier à son frère. Il céda cependant sur cet article et sur plusieurs autres contestés ; mais de manière à mettre de la division entre les confédérés en même temps qu'il les satisfaisoit. « Monsieur eut donc le duché de Normandie en apanage, avec l'hommage des duchés de Bretagne et d'Alençon. Cette addition tendoit à mettre de la jalousie entre le nouveau possesseur et les princes, qui seroient fort mécontens de relever d'un duc, eux qui consentoient à peine à relever de la couronne. Par le même motif de semer toujours des germes de discorde, le roi voulut que le comte d'Eu jouît du droit de pairie dans son comté. Ce droit l'affranchissoit de la dépendance du duc de Normandie, qui en avoit toujours été suzerain. Il rendit au comte de Dunois la terre de Parthenay et d'autres qu'il tira des mains du duc du Maine, afin de rendre ces derniers seigneurs ennemis ; et,

en enrichissant Dunois d'un côté, il lui ôta des possessions qu'il donna à Monsieur, persuadé que le regret de cette spoliation aigriroit Dunois contre le possesseur qui lui étoit substitué. Le roi accorda au duc de Bretagne le comté d'Étampes, afin de désobliger le duc de Nevers, dont le fils en portoit le titre. Il stipula que le comté de Montfort, cédé à la maison de Penthièvre, ressortiroit immédiatement du parlement de Paris, et jouiroit de tous les droits et prééminences de régale, de souveraineté et de justice. Ainsi le roi se ménageoit un moyen d'entretenir toujours des troubles en Bretagne par la rivalité des deux maisons. Quant au comte de Charolois, le roi lui céda avec profusion tout ce qu'il demandoit pour lui et les siens; entre autres, au comte de Saint-Paul son favori, l'épée de connétable de France, avec trente-six mille livres de pension. Ce beau présent étoit fait dans le dessein de rendre Saint-Paul suspect à son maître. Enfin le duc de Bourbon, le duc de Calabre, de la maison d'Anjou, le duc de Nemours, le comte d'Armagnac, Chabannes et d'autres seigneurs, furent récompensés jusqu'à satiété, en terres, domaines, droits, dignités, pensions. Ainsi s'opéra *le bien public*, que les ligués avoient écrit avec faste sur leurs étendards. Seulement, pour ne point paroître avoir songé uniquement à leurs intérêts, les

15.

princes exigèrent une promesse du roi que, pour la réformation de l'état, il seroit élu trente-six hommes notables des trois états, lesquels commenceroient à y travailler le mois suivant, et auroient achevé quarante jours après ; et il assura foi et parole de roi d'avoir pour agréable, ferme et stable tout ce qui seroit statué par cette assemblée. Après cet arrangement ils se séparèrent bons amis, contens les uns des autres, surtout le roi, « qui, en peu de temps, ajoute Mézeray, les mit tous en état de se défier les uns des autres, et ensuite de se haïr. »

A cette occasion le même historien fait un tableau qui ne laisse rien à désirer pour la connoissance de la conduite de Louis XI à l'égard des princes et seigneurs avec lesquels il avoit ou pouvoit avoir des intérêts à démêler. « Sa ruse, dit-il, étoit admirable. Il trouvoit le moyen de gouverner leurs maîtresses, leurs favoris, et tous ceux qui les approchoient. Il en étudioit les humeurs et les désirs, afin de les engager. Il caressoit jusqu'aux moindres valets, achetoit leur fidélité, quoi qu'elle coûtât, et ne se rebutoit pas pour avoir été éconduit deux ou trois fois ; mais il persistoit toujours à force de présens et de caresses, tant qu'il eût gagné ceux qu'il croyoit lui être utiles. Selon qu'il connoissoit la force de leur esprit, il attiroit les uns auprès de sa

personne, et laissoit les autres auprès de leurs maîtres ; à ceux-ci il donnoit des conseils et des mémoires de ce qu'ils avoient à faire, des bruits qu'il falloit semer en public, des propos qu'ils devoient tenir dans le cabinet, ce qu'ils avoient à observer dans leur contenance, dans leurs actions, dans leur entretien, dans celui de leurs maîtres, les diverses occasions, les temps, les desseins. Enfin il les instruisoit si ponctuellement qu'ils ne pouvoient y manquer. »

Avec cet esprit d'intrigue, des mesures si bien combinées, de pareils coopérateurs, il ne se pouvoit que Louis XI ne semât au près et au loin des inquiétudes qui tenoient tout le monde en suspens et en alarmes. De là des traités perpétuels, des interprétations des anciens aussi équivoques que les articles qu'elles prétendoient éclaircir. En ce genre les traités de Conflans et de Saint-Maur sont un chef-d'œuvre d'obscurité et de contradiction. On ne conçoit comment les ducs de Bourgogne et de Bretagne, puissans comme ils étoient, purent y consentir, que quand on sait que les offres et les caresses du roi leur faisoient craindre à tout moment la défection des princes ligués, que les vivres commençoient à leur manquer, et que la famine entraînoit la désertion des troupes. D'ailleurs les peuples ne prenoient qu'un médiocre intérêt à cette

guerre, qu'on vouloit leur persuader être entreprise pour eux. Leur froideur et leur indifférence rendoient les approvisionnemens et les recrutemens difficiles. De plus, le comte de Charolois étoit rappelé dans les états de son père par le besoin de repousser les Liégeois, qui, stimulés secrètement par le roi, y faisoient des ravages effroyables.

Louis reconduisit le comte de Charolois jusqu'à Villiers-le-Bel. Ces deux princes passèrent trois jours ensemble dans les fêtes et toutes les apparences d'une société amicale. Il sembloit qu'ils ne pouvoient se quitter. Le roi alla jusqu'à offrir au comte, dans une effusion de tendresse, de l'accompagner contre les Liégeois, et de l'aider à les soumettre, en lui insinuant le désir qu'il avoit de faire avec lui une alliance perpétuelle et inaltérable, dont le sceau seroit l'abandon du duc de Bretagne et le renoncement à toute liaison avec les princes ligués. Le comte rejeta cette proposition insidieuse, en déclarant qu'il seroit toujours prêt au contraire à laisser les Liégeois, pour voler au secours du duc de Bretagne, *son allié, son frère et son compagnon d'armes ;* en sorte que le roi n'en remporta que la honte de s'être montré bien promptement disposé à rompre les engagemens qu'il venoit de jurer. Comme il avoit pris d'autres mesures à l'égard de son frère,

il le laissa partir pour la Normandie, sous la protection du duc de Bretagne, qui se chargea d'aller le mettre en possession de son nouvel apanage.

Le premier soin des chefs des confédérés, et particulièrement du comte de Charolois, fut de rétablir, dans les lieux dont la jouissance leur avoit été abandonnée, les impôts qu'ils avoient solennellement abolis quand ils avoient voulu gagner le peuple. Le roi s'y prit plus adroitement, surtout à l'égard des Parisiens. Il se fit un devoir de paroître à toutes les fêtes qui se donnèrent dans la capitale en réjouissance de la paix. Il assista, avec toute sa cour, à un festin donné dans l'hôtel-de-ville; il affecta de louer l'attachement, le zèle, la fidélité des bourgeois. Aux priviléges qu'il avoit déjà rétablis, il ajouta l'exemption du logement des gens de guerre, l'affranchissement du ban et arrière-ban : pour ceux qui possédoient des fiefs, le droit d'appeler aux tribunaux de Paris les causes dans lesquelles ils seroient *défendeurs*. A cela se joignoit la promesse de plus grandes grâces, quand les circonstances le permettroient. Il tint plusieurs de leurs enfans sur les fonts de baptême, et se mit de leurs confréries.

Pendant ce temps il suivoit de l'œil Charles de France son frère, et François II de Bretagne, qui s'en alloient en Normandie, assez

embarrassés de leur personnage. Autour du nouveau duc de Normandie se pressoient une multitude de seigneurs et officiers bretons, qui s'étoient attachés à ce prince sous l'espoir de récompenses, de sorte que les Normands n'y trouvoient pas de place. Ils en montroient de l'humeur aux premiers occupans. Le duc de Bretagne lui-même ne fut pas exempt de quelques désagrémens, qui lui firent prendre le parti de ne pas s'exposer dans la ville de Rouen. Le nouveau duc s'y présenta avec un foible cortége de pure parade. Il fut reçu assez froidement. On soupçonne, non sans raison, de secrètes manœuvres de Louis. Sitôt qu'il voit son frère presque seul au milieu de sujets mal intentionnés, il paroît avec une armée sur les frontières de la Normandie, se fait ouvrir les villes, et met partout de bonnes garnisons. Au lieu d'avancer vers Rouen, où le jeune prince étoit dans une grande perplexité, il se détourne vers Caen, où le duc de Bretagne s'étoit arrêté en regagnant ses états, et lui demande une conférence, à l'effet de le détourner du dessein de s'opposer à ses projets à l'égard de son frère. Il le flatte ou l'intimide si bien, qu'il obtient de lui une promesse, confirmée par serment, de lui être toujours bon, vrai et loyal parent, serviteur, ami et allié bienveillant. » Quand il eut tiré du Breton cet amas de paroles, aux-

quelles il se promettoit bien de pouvoir donner le sens et l'étendue qu'il voudroit, ne voyant plus de danger à laisser son frère se joindre au duc de Bretagne, et craignant surtout qu'il ne se retirât vers le comte de Charolois, qui avoit déjà envoyé quelques foibles détachemens à son secours, il lui accorda un sauf-conduit pour se retirer à Caen, auprès de son protecteur, et passer de là avec lui dans ses états.

Louis XI dirigea ensuite sa marche sur Rouen. Il y entra en monarque irrité. Quoique le plus grand nombre des habitans eussent fait un froid accueil à leur duc, plusieurs s'étoient montrés assez ouvertement ses partisans. Le roi les traita en rebelles. L'exécuteur de ses vengeances étoit Tristan l'Ermite, prévôt des maréchaux, qu'on appeloit publiquement *le bourreau du roi*. Il le menoit toujours à sa suite. On remarque que Louis se donnoit quelquefois le plaisir d'asister aux exécutions. Voyant un jour fustiger un homme condamné au fouet, il croit : « Frappez, frappez fort. Il l'a bien desservi (mérité). » On lui pardonneroit cette *gaîté*, comme dit un historien, s'il ne s'étoit plu aussi au féroce spectacle de voir couler le sang, et lier dans des sacs des malheureux qu'on précipitoit dans la rivière. Il termina la conquête de Normandie et le dépouille-

ment de son frère par un pélerinage au mont Saint-Michel.

Ainsi, en moins de six semaines, Monsieur se trouva investi et dépouillé de la Normandie, et privé du Berri. Le comte de Charolois, instruit de sa détresse et de l'embarras du duc de Bretagne, avoit écrit à celui-ci de ne se pas presser de faire un accommodement avec le roi, qu'il ne lui falloit que quelques jours pour soumettre les Liégeois, et qu'il voleroit aussitôt à son seconrs; mais Louis, plus actif, avoit déjà consommé l'affaire quand le conseil arriva. L'opiniâtreté des Liégeois donna encore au roi le temps de s'assurer de tous les confedérés du *bien public*, avant que le comte pût les empêcher de se désunir.

[1466] Le monarque reprit, pour ainsi dire en sous-œuvre, le traité de Conflans avec chacun de ceux qui y étoient intéressés. Il chercha d'abord à s'attacher de plus en plus le comte de Saint-Paul, chef alors de la maison impériale de Luxembourg. Déjà connétable par le traité de Saint-Maur, il en fit encore son beau-frère en lui faisant épouser Marguerite de Savoie, sœur de la reine. Il lia, s'il ne s'attacha pas, les comtes d'Armagnac et de Foix, le duc de Nemours et le sire d'Albret, par des conditions qu'il sut leur faire trouver plus à leur convenance

que celles de Conflans. Diverses considérations, telles que les sollicitations de la reine, des princesses et des grands qui lui étoient restés fidèles, l'engagèrent à recevoir en grâce, à approcher même de sa personne, des seigneurs réputés convertis, dont la sincérité et la bonne foi lui restoient suspectes ; mais il se fit prêter de nouveaux sermens de fidélité, non-seulement par les grands et les magistrats, mais encore par des villes entières. Ces sermens se faisoient sur la foi du corps de Jésus-Christ, sur l'honneur, sur le baptême, sur la damnation de l'âme, sur le saint Évangile de Dieu, sur les reliques de la Sainte-Chapelle et autres. Il y avoit de ces reliques qu'il croyoit privilégiées. Par exemple, il se seroit obligé par-devant tous les crucifix de l'univers plutôt que de jurer sur la croix de Saint-Lô d'Angers, parce que « le danger de l'enfreindre, disoit-il lui-même, est si grand, comme de mourir mauvaisement en dedans l'an, et toujours est infailliblement arrivé à ceux qui sont venus contre les sermens faits sur ladite vraie croix. »

Contre la violation des sermens réciproques faits à Vincennes, à la suite des traités de Conflans et de Saint-Maur, il croyoit avoir une sauvegarde rassurante dans la protestation qu'il avoit faite auparavant. Enfin il donna à sa conscience, s'il est vrai qu'il en

écoutât la voix, le témoignage satisfaisant d'accomplir les promesses faites au peuple, en nommant vingt-quatre notables, tant seigneurs que prélats, qui furent chargés de travailler ensemble à la réforme des abus. On les appela pour cela « réformateurs du bien public, desquels la plus grande œuvre fut de soi assembler; car de toute cette assemblée ne vint aucun profit à la chose publique. » Ils tinrent quelques séances à Paris. La peste les en chassa et finit leur travail. Ce fléau frappa de mort, pendant les mois d'août et septembre, plus de quarante mille personnes dans cette ville. On n'oseroit assurer si la maladie fut plus funeste à la capitale que le moyen pris par Louis XI pour réparer cette perte. Ce fut d'y ouvrir un asile à toutes sortes de personnes indistinctement, gens perdus de dettes, notés d'infamie, chargés de crimes, voleurs, assassins, sacriléges. Les criminels de lèse-majesté furent seuls exceptés de cette faveur générale.

Pendant le siége de Paris parut La Balue, phénomène de fortune. Il étoit fils d'un tailleur d'habits de Verdun, ou d'un meunier du Poitou. Un religieux le rencontra, lui trouva de l'esprit, lui donna des principes de latin. Il embrassa l'état ecclésiastique, fut reçu dans la maison de Juvénal des Ursins, patriarche d'Antioche et évêque de Poitiers. Ce prélat le nomma son exécuteur testamentaire. On dit

que La Balue ne s'oublia pas dans la distribution des biens de la succession, dont il s'appliqua une bonne partie. Il s'attacha ensuite à Jean de Beauvais, évêque d'Angers, qui le combla de bienfaits, et en fut ensuite persécuté. La Balue s'introduisit auprès de Charles de Melun, lequel jouissoit de la faveur du roi. Charles de Melun fit connoître son protégé au monarque, qui le goûta, le fit conseiller au parlement, puis évêque d'Évreux, et l'appela au conseil. Le continuateur de Villaret fait de lui ce portrait : « Il étoit avare, fourbe, sans mœurs, vindicatif, ingrat, avec un front d'airain. C'étoit un titre pour mériter sa haine que d'avoir été son bienfaiteur ; capable des plus noires perfidies sous le masque du zèle et du dévouement ; ne connoissant ni patrie, ni religion, ni souverain ; immolant tout à son intérêt et à ses plaisirs ; au-dessus de la honte, des scrupules et des remords. » Si ce portrait n'est pas outré, La Balue a été le plus abominable des hommes. « Il affectoit, continue le même auteur, tous les genres de mérite ; revêtu d'une cuirasse, il portoit l'encensoir. On le vit plusieurs fois, pendant le siége de Paris, faire la revue de la milice bourgeoise en rochet et en camail, monter la garde à la tête des hommes d'armes, au son des trompettes et des instrumens de musique. » Il étoit alors évêque d'Évreux. Cha-

bannes, comte de Dammartin, le voyant un jour dans cet équipage, dit au roi : « Sire, je supplie votre majesté de m'envoyer à Évreux pour examiner les clercs et conférer les ordres. — Pourquoi ? demanda le monarque. — C'est, reprit Chabannes, afin de remplir les fonctions d'évêque, tandis qu'il exerce ici les miennes en faisant la revue de vos gendarmes. » Le roi sourit. « C'est, dit-il, un bon diable d'évêque pour à cette heure ; je ne sais ce qu'il sera à l'avenir. » Il l'apprit dans la suite à ses dépens.

Paul II sollicitoit vivement l'exécution de l'édit qui avoit supprimé la pragmatique ; l'exercice continué de cette loi déplaisoit fort à la cour de Rome, parce qu'elle lui ôtoit la faculté de disposer des bénéfices de France, qui avoient été jusqu'alors pour les cardinaux et les autres prélats une riche mine d'où ils tiroient les moyens de soutenir leur faste et leur opulence. Pie II avoit joué Louis au sujet des troupes qu'il devoit retirer de Naples ; ce qu'il ne fit pas quand il se vit nanti de la révocation qu'il désiroit. Aussi le roi, comme nous l'avons dit, ne s'étoit pas pressé de faire enregistrer au parlement son édit de suppression ; et Pie II n'avoit osé insister. Paul II reprit l'affaire ; il promit à La Balue de le faire cardinal s'il réussissoit à procurer l'enregistrement. Le prélat obtint du roi la per-

mission d'y travailler, et s'adressa d'abord au châtelet, qu'il intimida et amena à son but. Il prit ensuite le temps des vacances du parlement pour y présenter l'édit dont il étoit porteur; mais il éprouva une résistance à laquelle il ne s'attendoit pas. Il lui fallut entendre les réclamations de toute la chambre des vacations, et les reproches mortifians de Saint-Romain, procureur-général, qui lui dit en face que, par cette démarche, il trahissoit les intérêts de l'état et flétrissoit l'honneur du roi. L'université fit aussi des remontrances. Comme le pape avoit eu la maladresse d'envoyer le chapeau à La Balue, le nouveau cardinal, se trouvant payé d'avance, ne fit pas de grandes instances; et le roi ne se montra pas mécontent du refus du parlement; au contraire, il l'en estima davantage, et récompensa Saint-Romain; mais il n'en conserva pas moins sa faveur à La Balue. On remarque qu'il assista, avec la reine et toute sa cour, aux noces du frère du cardinal, qui épousa la fille de Jean Bureau, autre homme de néant, que Louis avoit amené de Flandre lorsqu'il vint à Reims prendre la couronne. Il fit alors plusieurs chevaliers de la haute noblesse, entre lesquels il introduisit ce Jean Bureau, ce qui déplut beaucoup; mais Louis XI se faisoit un plaisir de ces

mélanges, comme s'il eût prouvé par là que la volonté du monarque égalisoit tout. Il aimoit aussi à prendre, pour ministres et favoris, des hommes nouveaux, sans alliances et sans soutiens, parce qu'il les renvoyoit sans risques quand il venoit à s'en lasser; de là des choix bizarres, des changemens perpétuels dans la cour et dans le conseil, l'instabilité dans les affaires, et des intrigues sans cesse renaissantes, tant au dedans qu'au dehors.

[1467] Ce travail d'intrigues étoit une jouissance pour Louis XI; la retraite de son frère en Bretagne lui fournit l'occasion d'exercer son talent en ce genre. Il entretenoit le prince entre la crainte et l'espérance, par des envoyés qui montroient le pardon à sa petite cour et des récompenses à ceux qui lui persuaderoient de se remettre entre les mains de son frère; et, au contraire, une disgrâce irrévocable et des punitions, s'ils souffroient que leur maître se livrât sans réserve au duc de Bretagne et au comte de Charolois ses protecteurs. On conçoit que les grandes négociations étoient mêlées de petites intrigues privées, d'insinuations cauteleuses, de démarches obliques, quelquefois d'hostilités. Le roi envoya des troupes contre la Bretagne. Les Bretons, par diversion, se jetèrent sur la Normandie. Il y eut des suspensions

d'armes, de trèves partielles, des propositions de paix générale; le comte de Charolois fut invité d'y consentir.

Dans ces entrefaites mourut Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne. C'étoit un prince voluptueux et dévot. Il bâtit de magnifiques églises, leur fit de grands dons, et eut quinze enfans naturels et un seul légitime. Malgré son goût pour le faste et les plaisirs, il laissa un trésor immense, une armée nombreuse et bien disciplinée, des états florissans et bien gouvernés. Sa bonté lui attacha les Flamands, qui néanmoins, fidèles à leur caractère, se soulevèrent deux fois sous son règne. Dans la première révolte, qui eut lieu à Bruges en 1437, il courut risque de la vie; la seconde, en 1450, vint des Gantois, à l'occasion de la gabelle. Il résulta de cette dernière une guerre véritable; et, outre cinq ou six grands combats, il y eut deux grandes batailles: celle de Rupelmonde, en 1452, où périt l'aîné des bâtards de Philippe, et celle de Grave, l'année suivante, où les Gantois perdirent vingt mille hommes. Ce n'est que par cette dernière que le duc put étouffer la rébellion. Au reste, il est loin d'avoir toujours mérité le surnom de Bon, qui s'est attaché à son nom, et le dernier acte de son gouvernement en est une lamentable preuve. La ville de Dinan, plusieurs fois révoltée contre

lui, étoit assiégée par son fils ; les habitans fiers des promesses illusoires de Louis XI et des secours plus certains des Liégeois, joignirent à la rébellion l'insulte et la brutalité. Ils promenoient sur leurs remparts une représentation informe de Philippe, au milieu de la bourbe, et crioient aux Bourguignons : « Voilà le siége du crapaud votre duc. » Un envoyé des villes voisines qui leur fut député pour les éclairer sur leur danger, fut pendu par eux; et un jeune enfant, porteur d'une lettre de paix, et que son âge sembloit devoir protéger contre toute violence, fut impitoyablement massacré et mis en pièces. Le comte de Charolois, frémissant d'indignation, redouble ses moyens de destruction. Bientôt la ville n'eut plus de défense, la garnison prit la fuite, et les habitans, menacés d'un assaut général, réduits à leurs propres forces, et dans l'impuissance de faire une plus longue résistance, reconnurent trop tard l'abîme qu'avoit creusé leur démence. La vie est tout ce qu'ils osèrent réclamer du vainqueur, et ils ne purent l'obtenir. Ils furent contraints de se rendre à discrétion. Le comte prit possession de la ville, et attendit les ordres de son père. Le vieillard, qui s'étoit avancé jusqu'à Bouvines pour exciter la fureur de ses soldats, refusa de faire un pas de plus, dans l'appréhension de se laisser surprendre à la pitié,

et signa froidement la ruine de la ville et l'arrêt de ses habitans. Les vieillards, les femmes et les enfans, jetés hors des murs, furent seuls épargnés; tout le reste fut dévoué à la mort, et en un même instant on vit huit cents de ces malheureux, garrottés et liés deux à deux, périr dans les eaux de la Meuse. La ville fut ensuite livrée aux flammes, et le pic des paysans d'alentour acheva de disperser ce que l'incendie avoit épargné. En considérant cet excès de vengeance, on oublie que ces furieux l'avoient mérité, ou plutôt l'humanité gémit sur une multitude d'innocens qui périrent victimes des forfaits de quelques scélérats, forfaits qui, quelque horribles qu'ils puissent être, n'autorisent jamais ces impitoyables représailles. « Il est d'affreux exemples, dit un auteur moderne *, qu'il ne faut ni donner ni suivre. » Le comte de Charolois prit le nom de duc de Bourgogne. Sa vivacité et sa pétulance avoient jusqu'alors été retenues par son père. Il lâcha bientôt la bride à ses passions impétueuses, et mérita les noms de Charles-le-Terrible, de Charles-le-Téméraire. L'histoire lui a conservé le dernier.

[1468] L'avénement de Charles au duché de Bourgogne fut un motif de plus pour engager le roi à retirer son frère des mains du

* Gaillard.

duc de Bretagne, où il demeuroit trop immédiatement sous l'influence du duc de Bourgogne, et sans d'ailleurs lui laisser la Normandie, dont le traité de Conflans lui avoit assuré la possession sous la garantie de ces deux princes. Pour ne pas être accusé de fausser sa foi, en s'appropriant cette province, dont son frère pouvoit faire un dangereux usage, Louis XI s'arma de l'autorité des états-généraux, et les assembla dans la ville de Tours. Le chancelier Juvénal des Ursins, dans un discours plein d'adresse, commença par établir la nécessité de concerter les moyens les plus efficaces d'assurer la tranquillité du royaume; il fit voir le besoin de pourvoir aux dépenses du gouvernement, et enfin il en vint, ce qui étoit le but principal de la convocation, à l'impossibilité d'opérer ce bien si on démembroit de la monarchie une province qui fournissoit un tiers des revenus de la couronne, et qui étoit en outre un des principaux boulevarts de la France contre les Anglois ses ennemis perpétuels.

Il remontra aussi qu'à l'égard de l'apanage de Monsieur, le roi, par amitié pour lui, avoit fait plus qu'il ne devoit, puisque Charles V avoit fixé la pension des enfans de France à douze mille livres de rente en fonds de terres titrées; et qu'en donnant à son frère le duché de Berri, il avoit encore ajouté à son revenu soixante

mille livres de pension. Après cette harangue le roi se retira, pour laisser la liberté des suffrages. Les avis ne furent point partagés. On ne mit seulement pas en question si le prince auroit la Normandie, puisque le roi vouloit bien donner soixante mille livres de pension, mais on arrêta que ce seroit pour cette fois seulement, et que cette dérogation à la loi de Charles V n'autoriseroit pas à la violer dans la suite. Il fut ordonné que le duc de Bourgogne seroit invité, ainsi que les autres vassaux, de concourir à la taxe qui devoit former la pension du frère du roi. Le duc de Bretagne fut blâmé de s'être emparé de quelques villes de Normandie au nom de Monsieur, et on lui enjoignit de les rendre. Les princes, prélats, seigneurs et députés des villes qui composoient l'assemblée, la terminèrent en assurant le roi qu'ils étoient disposés à coopérer de tout leur pouvoir à l'exécution de ses justes desseins, « les gens d'église, par prières, oraisons et biens temporels ; et la noblesse et le peuple, de leurs corps et de leurs biens jusqu'à la mort inclusivement. »

Ces sermens de fidélité, *jusqu'à la mort inclusivement*, n'étoient regardés par les grands que comme des engagemens de bienséance, auxquels ils pouvoient manquer sans risquer autre chose que la disgrâce et la perte de quelques biens ; Louis XI leur fit connoître

que cette infraction pouvoit entraîner des suites beaucoup plus funestes. Charles, comte de Melun, d'une des plus nobles et plus anciennes familles du royaume, avoit été favori et ministre du roi. Il fut prouvé par l'aveu du coupable, aveu qu'à la vérité la torture lui arracha, que, pendant *la guerre du bien public*, jouissant de toute la confiance du monarque, il le trahissoit et étoit d'intelligence avec les ligués. Cette déclaration ne vint qu'à l'appui d'autres preuves qui auroient pu suffire pour le condamner. Le roi le fit juger, pendant la tenue des états, par une commission qui le trouva digne de mort, et il eut la tête tranchée dans la place publique du petit Andely. Ce seigneur avoit été orgueilleux dans sa faveur, dur et oppresseur dans son ministère, adonné à tous les vices et à une débauche effrénée qui l'avoit fait surnommer Sardanapale. Il y eut de l'adresse à Louis XI de faire son premier exemple de sévérité, à l'égard des grands, sur un homme décrié, chargé du mépris et de l'exécration publique; ce qui fit sans doute oublier ou excuser l'irrégularité de la procédure soustraite à la justice ordinaire et confiée à une commission.

La décision des états autorisoit le roi à agir vigoureusement contre le duc de Bretagne pour la restitution des villes de Normandie. Avant que de les demander et de se montrer

disposé à les recouvrer par la force, il jugea à propos de faire négocier par le connétable une trève avec le duc de Bourgogne, pour suspendre les hostilités qui s'étoient exercées entre eux presque aussitôt que Charles avoit pris possession des états de son père. En consentant à ne point comprendre dans le traité les Liégeois, qu'il protégeoit, Louis obtint qu'il n'y fût pas fait mention du duc de Bretagne, qu'il menaçoit. Tranquille de ce côté, il entra en Bretagne, prit plusieurs villes, et ravagea le plat pays. François II se reposoit sur une alliance qu'il venoit de conclure avec l'Angleterre; mais l'attaque du roi fut si brusque, et ses succès si rapides, que la prévoyance du duc fut mise en défaut: forcé de renoncer aux secours trop lents sur lesquels il comptoit, il envoya courriers sur courriers demander assistance au duc de Bourgogne. Celui-ci étoit alors occupé contre les Liégeois. Il répondit qu'il n'avoit besoin que de quelques jours pour se débarrasser d'eux, et qu'aussitôt il se mettroit en marche; qu'on suspendît tout accord avec le roi jusqu'à ce moment. Mais le monarque avançoit toujours et menaçoit davantage. Ses progrès déterminèrent le duc à traiter promptement. Louis n'étoit pas moins pressé, afin de prévenir l'arrivée du duc de Bourgogne. Dans ces dispositions réciproques, la négociation ne fut pas longue. On convint

que le Breton, faisant la restitution des villes de Normandie prescrite par les états, toute hostilité cesseroit, et que Monsieur jouiroit dès à présent de sa pension de soixante mille livres, jusqu'à ce que des arbitres, qu'on nomma, eussent réglé tout ce qui concernoit son apanage. Ce traité fut conclu à Ancenis. Charles de France s'engagea à renoncer à toute alliance qui pouvoit déplaire au roi, notamment à celle du duc de Bourgogne.

C'étoit la seconde fois que le duc de Bretagne traitoit malgré les conseils de son allié. Celui-ci fut très-étonné quand le duc lui envoya la copie de cette convention. Il ne vouloit pas en croire le messager, s'imaginant que sa mission étoit une ruse du roi pour retarder sa marche, qu'il précipita alors vers la Bretagne. Il avoit abandonné personnellement les Liégeois, mais laissé des troupes pour leur tenir tête. Le roi alla au-devant de lui. Ils étoient chacun à la tête d'une bonne armée, et pouvoient terminer leurs différends par une bataille; Chabannes, auquel le roi avoit rendu sa confiance, et qui la méritoit, indigné de la fierté du duc et des ménagemens du roi, conseilloit une action et répondoit du succès; mais Louis ne crut pas qu'il fût prudent dans cette circonstance de commettre sa fortune à un combat qu'il pouvoit éviter. Il proposa une trève et six vingt mille écus

d'or pour les frais de la guerre. Le Bourguignon accepta, pressé par le désir de retourner devant Liége; mais, avant que d'en prendre la route, il ne put se refuser à une entrevue que le roi demandoit avec instance, pour terminer tous les sujets de contestations qui subsistoient entre eux, offrant d'aller lui-même le trouver à Péronne, ville appartenante au duc depuis le traité de Conflans.

On dit qu'il eut de la peine à l'accepter, parce qu'il craignoit les ruses du monarque, et qu'il ne se croyoit pas capable de négocier avec lui en personne; il est plus que probable que c'étoit précisémeut par cette raison que le roi, qui se croyoit très-habile négociateur, la désiroit. On dit encore que Louis, quand il eut obtenu le consentement du duc, voulut se rétracter, parce qu'il fut effrayé du danger qu'il alloit courir en se livrant à son ennemi, sans autre sûreté qu'un sauf-conduit. On dit enfin..., et que ne dit-on pas touchant les motifs de cette entrevue, sur laquelle il n'y a rien de certain, sinon que c'est là plus lourde faute que jamais souverain ait pu commettre.

Louis partit de Noyon, où il laissa son armée sous le commandement de Chabannes, et se rendit à Péronne, accompagné de plusieurs princes du sang, de seigneurs distingués, et escorté d'une seule compagnie de la

garde écossoise. Deux jours se passent à s'expliquer tranquillement sur les prétentions réciproques. Pendant ce temps le roi voit arriver des troupes commandées par des seigneurs bourguignons, notoirement ses ennemis. Il s'en alarme, et demande à quitter la ville, où il occupoit une grande et belle maison, mais tout ouverte et sans défense, et à se retirer dans le château. A peine y est-il, que des courriers se succèdent, apportant au duc de Bourgogne la nouvelle que les Liégeois, qui avoient fait une trève, ont repris les armes avec une ardeur féroce; qu'ils se sont emparés de la ville de Tongres; qu'ils ont fait prisonnier leur évêque, frère du duc de Bourbon : qu'ils ont massacré sous ses yeux, avec des circonstances horribles, seize chanoines, et les principaux domestiques du prélat, et qu'on a reconnu entre ces furieux des agens françois. Soit que le roi eût oublié d'envoyer ordre aux Liégeois de se tenir tranquilles pendant la conférence, soit qu'il se fût imaginé qu'elle seroit finie avant qu'ils commissent des excès qui pourroient irriter le duc, ses émissaires entretenoient de ce côté le feu de la guerre, afin que le duc de Bourgogne, pressé d'aller s'opposer à ses progrès, lui accordât plus promptement des conditions avantageuses.

Quoiqu'il en soit, les termes les plus expres-

sifs ne représenteroient qu'imparfaitement la colère du duc de Bourgogne. A cette nouvelle, il prodigue les épithètes de traître et de parjure, et fait enfermer le roi dans son appartement, dont l'entrée est interdite à tous autres qu'aux domestiques nécessaires. En vain Louis jure, par la *pâque-dieu*, son jurement familier, qu'il n'a contribué en rien à cette dernière attaque des Liégeois ; en en vain il disoit : « Si monsieur de Bourgogne veut aller mettre le siége devant leur cité, j'irai volontiers avec lui. » Ses protestations, ses offres, rien n'est capable de modérer l'emportement du duc. Il avoit cessé de voir le roi. Il méditoit mille projets funestes, dont l'effet n'étoit suspendu que par l'embarras du choix. Peut-il se fier à aucun traité avec ce prince perfide ? Ne vaudroit-il pas mieux mander Charles son frère, tenir l'aîné en captivité, et élever le puîné à sa place ? Et si, les ayant tous deux en son pouvoir, il se mettoit lui-même la couronne sur la tête ? Ces irrésolutions, qui tourmentoient le colérique Bourguignon, n'étoient pas ignorées du prisonnier ; il voyoit, des fenêtres de son appartement, la terrible tour où Herbert, comte de Vermandois, avoit enfermé le malheureux Charles-le-Simple, qui y perdit la couronne et la vie. La honte d'une pareille faute, le repentir et l'effroi assiégeoient et troubloient

son esprit. Cependant il étoit venu à bout, par l'entremise des princes et des seigneurs de son cortége, d'entamer une négociation; il osa même quelquefois contredire des propositions qui lui paroissoient trop dures; mais à ces remontrances les agens du duc n'opposoient que ces mots : « Monseigneur le veut, et ainsi l'a ordonné. » Le roi se taisoit, prenoit la plume et signoit. Il avoit gagné à force d'or et de promesses ceux qui l'approchoient, et entre autres Comines, auquel il reconnut dans la suite avoir dû en partie sa liberté; par eux il étoit averti des dispositions du duc, et de la conduite qu'il devoit tenir.

Ces perplexités durèrent trois jours. La nuit qui précéda le quatrième, le duc la passa sans se déshabiller. Agité par le choc de ses passions impétueuses, il se jetoit sur son lit, se relevoit, se promenoit à grands pas. Enfin il prend une dernière résolution et se rend dans l'appartement du monarque : son regard étoit sombre, son geste en le saluant embarrassé; d'une voix rauque et tremblante il lui dit : « Voulez-vous garder fidèlement le traité que vous avez signé ? Voulez-vous le jurer ? » Louis répond : « Oui. — Consentez-vous de m'accompagner à Liége et de m'aider à tirer vengeance des Liégeois ? — Je le promets. » La paix est jurée alors *sur la croix de Charlemagne*, qu'on appeloit *la croix de victoire*,

et que le roi portoit toujours dans ses coffres. Le traité rappeloit toutes les conditions d'Arras et celles de Conflans non encore exécutées. Il y étoit ajouté que le duc pourroit conserver ses alliances avec le roi d'Angleterre, dont il venoit d'épouser la sœur après la mort de Catherine de France, sœur du roi, mais qu'il n'aideroit pas l'Anglois, s'il vouloit faire une descente en France; que les sujets et vassaux du duc ne pourroient être contraints de jurer *de servir le roi envers et contre tous*. Les alliés et les amis du duc eurent tous des pensions, des gratifications, des augmentations de domaines et une amnistie générale pour tout ce qu'ils avoient pu se permettre contre le souverain. Le roi donna pour apanage à son frère les comtés de Champagne et de Brie. Il s'estima heureux de ce que le duc de Bourgogne n'insista pas pour la Normandie, et consentit à cet échange. Le motif de la complaisance de Charles à cet égard fut que la jouissance de la Champagne et de la Brie, assurée à un prince foible et versatile, lui faciliteroit à lui-même une plus large et plus libre communication entre les Pays-Bas et les deux Bourgognes. Le roi s'obligea à faire ratifier par le parlement et les autres cours supérieures, ce traité, qui finit par cette clause singulière, que « le roi renonce, pour l'exécution de tous ces articles, au privilége que lui et

ses prédécesseurs avoient de ne pouvoir être contraints par les censures de l'église, et qu'il soumet lui et ses successeurs à la juridiction et coercition ecclésiastique ; c'est à savoir, *du* saint père, du saint siége apostolique et des conciles généraux ; pour, par lesdits saint père, saint siége et conciles, être contraints par toutes censures d'église, excommunications, aggravations et interdits du royaume. »

Du moment de la signature, les deux princes se traitèrent en amis. Ils partirent pour Liége, le duc avec toute son armée, le roi n'emmenant que trois cents gens d'armes, commandés par le connétable. C'étoit véritablement un monarque traîné captif par son vassal. Il prit la croix rouge de Saint-André, qui étoit l'enseigne de Bourgogne, et se battit avec courage et avec toutes les apparences de bonne volonté pour son impérieux vassal, qu'il secourut fort à propos dans une occasion où il couroit des dangers. Charles ne persista pas moins à faire épier son souverain, dont il se défioit autant que des Liégeois. Ceux-ci ayant pénétré une nuit jusqu'au quartier du prince et jusqu'à l'appartement du roi, Louis ne dut la vie qu'à son courage ; mais, emporté à la poursuite de l'ennemi, il rencontra dans la rue le duc de Bourgogne, qui avoit comme lui l'épée à la main : une courte explication dissipa heureusement les soupçons que cette

attaque imprévue avoit déjà fait concevoir de part et d'autre. Les Liégeois se défendirent d'abord avec vigueur, et firent même courir des risques aux assiégeans ; mais bientôt le peu d'habitans qui pouvoient encore défendre la ville se retirèrent, et il n'y resta guère que des vieillards, des femmes et des enfans. Ils demandèrent à capituler, et Louis fit intercéder pour eux. Ce fut un motif de plus pour le duc de les traiter avec la dernière rigueur. Il commanda l'assaut, mais nul ne pensant à se défendre, personne ne parut sur les remparts : toute la population étoit réfugiée dans les églises. Charles néanmoins ne voulut entrer que par la brèche. Le roi étoit à ses côtés, criant comme le dernier des soldats : « Ville gagnée, vive Bourgogne ! » Il fut logé dans le palais épiscopal, où il eut le spectacle de l'incendie et du bouleversement de cette ville, que le duc ruina de fond en comble. Le roi dînoit tranquillement pendant cette scène de tumulte et de carnage, et, dévorant sa honte et ses remords, il affectoit de vanter les succès de cette journée. Charles ne laissa subsister que les églises et quelques maisons autour, pour loger les prêtres et les chanoines ; ces restes furent des points de ralliement pour les malheureux habitans, qui avoient abandonné leur ville au cœur de l'hiver, et qui erroient dans les bois et sur les montagnes

des Ardennes, comme des bêtes féroces. Sitôt que les troupes ennemies furent parties, *ils* revinrent en foule, se logèrent d'abord dans les décombres, et les déblayèrent ensuite avec tant d'activité, que bientôt on vit la ville renaître de ses cendres.

Louis XI eut quelque peine à se débarrasser des liens de son vassal. Ce fut comme en suppliant qu'il lui demanda la permission de se retirer. « Si vous avez encore affaire de moi, lui dit-il, ne m'épargnez pas. Je ne désire partir que pour aller à Paris faire publier notre appointement en cour de parlement. J'espère que nous nous reverrons l'été prochain en Bourgogne, et que nous passerons quelques jours ensemble, faisant bonne chère. » Le duc ne répondit pas fort obligeamment à ces paroles gracieuses. Il avoit des retours de mauvaise humeur; « car, dit Comines, témoin oculaire, il étoit toujours un petit murmurant. » En se séparant, le roi lui dit, comme par réminiscence : « Mais, si mon frère ne se contentoit pas du partage que je lui baille pour l'amour de vous, que voulez-vous que je fasse? — Ce que vous voudrez, répondit le duc, pourvu qu'il soit content. » Cette question fait voir comment Louis étoit disposé à observer le traité qu'il venoit de signer.

Il trouva son armée dans le meilleur état.

Chabannes, qui la commandoit, l'avoit toujours tenue prête à marcher selon les circonstances. En partant pour Liége, le roi, à la sollicitation du duc, avoit envoyé à son général l'ordre d'en licencier une partie. La lettre étoit apportée par un officier du prince. En la lisant, Chabannes y trouva un air de contrainte qui lui donna du soupçon. Il ne dissimula pas à l'envoyé qu'il regardoit tout ce qui s'étoit passé à l'égard du roi comme une trahison, et il ajouta : « Dites à votre maître qu'il sache, si le roi ne revient bientôt, qu'il n'y a qu'une même résolution chez tous les François, qui est de fondre dans ses états le fer et la flamme à la main, et d'y exercer les mêmes ravages qu'il se dispose à commettre dans le pays de Liége. Le frère du roi n'est pas mort, ni le royaume dépourvu de gens chevalereux. » Si le duc en amenant le roi à Liége avoit de mauvais desseins, peut-être cette fermeté le sauva-t-elle. Le monarque ne désapprouva pas la désobéissance de Chabannes, et lui en marqua, au contraire, sa juste reconnoissance.

Louis XI, revenant de Liége à Amboise, où il tenoit ordinairement sa cour, s'arrêta à Senlis, d'où il envoya ordre au parlement et aux autres cours souveraines de venir le trouver. Il leur fit remettre le traité, et leur commanda de l'enregistrer dans la forme la plus authentique, sans remontrances ni restric-

tions. On croit que ce fut par honte qu'il ne passa point par Paris. Il craignoit les railleries des habitans. Ayant appris que plusieurs avoient instruit des pies et des geais à prononcer le mot de *Péronne*, il envoya des gens chargés de tuer ces malheureux oiseaux, et d'informer contre les instituteurs de ces élèves. On remarquera que ce prince, qui réclamoit volontiers ouvertement contre les traités qui ne lui étoient pas favorables, fut très-long-temps sans parler de celui de Péronne; qu'il n'en prononçoit le nom que quand il y étoit forcé par les circonstances, comme s'il eût voulu l'effacer de la mémoire des autres, et l'oublier lui-même.

[1469] Il ne tarda pas à faire connoître l'intention qu'il avoit en demandant au duc de Bourgogne ce qu'il devoit faire si son frère n'agréoit pas son nouvel apanage de Champagne et de Brie. Des négociateurs partirent pour la Bretagne, où Monsieur résidoit. Le cardinal La Balue n'étoit pas du nombre. Dans l'affaire de Péronne il avoit joué un rôle double. Soit erreur de sa part, soit mauvaise volonté, il étoit un de ceux qui avoient le plus engagé le roi à cette fausse démarche, en le flattant sur son talent diplomatique; mais il étoit un de ceux aussi qui avoient le plus contribué à le tirer de ce mauvais pas par des conseils et des intrigues. Il fut piqué

de n'être pas employé dans l'effaire importante de l'apanage. On lui soupçonne le système assez ordinaire aux parvenus de son espèce, de tout brouiller pour se rendre nécessaires. Il savoit que l'intention du roi étoit d'offrir à Monsieur un apanage autre que la Champagne, pour l'écarter du voisinage du duc de Bourgogne et le soustraire à son influence; et que l'acquiescement du jeune prince seroit un moyen de réconciliation imperturbable entre les deux frères, ce qui diminueroit beaucoup l'importance de son ministère et le rendroit presque inutile. Il écrivit donc d'un côté à Monsieur qu'il feroit une grande faute en se livrant à la merci de son frère par la nouvelle possession qu'on lui proposoit, qui étoit le duché de Guienne; et il engagea d'un autre côté le duc de Bourgogne à ne pas souffrir ce changement, qui lui seroit très-préjudiciable par les raisons politiques qu'il lui exposoit. Le prélat ajoutoit dans ses lettres au Bourguignon que le roi, dans ses discours familiers, le traitoit d'insensé, d'homme sans foi et sans honneur; l'appeloit libertin, infâme, athée; et qu'il lui donnoit enfin tous les noms flétrissans qui pouvoient rendre les deux princes à jamais irréconciliables.

Ces lettres furent surprises; aussitôt La Balue est arrêté, avec Guillaume d'Haraucour, évêque de Verdun, que le cardinal avoit

fait son complice, parce qu'il jouissoit de l
confiance de Monsieur. L'évêque avoua tou
sans se faire beaucoup presser; le cardinal s
tint d'abord fortement sur la négative. Mai
quand on lui montra les pièces à sa charge
ses lettres et sa propre écriture, il promi
d'avouer également, si on lui assuroit la vi
sauve. On découvrit alors une suite étonnant
de perfidies, entre autres qu'il n'avoit cess
d'instruire le duc de Bourgogne des secret
du gouvernement, et d'entretenir la divisio
entre les deux princes; que c'étoit lui qu
avoit engagé le roi à l'entrevue, qui avoit dress
le traité humiliant de Péronne, et conseill
au duc de forcer le roi de l'accompagner à
Liége. Le moindre de ces crimes méritoit la
mort. Le roi nomma une commission pour
instruire l'affaire, et envoya à Rome demander la jonction de juges ecclésiastiques délégués sur les lieux. La cour de Rome voulut se faire un droit de cette déférence de Louis XI; elle essaya même de se réserver le jugement. On négocia, et l'on ne put s'accorder sur les formes à suivre dans le procès d'un cardinal. La procédure traîna ainsi en longueur; le ressentiment du roi s'amortit; il craignit d'autre part de heurter les préjugés reçus, et la vie des coupables fut sauvée; mais ils demeurèrent enfermés, d'Haraucour à la Bastille, et La Balue, le plus coupable, au

château de Loches, dans une cage de fer de huit pieds en carré, placée au milieu d'une tour, invention du prélat imaginée pour d'autres. Il y demeura onze ans. On a blâmé Louis XI de lui avoir laissé la vie; mais ce supplice, pour un ambitieux ne respirant que l'intrigue, pour un riche prélat accoutumé aux honneurs et aux aises de la vie, ce long supplice n'est-il pas pire que la mort?

Charles de France étoit bon. Sitôt qu'il ne fut plus influencé par de mauvais conseillers, il céda volontiers au désir de son frère, et accepta le duché de Guienne. Le roi, afin de parvenir à ce but, avoit eu soin de gagner Odet d'Aidie, sieur de Lescun, et depuis comte de Comminges, favori de son frère, qui possédoit de grands biens dans cette province, et qu'on flatta de la possibilité de les augmenter quand Monsieur y seroit le maître; ainsi les grands peuvent rarement espérer des conseils désintéressés. Le prince vint à Saintes, où étoit le roi, consommer sa réconciliation. Le premier jour on prit la précaution usitée entre les princes dans ces circonstances: savoir, de construire sur un pont une barrière, percée d'une fenêtre carrée et grillée avec des barreaux de fer. Ils se virent à travers cette ouverture; le prince se mit à genoux, et demanda pardon. Le roi lui tendit la main, mais ne voulut pas que la barrière fût ouverte,

comme le jeune frère le demandoit pour s
jeter à ses pieds. Le lendemain ils se viren
sans user des précautions de la veille, s'em
brassèrent cordialement, et parurent touché
jusqu'aux larmes.

Avant l'entrevue, le monarque avoit exig
un serment sur la croix de Saint-Lô d'Angers
apportée exprès par deux prêtres, et dont l
premier article est conçu en ces termes
« Je jure sur la vraie croix ci-présente, que
tant que je vivrai, je ne prendrai, ne sera
consentant ou participant de prendre la personne de monsieur Loys, mon frère, ni l
tuer. » Second article : « Jamais, sous ombre
d'infirmité ou de quelque autre prétexte, je
ne permettrai qu'on entreprenne de s'emparer de la tutelle du roi et du gouvernement du
royaume. »

Après plusieurs autres clauses, comme de
ne jamais prendre les armes contre son frère,
ni favoriser ses ennemis, de quelque manière
que ce soit, le prince promet de renoncer
absolument à épouser la princesse Marie de
Bourgogne, fille unique du duc, et de n'écouter jamais aucune proposition relative à ce
mariage, sans le consentement exprès et
libre du roi.

Après ces formalités, Charles partit duc de
Guienne. En visitant ses nouveaux états, il
reconnut qu'on en avoit retranché des vassaux

puissans, des villes opulentes, et que par cette soustraction ses finances et ses forces étoient fort diminuées au profit du souverain. S'il ne s'en fût pas aperçu, c'étoit autant de gagné; mais, comme il s'en plaignit, le roi jugea à propos de lui faire raison et de lui compléter la Guienne, comme les Anglois l'avoient autrefois possédée. De son côté, le prince, en signant le traité de Saintes, par lequel il s'étoit engagé d'être fidèle au roi son frère envers et contre tous, avoit apparemment oublié qu'en sortant de Bretagne il avoit aussi fait avec le duc François un traité par lequel il promettoit de ne jamais se séparer de lui ni du duc de Bourgogne. Le roi le savoit et fit semblant de l'ignorer. Telle étoit la bonne foi et la délicatesse de ces princes.

Le mariage avec la princesse Marie de Bourgogne, qui excitoit la sollicitude du roi, pouvoit être considéré sous plusieurs points de vue. Le roi n'envisageoit que le moment présent, et n'avoit d'autre objet que son intérêt personnel, qui du reste s'accordoit avec celui de la France. Il n'avoit pas d'enfans mâles; et, s'il ne lui en survenoit pas, c'étoit à Charles de France qu'appartiendroit la couronne. Alors ce mariage ne pouvoit qu'être très-avantageux au royaume, parce qu'il y réuniroit les belles possessions du duc de Bourgogne qui en avoient été séparées; mais s'il nais-

soit à Louis un prince, Monsieur, outre les possessions de son épouse au nord de la France, se trouvant, comme duc de Guienne, maître d'un grand état au midi, pouvoit envelopper le roi; et, moyennant une alliance avec la Bretagne, faire courir à la France le risque d'un démembrement, comme il étoit arrivé lors de l'érection des grands fiefs. Le danger étoit d'autant plus pressant que la reine devint enceinte et accoucha d'un fils, nommé Louis; mais il mourut en bas âge. Le roi put alors reconnoître l'imprudence de sa conduite lorsqu'il se maria contre le gré de son père, et combien sont sages ces coutumes qui, déférant au monarque un droit de paternité sur les princes de son sang, appellent son consentement aux alliances qu'ils contractent, et dont les suites en effet peuvent intéresser si puissamment la félicité de l'état.

La princesse Marie étoit très-jeune. On ne croit pas que son père eût dessein de lui donner sitôt un époux, puisque, soit par plaisanterie, ou pour d'autres motifs, il lui échappa de dire que, « le jour qu'il marieroit sa fille, il se feroit ermite. » Cependant Charles se plut à l'offrir au duc de Guienne, quoiqu'il sût les engagemens du jeune frère avec son aîné, et peut-être aussi parce qu'il les savoit, et pour faire dépit au roi. Louis, craignant que Monsieur ne se laissât tenter, cher-

cha à détourner le coup et à l'éblouir par l'éclat d'une couronne. Il fit des démarches pour obtenir celle de Castille, en lui procurant la main ou d'Isabelle, sœur de Henri IV dit l'Impuissant, ou de Jeanne, fille du même prince : car, à raison de la légitimité contestée de cette dernière, les opinions étoient partagées sur les droits respectifs de ces deux princesses à l'héritage de Henri. Le prince, tout récemment comblé des marques d'amitié de son frère, ne voulut pas le désobliger. Il se prêta à ses propositions pour la Castille, et éloigna celles du duc de Bourgogne ; il vint même visiter son frère, sans otages, sans escorte de sûreté, et sans toutes ces odieuses précautions alors en usage entre princes. Le roi lui fit le plus agréable accueil, nourrit à ses frais sa nombreuse suite tant qu'il fut auprès de lui, et combla ses gens de présens, *sans oublier les plus bas domestiques*. Louis XI se plaisoit à ces détails, et ne s'en occupoit pas sans dessein.

On n'oseroit assurer qu'en donnant la Guienne à son frère il ait eu intention d'en tirer les avantages qu'il se procura ; mais il étoit assez prévoyant en politique pour les avoir en vue. La Gascogne étoit pleine de seigneurs que l'éloignement de la cour et du centre du royaume avoient accoutumés à se regarder comme souverains. Ce n'étoit qu'à

regret, souvent par force et avec des restrictions, qu'ils se soumettoient à l'hommage et aux autres prestations féodales. On distinguoit entre eux le sire d'Albret, le comte de Foix, et surtout le comte d'Armagnac. Placer près d'eux un duc de Guienne, il étoit à craindre que ce ne fût leur donner un chef, autour duquel ils se rassembleroient quand le roi voudroit exiger, tant de lui que d'eux, les devoirs de vassal; cet inconvénient avoit eu lieu lorsque les Anglois possédoient la Guienne, et c'étoient vraiment les bandes gasconnes qui leur avoient procuré la conquête de la France. Ce qui étoit survenu alors n'arriva pas dans la circonstance actuelle, par l'adresse du roi. Déterminé à soumettre ces vassaux indociles, il leur ôta l'appui de son frère, qu'ils auroient pu réclamer, en le séparant d'eux, par honneur et par intérêt. Par honneur, il lui remontra qu'il importoit à la dignité du trône, auquel il tenoit de si près, que ces seigneurs fussent obligés de reconnoître sa supériorité et leur dépendance. Par intérêt, il promit au duc, sinon la totalité, du moins la plus grande partie des dépouilles des réfractaires. Ils avoient formé une ligue. Le monarque envoya contra eux une armée dont la seule approche les consterna. Elle menaça le comte d'Armagnac Jean V, le chef de tous les autres. Condamné sous Charles VII pour divers

crimes, et renfermé par commutation de peine, Louis XI l'avoit élargi et lui avoit rendu ses biens. Il avoit été néanmoins l'un des plus ardens provocateurs de *la ligue du bien public*, et, depuis, son caractère remuant n'avoit cessé d'alimenter les inquiétudes du monarque. Incapable de résister il se sauva en Espagne. Pendant qu'il fuyoit, on le cita au parlement. Après les délais fixés par les lois, la cour déclara que « Jean, comte d'Armagnac, n'ayant comparu ni en personne ni par procureur, étoit dûment atteint et convaincu de crime de lèse-majesté, et avoit confisqués corps et biens. » Ses terres furent partagées entre les capitaines qui avoient servi à l'expédition. Le roi leur imposa les conditions de vassalité qu'il voulut. Les autres grands seigneurs, intimidés par cet exemple, obtinrent des traitemens plus doux, à condition des sermens de fidélité qu'ils prêtèrent, avec des clauses qui les soumettoient aux rigueurs de la justice s'ils manquoient à leur engagement.

On les trouve ces clauses dans le serment qui fut exigé de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, qui fut reçu à traiter. Ce seigneur étoit fils de Bernard de Pardiac, gouverneur du roi; il avoit été admis dès l'enfance à l'intimité du monarque, et créé par lui duc et pair, faveur réservée jusqu'alors

aux seuls princes du sang. « Il consentoit, s'il faussoit sa foi, qu'on lui fît son procès pour les crimes mêmes qu'on vouloit bien tacitement lui pardonner. Il convint qu'il ne pourroit se prévaloir ni user du droit de pair, et qu'il seroit jugé comme personne privée; qu'alors ses terres et seigneuries pourroient être confisquées et irrévocablement réunies au domaine de la couronne; qu'enfin tous ses officiers civils et militaires jureroient de ne plus lui obéir dès qu'il s'écarteroit lui-même de l'obéissance qu'il devoit à son souverain. » On reconnoît ici les principes des lois qui ont désormais assujetti les grands à l'obéissance comme les autres sujets; ce qui a fait dire: « Que Louis XI avoit mis les rois hors de page. » Le duc de Guienne n'eut des dépouilles du comte d'Armagnac que la ville de Lectoure, qui, à la vérité, étoit une forteresse. Il est à remarquer que, quand le duché de Guienne fut donné au frère du roi, les seigneurs gascons s'en réjouirent comme d'un secours qui leur arrivoit contre la mauvaise volonté du monarque, qui se manifestoit quelquefois. Ils en devinrent plus fiers et lui fournirent des prétextes pour les attaquer; et, quand ils voulurent recourir à la ressource qu'ils s'étoient promise, ils la trouvèrent nulle, par l'ascendant du roi sur son frère. Ainsi, s'il ne le plaça pas en Guienne

pour attirer les seigneurs dans le piége, comme on pourroit le soupçonner de sa politique, on peut du moins reconnoître qu'il n'en manqua pas l'occasion.

Tout servoit à ce prince pour arriver à ses fins. On ne soupçonneroit pas quelle relation il pouvoit y avoir entre l'établissement d'un ordre de chevalerie et une rupture avec le duc de Bretagne : Louis XI nous l'apprendra. L'ordre de l'Étoile, de la création du roi Jean, quoique peu ancien, s'étoit avili par le trop grand nombre et le mauvais choix des chevaliers. Le monarque en institua un nouveau, sous l'invocation de saint Michel. Il ne devoit être composé que de trente-six chevaliers. Le roi en reçut d'abord quinze, princes du sang, maréchaux de France et grands seigneurs de sa cour. Par les statuts ils s'engageoient « à obéir au chef de l'ordre, qui devoit toujours être le roi de France ; à ne contracter aucune liaison entre eux ni avec l'étranger sans son aveu, et à se soumettre sans réserve à la correction des confrères, à la dégradation et autres peines, en cas de contravention à la règle. » Tous ces articles étoient, comme on voit, susceptibles d'extensions, d'interprétations inquiétantes pour certains récipiendaires. C'étoit, quant au fond, mais en d'autres termes, les conditions, les sermens et la

résignation absolue qu'on venoit d'exiger des seigneurs gascons.

[1470] Sans prévenir le duc de Bretagne, le roi lui envoie son nouvel ordre avec les statuts. S'il le recevoit, il s'engageoit envers Louis par de nouveaux sermens, dont on lui demanderoit en temps et lieu l'exécution : s'il le refusoit, ce seroit un affront dont le monarque auroit droit de se venger. François, très-étonné, demande le temps de discuter les statuts qui accompagnoient les marques honorifiques. Pour abréger l'examen, le roi répand le bruit que les Anglois se préparent à faire une descente en Normandie. Il convoque le ban et l'arrière-ban, et marque le rendez-vous sur la frontière de Bretagne. Le duc s'alarme, soupçonne que l'orage va fondre sur lui, et réclame les secours du duc de Guienne. Celui-ci, dans la pénible situation d'abandonner son allié, ou de prendre parti contre son frère, propose des moyens conciliatoires. C'étoit tout ce que désiroit le roi. Des plénipotentiaires se rassemblent à Angers, et signent un accommodement, dont le principal article étoit que le duc renonçoit à toute alliance contraire à la *tranquillité du royaume*. Le roi exigea que les seigneurs bretons se rendissent garans de la fidélité de leur duc. C'étoit les lier eux-mêmes par cette

clause générale et ambiguë de renoncement à tout ce qui *pouvoit troubler la tranquillité du royaume;* le souverain se préparoit ainsi des prétextes d'exécution contre son vassal. Dans le cours de ces négociations, il lui débaucha Pierre de Rohan, qui fut depuis le maréchal de Gié. Cependant, trois jours après la convention d'Angers, le duc de Bretagne, prévoyant les périls que l'engagement qu'il venoit de prendre pouvoit lui faire courir, conclut à Étampes, avec le duc de Bourgogne, un autre traité qui n'étoit rien moins qu'une ligue offensive et défensive contre le roi. Louis le sut et ne s'en mit pas en peine, parce qu'il savoit aussi que le duc n'agiroit que selon la volonté de Lescun son favori, ou le bon plaisir de sa maîtresse, dont lui-même dirigeoit tous les conseils.

Il avoit plus à craindre de l'activité du duc de Bourgogne. Ce prince avoit fait mine de vouloir secourir le comte d'Armagnac : la crainte seule de s'exposer à perdre les avantages qu'il s'étoit procurés par le traité de Péronne l'avoit retenu ; mais il sentoit la conséquence de la renonciation à leurs priviléges, que les seigneurs gascons avoient été contraints de jurer. Il ne prévoyoit pas moins les suites dangereuses des obligatious récemment imposées au duc de Bretagne, et jugeoit bien que toutes ces précautions avoient pour but

d'empêcher les grands vassaux de se secourir les uns les autres, quand le roi feroit contre l'un d'eux, sur les franchises qui leur étoient communes, des tentatives dont l'objet ne pouvoit se dissimuler.

Charles lui-même venoit d'en éprouver une qui excita une vive discussion. Dans la convocation du ban et arrière-ban pour s'opposer à la prétendue descente des Anglois, les officiers royaux avoient compris et sommé des vassaux du duc de Bourgogne. Ce prince envoie des ambassadeurs chargés de faire des plaintes de cette sommation, comme contraire à une clause spéciale du traité de Peronne; ils devoient encore faire des remontrances sur la guerre dont le monarque avoit menacé le duc de Bretagne, étroitement uni à leur maître, et faisant avec lui cause commune : union au reste que le roi ne pouvoit blâmer, puisqu'il l'avoit lui-même approuvée et munie de son sceau dans le traité de Conflans.

Le roi répondit par d'autres ambassadeurs que la convocation des vassaux de Bourgogne étoit une erreur à laquelle il remédieroit; quant au duc de Bretagne, ces envoyés dirent au nom du roi, comme s'il eût parlé lui-même : « Quel tort lui ai-je fait? Je lui ai envoyé le collier de mon ordre : il s'en est alarmé sans raison. Il se trouvoit dans le traité d'Ancénis quelques choses qui ne lui convenoient

pas, il en a demandé un autre. J'y ai consenti, et tout a été réglé de gré à gré sans violence.» Ils ajoutèrent : « Vous réclamez le traité de Conflans ; vous savez d'abord que le roi a protesté contre cet accord, qu'il l'a déclaré nul et abusif comme étant l'ouvrage de la violence et de la rébellion. Si vous y avez, le duc de Bretagne et vous, contracté l'obligation de vous secourir mutuellement, n'y avez-vous pas aussi juré l'un et l'autre fidélité et obéissance au roi votre souverain? et lequel des deux sermens, celui-ci de droit, le premier de pure convention, doit l'emporter? Que la reconnoissance vous y engage d'ailleurs, en songeant vous-même, duc de Bourgogne, que vous êtes du sang de France, et que cette puissance à laquelle vous êtes parvenu, vous la tenez tout entière des monarques françois. »

Le bailli de Charolois, qui tenoit la place de chancelier, répondoit longuement à ces diverses imputations, quand le duc impatienté prit brusquement la parole : « Le roi, dit-il, allègue qu'il a protesté contre le traité de Conflans, comme si de vaines formalités pouvoient annuler la foi des traités. Il a donc oublié cette précieuse maxime d'un de nos ancêtres, que, si *la foi étoit bannie du reste du monde, elle devroit se trouver dans le cœur des rois.* Sans doute je lui dois loyauté et fidélité, mais

les titres dont il se pare lui donnent-ils le droit de soulever mes sujets, de prendre sous sa protection tous les malfaiteurs de mes états et tous mes ennemis? Oseroit-il nier qu'il ait reçu les perfides Liégeois, et qu'il les ait établis sur mes frontières comme pour me braver? Tout le comté de Rhétel n'en est-il pas couvert? Qu'il n'espère donc plus me tromper par des paroles pleines d'artifice : le duc de Bretagne est mon allié; je le défendrai. »

Les *chicanes*, si on peut se servir de ce terme, continuèrent entre les deux princes; n'osant encore se déclarer ouvertement la guerre, ils prirent chacun un parti opposé dans la querelle des maisons d'Yorck et de Lancastre, qui déchiroit l'Angleterre sous les dénominations de *rose blanche* et de *rose rouge*, et ils fournirent aux deux factions des troupes qui se battirent quelquefois sur le continent. De plus, ils eurent des démêlés par rapport aux enclaves et bornes de juridiction, empiétemens sur les territoires contigus, droit d'appel et désignation des cours qui devoient en connoître. Sur ces matières le duc crut sa souveraineté lésée, et fit de nouvelles plaintes au conseil du roi. Le monarque renvoya l'affaire au parlement, qui ordonna que les vassaux intimés suivroient l'appel devant lui. Le duc maltraita et punit même de mort quelques-uns de ses vassaux qui se soumirent

à cet arrêt. Alors le roi, qui avoit gardé jusque-là un profond silence sur le traité de Péronne, commença à se permettre des murmures. Comme il avoit eu recours à une assemblée de notables, qualifiée *états de Tours*, pour faire annuler le traité de Conflans, il en convoqua une pareille dans la même ville contre celui de Péronne. Il fut décidé que, dans ce traité arraché au roi, qui étoit retenu en prison contre la foi des sermens, les droits de la couronne avoient été évidemment violés : on y déclara que le duc avoit comblé toutes ses perfidies, et par des vexations à l'égard de marchands françois, dont il avoit fait confisquer toutes les marchandises dans ses états, et par des hostilités commises sur les côtes de Normandie, de concert avec le roi d'Angleterre, l'ennemi capital de la nation, dont il avoit reçu l'ordre de la Jarretière. Ces faits étoient constans ; mais Louis ne disoit pas qu'ils étoient une représaille de la protection qu'il accordoit à Warwick, qu'une tentative infructueuse pour rétablir Henri tenoit alors hors de l'Angleterre, et qui, en attendant les secours nécessaires pour y rentrer bientôt en maître, se maintenoit sur mer par ses courses contre le commerce anglois et bourguignon, et trouvoit refuge dans les ports françois, où plusieurs armateurs secondoient ses opérations et

partageoient ses profits. Le duc, en conséquence des plaintes du roi, fut déclaré atteint et convaincu du crime de lèse-majesté, et l'instruction de son procès recommandée à la cour des pairs. Le parlement envoya un conseiller et des huissiers le sommer de comparoître. Il les reçut mal, les fit mettre en prison; quoiqu'il les relâchât bientôt, cette violence fut jugée suffisante pour déterminer le roi à lui déclarer la guerre au milieu de l'hiver, et au moment où le duc, qui ne croyoit pas être attaqué avant le printemps, venoit de licencier ses troupes. Il est à observer cependant que le roi ne se détermina à ce dernier parti que parce qu'il se croyoit dans les états du duc des intelligences dont il étoit instruit par le comte de Saint-Paul ou par des gens apostés par lui; intelligences qui n'avoient aucune réalité, mais par lesquelles Louis étoit la dupe d'une intrigue qu'il faut faire connoître, et que le comte avoit espéré faire tourner à son profit pour se rendre quelque jour indépendant et du duc de Bourgogne, dont il étoit né sujet, et du roi qu'il s'étoit choisi depuis pour maître.

[1471] Par la naissance du dauphin, qui a été depuis Charles VIII, les intérêts du duc de Guienne avoient bien changé; la considération dont il avoit joui jusqu'alors ne pouvoit plus se soutenir que par une grande al-

liance. C'est ce que lui faisoient entendre quelques intrigans qui, moins touchés des avantages du prince que de leurs propres intérêts, espéroient, en le poussant à quelque fausse démarche, perpétuer les troubles et se rendre nécessaires. Dût-il choquer le roi, il lui devenoit très-important, disoit Lescun, qui l'étoit allé trouver, de poursuivre son mariage avec la princesse de Bourgogne. Charles cependant avoit, ainsi que nous l'avons dit, laissé négocier celui de la princesse Jeanne de Castille, déclarée héritière de Henri par une bulle du pape, jusqu'à souffrir des fiançailles par procureur, et donner une fête publique à cette occasion. En même temps il prêtoit l'oreille à la proposition d'épouser une fille du comte de Foix, qui déplaisoit au roi autant que la princesse bourguignonne, parce que le comte de Foix, outre le comté de ce nom, possédoit le pays de Bigorre et la principauté de Béarn, que ses enfans étoient héritiers du royaume de Navarre, et qu'une de ses filles étoit déjà mariée au duc de Bretagne. Louis XI prévoyoit que, si le duc de Guienne épousoit l'une ou l'autre, il pouvoit se former entre ces princes une ligue d'autant plus redoutable pour lui-même, qu'il avoit beaucoup d'ennemis dans l'intérieur du royaume, même entre les princes du sang : les uns, persuadés de l'intention existante

chez le monarque de les asservir, les autres seulement parce que son ambition connue leur donnoit de l'ombrage; mais tous également disposés à se déclarer opposés à ses volontés, quand ils se trouveroient en force.

Le plus adroit et le plus dangereux de ceux-ci étoit le comte de Saint-Paul, aîné de la maison impériale de Luxembourg, parent du duc de Bourgogne, et comblé par lui de biens, ainsi que toute sa famille, dont la majeure partie étoit au service du duc. C'étoit à la recommandation de ce prince que le roi lui avoit donné l'épée de connétable de France: il possédoit de belles terres et plusieurs villes entre les deux états de France et de Bourgogne. Il pensa que, s'il réussissoit à procurer la main de Marie au duc de Guienne, il pourroit, lorsque Charles de France posséderoit ce duché après la mort de son beau-père, obtenir de ce prince, généreux et facile, des domaines qui augmenteroient ceux qu'il possédoit déjà, et se faire un état important. Il est assez notoire que le duc ne se soucioit pas de marier de sitôt sa fille; mais Saint-Paul imagina de l'amener malgré lui à y consentir. D'abord il inspira au duc de Guienne un grand désir d'obtenir la main de la princesse, et lui persuada que le meilleur moyen seroit de se joindre au roi dans la guerre qu'on voyoit bien que le monarque méditoit, et qui

ne pouvoit pas tarder à éclater ; qu'alors le duc de Bourgogne, pressé, auroit besoin d'une paix dont le jeune prince seroit médiateur, et qu'ainsi il se feroit accorder cette riche héritière par le concours même du roi, qui se trouveroit avoir contribué, sans le savoir, à l'établissement de son frère, qu'il redoutoit.

Quant à la guerre qui devoit s'élever entre le monarque et le duc, Saint-Paul en parloit à coup sûr, parce qu'il l'attisoit lui-même. Par des délations et des rapports insidieux, il fomenta la haine des deux rivaux. Ils levèrent chacun une puissante armée. Le duc de Guienne accourut à celle de son frère comme pour le secourir. Il y mena une troupe considérable de Gascons. Le duc de Bretagne, pressé par le roi de se déclarer contre son ancien allié, courant des risques à s'y refuser, instruit d'ailleurs du but de l'armement, et persuadé que ce mariage devoit être avantageux à lui-même et en définitif au duc, en leur procurant à l'avenir à l'un et à l'autre un appui plus certain ; envoya Lescun son favori à la tête d'un corps de noblesse bretonne. Le jeune Nicolas d'Anjou, duc de Lorraine, s'y rendit aussi, et beaucoup d'autres que l'intérêt du roi touchoit peu, mais que la présence de son frère attiroit. Saint-Paul et Chabannes commandoient les troupes du roi ; le premier

s'empara de Saint-Quentin par intelligence et le second d'Amiens, par la même voie.

Cependant le duc de Bourgogne, ayant rassemblé des forces considérables, passa la Somme à Péquigny, et vint camper témérairement entre l'armée royale et les villes qui venoient de lui être enlevées, villes dont les garnisons pouvoient ravager impunément les provinces d'Artois et de Flandre. Il couroit des risques majeurs, si le roi eût consenti à hasarder une bataille que ses capitaines lui conseilloient. Mais Louis préféra de continuer à harceler le duc, que la famine commençoit à miner. Cette tactique lui réussit, et la position de Charles devint de plus en plus critique. Dans cette détresse, le duc de Guienne, qui vouloit conserver ses bonnes grâces, lui dépêcha un messager secret, avec ces mots écrits de sa main et enveloppés dans une balle de cire : « Ne vous souciez, car vous trouverez des amis. » Ces mots et quelques autres indices, tels que les avis que ne cessoit de lui faire passer Saint-Paul, qu'il étoit perdu sans ressource, et qu'il n'y avoit de salut pour lui qu'en donnant sa fille au duc de Guienne, qui se porteroit pour médiateur, lui donnèrent le soupçon d'une intrigue. Il la développa en partie au roi et lui demanda une trève. Comme celui-ci la mettoit à trop haut prix, il lui insinua qu'il étoit surpris qu'un

prince aussi habile que lui se fût engagé dans une guerre dont il ignoroit les motifs; et, après lui avoir donné quelques éclaircissemens, il finissoit par ces mots : « Voulez-vous me pousser à bout? » On s'expliqua; le monarque instruit crut ne pas devoir servir davantage ses ennemis, et il accorda une trève de trois mois : le duc étoit dans une position si dangereuse, que ceux qui ignoroient les raisons du roi, ne sachant à quelle cause attribuer une résolution si contraire en apparence aux intérêts de l'état, en imaginèrent d'autres qui ne faisoient honneur ni à ses lumières ni à son courage. Le duc de Bretagne l'appela *roi couard ;* il ne savoit pas que Louis avoit acquis assez de lumières sur le complot des confédérés pour ne pas risquer une bataille, environné, comme il l'étoit, d'ennemis qui peut-être se seroient tournés contre lui pendant le combat. De toute cette intrigue, il resta au duc de Bourgogne une haine furieuse contre le connétable.

La trève ne fit pas départir les confédérés du projet d'alliance qu'ils avoient formé; et ce qu'ils n'avoient pu emporter par la force, ils tentèrent de l'obtenir de la bonne volonté même du duc. Celui-ci feignit de se prêter à leur désir, pour les enlever au roi; et le jeune duc de Guienne, se croyant déjà assuré du succès, fit demander une dispense au

pape, et se retira dans sa province, qui devint le centre des négociations pour une nouvelle ligue. Le roi en eut connoissance par un hasard singulier. Un de ses agens secrets qu'il envoyoit dans les cours, nommé Olivier Le Roux, avoit ordre, en revenant de Castille, de s'arrêter chez le comte de Foix. De la chambre où il fut logé venoit de sortir un envoyé du duc de Bretagne, nommé Henri Milet, retournant vers son maître. Dans un coin de cette chambre Le Roux aperçoit un tas de papiers déchirés. Il en ramasse quelques-uns par désœuvrement; mais, frappé des noms des plus grands personnages qui se présentent à ses yeux, il rassemble les morceaux et vient à bout de rétablir plusieurs dépêches, qu'il porte au roi. Le monarque y voit avec une surprise extrême qu'il est investi d'ennemis prêts à frapper tous ensemble. Edouard, roi d'Angleterre, que les secours du duc de Bourguigne et la mort de Warwick, tué à la bataille de Barnet, venoient de replacer sur le trône, devoit descendre en Normandie; le duc de Bourgogne, auquel on promettoit la restitution d'Amiens et de Saint-Quentin, devoit le joindre par la Picardie; Nicolas, duc de Lorraine, attaquer la Champagne, et le duc de Guienne, ramener les Gascons au centre du royaume, pendant que le duc de Bretagne y pénétreroit par la Tou-

raine. Tout étoit prêt. On lisoit dans ces dépêches : « Anglois, Bourguignons, Bretons et Gascons vont lui courir sus ; et on lui mettra tant de lévriers à la queue, qu'il ne saura de quel côté fuir. »

[1472] Entre les personnages désignés se trouvoient des seigneurs dont le roi ne se seroit pas douté, surtout son frère, avec lequel il se croyoit parfaitement réconcilié. Il se hâta de lui dépêcher divers agens pour lui représenter l'imprudence de sa conduite en se livrant au duc de Bourgogne, ennemi juré de la France et du trône, où lui Charles pouvoit encore s'asseoir un jour. Ils devoient lui faire observer surtout la possibilité que le duc eût de sa nouvelle épouse, sœur du roi d'Angleterre, un fils qui réduisît à rien les espérances de Marie et de ses poursuivans. Dans le même temps, le roi députoit d'autres envoyés à Rome pour mettre obstacle à la dispense sollicitée, et promettre de sa part opposition au rétablissement de la pragmatique. Il en fit passer jusqu'au duc de Bourgogne lui-même, qu'il flatta de la restitution des villes sur la Somme ; et, pendant qu'à l'aide de ce leurre il essayoit de l'endormir et d'obtenir une prolongation de la trève, il faisoit filer ses troupes sur la frontière de la Guienne, où déjà tout étoit en armes. On ne peut disconvenir, au reste, que la situation de Louis

ne fût très-inquiétante : mais le ciel ou l'enfer le secourut. Le ciel, si la mort du duc de Guienne fut naturelle ; l'enfer, si elle fut provoquée. Dans une collation préparée chez Jean Faure de Versois, abbé de Saint-Jean-d'Angely, aumônier du prince, après avoir partagé une pêche avec la dame de Monsoreau sa maîtresse, l'un et l'autre se sentirent frappés de douleurs aiguës : la dame en mourut promptement ; le duc languit quelques mois. Le roi se montra très-sensible à la maladie de son frère. Il ordonna des prières publiques auxquelles il assistoit lui-même. A cette occasion il institua l'*Angelus*, qui étoit une prière à la sainte Vierge, qu'on étoit obligé de réciter à genoux au son de la cloche de midi. Mais le chagrin ne lui faisoit pas négliger ses intérêts : il bordoit les états de son frère de troupes commandées par le comte de Dammartin, et se faisoit régulièrement instruire de l'état du malade. C'étoit l'abbé qui lui en envoyoit des nouvelles par des exprès. Il les faisoit passer à son général pour régler ses démarches. « J'ai appris, lui écrivoit-il, que monsieur de Guienne se meurt, et qu'il n'y a point de remède en son fait ; et me le fait savoir un de ses plus privés qu'il ait près de lui : c'est le moine qui dit ses heures avec lui, et ne croit pas, ainsi qu'il dit, qu'il soit vif à quinze jours d'ici ; dont je me sui,

fort esbahi et m'en suis signé depuis la tête jusqu'aux pieds. »

Pendant les longueurs de la maladie de son frère, il faisoit continuer lentement les négociations avec le duc de Bourgogne. Il en résulta enfin un traité, monument durable de la probité et de la bonne foi des deux princes. Le duc brûloit du désir de recouvrer les villes sur la Somme que le connétable et Dammartin lui avoient enlevées par surprise. Louis consentoit à les lui abandonner, ainsi que le connétable lui-même, objet de leur haine commune, pourvu que le Bourguignon promît de son côté de laisser à la discrétion du roi les ducs de Guienne et de Bretagne, si la guerre annoncée par la ligue avoit lieu. « Mais ne vous inquiétez pas, faisoit dire Charles au duc de Bretagne; mon intention n'est que de me remettre en possession des villes que le roi m'a enlevées par trahison. Quand il me les aura rendues, je lui écrirai que je pardonne au connétable; qu'il faut bien qu'il se réconcilie avec vous et le duc de Guienne, sinon que je volerai à votre secours. » Si Louis avoit eu aussi son intention à expliquer à quelqu'un, il auroit pu lui dire: « Que ma générosité à l'égard du duc de Bourgogne ne vous étonne pas; je tirerai en longueur, et la mort de mon frère me dégagera de ma promesse. » Du moins c'est ce qui arriva.

Charles, successivement duc de Normandie, de Champagne et de Guienne, mourut à l'âge de vingt ans. L'abbé de Saint-Jean-d'Angely et un nommé Henri de La Roche, écuyer de la bouche, son complice, furent mis en prison, et on commença leur procès. Ils firent des aveux qui chargeoient le roi indirectement. Lescun, qui étoit auprès du roi au moment de sa mort, craignant que, dans le trouble où la Guienne alloit se trouver sous la puissance des troupes royales, les coupables n'échappassent à la punition, les enleva, les mena en Bretagne, et dit au duc en les constituant dans ses prisons : « Je remets entre vos mains ces traîtres qui ont lâchement ravi le jour à leur légitime seigneur. Songez à ce que vous devez à la mémoire d'un prince si digne de votre amitié. Son âme demande à Dieu une vengeance éclatante de ses assassins. Puisse-t-il voir du séjour des morts de quelle manière je remplis mes engagemens ! » Mais, soit indifférence de la part du duc, soit multiplicité d'occupations, ou crainte d'offenser le roi, qui paroissoit impliqué dans l'affaire, ce ne fut qu'un an et demi après que le procès fut continué par des commissaires que le roi nomma et envoya en Bretagne, où étoient les prévenus du crime. Jusque-là ils avoient été tranquilles dans leur prison ; mais à peine les procédures sont-elles commencées, que d'horribles spectres appa-

roissent dans la tour où ils étoient enfermés; des cris, des hurlemens affreux se font entendre. Le geôlier, seul témoin de ces diaboliques merveilles, va conjurer les juges de hâter le procès, ne pouvant plus endurer ce fracas, et tremblant pour lui-même. Enfin, après une nuit d'orage, accompagné de vent et de tonnerre, le geôlier accourt au tribunal, pâle de frayeur; il atteste que le diable est venu tordre le cou au scélérat abbé, et qu'il a réduit son corps en cendre. On ne sait ce que devint Henri de La Roche. Ce procès se poursuivoit dans un temps où le roi étoit en paix avec le duc de Bretagne. Les commissaires, pour le peu qu'ils avoient fait, furent bien récompensés. Lescun lui-même, jugeant que le refus qu'il feroit des largesses du monarque seroit une foible consolation de la perte d'un prince son ami, reçut les présens de Louis, et s'attacha à son service.

Sitôt que le traité avoit été signé, le duc de Bourgogne s'étoit efforcé d'obtenir la remise des villes sur la Somme; mais le roi, après avoir accumulé délais sur délais pendant la maladie de son frère, déclara à sa mort qu'il ne se croyoit pas tenu de ratifier un traité plein de fraude et de mauvaise foi. Honteux, et ne se possédant plus de colère d'avoir été trompé lorsqu'il vouloit tromper lui-même, le duc lança un sanglant mani-

feste contre le roi, qu'il déclaroit coupable de lèse-majesté contre la couronne. Il y disoit en propres termes que le dessein du monarque étoit de faire périr tous les princes de la maison de France ; qu'après s'être défait de son frère *par poisons*, *maléfices*, *sortiléges et invocations diaboliques*, il venoit de séduire trois jeunes seigneurs attachés à sa cour pour l'empoisonner ou l'assassiner lui-même, et qu'il leur avoit donné asile chez lui quand leur crime avoit été découvert. Le roi répondoit que la cause de l'évasion de ces jeunes seigueurs étoit l'affreuse débauche qui régnoit dans cette cour, et la corruption du duc, qui l'autorisoit de son exemple. Telle étoit l'opinion que ces princes ne rougissoient pas de répandre dans le public l'un contre l'autre.

Ces invectives, aussi déshonorantes pour l'insultant que pour l'insulté, causèrent une guerre à feu et à sang. Le duc de Bourgogne ravagea la Picardie avec une férocité qui lui mérita le nom de *Terrible*. Cependant les habitans de Beauvais, aidés par leurs femmes et leurs filles, qui en ont acquis un renom éclatant dans l'histoire, firent échouer ses efforts au pieds de leurs murailles. Pour récompenser ces héroïnes du service rendu à la France en cette occasion, pour en perpétuer la mémoire, et pour conserver le nom de

Jeanne Achette, qui avoit enlevé à l'ennemi un drapeau déjà planté sur la muraille, le roi ordonna que, chaque année, le 10 juillet. il y auroit une procession solennelle; dans laquelle les femmes auroient la préséance sur les hommes. Le duc porta alors ses fureurs dans la Normandie, pendant que les généraux du monarque, pénétrant dans ses états par différens endroits, y commettoient les mêmes barbaries. Des *limiers* qui devoient se mettre à la *queue* du monarque, il n'y eut que le duc de Bourgogne qui le relança. Les seigneurs confédérés, n'ayant plus l'étendard du frère du roi pour signe de réunion, laissèrent Louis s'établir tranquillement en Guienne. Le duc de Bretagne, intimidé par des menaces de guerre, demanda une trève, et il l'obtint par le crédit de Lescun, qui, pour la part qu'il eut à la pacification, reçut du roi le comté de Comminges et le gouvernement de Guienne. Le *Terrible* lui-même, après avoir inutilement provoqué la ruine des malheureux peuples, signa aussi, pour lui et ses alliés, une trève, dont le roi demanda, sans pouvoir l'obtenir, que fût excepté le roi d'Aragon. Celui-ci, après un traité formel de neutralité conclu avec Louis XI, s'étoit allié contre lui avec le duc de Bourgogne, et avoit secondé la ligue pour ses propres intérêts.

[1473] Le roi jouissoit depuis onze ans du Roussillon et de la Cerdagne, qu'il tenoit en engagement du roi d'Aragon, lorsque don Juan, voyant son prêteur occupé de la guerre avec le duc de Bourgogne, fit une irruption dans le Roussillon, s'empara de plusieurs villes, et entre autres de Perpignan, la capitale. Les François se maintinrent dans la citadelle. Après la trève signée, Louis publie qu'il va faire un pélerinage au Saint-Esprit de Bayonne, dirige sa marche du côté du Roussillon, avance avec la plus grande promptitude, et fait rompre les ponts derrière lui, de peur d'être atteint par les troupes de Bourgogne et de Bretagne, s'il plaisoit à ces princes de courir au secours de leur allié. Il entre dans le Roussillon avec une armée de trente mille hommes. Louis ne la commandoit pas lui-même, mais il la dirigeoit. Quoique surpris, le roi d'Aragon ne se laissa pas effrayer. Malgré le conseil de ses courtisans les plus attachés, il vola au secours de Perpignan, et s'y renferma. Il rassembla les habitans dans l'église, et jura sur l'autel de ne les point abandonner. Attendris par le dévouement du vieux monarque, ils firent aussi serment de le défendre jusqu'à l'extrémité. Leur résistance donna au prince Ferdinand son fils le temps de lever une armée en Aragon pour venir délivrer son

père. Quand le roi de France sut l'approche de ce prince, qui doit se rendre illustre un jour par une politique semblable à celle de Louis XI, il envoya ordre au général qui commandoit le siége de négocier. On ouvrit des conférences, et elles produisirent un traité.

Le roi promettoit de remettre les deux provinces contestées dès que l'argent donné pour l'engagement seroit rendu, ce qui devoit se faire dans l'espace d'un an. En attendant, sur la présentation de quatre François, le roi d'Aragon devoit en choisir deux pour commander les châteaux de Perpignan et de Collioure, et de son côté, sur deux Aragonois, Louis devoit en choisir un pour gouverneur général. Ces préposés jureront entre les mains des deux rois de n'exécuter les ordres postérieurs d'aucun d'eux, et de ne recevoir ni eux ni aucun officier de leur part, tant que durera leur commission. Enfin les deux rois firent serment d'avoir désormais l'un et l'autre les mêmes amis et les mêmes ennemis, se réservant cependant la liberté de secourir leurs alliés respectifs. Par ce traité, Louis, qui n'étoit qu'engagiste, sut se conserver dans les provinces contestées une puissance égale à celle du propriétaire, bien sûr qu'il entreroit bientôt dans les droits de don Juan, par l'impossibilité qu'il lui con-

noissoit de payer trois cent mille écus dans l'année.

L'expédition qui lui réservoit ses droits sur le Roussillon avoit été précédée d'une autre, dont la catastrophe fut plus affreuse. Le duc d'Alençon, prince du sang, et le comte d'Armagnac son beau-frère, s'étoient attiré, comme on a vu, le courroux de Charles VII. Le duc d'Alençon fut renfermé dans une prison, le comte d'Armagnac s'enfuit hors du royaume. Louis XI, s'étant fait une règle en montant sur le trône de contrarier les actions de son père, délivra le duc, rappela le comte, et rendit à chacun tous leurs biens. Loin d'être reconnoissans de ce bienfait, ils avoient été du nombre des confédérés les plus ardens contre le roi dans la *guerre du bien public*, et depuis le traité de Conflans, où ils s'étoient bien partagés, ils n'avoient cessé d'entretenir des intelligences secrètes avec le duc de Bourgogne. Le roi découvrit que le duc étoit en marché avec le Bourguignon pour lui remettre des places fortes qu'il possédoit dans le Maine et dans la Normandie; et d'un autre côté, le comte, pendant que Louis s'emparoit de la Guienne, après la mort de son frère, avoit fait tous ses efforts pour réveiller le ressentiment des seigneurs gascons, s'étoit emparé par trahison, pendant l'irruption du roi d'Aragon en

Roussillon, de la ville de Lectoure, dont il s'étoit fait une place d'armes bien fortifiée et bien munie, dans laquelle il comptoit braver tous les efforts du monarque, ou pouvoir faire au moins une capitulation avantageuse.

Le duc d'Alençon étoit tranquille dans ses terres, ne soupçonnant pas que ses intrigues étoient connues. Le roi le fait arrêter et transférer à Paris. En même temps, une armée se répand dans le comté d'Armagnac, s'empare de tous les lieux importans, et force le comte de se retirer dans Lectoure son dernier asile. Après s'être défendu, même avec succès, celui-ci, se voyant pressé, a recours à l'expédient dont il se flattoit, et demande à capituler. Il trouve dans le commandant des assiégeans toutes les facilités qu'il peut désirer, sans qu'on paroisse choqué de ses propositions, quelque outrées qu'elles soient. Le traité étoit signé; on commençoit même à l'exécuter. Les gardes se faisoient négligemment; un corps de troupes royalistes, profitant de cette sécurité, pénètre dans la ville. Des soldats vont droit à la maison du comte, forcent son appartement, et le percent de plusieurs coups de poignard. La comtesse est entraînée dans un petit château voisin. Elle étoit enceinte; on la contraint d'avaler un breuvage pour faire périr son enfant. Elle en mourut elle-même. Lectoure fut livrée au pillage, et une

grande partie de la ville consumée par les flammes. Des seigneurs arrêtés dans cette surprise, l'un eut la tête tranchée sur les débris fumans de cette malheureuse cité, un autre à Rodez; un troisième fut écartelé à Tours, pour répandre la terreur, en multipliant et faisant connoître au loin les exemples de sévérité. Charles, frère du comte, et qui devoit recueillir sa succession, fut arrêté dans le même temps et mis à la Bastille; non qu'il fût coupable, mais à cause de la proximité du sang. Pendant quatorze ans qu'il y fut détenu, il n'est sorte de traitemens cruels ou honteux qu'on ne lui fît subir. Son humide cachot laissoit dégoutter l'eau sur la tête du malheureux prisonnier, qui ne marchoit que dans la fange. Charles VIII, à son avénement, lui rendit sa liberté et ses biens; mais l'infortuné n'étoit plus en état d'en jouir : son esprit s'étoit aliéné par les barbaries exercées sur lui. Il mourut, comme son frère, sans laisser de postérité, et leur héritier fut Charles II, dernier duc d'Alençon, beau-frère de François I, et petit-fils de Marie d'Armagnac leur sœur.

Les ducs de Bretagne et de Bourgogne furent très-mécontens du traité de l'Aragonois, et fort irrités du traitement fait aux Armagnacs; mais ils se rendoient peu redoutables : le premier étoit trop occupé de ses plaisirs

dans une cour molle et voluptueuse, le second de son ambition, qui le faisoit travailler sans relâche à acquérir des terres voisines de ses états, pour les réunir et les ériger en royaume. Il sut que Sigismond, duc d'Autriche, cousin germain de l'empereur Frédéric III, ruiné par de folles dépenses, avoit besoin d'argent. Il lui prêta quatre-vingt mille florins du Rhin, pour lesquels Sigismond lui céda le comté de Ferrète et le landgraviat d'Alsace, à condition que lui et ses héritiers pourroient les racheter en rendant la somme. Charles se mit peu en peine de cette clause, espérant que la difficulté de la faire valoir, après une longue possession, suffiroit pour la faire prescrire. Cette acquisition lui coûta peu.

Le duché de Gueldres et le comté de Zutphen lui coûtèrent encore moins. Ces principautés étoient possédées par Arnoul d'Egmond, prince foible et inappliqué. Il avoit un fils appelé Adolphe, qui, impatient de lui succéder, le surprit un soir d'hiver, lorsqu'il étoit près de se mettre au lit, et qui lui fit faire cinq lieues pieds nus sur la glace pour le mener dans une tour où il l'enferma. Du fond de son cachot le père fit parvenir ses plaintes au pape et à l'empereur, qui chargea le duc de Bourgogne d'arranger cette affaire. Adolphe étoit de sa cour et de ses plaisirs. Se flattant pour cette raison d'être favorablement

traité, il n'hésita pas à comparoître devant les chevaliers de l'ordre de la Toison-d'or, dont il étoit membre, et que le duc avoit établis juges. Il menoit son père avec lui, et ne rougit pas de l'accuser non-seulement d'incapacité, mais encore de crimes honteux. « Il a régné plus de quarante ans, disoit-il, c'est trop : il est temps qu'il cède sa place à un autre. » Le vieillard indigné jeta son gant, et, la colère lui coupant la parole, il fit signe à son fils de le ramasser. Il l'auroit fait, et auroit combattu contre son père, si le tribunal ne s'y fût opposé. Comme il l'avoit espéré, le jugement lui fut favorable. On lui adjugea le duché de Gueldres et le comté de Zutphen, et à son père la ville de Grave seulement et six mille florins de pension. Mais, loin d'être reconnoissant d'une faveur dont il étoit si peu digne : « J'aimerois mieux, s'écria le fils, jeter mon père dans un puits, et m'y précipiter avec lui, que de lui céder la plus petite portion de mes états. »

L'assemblée frémit. Elle changea son jugement, réintégra le père dans ses états, et n'accorda au fils que la part destinée à son père. Il n'en voulut pas, s'enfuit en menaçant. Atteint et arrêté, il fut renfermé à son tour. Arnoul, rétabli dans Gueldres et Zutphen, n'en conserva que l'usufruit, et en vendit à bas prix la propriété au duc de Bour-

gogue. En mourant il confirma la vente par testament. Les chevaliers de la Toison-d'or, rassemblés de nouveau, firent lire ce testament devant eux. On avoit donné pour la forme un avocat au fils, retenu prisonnier. Le chapitre, s'érigeant en tribunal judiciaire, confirma l'exhérédation. On ne sait ce que devint ce fils dénaturé. Le duc de Bourgogne s'empara des états contestés, au préjudice d'une fille du coupable Adolphe, dont les habitans de Nimègue s'efforcèrent en vain de soutenir les droits. Le duc de Juliers prétendit aussi à la succession. Le Bourguignon le satisfit avec de l'argent, et devint ainsi pour peu de chose maître du duché de Gueldres et du comté de Zutphen, qui, joints au comté de Ferrète et au landgraviat d'Alsace, agrandissoient prodigieusement ses états du côté de l'Allemagne, où il comptoit s'étendre encore davantage en s'emparant de la Lorraine.

Elle venoit de perdre Nicolas d'Anjou, prince de grande espérance, mort à la fleur de l'âge. Ce malheur étoit d'autant plus sensible, que sa succession n'étoit point réglée. Après mûre délibération, les Lorrains jugèrent à propos de conférer leur principauté à René II, fils de Ferry, comte de Vandemont, et d'Yolande, fille du bon roi René et d'Isabelle, héritière de Lorraine. Le duc de Bourgogne, sur des prétextes qui ne manquent jamais,

fit une irruption en Lorraine, et enleva le jeune prince. Louis XI, attentif à ce qui se passoit, fit avancer des troupes et enlever aussi un seigneur allemand, proche parent de l'empereur Frédéric, offrant de le rendre si le duc de Bourgogne relâchoit le Lorrain. Il savoit que le duc se trouvoit avec l'empereur dans des circonstances à ne pouvoir refuser cet échange; et en effet il y acquiesça. Ces circonstances étoient le consentement qu'il poursuivoit auprès de l'empereur pour ériger ses états en royaume, et en prendre la couronne avec le titre de roi de la Gaule Belgique et de vicaire de l'empire. . . . . .

Afin d'obtenir ces dignités, il avoit promis Marie, sa fille, à Maximilien, fils de Frédéric. Tout étoit convenu. L'empereur s'avança jusqu'à Trèves, où le duc alla le trouver. Charles avoit dans ses bagages la couronne et le sceptre qu'il comptoit recevoir du chef de l'empire. Une contestation, qu'un peu de confiance dans la bonne foi l'un de l'autre auroit pu aisément terminer, empêcha la cérémonie. Le duc vouloit être couronné avant le mariage de sa fille; l'empereur, que son fils reçût la main de la princesse avant que de donner la couronne. Tous deux vraisemblablement avoient dessein de se surprendre. Il y eut du fait de Louis XI dans cette brouillerie. Par ses émissaires secrets auprès de l'empe-

reur, parmi lesquels se trouvoient des seigneurs allemands qui l'accompagnoient, il représenta le duc comme un prince inquiet, artificieux, capable de troubler l'empire, s'il y étoit admis. Un cortége brillant dont il s'étoit entouré, afin de donner plus de splendeur à son couronnement, donna de la consistance à ces imputations, et inspira aux Allemands des craintes pour leur sûreté; l'opiniâtreté de Charles et la défiance de Fréderic firent le reste. Les soupçons allèrent si loin, que l'empereur, se repentant de sa démarche, partit une nuit sans en rien dire à personne, et laissa le duc confus et humilié de l'inutilité de sa démarche.

Pendant que le roi se donnoit le malin mais utile plaisir d'empêcher son vassal de devenir son égal par le mariage de sa fille, il marioit les siennes de manière à n'être pas inquiété par ses gendres : Anne, l'aînée, à Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu; Jeanne, la seconde, qui étoit contrefaite, à Louis d'Orléans, premier prince du sang, tous deux intéressés à rester unis avec leur beau-père.

[1474] Le procès du duc d'Alençon se suivoit au parlement. Il fut condamné à perdre la vie. Le roi lui fit grâce, parce que ce duc étoit son parrain; mais il le retint en prison, où il mourut au bout de deux ans. De ses

biens confisqués par l'arrêt, il appliqua au domaine les villes les plus importantes, et céda le reste au comte du Perche son fils. Objets de la vengeance de Louis, qui ne les perdoit pas de vue, deux fauteurs et complices de la ligue terminée à Amiens restoient encore : c'étoient Jean d'Armagnac, duc de Nemours, et Pierre de Luxembourg, comte de Saint-Paul. On doit se rappeler la part que celui-ci, ancien ami et parent du duc de Bourgogne, et connétable de France, avoit eue à l'intrigue qui avoit suscité l'un contre l'autre ses deux bienfaiteurs. Ils s'éclairèrent mutuellement sur les démarches obliques de ce seigneur, et convinrent, par le moyen d'agens qui conférèrent à Boivines, de se venger en commun. Le roi devoit livrer au duc toutes les possessions du connétable, et le duc devoit lui livrer le connétable, s'il pouvoit s'en saisir. Saint-Paul, ayant eu quelque connoissance de cette résolution, tâcha de détourner l'épée suspendue sur sa tête, en faisant des démarches satisfactoires auprès de chacun des offensés. L'année précédente il avoit chassé la garnison royale de Saint-Quentin, et l'avoit remplacée par des gens à lui, tirés de ses propres domaines, voisins de cette ville, dont il comptoit faire le centre de la domination indépendante à laquelle il visoit. Il prétendoit que ce n'étoit que pour soustraire la ville à l'influence

aux duc de Bourgogne, qui y avoit pratiqué des intelligences, qu'il s'en étoit assuré lui-même; et le roi, qui redoutoit qu'il ne la livrât effectivement au duc, fut obligé de dissimuler. Il l'offroit alors tantôt au duc, tantôt au roi, d'un ton de suppliant, qui ne touchoit ni l'un ni l'autre. Prétendant que le duc de Bourgogne, furieux de ne l'avoir pu séduire, cherchoit à le perdre, il demanda même une entrevue au monarque pour se justifier des calomnies répandues contre lui. Louis l'accorda. Elle eut lieu sur le pont de Noyon, partagé par une barricade qui les séparoit, armés chacun de toutes pièces, et suivis d'une forte escorte. Le roi fut piqué de cette affectation d'égalité, mais ne le témoigna pas; au contraire, il écouta sa justification avec un air d'intérêt et de bonté qui fit que le connétable eut honte de paroître ainsi devant son souverain. Il passa la barrière, se mêla avec les courtisans, et reprit avec le maître son ancienne familiarité. Ou il n'étoit pas encore temps de se venger, ou le roi se fit scrupule de violer devant une si nombreuse compagnie la promesse de sûreté qui avoit précédé l'entrevue.

Cette convention entre le roi et le duc de Bourgogne feroit croire que ces princes étoient en parfaite intelligence; mais en ce moment même Louis faisoit écarteler un homme con-

vaincu d'avoir voulu l'empoisonner à l'instigation de Charles, qu'on n'impliqua pas nommément dans la procédure, mais auquel on fit partager indirectement l'odieux du crime. Le duc, de son côté, faisoit avec Edouard IV, roi d'Angleterre, une ligue offensive et défensive, qui ne tendoit pas à moins qu'à enlever la couronne à Louis, et à la faire passer sur la tête d'un autre. Les ducs de Bretagne et de Bourgogne avoient aidé Edouard à remonter sur le trône. Le monarque françois au contraire avoit favorisé Henri VI, qui mourut en prison. Tranquille possesseur d'une couronne achetée par des peines, et jouissant avec sensualité, Edouard auroit volontiers oublié les promesses faites à ses auxiliaires pour leurs services, et son ressentiment contre leur ennemi commun; mais ils l'en firent ressouvenir, et, comme ils ne trouvoient pas en lui, pour la vengeance qu'ils méditoient, tout l'empressement qu'ils auroient voulu, ils répandirent des écrits incendiaires par lesquels ils excitèrent la nation, toujours facile à irriter contre les François, à forcer son monarque de se concerter avec eux pour la guerre. Il travailla donc à satisfaire ses deux alliés, et leva des troupes.

Il y eut entre eux trois des traités marqués du sceau d'une haine délirante. Ils faisoient

proclamer Louis ennemi du bien public, se promettoient de concourir, chacun selon ses forces, à le détrôner, à ne pas souffrir qu'aucun prince de la cour de France en portât désormais la couronne, dont Edouard seroit reconnu seul possesseur. Comme s'il l'avoit déjà sur la tête, par le traité avec le duc de Bourgogne; il lui donnoit le duché de Bar, les comtés de Champagne et de Nevers, et les villes qui bordoient la Somme, en la remontant au-delà de celles de connétable, que l'on comprenoit dans la cession, le tout exempt à perpétuité de mouvances et de dépendances quelconques. Le duc, établi souverain de la Champagne, vouloit bien ne pas user de tous ses droits sur la ville de Reims, et souffrir qu'Edouard et ses sucesseurs pussent venir s'y faire sacrer sans demander permission. Par le traité particulier au duc de Bretagne, le nouveau monarque lui assuroit le Poitou et un corps de trois mille Anglois qui seroient à sa disposition, en cas d'attaque de la part de Louis avant l'explosion de la ligue. En retour, le Breton s'engageoit à entretenir des intelligences en France, et à y fomenter la rébellion; il se flattoit de faire plus par ce moyen contre le monarque françois en trois mois, que toutes les forces d'Angleterre en six. Pour cela il ne demandoit que la liberté de continuer à dissimuler, afin d'en-

et la France ne feroient guerre, paix ni trève avec le duc ou autre ennemi, que d'un commun consentement. Cette correspondance des Suisses avec le roi fut très-utile au jeune René, duc de Lorraine, qu'il avoit appelé à sa cour, et qu'il soutint contre les entreprises du duc de Bourgogne.

[1475] Les habitans de Cologne, secondés enfin par l'empereur, se défendirent plus long-temps que le Bourguignon ne l'avoit prévu; et, pendant qu'il se morfondoit devant la ville de Nuits, aussi révoltée contre l'électeur, le roi réalisa le projet qui lui rouloit toujours dans la tête, d'unir définitivement le Roussillon à sa couronne. Cauteleux comme il étoit, il ne lui fut pas difficile de trouver dans le traité équivoque qu'il avoit fait avec don Juan, roi d'Aragon, des subterfuges propres à augmenter ses droits, et à infirmer ceux de l'ancien possesseur. Les infractions furent tellement multipliées, que l'Aragonois, malignement stimulé, perdit patience. Il envoya deux seigneurs de sa cour, revêtus du titre d'ambassadeurs, porter ses plaintes. Ils étoient d'une haute distinction. Pour les retarder, le roi leur fait prodiguer les honneurs dans toutes les villes par où ils passent. Quand ils veulent parler d'affaires, tantôt c'est une revue qu'il faut passer, tantôt les cérémonies de la semaine sainte qu'il faut fêter longuement, tantôt un

voyage nécessaire qui survient inopinément, mais qui sera court. On leur fait attendre les passe-ports, tout en les accablant de caresses et de témoignages d'estime. Ils se plaignent un peu hautement de ces manœuvres; le roi se plaint plus haut encore de ce qu'ils manquent d'égards pour lui, et n'ont point la complaisance de l'attendre quelques jours à Paris, comme il les en a priés. A la fin il les laisse partir; mais en arrivant à Lyon le gouverneur les arrête. Leurs passe-ports, avoue-t-il, sont en bonne forme; mais il répond de leurs personnes: le pays est plein de troupes françoises; il appréhenderoit qu'il ne leur arrivât quelque malheur avant qu'il eût averti les généraux, et qu'il eût pu leur procurer une escorte suffisante.

Pendant ce temps les François avancent. Don Juan, attendant toujours les réponses qu'on doit faire à ses ambassadeurs, ne prend que de foibles mesures. Perpignan est attaqué; les habitans se défendent courageusement; mais, privés de vivres et de secours de leur prince, obligé à une diversion pour porter son fils sur le trône de Castille, qui étoit devenu vacant par la mort de Henri IV, ils sont obligés de se rendre. Ils obtiennent la permission de se retirer où ils voudront, sous la condition de ne rien emporter. Les troupes aragonoises s'enfuirent devant les François,

bien supérieurs en nombre, et abandonnèrent le pays. Les habitans qui ne se rendirent pas de bonne grâce furent ruinés méthodiquement, selon les intentions et le plan de dépouillement dressé par Louis XI lui-même. Il fit dire à l'archevêque d'Albi, qui commandoit une partie de l'armée : « Prenez pour vous les bénéfices qui vous conviendront ; s'il y en a quelques mauvais, promettez-les aux gens du pays, et n'en tenez rien ; s'ils murmurent, laissez-moi faire ; quand je viendrai, j'y remédierai bien. » Il nota lui-même *sur papier rouge*, comme il disoit, et de sa propre main, les griefs ou caractères de chacun, et les traitemens qu'il falloit leur faire. *Ortossa, très-mauvais ; Vine, grand traître ; Maure, conspirateur.* Louis mandoit à Boufile son général : « Je vous donne la dépouille de tous ces révoltés ; et, afin que d'ici à vingt ans il n'en retourne nul, faites-leur trancher la tête. » Boufile n'usa point de ce pouvoir ; il écrivit au roi que, si son intention avoit été de faire de la province un désert, il auroit dû se dispenser de lui en donner le gouvernement. Il demanda grâce pour les habitans de Perpignan, et le roi l'écouta. Il fit avec le roi d'Aragon une trève de six mois, retira la plus grande partie de ses troupes, et la province fut tranquille, non pas cependant si parfaitement qu'il n'y appréhendât encore quelques

mouvemens. Se défiant d'un de ses généraux, nommé Yvon du Fou, il écrivoit à celui qu'il envoyoit pour le remplacer : « Monsieur du Bouchage, mon ami, messire Yvon est un des plus malicieux traîtres de ce royaume ; considérez qu'il vous faut être plus malicieux que lui. Endormez les mécontens de paroles le mieux que vous pourrez. Faites-y tous appointemens que vous pourrez, vaille que vaille, pour les amuser d'ici à l'hiver ; et si j'ai quelque trève et que j'y puisse aller, et si Dieu me soutient, et Madame, et monsieur saint Martin, je irai en personne mettre le remède. »

Pendant qu'il ajoutoit deux provinces à son royaume, le duc de Bourgogne, poursuivant son projet chimérique, s'opiniâtroit devant la ville de Nuits, dont il fut obligé de lever le siége. Il y perdit l'élite de ses troupes, et vint avec ses débris joindre les Anglois, qui avoient débarqué à Calais. Édouard fut très-étonné de le voir arriver si mal accompagné, pendant qu'il s'attendoit à une belle armée, qui, jointe à la sienne, devoit lui ouvrir le chemin de la capitale, et lui procurer la conquête du royaume. Il étoit embarrassé par où il y entreroit. Son intérêt étoit de commencer par la Normandie. Le duc conseilla la Picardie, où les Anglois seroient plus près de lui, et il détermina le roi en lui proposant pour place

d'armes la ville de Saint-Quentin, que Saint-Paul possédoit, et qu'il offroit de remettre aux deux alliés. On accepte. Les Anglois avancent et se présentent; mais le connétable, qui venoit de changer de résolution, leur ferme les portes, et les force à coups de canon de s'éloigner. Le roi, qui se trouvoit tout près avec dix mille hommes d'excellentes troupes, s'empara de la ville enviée. Édouard fit de vifs reproches au duc de Bourgogne, de l'avoir engagé si imprudemment dans cette entreprise. Charles, piqué, quitta les Anglois, et partit pour aller faire la guerre au duc de Lorraine, qui, par l'instigation du roi, avoit eu la hardiesse de le défier. Il laissa ses alliés embarrassés, à la vérité, sur le parti qu'ils avoient à prendre, mais n'en conservant pas moins une attitude encore redoutable.

Le roi désiroit fort les renvoyer dans leur île : le plus tôt lui paroissoit le meilleur; mais il hésitoit à faire auprès d'eux les avances pour une trève ou tout autre accommodement, de peur qu'on ne le lui fît acheter trop cher. Une occasion, que tout autre moins attentif que lui auroit laissé échapper, l'amena à son but. Les lords Howard et Stanley, se promenant près du camp, rencontrèrent le premier prisonnier françois qu'on renvoyoit, suivant l'usage du temps. Ils lui dirent en passant,

et peut-être par plaisanterie : « Recommandez-nous à la bonne grâce du roi, si vous pouvez lui parler. » Fier de sa mission, il demande à entretenir le roi lui-même. On le refuse : il insiste. On rend compte au roi de son obstination, et on le dépeint comme un espion. Le roi ordonne qu'on le mette en prison, et va l'y interroger lui-même. En revenant il se met à table. Il savoit par le héraut qui l'étoit venu défier de la part d'Édouard, héraut qu'il avoit généreusement reçu, et avec lequel il s'étoit, avec intention, longtemps entretenu, que les deux lords, qui avoient beaucoup de crédit sur Édouard, n'approuvoient pas l'expédition, et qu'on pourroit s'adresser à eux pour des ouvertures de paix. Le souvenir dont ils avoient chargé le prisonnier le fit réfléchir. « Il étoit distrait, rêveur, dit Comines son historien ; qui l'auroient connu l'auroient jugé mal sage. » Ce Comines étoit un seigneur qui avoit passé du service du duc de Bourgogne à celui du roi. « Il m'appelle, continue-t-il, et me dit à l'oreille : « Découvrez-moi le laquais de Mérichon, » maire de la Rochelle ; faites-le dîner avec » vous, et disposez-le à se rendre au camp anglois en qualité de héraut. » Il se nommoit Mérindot. Le roi ne lui avoit parlé qu'une seule fois, lui avoit trouvé de l'intelligence, et s'en servit en cette circonstance.

Mérindot, fort étonné de se voir à table avec un grand seigneur, plus surpris encore de la proposition, se regarde comme un malheureux sacrifié; supposant qu'on ne prend un homme de son état que parce qu'on ne veut pas en exposer un plus relevé, et qu'on l'envoie à la mort, il se jette à genoux, et crie miséricorde. Comines, ne pouvant le persuader, retourne au roi, lui conseille d'en prendre un autre, et lui en nomme plusieurs. Le monarque persiste dans son choix, va lui-même trouver le désolé Mérindot, « et fait plus, dit Comines, en une parole que je n'avois fait en cent. »

Le laquais part bien instruit, ne s'affuble de son accoutrement de héraut que près du camp anglois, de peur d'être reconnu par des François, qui auroient répandu la nouvelle prématurée d'une négociation, ce qui pouvoit éveiller les soupçons des confédérés, et mettre des entraves. Il est admis à l'audience du roi d'Angleterre, et débite très-bien la leçon que le roi lui avoit faite. Il dit que, si Louis a secouru Henri VI dans le temps, ce n'étoit pas par haine contre Édouard, mais pour contrarier le duc de Bourgogne son ennemi acharné, lequel n'avoit appelé les Anglois en France que pour les faire servir à son ambition. A ce sujet Mérindot fait remarquer au roi anglois la mauvaise conduite de Charles,

qui va le joindre sans troupes, l'expose devant Saint-Quentin, et finit par l'abandonner pour sa folle entreprise de Lorraine. « L'hiver qui s'approche, ajoute le héraut, va forcer vos Anglois de regagner leur île; ils y rentreront mécontens. Il ne seroit pas impossible qu'il s'élevât une guerre civile, que le duc lui-même ne la fomentât, pour légitimer en quelque manière, par la révolte des seigneurs anglois, celle dans laquelle il vit perpétuellement contre son souverain. Tous les rois n'ont-ils pas un égal intérêt d'humilier les sujets rebelles? Pour votre propre tranquillité, qui doit vous être chère après tant de fatigues que vous avez essuyées, et pour l'avantage mutuel que la France et l'Angleterre retireront de la paix, le roi est prêt à entrer en négociation. » Le laquais travesti en héraut parle si bien, qu'Édouard nomma trois plénipotentiaires, auxquels il s'en joignit autant de la part du roi.

Pendant qu'ils travailloient, il envoya à Paris ramasser de l'argent, très-convaincu qu'auprès d'une nation avide et d'un roi passionné pour le luxe et les plaisirs, c'étoit l'agent le plus persuasif qu'il pût employer. Il demanda au parlement l'argent des consignations, pour un besoin, disoit-il, très-pressant. On l'accorda sans difficulté, non au roi, mais à un financier nommé Jacques Erlan,

qui s'engagea à acquitter à ses propres risques et cette somme et d'autres encore que plusieurs particuliers avancèrent. Il ordonna aussi au chancelier de sceller six blancs-seings en parchemin, pour se faire des pensionnaires dans le conseil d'Édouard. Tout cela arriva à temps, et aida à conclure une trève de neuf ans, à laquelle il seroit libre aux ducs de Bretagne et de Bourgogne d'accéder ou de renoncer.

Louis, selon sa coutume, accorda à l'ennemi tout ce qu'il voulut. *Donner ce qu'on n'a pas, promettre ce qu'on ne veut pas donner*, étoit son système, que Machiavel a érigé depuis en maxime. Il s'intitula dans le traité *roi des François*, et s'engagea à payer à Édouard, *roi d'Angleterre, de France et souverain d'Irlande*, soixante mille écus comptant pour les frais de la guerre, à condition qu'il repasseroit immédiatement en Angleterre sans commettre aucune hostilité; plus, cinquante mille écus chaque année, en deux paiemens égaux. Les deux rois promirent de s'assister mutuellement, et de se donner mutuellement asile s'ils étoient forcés de quitter leur royaume. Ils stipulèrent en outre le mariage du dauphin et d'une fille d'Édouard, et enfin la délivrance de la reine Marguerite d'Anjou, détenue dans les prisons d'Angleterre depuis la mort cruelle de

Henri VI son époux. Cette générosité feroit honneur à Louis, si des actes postérieurs ne faisoient soupçonner qu'elle étoit intéressée.

On ne parle pas des présens considérables et sans nombre dont furent comblés les ministres et les courtisans anglois, libéralités que les manières gracieuses du roi relevoient encore. Elles furent précédées d'une entrevue encore accompagnée de défiance. On construisit sur le pont de Péquigni une loge partagée par de gros treillis de bois, dont les ouvertures ne permettoient que le passage des bras, *comme aux cages de lions*, dit Comines. Après cette première précaution d'usage, les deux rois se virent familièrement. Ils jurèrent l'observation du traité. Le François invita l'Anglois à venir se divertir quelques jours à Paris avec lui. « Vous y trouverez de jolies femmes, lui dit-il; et, s'il s'y passe quelque chose qui ne soit pas tout-à-fait dans la règle, je vous donnerai pour confesseur le cardinal de Bourbon, qui ne vous refusera pas l'absolution. » Édouard goûta la plaisanterie. *Il savoit que le cardinal étoit bon compagnon.* Il parut même disposé à accepter la proposition, mais Louis s'en repentit et en éloigna l'effet, dans la crainte, dit-il lui-même à Comines, que l'Anglois, beau cavalier et galant, n'y formât quelque inclination qui l'engageroit à y revenir. « Je

le veux bien, ajouta-t-il, pour frère et ami ; mais la compagnie n'en vaut rien. Il est bon que la mer nous sépare. »

Toute l'armée angloise se ressentit de la générosité de Louis. Il envoya dans le camp trois cents chariots chargés des meilleurs vins de France, donna ordre qu'on reçût à Amiens, où il étoit, tous les Anglois sans leur demander d'argent dans les auberges. Le nombre en fût si grand, qu'il donna de l'inquiétude à Comines. Il trouva un jour, à neuf heures du matin, cent onze écots dans un seul cabaret. Il en avertit le roi. Le monarque, craignant de perdre le fruit de sa complaisance en en faisant cesser brusquement les effets, se fit servir à dîner dans la loge du portier du côté où ils entroient. Il y invita des officiers anglois. Ceux-ci, honteux de l'indiscrétion de leurs soldats, dont ils étoient témoins, mirent eux-mêmes des bornes à leur affluence. Ils étoient d'ailleurs assez bien traités pour avoir des égards. A l'un mille écus de pension, à un second deux mille, à d'autres des gratifications en étoffes, en vaisselle d'argent ; enfin tout ce qui pouvoit leur plaire ou leur convenir.

Un gentilhomme gascon au service d'Angleterre, nommé Bretailles, tint un propos qui faisoit voir qu'il pénétroit la politique de Louis. « Je m'imagine, dit-il à Comines, que

les François vont bien rire à nos dépens. » Il trouvoit la conduite d'Édouard bien pusillanime pour un homme accoutumé aux victoires. « Et combien donc, demanda Comines, a-t-il gagné de batailles? — Neuf, répondit Bretailles, où il s'est trouvé en personne. — Et combien en a-t-il perdu? — Une seule, celle que vous venez de lui enlever; mais je trouve cette affaire si honteuse, qu'elle efface à mes yeux la gloire des neuf victoires. — C'est un dangereux babillard, dit le roi, à qui on rapporta cette conversation; il faut lui fermer la bouche. » Il l'envoya inviter à dîner, lui fit des offres pour l'engager à revenir dans sa patrie. Sur son refus, il lui donna mille écus, et promit d'avancer ses frères, qui étoient en France. Lui-même plaisantoit de la facilité qu'il éprouvoit à chasser les Anglois de France avec des pipes de vin et d'autres bagatelles. Dans un de ces momens de gaîté entre ses familiers, il aperçoit dans un coin de la chambre un homme qu'il ne connoissoit pas. Il lui demande son nom, d'où il vient, ce qu'il veut. L'inconnu répond qu'il est Gascon, commerçant en vins, établi à Londres, et qu'il désiroit obtenir la permission de tirer de son pays cent pièces franches de l'imposition ordinaire. Le roi s'informe de sa fortune, et lui donne en Guienne un emploi lucratif, proportionné au gain

qu'il alloit manquer, et mille francs pour faire revenir sa femme et ses enfans d'Angléterre, à condition de n'y jamais retourner. « Ainsi, dit l'historien, il se condamna lui-même à l'amende en punition de son indiscrétion. »

Quand il fallut quitter Édouard, avant que de se séparer, il lui dit : « Quelle conduite tiendriez-vous à l'égard des ducs de Bourgogne et de Bretagne, si ces princes n'acceptoient pas la trève, comme le droit leur en a été réservé par le traité? Edouard parut assez indifférent sur les intérêts du Bourguignon. Quant au Breton, il répondit qu'il le regardoit comme son allié le plus fidèle, et que jamais il ne se sépareroit de lui. Le roi ne fut pas content de cette déclaration, qui, à son avis, sembloit réduire son triomphe à un demi-succès.

Le connétable de Saint-Paul n'en jugea pas ainsi. Il avoit compté que François, Anglois, Bretons, Bourguignons, alloient se battre entre eux, et que, soit par le hasard des armes, soit par les conflits de la discussion, en se faisant craindre ou en se faisant acheter, il parviendroit à augmenter ses petits états, ou à se procurer d'autres avantages, selon les circonstances. Au lieu de ces espérances, l'accommodement si subit des deux rois renversoit tous ses projets, et il sentoit

qu'il n'en falloit qu'un pareil entre le monarque et le duc de Bourgogne pour le perdre sans ressource, comme cela arriva par la malice de Louis.

Le seigneur de Contai, affectionné serviteur du duc de Bourgogne, prisonnier sur sa parole, jouissoit de la permission de passer d'une cour à l'autre. Le monarque s'entretenoit volontiers avec lui. Pendant une de leurs conversations, il voit par la fenêtre arriver Creville, qui, envoyé d'abord par le connétable auprès de Charles pour négocier avec lui, venoit de la part de Saint-Paul offrir au roi ses services pour chasser les Anglois du royaume, dans le temps qu'il leur faisoit passer des conseils sur les moyens de s'y maintenir, et qu'il leur offroit aussi Saint-Quentin et les autres villes qui lui appartenoient. Louis connoissoit Creville pour un jovial, et plaisantoit quelquefois avec lui. Habile à juger et à saisir sur-le-champ les moindres incidens qui peuvent favoriser ses desseins, il fait promptement cacher Contai et Comines derrière un paravent, s'assied devant, et agace Creville sur l'affaire du moment. Celui-ci raconte les emportemens du duc de Bourgogne à la nouvelle de la conclusion de la trève; ses juremens, ses trépignemens de pieds; il affirme que pour peu que le connétable eût consenti de l'aider,

dans sa colère, Charles auroit coupé les Anglois et empêché leur retour à Calais. Tout cela se disoit en contrefaisant le duc, imitant son ton et ses gestes d'une manière qui outroit encore le ridicule : aussi le roi en rioit-il de tout son cœur. Afin que Contai n'en perdît pas un mot, il disoit au conteur : « Approchez, répétez, je suis devenu un peu sourd. » Quand cette farce fut finie, Creville voulut parler d'affaires. « Cela suffit, lui dit Louis, j'enverrai devers mon frère le connétable, et je lui ferai savoir de mes nouvelles. » Et il le congédie. Contai sort de derrière le paravent, bondissant de colère, monte à cheval, et va raconter à son maître de quelle manière il étoit traité par le connétable. Ce récit rafraîchit au prince le souvenir des perfidies de son parent, et aigrit son ressentiment.

Quand Saint-Paul avoit appris que la trève étoit conclue, il s'étoit empressé d'écrire au roi pour le féliciter; mais ses vrais sentimens éclatoient dans une lettre à Édouard. Il n'y épargnoit pas les reproches, sur ce qu'il s'étoit laissé tromper par des promesses qu'on ne tiendroit certainement pas quand le péril seroit passé. Il s'échappa jusqu'à l'appeler *lâche*, *homme déshonoré*, *un pauvre sire*. Louis, instruit de l'embarras du connétable, s'en amusoit. En réponse à des offres de service qu'il réitéroit, il lui fit dire que le traité

de *trève* l'avoit entièrement réconcilié avec Édouard, qu'il étoit parfaitement tranquille de ce côté; mais qu'il étoit accablé de mille autres affaires, *pour lesquelles il auroit grand besoin d'une bonne tête comme la sienne.* Équivoque sanglante, dont le vrai sens ne tarda pas à être connu, et que suggéroient au roi des moyens inattendus de conviction qu'il venoit d'acquérir. Dans l'espérance d'abréger le séjour prolongé des Anglois en France, Louis avoit communiqué à Édouard les offres que lui faisoit contre eux le connétable. Cette ouverture eut son effet; mais Édouard, aussi surpris qu'indigné de la duplicité du comte, livra au roi toutes les lettres qu'il en avoit reçues.

Cependant le duc de Bourgogne, à la nouvelle de la trève, étoit parti de Luxembourg en grande hâte, et s'étoit rendu au camp du roi d'Angleterre avec seize chevaux seulement. Édouard étonné lui demande ce qui l'amène, et s'il veut lui parler à part ou en public. Le duc répond en lui demandant à son tour s'il étoit vrai qu'il eût fait la paix avec le roi. Édouard déclare qu'il a conclu en effet une trève de neuf ans, mais dans laquelle il est compris, ainsi que le duc de Bretagne, et il l'engage à y accéder, pour ne pas rester seul exposé au ressentiment du monarque. Charles répondit alors fièrement qu'il n'avoit pas appelé

les Anglois pour obtenir une trève, mais pour les aider à réparer leurs anciennes pertes; qu'il avoit cru Édouard digne d'une haute entreprise; mais que, puisqu'il s'en montroit si peu capable, il pouvoit partir quand bon lui sembleroit, et que, pour lui prouver qu'il n'avoit aucun besoin de son secours, il ne feroit ni paix ni trève avec le roi de France que trois mois après que l'Anglois seroit rentré dans son île.

Ces trois mois se réduisirent à quelques semaines, pendant lesquelles le duc se fit un peu prier, et nomma des commissaires qui se réunirent avec des envoyés du roi à Soleure, petite ville du Luxembourg. Ils ne purent parvenir à une paix définitive, quoiqu'ils en eussent le dessein; mais du moins ils conclurent aussi une trève de neuf ans. L'article principal fut la proscription du connétable. Le duc jura de ne lui pardonner jamais, et de le livrer au roi, s'il étoit le premier à se saisir de sa personne. Pour cela Louis abandonna au duc de Bourgogne les villes, les trésors et la dépouille du proscrit. Il promit de n'assister ni directement ni indirectement le jeune duc de Lorraine, René, qu'il avoit mis aux mains avec Charles, et de secourir même son nouvel allié contre l'empereur, la ville de Cologne et leurs adhérens.

Dans le même temps, Louis accumula les traités, comme s'il eût voulu se délivrer de tous les embarras ensemble, pour s'occuper uniquement de quelque dessein qu'il méditoit. Prorogation pour un an de la trève conclue six mois auparavant avec le roi d'Aragon. Quatre jours après, convention avec le roi de Portugal, à charge de porter ses armes en Aragon. Traité arraché par menace au duc de Bretagne, signé dans l'abbaye de la Victoire, près de Senlis. Les contractans s'y engageoient à se secourir et se défendre mutuellement, à s'avertir de ce qui pourroit leur nuire, ne fût-ce que des bruits fâcheux ou imputations odieuses. Renonciation de la part du duc à toute alliance avec les Anglois, et engagement de servir contre eux, s'ils revenoient en France; du reste, le généreux Louis décoroit son vassal du titre de lieutenant général du royaume, qu'il ne lui demandoit pas, et qui lui imposoit, bien plus que n'avoit fait autrefois le collier de l'ordre de Saint-Michel, une responsabilité envers son suzerain. Ces différens traités étoient comme la base de l'échafaud préparé au malheureux connétable.

L'invasion de la Lorraine, à laquelle le roi venoit de s'obliger par le traité de Soleure de ne pas s'opposer, étoit une véritable usurpation commencée par le duc de Bour-

gogne sur le jeune René de Vaudemont, que Louis avoit engagé à des démarches téméraires contre Charles-le-Terrible, sous la promesse de le secourir. Aussitôt après ce traité ce prince se mit à poursuivre sa conquête. René, effrayé des forces qui l'environnent, vient apporter ses alarmes au roi, lui peint ses dangers, et réclame l'assistance promise : « Bon, s'écria Louis, si je croyois ce que vous me dites, j'irois en personne défendre la Lorraine. » Après ce premier élan de bonne volonté apparente, il reste tranquille. René insiste; le roi, pour lui donner quelque satisfaction, envoie un corps de huit cents lances, mais ordonne en secret au commandant de se montrer seulement sur la frontière de la Lorraine, et d'y laisser pénétrer le duc tout seul. Si Louis avoit troublé Charles dans ses projets, celui-ci auroit pu s'en dégoûter, ramener ses troupes du côté de la Picardie, et lui faire manquer sa vengeance contre le connétable.

Louis de Luxembourg, comte de Saint-Paul, commençoit à sentir son danger. Son épouse, sœur de la reine, et qui, comme telle, étoit une sauvegarde, venoit de mourir. Un de ses fils, général au service du duc de Bourgogne, étoit prisonnier au pouvoir du roi; son frère, officier à son service, dépendant et sans puissance. Comme si une émanation

pestilentielle se fût répandue autour du malheureux, ses amis et ses serviteurs fuyoient et prenoient des emplois ailleurs. Dans cet abandon, menacé d'un sort funeste, il s'adresse au duc, et lui offre ses villes, s'il veut le prendre sous sa protection. Le prince lui envoie un sauf-conduit et des troupes pour se mettre en possession de Saint-Quentin. Louis, attentif à tout, s'avance brusquement sous les murs de cette ville, à la tête de vingt mille hommes, et fait agir des intelligences qu'il avoit au dedans. Saint-Paul est obligé de fuir; il se réfugie auprès du seigneur d'Aimeries, gouverneur de Mons. Saint-Quentin, Ham, Bohain, Beaurevoir, ouvrent leurs portes. Le roi les offre au duc, et demande que le connétable lui soit livré, selon la convention de Soleure. Charles hésite entre la passion de s'agrandir et la honte de livrer un suppliant. Il assiégeoit alors Nanci. Louis commande aux troupes qu'il avoit sur la frontière de la Lorraine d'y entrer. Le duc juge que sa conquête, déjà presque consommée, lui échappera s'il est traversé par les François. Il envoie ordre de livrer le connétable dans huit jours, présumant que ce temps lui suffira pour soumettre Nanci et retirer son ordre. Saint-Paul, des mains d'Aimeries, étoit passé dans celles d'Imbercourt, un des ministres de Bourgogne, à qui la garde en étoit confiée. Le

connétable l'avoit insulté pendant sa prospérité. Le ministre, méchamment exact, compte les jours ; et, au moment que le huitième finit, il livre son prisonnier. Trois heures après le contre-ordre arrive ; mais il étoit déjà en chemin pour Paris, bien escorté. Il fut mené droit à la Bastille, et son procès commença par-devant le parlement.

On lui donna le choix sur la manière de procéder, ou d'écrire lui-même sa confession, en s'adressant directement au roi, ou de laisser suivre la marche ordinaire par interrogatoires. Comme il ignoroit que ses lettres et autres documens qui pouvoient fournir contre lui des preuves authentiques étoient entre les mains du roi, il préféra la forme juridique. La procédure ne fut pas longue. L'arrêt qui la termina le déclaroit « crimineux du crime de lèse-majesté, comme tel condamné à perdre la tête dans la place de Grève. » Il leva les yeux au ciel, et dit en soupirant : « Dieu soit loué ! veezci bien dure sentence : je lui supplie et requiers qu'il me donne la grâce de bien le connoître aujourd'hui. » Il rendit le collier de l'ordre au chancelier, qui le demanda. On lui donna pour l'assister quatre docteurs en théologie et deux religieux, un cordelier et un augustin. Il monta sur l'échafaud sans paroître troublé, se mit à genoux, ...né vers l'église Notre-Dame, resta quel-

ques momens dans le recueillement, dit au chancelier de demander pour lui pardon au roi, se recommanda aux prières du peuple, et posa sur le billot sa tête, qui fut séparée d'un seul coup. Sur l'échafaud il avoit détaché de son cou une pierre à laquelle il attribuoit une vertu efficace contre le poison, et l'avoit destinée à son fils. Cette dernière volonté ne fut pas exécutée : le roi, aussi crédule que le connétable, se réserva cette partie de son héritage. Il n'en eut d'ailleurs que la moindre partie, savoir, les terres que le connétable possédoit en France. Le duc de Bourgogne fut son véritable héritier. Il y gagna encore de n'être point troublé dans son expédition de Lorraine ; et, moyennant le sacrifice d'un ancien ami, son parent, coupable à la vérité, mais digne de regrets pour des qualités estimables, obscurcies par l'esprit d'intrigue, Charles-le-Téméraire entra triomphant dans Nanci, et déclara qu'il en feroit sa capitale.

[1476] Ce prince prénoit, dit-on, Annibal pour son modèle et son héros ; mais ses projets le feroient mieux ressembler à Pyrrhus, roi d'Épire, qui vouloit se donner la peine de subjuguer l'univers, afin de goûter ensuite plus sensuellement le repos. De la Lorraine, qu'il venoit d'envahir, son imagination le promenoit en Allemagne, où il de-

voit humilier, et peut-être détrôner l'empereur, qui lui avoit refusé une couronne; de là chez les Suisses, qu'il prétendoit subjuguer, comme l'Épirote s'étoit flatté de soumettre les Romains. Cette conquête qui, grâce à son esprit romanesque, ne pouvoit pas longtemps l'arrêter, lui ouvroit les portes de l'Italie, où il lui seroit facile de s'étendre, vu le nombre d'alliés qu'il y comptoit. Des Alpes il descendoit en Provence, possession du bon vieux roi René d'Anjou, qui, très-piqué contre le roi de France, le déclareroit son fils adoptif, le chargeant d'une simple pension viagère qui ne dureroit pas longtemps. Point de doute qu'à l'aide des forces de la maison de Savoie, brouillée avec Louis, il ne s'emparât facilement du Dauphiné. Le roi alors oseroit-il lui-même se mesurer avec lui? Malheureusement il ne trouva pas de Cinéas qui le prémunît contre les illusions de son rêve; mais, comme Annibal, il rencontra en Louis XI un Fabius Cunctator, qui, à la différence du Romain, le minoit sans le menacer.

Il y avoit eu quelques mouvemens dans le comté de Ferrète et le landgraviat d'Alsace, dont les habitans désiroient rentrer sous la domination de Sigismond; le roi espéra que les expéditions auxquelles le duc seroit forcé dans ces provinces alarmeroient les seigneurs

allemands et du moins l'empereur. Si Louis ne contribua pas par ses émissaires aux troubles de l'Alsace et aux craintes des voisins, on peut croire qu'il les vit avec plaisir, ne doutant pas que les hostilités attireroient au Bourguignon une foule d'ennemis. Il comptoit, quand l'affaire seroit entamée, lui mettre sur les bras le jeune duc de Lorraine, qu'il avoit fait semblant de négliger. D'un autre côté, pour faire jouer avec l'ensemble nécessaire les ressorts de sa machine politique, il prétexte un pélerinage au Puy-en-Velai, se présente inopinément dans le voisinage du roi René, comte de Provence, montre une armée prête à envahir la Savoie, confirme Lyon et ses partisans dans leur fidélité à sa cause, contient les douteux, renoue avec Galéas Sforce, duc de Milan, l'alliance que le duc de Bourgogne lui avoit enlevée, et attend tranquillement les événemens.

Selon son plan, Charles-le-Terrible, qui dans cette guerre ajouta à ce titre celui de Téméraire, devoit commencer ses victoires par la défaite de l'empereur. Le hasard en décida autrement. Une dispute entre les péagers du comte de Romont, petit prince allié de Charles, limitrophe des Suisses, et un marchand de peaux de cette nation, devient une querelle très-animée. On en vint aux mains. Le prince, maltraité, implore le secours du

duc. Celui-ci saisit volontiers l'occasion, et se prépare à entrer en Suisse. Les cantons somment le roi de France de leur envoyer une armée auxiliaire, ou de leur fournir, selon le traité d'alliance, vingt mille florins du Rhin par quartier tant que la guerre durera. A cette demande, le monarque, délicat, comme on sait, en matière de bonne foi, sent des scrupules, consulte des théologiens, et pose ainsi la question : « Le roi, après la trève qu'il a conclue avec le duc de Bourgogne à Soleuré, peut-il, sans offenser Dieu et sa conscience, souffrir ou tolérer qu'aucuns princes, seigneurs ou communautés, qui ont ou qui peuvent avoir querelle contre le duc, lui fassènt la guerre et lui portent dommage? et jusqu'à quel point peut-il les seconder? — Non, répondent les sévères casuistes, le roi ne peut en conscience exciter ces querelleurs à la guerre, ni leur donner du secours; mais, vu la conduite du duc de Bourgogne depuis son traité, il peut les laisser agir, et même *leur faire entendre que, s'ils veulent faire la guerre au duc, il ne s'y opposera pas.* » Le scrupuleux Louis se soumit volontiers à cette décision, qui le dispensoit de fournir troupes et argent.

Cependant sa bonté, la bonté de Louis! le détermina à des démarches conciliatoires. Il prie le duc de vouloir épargner les Suisses,

et se contenter d'une réparation ; en même temps il les engage eux-mêmes à faire des excuses. Ils envoient des députés au duc dire qu'ils sont prêts à dédommager le prince lésé. « Qu'y a-t-il à gagner avec nous ? lui dirent-ils. Pays stérile, villes pauvres ; toutes nos richesses rassemblées ne valent pas les brides de vos chevaux ni les éperons de vos chevaliers. » Remontrance inutile. Charles-le-Téméraire ne les écoute pas, et va attaquer une petite ville nommée Granson. Les habitans, après s'être vigoureusement défendus, se rendent à discrétion. Irrité de leur résistance, de cinq cents hommes qui restoient, le féroce vainqueur en fait pendre quatre cents, et noyer les cent autres dans le lac de Neuchâtel. Les Suisses accouroient en nombreux bataillons au secours de leurs compatriotes. On avertit Charles qu'ils vont tomber sur lui avec toute l'impétuosité de la vengeance. *Ils ne sont pas si fols*, répondit-il ; et, au lieu de les attendre dans la plaine, où il suffisoit des pieds de ses chevaux pour les écraser, il va au-devant d'eux à la tête de sa cavalerie, dans des ravins et des défilés étroits. Le premier corps, où il combattoit en personnne, est renversé, et, se repliant sur le second, y porte le désordre. Le reste de l'armée, qui ne comptoit pas combattre et n'étoit même pas rangé en bataille, s'épouvante ; la déroute devient

générale ; le prince lui-même s'enfuit précipitamment. Son fou, qui couroit avec lui, lui crioit : *Monseigneur, nous voilà bien annibalés.*

L'artillerie, le trésor, les équipages du duc restèrent au pouvoir des vainqueurs ; jamais ces montagnards n'en avoient vu de pareils. Ils vendoient les étoffes et les habits somptueux qu'ils ne déchiroient pas pour tout ce qu'on vouloit leur donner. Ils prenoient l'argenterie pour de l'étain. Un Suisse ramassa le beau diamant du duc, le jeta comme un morceau de verre, le reprit, le donna à un prêtre pour un florin ; le prêtre le vendit un écu ; depuis ce temps il a été évalué près de deux millions, et estimé le second des diamans de la couronne.

Cette défaite coûta au duc un bon allié. Ce n'étoit pas sans raison que le roi avoit, pour ainsi dire, bloqué la Provence. Le roi René, frère de Marie d'Anjou, mère de Louis, n'aimoit pas son neveu : ils étoient brouillés pour des intérêts de famille. Le roi demandoit à son oncle la moitié de la succession de Louis II, roi de Naples, père de René et de Marie, que le frère et la sœur auroient dû partager, dont René jouissoit seul, et dont Louis revendiquoit la restitution comme fils et héritier de Marie ; plus, deux cent mille écus dus par feu Nicolas de Lorraine, petit-fils

de René, dont celui-ci avoit hérité; cinquante mille écus donnés pour la rançon de Marguerite, reine d'Angleterre; dont Louis s'étoit fait honneur dans les temps, comme d'une pure générosité; toutes ces sommes enfin et leurs intérêts, ou la cession de ces héritages pour une pension de soixante mille livres. En nantissement de ces prétentions, et pour se venger de Nicolas, qui avoit refusé sa fille pour rechercher celle du duc de Bourgogne, le roi s'étoit emparé de l'Anjou et du Barrois. Le gouverneur de cette dernière province fit des protestations, le monarque écrivit à l'exécuteur du séquestre : « S'il continue, qu'on le lie dans un sac et qu'on le jette dans la rivière. » C'est ainsi que l'expéditif Louis abrégeoit les procédures.

Ces vexations avoient outré le bon roi René; il eut recours au duc de Bourgogne, qui lui promit de le défendre, à condition d'être adopté, et que le père adoptif lui abandonneroit toutes les possessions contestées. Le marché étoit conclu et l'argent parti pour lever des troupes en Italie et les faire passer en Provence à la solde de Bourgogne, lorsque la défaite de Granson arriva.

Cet événement détermina le roi à des procédures en bonne forme contre René. C'étoit bien malgré lui, disoit-il : il se seroit bien gardé de chagriner un vieillard vénérable, son

oncle, qu'il aimoit tendrement, s'il n'y étoit déterminé par l'intérêt de l'état, qui doit l'emporter sur tous les autres. Pour soulager ses scrupules, il écrivit au parlement de Paris, dont il désiroit avoir l'avis. En détaillant les torts de son oncle, qu'il n'adoucissoit certainement pas, le tendre neveu désiroit bien sincèrement qu'il ne fût pas aussi coupable qu'on le disoit. « La matière longuement débattue, répondirent les magistrats, la cour pense qu'on peut en bonne justice procéder contre le roi de Sicile par prise de corps; mais, eu égard à la parenté, à son grand âge, à la répugnance du roi pour les voies de rigueur, le susdit René sera ajourné à comparoître en personne devant le roi, sous peine de bannissement du royaume, et confiscation de corps et de biens, s'il n'obéit pas. » L'oncle ne crut pas devoir essayer de l'adoucissement toléré par les jurisconsultes. Mais, comme il n'avoit plus rien à espérer du duc de Bourgogne, il préféra un accommodement. Sitôt qu'il eut promis sur son honneur, et juré sur les saints évangiles qu'il n'auroit désormais aucune intelligence, ni ligue, ni confédération avec le duc, ses torts disparurent. Son généreux neveu lui rendit les duchés de Bar et d'Anjou, qu'il avoit saisis. Celui-ci cependant devoit être réuni à la couronne à la mort de René.

La conscience timorée du roi ne lui permet-

toit pas, selon la teneur du traité de Soleure, d'attaquer le duc de Bourgogne pendant qu'il étoit aux prises avec les Suisses ; mais il pouvoit, selon la décision de ses docteurs, leur faire entendre « que, s'ils vouloient faire la guerre, il ne s'y opposeroit pas. » C'est à quoi il ne manqua pas. Les Suisses n'avoient pris les armes que pour défendre leur territoire et éloigner l'ennemi. Ayant atteint ce but par la victoire de Granson, il étoit à craindre qu'ils ne se retirassent dans leurs montagnes et laissassent Charles-le-Téméraire tranquille. Louis reçut très-bien les députés qui vinrent lui annoncer leur victoire ; il les félicita, les fit suivre à leur départ par des émissaires déguisés en religieux de toutes sortes d'ordres, qui se répandirent dans les cantons et les excitèrent à ne pas rendre, par l'inaction, leur premier succès inutile. Il envoya aussi des agens secrets dans les cours des seigneurs du Haut-Rhin pour ranimer le zèle germanique, et, afin de donner une tête à ces membres, il fit partir de sa cour le duc de Lorraine, René de Vaudemont, jeune homme vif, entreprenant, qui avoit déjà donné des preuves de valeur, et très-intéressé à entretenir cette confédération, comme un moyen de rentrer dans ses états, que le duc de Bourgogne avoit envahis presqu'en entier.

Quant à ce prince, le chagrin de sa défaite

l'avoit plongé dans une mélancolie profonde, mêlée de boutades de dépit, qui le rendoit incapable d'écouter des conseils. Malgré ceux de ses plus habiles capitaines, il mit le siége devant la ville de Morat; malgré eux encore il s'obstina à livrer bataille aux Suisses, dont l'armée étoit beaucoup plus nombreuse que la sienne. Il fut défait aussi complètement qu'à Granson. Des os des Bourguignons qui y périrent, les Suisses élevèrent un monument, connu long-temps sous le nom de l'*Ossuaire de Morat*, et que la révolution de France a détruit en 1798, après trois siècles d'existence. Le duc de Lorraine étoit à ce combat. Il s'y comporta très-vaillamment, et eut pour partage la tente du duc avec toutes les richesses qu'elle renfermoit, une partie considérable de l'artillerie et des munitions; les Suisses lui promirent de le rétablir dans ses états.

De l'humeur dont l'histoire nous peint Charles-le-Téméraire, et d'après ce que nous savons par elle de son ambition démesurée, du prix infini qu'il mettoit à la gloire militaire, et de la honte mortifiante qu'il attachoit aux revers, il n'est point étonnant que le dernier le réduisît au désespoir. Il s'enferma dans son appartement et n'y voulut recevoir personne. A peine ses domestiques les plus nécessaires avoient-ils la permission de l'ap-

procher. Louis profita de cet isolement, et s'appliqua à l'étendre jusqu'aux relations politiques du duc. Charles, pendant sa prospérité, s'étoit assuré de l'alliance d'Yolande de France, douairière de Savoie et sœur de Louis XI. Il l'avoit séduite par son appât ordinaire, la promesse de donner sa fille en mariage au fils de la duchesse. Celle-ci, lors des malheurs de Charles, sentit la nécessité de se rapprocher de son frère et de traiter avec lui. Le duc, instruit de cette négociation, chargea un de ses officiers d'enlever la duchesse et sa famille, et de les conduire en Bourgogne. L'ordre fut exécuté de nuit aux portes de Genève; mais, dans le trouble inévitable d'une semblable expédition, le jeune duc échappa aux ravisseurs et fut conduit à Chambéry. Le roi, informé de cet acte de violence, provoqua la convocation des états de Savoie et de Piémont, qui se mirent sous sa protection, et qui reçurent de lui des gouverneurs et un tuteur pour le jeune duc. Cependant Yolande parvint à lui faire connoître le lieu de sa détention. C'étoit le château de Rouvres, près de Dijon. Louis donna ordre aussitôt à Chaumont d'Amboise, gouverneur de la Champagne, de s'y porter à l'improviste; et il suffit à Chaumont de paroître pour délivrer la princesse. Quand elle vint remercier le roi, celui-ci ne put s'abstenir de lui

faire un léger reproche, en la saluant de ces paroles : « Soyez la bien venue, madame la Bourguignonne. — Non, sire, répondit-elle, je suis bonne Françoise, et prête à obéir à votre majesté. » Et en effet, elle reconnut le bienfait de sa délivrance par un traité qui ôta au duc les ressources de l'alliance qu'il s'étoit ménagée de ce côté.

Elles lui manquèrent aussi du côté de la Bretagne. Le traité de Senlis avoit déjà mis un frein sinon au penchant du duc pour celui de Bourgogne, du moins à la possibilité de l'aider dans le besoin. Louis garrotta François-le-Bon par de nouveaux sermens de ne conserver aucune correspondance, aucune liaison d'intérêt, aucun engagement de secours mutuels entre lui et Charles malheureux. On ne sait s'il ne tendit pas un piége au duc de Bourgogne, en lui facilitant des levées en Italie. Les deux disgrâces qu'il venoit d'essuyer lui rendoient ses soldats suspects. L'Italie, théâtre perpétuel de guerre, distinguoit, parmi les aventuriers qui la dirigeoient, un nommé Campobasso, célèbre entre les autres. Charles crut faire une acquisition utile en se l'attachant. Louis le connoissoit pour un traître, qui s'étoit offert de lui livrer Charles ; soit bonne foi, soit pour s'en donner l'air, il fit passer au duc des avis secrets sur le caractère équivoque de son général. Cet avertissement de

son ennemi lui fut suspect ; il crut qu'il ne lui étoit donné que pour le priver d'un excellent capitaine. Il le garda, et lui donna imprudemment toute sa confiance.

[1477] Après la bataille de Morat, René, aidé des secours secrets de Louis, avoit pris Nanci, dont Charles-le-Téméraire comptoit faire la capitale de son futur royaume. Cette perte mit le comble à son désespoir, et redoubla les accès du délire dont il avoit déjà donné des marques. Il laissa croître sa barbe et ses ongles, ne changea plus d'habits, n'eut plus à la bouche que des paroles menaçantes. Il écrivit aux seigneurs de ses états pour avoir des troupes et de l'argent. Il les somma du ton impérieux qu'il avoit coutume d'employer. Il étoit malheureux, il fut mal obéi. Au cœur d'un hiver des plus rigoureux, avec une armée affoiblie par deux défaites, il alla mettre le siége devant Nanci, et fit ouvrir la tranchée. Les habitans se défendirent avec opiniâtreté, souffrirent patiemment les dernières horreurs de la faim, et donnèrent le temps à René d'assembler une armée plus forte que celle du duc, et composée en partie de Suisses.

Le 5 janvier, au milieu d'un tourbillon de neige poussé par un vent glacial, Charles-le-Téméraire se porte contre l'ennemi. En vain ses capitaines lui représentent qu'il y a de l'imprudence à attaquer une armée plus

nombreuse que la sienne, composée des mêmes soldats qui l'ont déjà battu deux fois. « Ils n'ont vaincu, dit-il, que parce qu'ils se sont tenus dans des lieux inaccessibles à mes braves chevaliers; mais, aujourd'hui que nous combattrons en plaine, c'est la valeur qui décidera la victoire; et jamais d'ailleurs on ne me déterminera à fuir devant un enfant. » Pendant qu'il avançoit, Campobasso, qui l'avoit fort excité à combattre, se détache avec sa troupe, pour se joindre à l'ennemi. Les Suisses refusent de recevoir un traître dans leurs rangs. Il est obligé, avec ses lâches compagnons, d'aller se placer à quelque distance derrière les Bourguignons, afin de se procurer la rançon des prisonniers que la déroute feroit tomber entre ses mains.

Elle n'étoit pas difficile à prévoir. Les chevaux vacillans sur une terre glacée tomboient et froissoient leurs cavaliers, qui, armés de toutes pièces, ne pouvoient se relever. Il n'y eut de véritable combat qu'autour du duc; beaucoup de seigneurs périrent en le défendant, les autres furent faits prisonniers. Le jeune René rentra dans Nanci aux acclamations des habitans. On lui dressa à la hâte un arc de triomphe, formé des ossemens des chevaux, ânes, chiens, chats, dont on s'étoit nourri pendant le siége; « Spectacle, dit un historien, le plus horrible et le plus attendris-

sant qu'aucun peuple ait jamais donné à son souverain. »

On resta un jour incertain sur le sort du duc. Le bruit le plus commun fut d'abord qu'il s'étoit sauvé, Campobasso donna le premier de ses nouvelles. Entre les prisonniers qu'il fit se trouva un page qui avoit vu porter le coup mortel à son maître. Il mena René sur le lieu. On trouva le corps engagé dans la glace, si défiguré, qu'on ne le reconnut sûrement qu'à la cicatrice d'une blessure qu'il avoit reçue au combat du Mont-l'Héri, et à la longueur de ses ongles, qu'il avoit laissé croître depuis ses disgrâces. Le prince lorrain lui fit faire à Nanci de magnifiques obsèques. On remarque qu'il y assista portant une longue barde d'or, à la mode des anciens preux, lorsqu'ils avoient remporté une victoire. En approchant du lit de parade où le corps étoit étendu, il ne put retenir ses larmes, prit la main du mort, et dit : « Beau cousin, vos âmes ait Dieu ; vous nous avez fait moult maux et douleurs. »

A la nouvelle de cet événement, le roi fit éclater son contentement d'une manière indécente. Il donna un dîner splendide aux officiers de sa maison, annonça cette nouvelle, par des lettres circulaires, aux principales villes du royaume, aux personnes les plus distinguées de l'état, aux princes étrangers. Du

Plessis-lès-Tours, où il étoit, il partit pour un pélerinage d'action de grâces à Notre-Dame du Puy en Anjou, et voua une balustrade d'argent au tombeau de saint Martin de Tours. Il tourna ensuite sa pensée sur la manière de profiter de cette heureuse circonstance. Elle marqua le terme de ce monstrueux gouvernement qui, pour le malheur des peuples, avoit trop long-temps égalé des sujets au monarque, mais qui fut aussi pour Louis XI l'occasion de ne se plus contraindre dans sa tyrannie.

Le plus remarquable entre les prisonniers faits à Nancy étoit le prince Antoine, connu sous le nom de Grand-Bâtard de Bourgogne. C'étoit un homme de tête, intelligent dans les affaires, et très-propre à conduire celles de sa nièce Marie, la seule héritière du duc. Le roi l'acheta douze mille écus de celui qui l'avoit pris. Le duc René se rendit l'entremetteur du marché, pour faire sa cour au monarque; mais il fut bien étonné, quand il alla présenter le prisonnier, d'être reçu avec dédain, pendant que celui-ci, qui avoit fait tous ses efforts pour ne pas tomber entre les mains du roi, jusqu'à offrir une rançon double, fut comblé de caresses. Il restoit à la princesse mineure un autre seigneur, Jean de Châlons, prince d'Orange, qui lui auroit été d'une grande utilité dans la guerre et dans la

paix; il étoit fils de Guillaume, qui, fait prisonnier par Louis trois ans auparavant, avoit été forcé de renoncer à ses droits de suzeraineté dans sa principauté d'Orange. Louis ne les rendit pas à son fils, mais il lui promit la restitution de certaines terres que Charles lui avoit confisquées en Franche-Comté, et la lieutenance générale des deux Bourgognes. Il se l'attacha ainsi de manière à pouvoir compter sur son dévouement absolu : et sûr alors de ne trouver que de molles difficultés ou une défense mal concertée, il commença à développer les projets qu'ils méditoit.

Marie avoit pour héritage le duché de Bourgogne, donné pour apanage, par le roi Jean, à Philippe-le-Hardi son fils, tige de la maison de Bourgogne. Lui et ses successeurs, Jean-sans-Peur, Philippe-le-Bon et Charles-le-Téméraire, par alliances, conquêtes, achats ou successions, avoient joint à leur apanage la comté de Bourgogne, ou Franche-Comté, la Flandre, la Hollande, des provinces en Allemagne, et même en France, comme l'Artois, les comtés de Mâcon et d'Auxerre, et les villes sur la Somme. Celles-ci avoient été le prix du sang du malheureux connétable; le roi s'en empara sitôt qu'il apprit la mort du duc. Sa première démarche ensuite fut de demander les deux Bourgognes, comme fiefs masculins, qui, faute d'hoirs

mâles, devoient être réunis à la couronne; mais, à ce titre, il n'avoit de droits réels qu'au duché. La comté étoit un fief féminin.

Les états de Bourgogne s'assemblèrent. La jeune princesse ne pouvoit empêcher leur acquiescement à la réquisition du roi, qui étoit selon les lois; mais elle leur écrivit : « Retenez en vos couraiges la foi de Bourgogne, quand orres vous seriez contraints d'autrement parler. » Ils firent au monarque les demandes les plus amples pour la conservation des priviléges de la province; il accorda tout, plus même qu'on ne paroissoit désirer. Il avoit sur la frontière une armée commandée par Jean de Châlons, prince d'Orange; Charles d'Amboise, sieur de Chaumont; et Georges de La Trémouille, sire de Craon, second fils du favori de Charles VII. Ces généraux ne virent pas de bon œil cette soumission prompte et volontaire. Ils avoient compté sur une résistance qui leur donneroit le moyen de s'enrichir par le pillage. Obligés de renoncer à ces projets, ils demandèrent au roi de partager avec lui l'argent et les provisions qui se trouvoient dans la résidence ordinaire du défunt. « Messieurs des comtes, leur répondit-il, je vous remercie de l'honneur que vous voulez me faire de me mettre à butin avec vous. Je veux bien que vous ayez la moitié de l'argent des restes que vous avez trouvés; mais je vous

supplie que du surplus vous en aidiez à faire réparer les places qui sont sur les frontières des Allemands ; et s'il ne vous sert de rien, je vous prie, envoyez-le-moi. Touchant les vins du duc de Bourgogne qui sont en ses celliers, je suis content que vous les ayez. » La conquête de la Franche-Comté, où Louis n'avoit pas les mêmes droits, fut moins facile; cependant les difficultés s'aplanirent par l'influence de Jean de Châlons, prince d'Orange, le plus puissant vassal du pays; mais le roi ne lui ayant pas tenu la promesse qu'il lui avoit faite de lui donner le gouvernement des deux Bourgognes et de le faire rentrer dans ses domaines, il changea de parti, et, à l'aide des seigneurs du pays, il repoussa les François, les battit près de Dôle, pénétra même dans le duché, où il enleva Beaune et Verdun, et fit rentrer la provinee sous l'obéissance de Marie, en sorte qu'il fallut que le roi recommençât à la conquérir.

La jeune princesse se trouvoit fort embarrassée entre le conseil que son père avoit établi, et auquel elle devoit sa confiance, et l'assemblée des états de Flandre, qui vouloit la gouverner. Elle envoya au roi, qui étoit son parrain, quatre ambassadeurs, dont les principaux étoient Hugonet, chancelier de Bourgogne, et Guy de Brimieu, seigneur d'Imbercourt, pour le prier, dans les affaires

qu'il auroit à traiter avec elle, de ne s'adresser qu'à eux, et de n'ajouter foi qu'à ce *qui* lui parviendroit par leur canal. La lettre dont elle les chargea étoit presque toute de sa main.

Après leur harangue, qui rouloit toute sur cet objet, le roi resta un moment en silence, comme s'il attendoit autre chose. Voyant qu'ils n'ajoutoient rien, il leur dit que son intention étoit de marier le dauphin avec leur jeune maîtresse; en conséquence de prendre soin des provinces qui formoient les états de la maison de Bourgogne; que celles qui étoient reversibles à la couronne il les gouverneroit en son nom; que des autres il n'en vouloit que la garde jusqu'à ce que la princesse fût en âge d'en faire l'hommage qu'elle lui devoit. Les ambassadeurs, fort étonnés, se regardoient sans rien dire. Il ajouta : « J'aime ma filleule, je la défendrai envers et contre tous; mais je suis obligé avant tout de maintenir les droits de ma couronne. Si l'on s'obstine à les méconnoître, j'ai des forces suffisantes pour les faire valoir. »

Marier une princesse de vingt ans à un enfant de huit ans! Louis n'y pensoit pas. Il ne vouloit, sous ce prétexte, qu'empêcher sa filleule de prendre des mesures pour s'unir à un époux en état de la défendre et capable de s'opposer à l'envahissement qu'il méditoit. Il s'ouvrit de ce dessein à deux de ses plus in-

times confidens, à Jean de Daillon, seigneur du Lude, et à Philippe de Comines. Le premier étoit un courtisan souple et rusé, fécond en expédiens, le roi l'appeloit en plaisantant *Maître Jean des habiletés*. Il approuva fort ce projet. Le second le contredit, et essuya une disgrâce (une espèce d'exil) : de peur d'être importuné par ses remontrances, le prince l'envoya dans une province éloignée, sous prétexte d'affaires pressantes à y traiter. En le voyant partir, *Maître Jean des habiletés* lui dit : « Comment abandonnez-vous le roi, à l'heure que vous devriez faire vos besognes, vu les grandes choses qui lui tombent entre les mains, dont il peut advantager et enrichir ceux qu'il aime ? Au regard de moi, je m'attends d'être gouverneur de Flandre, et de m'y faire tout d'or. »

C'est par ces perspectives brillantes que Louis éblouissoit ceux qu'il vouloit faire servir d'instrumens aux entreprises dont il sentoit lui-même l'injustice. Il lui falloit dans ces occasions des hommes complaisans et peu scrupuleux. On voit, par l'exemple de Daillon, qu'il n'en manquoit pas, même dans la noblesse; mais, au défaut de personnages de nom et de naissance, il trouvoit facilement des hommes prêts à tout dans les *gens de petit état*, dont il aimoit à s'entourer. Entre eux se distinguoit Olivier Le Daim son bar-

bier, auquel il fit jouer un rôle dans l'affaire de Bourgogne. Il étoit d'un village de Flandre, en savoit la langue, et avoit vécu quelque temps à Gand, ville mutine où se tenoient les états. La grande faveur dont il jouissoit auprès du roi attiroit les Flamands qui venoient en France pour leur négoce, surtout les Gantois, entre lesquels il s'étoit fait des amis par des services et une réception gracieuse. Le monarque jugea à propos de l'envoyer comme ambassadeur dans cette ville où demeuroit la princesse. Pour lui donner de la considération, il le revêtit du titre de comte de Meulan. Le prétexte de son ambassade étoit de faire sentir à la princesse l'intérêt qu'elle avoit de se confier entièrement au roi; mais le vrai but étoit de séduire les Gantois qu'il croyoit les plus séditieux, de jeter entre eux des semences de révolte en blâmant le gouvernement, en exagérant les abus vrais ou prétendus, et insinuant d'en demander la réforme au roi comme seigneur suzerain.

Le barbier ambassadeur parut avec éclat, tint un état considérable, donna des repas et des fêtes. Sa maison étoit ouverte à tout le monde. Il ne se pressoit pas de demander audience; mais, comme on découvrit ses pratiques, on la lui offrit, afin de s'en débarrasser. Arrivé à l'hôtel-de-ville, où la princesse l'attendoit, Olivier montre ses lettres

de créance. Lorsqu'on lui demande ensuite l'objet de sa mission, il répond qu'il ne peut le confier qu'à la princesse, dans une audience particulière. On lui remontre l'indécence qu'un homme de sa sorte soit admis à un entretien secret avec une jeune princesse. Il insiste. On le tourne en ridicule. Il est hué par les assistans. Quelques-uns parloient de le jeter par les fenêtres. Il eut peur et s'enfuit. Le roi ne dit rien de l'insulte faite à son ambassadeur : il s'en consola par le succès qu'il eut auprès de ceux de la princesse.

Hugonet et Imbercourt crurent que le roi avoit véritablement dessein de marier le dauphin son fils à leur souveraine. Dans cette persuasion, ils s'imaginèrent qu'il y avoit moins de danger à remettre la garde de ses états entre les mains de son parrain que de l'exposer à une guerre dans laquelle, sans armée et sans finances, son autorité encore peu affermie pouvoit éprouver des secousses dangereuses. Ils consentirent donc à un traité, par lequel ils abandonnoient au roi la garde de l'Artois, qu'il avoit déjà presque conquis, « à condition, dirent-ils, qu'il défendra les états de sa filleule comme il gouverne sa bonne ville de Paris. »

Pendant que les ambassadeurs du conseil privé de Marie traitoient avec le roi, elle tenoit à Gand l'assemblée des états de Flandre,

qu'on lui avoit conseillée pour se concilier l'amour de ses sujets. Ils lui firent en effet de belles promesses de lui être fidèles, et de la défendre si elle étoit attaquée ; mais ils la mirent sous la puissance d'un conseil de régence, qui s'empara du gouvernement. Ce conseil envoya aussi des ambassadeurs au roi, sous le nom et l'autorisation de la princesse. Ils demandèrent la confirmation de la trève de Soleure de la part de leur jeune souveraine, qui ne vouloit, disoient-ils, désormais se conduire que par le conseil des trois états.

« Des trois états, reprit froidement Louis : vous ignorez donc qu'elle s'est formé un conseil secret de gens qui vous désavoueront ? » Les ambassadeurs, très-surpris, offrent de montrer leurs instructions, faites au nom de Marie, sous l'autorité du conseil de régence. « Et moi, repart le monarque, je puis vous montrer une lettre dont vous connoîtrez l'écriture, et qui vous apprendra que Marie n'a donné sa confiance qu'à quatre personnes, et qu'elle ne se conduit que par leur conseil. » Non-seulement il leur montre cette lettre, mais il leur permet de l'emporter.

Les ambassadeurs, se croyant joués, retournent à Gand pleins de dépit. Ils assemblent le conseil de ville, y font comparoître la princesse, lui reprochent en face d'insulter

la nation, et d'avoir exposé, par ses menées sourdes et par ses lettres, les ambassadeurs des états à recevoir un affront. Croyant que le roi n'aura pas abusé de sa confiance en livrant sa lettre, elle nie ce qu'on lui impute. Celui qui la portoit la tire de son sein, s'approche d'elle d'un air furibond, et lui dit : *Lisez.* Elle rougit et demeure interdite. On en fait publiquement la lecture. Le peuple entre en fureur. Hugonet et Imbercourt, qui étoient présens, s'efforcent de faire entendre leurs raisons ; on ne les écoute pas. Se voyant menacés et serrés de près, ils se sauvent dans des maisons religieuses. On les tire avec violence de cet asile. Après une brusque procédure, ils sont condamnés et traînés au supplice.

La princesse, avertie, court échevelée sur la place, tend aux juges des mains suppliantes. Les spectateurs commençoient à s'émouvoir; mais les magistrats avoient entouré l'échafaud de soldats. Ils tournent leurs piques contre le peuple : le signal est donné, et les têtes tombent. On doit remarquer qu'Hugonet et Imbercourt étoient les mêmes hommes dont une précipitation vindicative avoit causé la mort de l'infortuné connétable. C'est ainsi que la justice divine permet quelquefois que des coupables expient, par un supplice injuste, les crimes ignorés qu'ils ont commis. On dit que Louis, n'ayant eu intention que de faire

naître des troubles sans pousser les choses à cette extrémité, apprit avec douleur la mort de ces deux ministres ; mais il est difficile de croire qu'un ambitieux tel que ce prince ait eu dessein, en commençant une affaire, de modérer ses succès, et que la politique lui ait permis des remords pour un meurtre qui lui profitoit. Celui-ci servit à Louis XI à exciter des divisions entre les Flamands, parce qu'il déclara les Gantois criminels de lèse-majesté pour avoir insulté sa filleule, leur souveraine, ce qui souleva les autres Flamands contre eux ; et, pendant leurs démêlés, il s'empara presque sans coup férir du reste de l'Artois.

La capitale seule résista. Elle étoit divisée en ville et en cité. Il y avoit entre les habitans des deux parties une animosité qui ne leur permettoit pas d'agir de concert. La cité, appartenant à l'évêque et au chapitre, se donna au roi pour conserver ses priviléges. La ville suivit un moment son exemple ; mais, sur des soupçons trop légèrement conçus par les bourgeois que le monarque les amusoit pour les asservir durement, ils renoncèrent à leur capitulation, et se mirent en état de défense. S'apercevant bientôt qu'ils étoient dans l'impossibilité de résister, ils envoyèrent prier le roi de trouver bon qu'ils allassent informer la princesse de leur détresse, et la supplier de leur permettre de se rendre. « Vous

les sages, leur dit froidement le roi; c'est à vous à savoir ce que vous avez à faire. » Prenant cette réponse pour une autorisation, ils se mettent en route.

Le monarque envoie après eux des sergens qui les ramènent. Ils trembloient en marchant, et se croyoient perdus; mais ils trouvent une table bien servie qui les attendoit. Ils s'y asseoient, boivent et mangent tranquillement. Tout à coup le prévôt de l'armée entre dans la salle, en choisit douze, et leur fait trancher la tête. Le roi accorda ensuite à la ville une nouvelle capitulation; mais elle fut mal gardée. Il fit abattre les fortifications, et condamna les bourgeois artésiens à une amende de soixante mille écus. Les plus coupables de la violation de la première capitulation, c'est-à-dire les plus attachés à l'héritière de leurs anciens maîtres, furent pendus. Plusieurs auroient pu obtenir la grâce qu'on leur offroit s'ils avoient voulu seulement crier *vive le roi;* mais ils aimèrent mieux mourir que de renoncer à leur souveraine. C'étoit le sentiment le plus général des bourgeois. Louis, désespérant de les faire changer, les chassa de leur ville, et les dispersa dans le royaume. Il entreprit même d'abolir jusqu'au nom de la ville d'Arras, et ordonna qu'elle fût appelée *Franchise* ou *Francie;* mais ce nouveau nom fut oublié

du vivant même de celui qui l'avoit imposé.

Le duc de Bretagne, inquiet de la prépondérance que prenoit le roi par l'extension toujours croissante de ses envahissemens, eût dû, par une alliance franche et loyale, se concilier un prince qui pouvoit devenir d'un instant à l'autre redoutable pour lui-même; mais l'ambition et la haine raisonnent mal, et elles lui suggérèrent de réveiller les anciennes prétentions du roi d'Angleterre, pour susciter à Louis un ennemi capable de mettre des bornes à ses succès. En conséquence, le duc ne cessoit de représenter à Édouard le danger qu'il couroit lui-même s'il permettoit que la France s'accrût de toute la puissance de la maison de Bourgogne. L'intermédiaire de cette correspondance étoit Landais, favori du duc. Il étoit fils d'un tailleur, en avoit exercé lui-même la profession, et s'étoit élevé à la faveur du duc en se rendant utile à ses plaisirs secrets. Afin qu'il ne manquât pas des facilités nécessaires à cet emploi, le duc l'avoit fait maître de la garde-robe et grand trésorier. Pendant la plus grande activité de la négociation que Landais conduisoit, le duc, soit pour pénétrer les desseins du roi, soit pour lui inspirer de la confiance, lui envoya une ambassade composée de plusieurs seigneurs, dont son chancelier, nommé Chauvin, étoit chef. Sitôt qu'ils touchèrent la frontière

de France, le monarque les fit arrêter et conduire en diverses prisons.

Au bout de douze jours il fait paroître Chauvin, et lui dit : « Chancelier, devinez-vous les raisons pour lesquelles je vous ai fait arrêter? — Il seroit difficile à des hommes innocens, répondit-il, de deviner pareille chose. Je soupçonne seulement qu'on aura fait à votre majesté quelques rapports contre mon maître. Je vous supplie de me les confier, afin que je vous en fasse voir la fausseté. — Ne m'avez-vous pas assuré, dit le roi, que mon neveu de Bretagne n'avoit aucune intelligence avec le roi d'Angleterre? — Oui, sire, répliqua le chancelier, et j'en réponds sur ma tête. — C'est trop vous avancer, reprit le roi; et si je vous fais voir évidemment le contraire, qu'avez-vous à répondre? — Sire, je croirai ce que je verrai, et rien de plus. » Alors le roi tire de sa robe vingt-deux lettres en original douze, du duc et dix du roi d'Angleterre. « Reconnoissez-vous l'écriture? » dit le roi. Le chancelier interdit proteste qu'il n'a jamais eu connoissance de cette intrigue, et s'abandonne à la miséricorde du roi.

« Monsieur le chancelier, lui dit Louis, je sais que ni vous ni vos compagnons n'en saviez rien, et que pour chose au monde vous n'auriez voulu être de tel conseil. Beau neveu n'a eu garde de vous y appeler. Il n'y a que

son trésorier et son petit secrétaire Guenguen qui conduisent cette marchandise, et par ce vous voyez que je ne vous ai pas fait arrêter à fausses enseignes. Retournez-vous-en, vous et vos compagnons, par-devers beau neveu de Bretagne. Portez-lui ses lettres, et dites-lui que je ne veux plus qu'il envoie par-devers moi pour me *cuider* (estimer) son ami, s'il ne se défait de tout point de ce roi d'Angleterre.»

L'embarras fut, à la cour du duc, de savoir comment ces lettres étoient tombées entre les mains du roi. Il fait appeler Landais, et l'interroge. Le maître de la garde-robe répond que ses fonctions l'empêchant de porter lui-même les lettres jusqu'à la mer il les confioit à un jeune homme nommé Maurice Gourmel, dont il avoit éprouvé la fidélité, et qui les remettoit dans le vaisseau pour les faire passer en Angleterre; qu'encore en ce moment il étoit en route, chargé d'un paquet pour cette destination. « Faites courir après, dit vivement le duc; votre tête en répondra. » Gourmel est ramené. Il avoue qu'il s'est laissé gagner par un espion du roi, demeurant à Cherbourg, le plus habile des hommes à contrefaire les écritures; que le faussaire lui donne cent écus par lettre, garde les originaux, et lui remet les copies si bien imitées que, ni en Bretagne ni en Angleterre, on ne s'étoit jamais aperçu de la tromperie. Gourmel fut

cousu dans un sac et jeté dans la rivière. Landais, justifié, ne perdit rien de sa faveur.

Après cette aventure, le duc s'attendoit à être incessamment attaqué. Il leva des troupes, convoqua le ban et l'arrière-ban de ses états; mais le roi n'avoit garde d'abandonner la conquête de l'Artois, dont il s'occupoit alors, pour quelques villes de Bretagne qu'il faudroit peut-être rendre. Il se contenta de confisquer ce que le duc possédoit dans le cœur de la France, comme le duché d'Étampes, qu'il donna au vicomte de Narbonne, Jean de Foix, beau-frère du duc, qui avoit épousé sa sœur *. Moyen souvent employé par Louis pour diviser les familles. Sur la fin de ses hostilités en Artois, il quitte brusquement son armée pour un voyage de dévotion à Notre-Dame de la Victoire, près Senlis. Ces sortes de pélerinages couvroient souvent chez lui des mystères dangereux. Le duc de Bretagne en eut peur, et demanda à s'accommoder. Il ne recouvra point par la négociation les terres qu'il avoit perdues en France; et, par des additions à l'ancien traité de Senlis, il s'engagea de plus, « quand le roi seroit en guerre, tant par terre que par mer, de le servir, secourir et aider

* Ce même vicomte de Narbonne étoit beau-frère de Louis XII, dont il avoit épousé la sœur, et fut père de ce fameux Gaston de Foix, duc de Nemours, tué à Ravenne, au sein de son triomphe.

de tout son pouvoir, envers et contre tous ceux qui peuvent vivre et mourir, sans personne quelconque excepter, à la défense de sa personne et de son royaume, et à la conservation des droits de la couronne de France.» Par un article séparé, le duc étoit dispensé de servir le roi *de sa personne* si la guerre se faisoit hors du royaume. Le monarque régla lui-même la forme du serment, qui pourroit être prêté sur toutes sortes de reliques, *excepté sur la croix de Saint-Lô d'Angers ;* on sait les craintes qui lui faisoient redouter de jurer sur celle-ci. Le duc, qui étoit de bonne foi, ne s'autorisa pas de l'exception ; mais Louis en profita, jurant tant qu'on voulut sur les autres.

Pendant qu'il imposoit de si dures conditions au duc de Bretagne, il se laissoit enlever la princesse de Bourgogne. Du vivant de son père, son mariage avoit pensé être conclu, comme on l'a vu, avec Maximilien, archiduc d'Autriche, fils de l'empereur Frédéric. Après la mort de Charles-le-Téméraire, l'Allemand se présenta de nouveau. Dans les états de Flandre, qui s'étoient érigés en tuteurs, plusieurs membres se déclaroient pour le dauphin. La dame d'Halluin, confidente de Marie, dit en pleins états : « Il nous faut un mari et non pas un enfant. » Le vœu de la nature et de la politique l'emporta. Ce mariage suscita

au roi un adversaire par lequel ses projets sur les états de la princesse furent en grande partie déconcertés.

Depuis deux ans, Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, languissoit dans les prisons. Il étoit petit-fils du fameux Bernard d'Armagnac, connétable de France, massacré sous Charles VII, et en descendoit par le second fils du connétable, Bernard, comte de Pardiac, qui avoit épousé Eléonore de Bourbon, fille et héritière de Jacques II, qui fut un instant roi de Naples. Celle-ci lui avoit porté le comté de la Marche et des droits au duché de Nemours, qui avoit été confisqué à la mort de Charles-le-Noble, roi de Navarre, son bisaïeul, soupçonné d'intelligence avec les Anglois; mais Charles VII, en 1461, l'avoit rendu à Jacques d'Armagnac, et c'est de là qu'il tenoit son titre. Pour lui, il avoit épousé Louise, ou Marie d'Anjou, fille de Charles, comte du Maine, oncle du roi; en sorte que la princesse étoit cousine germaine de Louis XI. Audacieux, inquiet, brouillon, Jacques s'étoit trouvé dans toutes les factions depuis la guerre *du bien public*. Mal corrigé par le désastre du chef de sa famille, en 1473, il s'étoit encore mêlé aux intrigues des ducs de Bourgogne et de Bretagne, pour rappeler les Anglois sur le territoire de la France. Le connétable de Saint-Paul, qui l'avait séduit, fut

celui qui, par son interrogatoire, révéla son crime. Jacques, trompé dans toutes ses mesures, se retira à Carlat en Auvergne, dans un château réputé imprenable, où, réduit à former des vœux impuissans de discorde, il s'en dédommageoit en affectant des airs de souveraineté. Louis XI l'y fit investir par son armée, à la tête de laquelle il avoit mis son gendre, Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu. Nemours, découragé, se rendit sous la condition qu'on lui conserveroit la vie. Beaujeu la lui promit; mais le roi désavoua son général, et fit enfermer le duc à la Bastille, où il fut même traité avec beaucoup de dureté, et enfermé dans une cage de fer, parce qu'il avoit voulu se sauver. Son procès fut entamé devant une commission nommée par le roi. L'accusé demanda son renvoi par-devant la cour des pairs. Il lui fut répondu que dans des lettres de grâce, obtenues huit ans auparavant, pour ses autres révoltes, il s'étoit soumis à être privé du privilége d'être jugé par cette cour s'il retomboit dans la même faute. Cependant le roi, vivement sollicité, renvoya l'affaire au parlement, promit de s'y rendre en personne, et, en attendant, nomma le sire de Beaujeu son gendre pour le représenter. Afin de prolonger la procédure et éloigner sa condamnation, Nemours employa un subterfuge qui inquiéta le roi lui-même. Il impliqua dans ses

aveux plusieurs seigneurs qu'il accusa de complicité avec lui. Quoiqu'il se rétractât ensuite, ces imputations firent naître dans l'esprit de Louis des soupçons dont les personnes notées ressentirent les effets. Enfin d'Armagnac écrivit une lettre suppliante au roi, dont il avoit épousé la cousine germaine. Elle étoit morte en couches, de saisissement, quand son mari fut arrêté, et lui laissoit trois fils en bas âge et trois filles, dont l'aînée n'avoit que douze ans. L'infortuné père insistoit principalement dans sa supplique sur le sort de ses enfans. L'arrêt qui le condamna à la mort confisquoit tous ses biens. De son vivant même ils furent partagés entre ses juges, à la tête desquels se trouvoit le sire de Beaujeu, son cousin, qui, à la vérité, ne voulut pas opiner, mais qui recueillit les voix : de sorte que le condamné put savoir, avant que de mourir, la spoliation entière de ses enfans, ce qui dut aggraver son supplice. Une autre circonstance excite encore le frémissement de l'indignation; au lieu de l'échafaud de pierre qui étoit permanent aux halles de Paris, le roi ordonna qu'il en fût dressé un autre qui fût couvert de planches mal jointes, et qu'on plaçât au-dessous ces jeunes orphelins, ses parens, afin que le sang de leur père ruisselât sur leurs têtes. Etoit-ce haine et vengeance, ou désir de faire connoître par ce terrible exemple qu'en cas de

crime d'état il n'épargneroit pas même sa propre famille ?

Pendant le cours du procès, le roi avoit changé plusieurs fois les juges, et même le lieu des séances. Après le jugement, il cassa quatre conseillers au parlement qu'il avoit trouvés disposés à adoucir la peine, et il écrivit au corps entier en ces termes : « Je pensois, vu que vous êtes sujets de la couronne de France et y devez votre loyauté, que vous ne voulussiez approuver que l'on fît si bon marché de ma peau, et parce que je vois par vos lettres que si faites, je connois clairement qu'il y en a encore qui volontiers seroient machineurs contre ma personne ; et afin d'eux garantir de la punition, ils veulent abolir l'horrible peine qui y est : par quoi sera bon que je mette remède à deux choses ; la première, expurger la cour de telles gens ; la seconde, faire tenir le statut que jà une fois en ai fait, que nul en ça ne puisse alléger les peines de crimes de lèse-majesté. » Un des principaux motifs de l'indulgence désirée par plusieurs juges avoit été que les plus graves dépositions ne chargeoient Nemours que d'avoir été instruit des complots formés contre le souverain. Il n'existoit pas de loi capitale en ce genre ; Louis XI en fit une qui soumit aux peines portées contre les criminels lèse-majesté ceux qui auront eu connois-

sance d'intrigues, de conspirations ou complots contre la personne du roi, de la reine, du dauphin, et n'en auront point dénoncé les auteurs. Plusieurs seigneurs portèrent la peine des soupçons inspirés par Nemours, ou de la sensibilité qu'ils avoient montrée pour le malheureux; ils furent exilés, disgraciés, ou au moins regardés de mauvais œil, et cessèrent d'être employés.

[1478] Presque aussitôt après son mariage, Maximilien avoit envoyé des ambassadeurs au roi pour se plaindre des hostilités commises dans les états de son épouse, et demander l'exécution du traité de Soleure. Louis nomma des commissaires qui, avec ceux des époux, convinrent d'une trève indéterminée, qui dureroit quatre jours après que l'une des deux puissances auroit envoyé dire à l'autre qu'elle y renonçoit. Les contractans travaillèrent alors tous deux à mettre dans leur parti le roi d'Angleterre, dont l'alliance devoit être d'un grand poids dans la guerre qu'on prévoyoit être prochaine. Le roi lui fit des offres magnifiques, et si avantageuses, telles que de lui laisser conquérir la Flandre et le Hainaut, qu'Édouard se défia de leur sincérité. Il n'avoit pas tort. Elles n'étoient faites que pour prévenir celles de l'Autrichien, et tenir l'Anglois en suspens : bien sûr d'ailleurs de l'amener à force d'argent à la neutralité

quand les circonstances la rendroient nécessaire.

En attendant, il rendit plus ferme l'alliance qu'il avoit avec les Suisses, par des pensions particulières à leurs magistrats, ce qui lui valut le titre de *premier allié des cantons*. Il en fit une plus solide que les précédentes avec René, duc de Lorraine; et gagna, par des dons de terres titrées, plusieurs grands seigneurs attachés à la maison de Bourgogne. Ses libéralités parurent si excessives, que le parlement lui en fit des remontrances; mais il n'en tint compte. Cette compagnie auroit dû le connoître assez pour croire qu'il n'étoit pas généreux gratuitement, et qu'il ne prodiguoit que pour recueillir plus abondamment.

Ses desseins se développèrent dans les lettres qu'il écrivit aux principales villes du royaume: « Il avoit, disoit-il, besoin de nouveaux subsides dans la circonstance des efforts auxquels il étoit contraint, pour récupérer les provinces autrefois appartenantes à la France, que Marie et Maximilien d'Autriche son époux retenoient injustement. » Tout le monde n'étoit pas convaincu de cette injustice. Il entreprit de la démontrer par une procédure singulière, dont il y avoit cependant des exemples, dans la conduite que tint Charles V à l'égard de Charles-le-Mauvais, roi de Navarre.

Les fiefs que ce prince possédoit en Normandie avoient été saisis de son vivant en punition de ses intrigues. Comme les procédures n'avoient pas été achevées, Charles V, après sa mort, le fit citer au parlement. On lui donna un avocat. Toute sa vie fut retracée, comme nous l'avons raconté dans le temps, et la confiscation juridiquement prononcée. De même, Louis XI fit intenter procès devant la cour des pairs à Charles-le-Téméraire pour crime de félonie; il offrit des sauf-conduits à son gendre et à sa fille pour venir défendre leur père en personne, ou pour envoyer des procureurs. A leur défaut, on donna des avocats au défunt. Ceux du roi reprirent dans leurs plaidoyers toute la vie de l'accusé, et remontèrent jusqu'à celles de ses pères : l'assassinat du duc d'Orléans, crime qui avoit inondé la France de sang; les alliances perpétuelles de cette maison avec les Anglois, l'introduction de ces insulaires dans le royaume, ensuite la guerre du bien public, et beaucoup d'autres reproches qui furent plaidés avec le plus grand appareil.

Maximilien, craignant la suite de cette procédure, fit intervenir l'empereur Frédéric son père. Il écrivit au roi pour se plaindre de ses entreprises sur les états de son fils et de sa belle-fille, et même sur des villes impériales, notamment celle de Cambrai, dont il avoit

fait arracher l'aigle pour y placer les fleurs de lis. En effet, il s'étoit emparé, l'année précédente, de cette ville par surprise, et y tenoit garnison françoise. En général, Louis prenoit volontiers ce qui étoit à sa convenance, sauf à restituer si les circonstances l'exigeoient. C'est ce qui arriva à l'égard de Cambrai. Les plaintes de l'empereur firent sur le monarque d'autant plus d'impression que la diète de l'empire étoit prête à ouvrir ses séances, et que, les plaintes du chef étant portées à ce tribunal, il étoit à craindre qu'elles ne lui missent toute l'Allemagne sur les bras. Il fit donc sortir sa garnison de Cambrai. Elle s'étoit conduite avec une discipline qui lui avoit concilié l'estime et l'amitié des habitans. Le roi, en la retirant, usa de tous les moyens, égards et caresses qui purent êtres propres à faire regretter son gouvernement. Il cessa aussi de donner de l'activité à la procédure contre Charles-le-Téméraire, en sorte qu'elle se ralentit et finit d'elle-même. Enfin il acheva d'assurer sa tranquillité par divers traités.

Édouard paroissoit prêter un peu trop l'oreille aux sollicitations de Maximilien. Louis le frappa de surdité, d'abord en lui payant très-exactement sa pension, et y faisant même des additions, ensuite en lui promettant la main du dauphin pour sa fille. Ce fut l'occasion d'une prolongation de la trève conclue entre

eux trois ans auparavant, et qui fut stipulée alors pour tout le temps de leur vie. Le Roussillon et la Cerdagne, dont le sort n'étoit que suspendu par des conditions provisoires, laissoient toujours au roi des inquiétudes de ce côté. Il donna ces deux provinces en dot à Anne de Savoie sa nièce, en la mariant à Frédéric, second fils de Ferdinand, bâtard d'Aragon et devenu roi de Naples par le don qu'Alphonse V son père, roi d'Aragon et aîné de don Juan, lui avoit fait de ce royaume, après l'avoir enlevé à la maison d'Anjou. Louis retint seulement l'hommage qui lui conservoit sur ces deux provinces des droits éventuels qu'il pourroit faire valoir dans l'occasion, et trouva de plus dans cet arrangement l'avantage de semer la mésintelligence entre la branche légitime et la branche bâtarde d'Aragon. Il poursuivit néanmoins un traité définitif à l'égard de ces deux provinces, et, ne pouvant y amener don Juan, il s'adressa à son fils, qui, par son alliance avec Isabelle, se trouvoit en état de guerre avec la maison de Portugal, laquelle prétendoit aussi à l'héritage de la Castille. Louis, sollicité des deux parts, s'étoit déclaré pour la maison de Portugal, qu'il soutenoit d'ailleurs foiblement. Il offroit alors sa neutralité à Ferdinand, ainsi qu'une prolongation de trêve, à condition qu'il garderoit les deux provinces jusqu'à ce qu'on

lui eût remboursé ses avances, et que, dans le cas où l'on consentiroit par la suite à les lui céder, il en deviendroit détenteur définitif, moyennant une nouvelle somme égale à la première. Dans le traité qui eut lieu à cet égard, et qui fut conclu sur ces bases, Louis XI, comme s'il eût prévu les maux que feroit à la France l'alliance des maisons d'Aragon et de Bourgogne, stipula qu'il n'y auroit jamais d'affinité entre Ferdinand et Isabelle, Maximilien et Marie. Il y eut aussi dans ce traité quelques clauses équivoques qui firent dire par le vieux roi d'Aragon à son fils : « Mon fils, vous ne connoissez pas le roi de France; dès qu'on entre en traité avec lui, il faut se tenir pour vaincu. Le seul moyen de lui résister c'est de lui faire face, et ne le jamais écouter. »

Louis consentit enfin à des conférences définitives pour une paix entre lui et la princesse de Bourgogne. Les commissaires qu'il nomma, effrayés de ses concessions, dont ils ne pénétroient pas les motifs, prirent l'étrange résolution de consigner au greffe du parlement la déclaration que, « quelque accommodement qu'ils pussent faire avec le duc d'Autriche, à cause de mademoiselle de Bourgogne, ils protestoient de nullité de tout ce qu'ils passeroient ou accepteroient de contraire ou préjudiciable aux droits du roi. » Cette roideur mécontenta le monarque, et les fit renvoyer.

La sollicitude de Louis ne se bornoit pas à son voisinage : il prit sous sa protection les Florentins, que Sixte IV (François de Rovère) avoit excommuniés, et contre lesquels il avoit armé Ferdinand, roi de Naples, parce que dans le tumulte d'une émeute ils avoient pendu en habits pontificaux l'archevêque de Pise, complice de l'assassinat commis par les Pazzi sur Julien de Médicis, au milieu même de l'office divin. La fermeté des envoyés de Louis XI, la menace du rétablissement de la pragmatique, la convocation à Lyon d'un concile national qui renouvela toutes les décisions de Constance et de Bâle, la demande enfin d'un concile général, triomphèrent de l'opiniâtreté du pape. Mais ce fut l'héroïque dévouement de Laurent de Médicis, frère de Julien, qui acheva de ramener le calme à Florence. Objet de la haine d'un parti qui perpétuoit la guerre, Laurent, sans prévenir personne de son dessein, monte sur un vaisseau, se rend à Naples, et, se livrant lui-même à Ferdinand, lui demande la paix de sa patrie. Désarmé par un procédé si magnanime, Ferdinand ne sait que lui tendre les bras, et lui jure une éternelle amitié.

[1479] Toutes ces négociations n'étoient pas des signes de paix, mais au contraire des préliminaires de guerre. En effet, elle ne tarda pas à éclater. Dans le dessein de la con-

duire avec plus de succès, Louis, qui n'avoit cessé de donner ses soins à la discipline des troupes, les redoubla en cette circonstance. Les compagnies d'ordonnance, qui jusqu'alors avoient fait la force des armées, attirèrent sa principale attention. Elles avoient été créées par Charles VII, comme corps privilégiés. A ce titre elles furent recherchées par les grands seigneurs. La protection habituelle qu'ils accordoient à leurs gendarmes, plus présente aux yeux des soldats que celle du monarque, les attachoit à leurs chefs plus qu'à lui ; ce qui avoit été dangereux dans certaines circonstances. Louis réforma plusieurs de ces capitaines pour en mettre de plus immédiatement assujettis à ses ordres dans les compagnies qu'il conserva, mais il supprima une grande partie de cette cavalerie, à laquelle il substitua des fantassins, dont les phalanges suisses lui faisoient connoître l'utilité.

De son côté, Maximilien faisoit des préparatifs considérables. Sans que l'expiration de la trève fût annoncée, il surprit Cambrai, que le roi, en retirant sa garnison, avoit laissé à la garde des habitans. Si l'Autrichien n'avoit pas commis cette agression, peut-être le François l'auroit-il provoquée. Celui-ci plaça une armée sur la frontière pour empêcher l'ennemi de pénétrer plus avant, et en une autre contre la Franche-Comté.

Maximilien n'étoit pas en mesure dans cette province. Le roi s'en empara en moins d'un mois. Mais les maréchaux des Querdes et de Gié, laissés à la défense de la Picardie, essuyèrent un échec. L'archiduc assiégeoit Térouenne. Les deux maréchaux vont au secours de cette place. Maximilien lève le siége, et marche au-devant des François. Les deux armées se rencontrèrent dans un lieu nommé Guinegate. Les gendarmes françois culbutent la cavalerie allemande, et se mettent à sa poursuite. Les archers, voyant ces escadrons fuir, croient la bataille gagnée, se jettent sur les bagages et les pillent. Le général de l'infanterie ennemie remarque leur désordre, rappelle et réunit assez de fuyards pour disperser à son tour cette infanterie acharnée au butin, et reste maître du champ de bataille. Ce fut le principal fruit de la victoire. Les François perdirent beaucoup moins d'hommes que les Flamands, et firent un grand nombre de prisonniers importans.

Il paroît que cette avidité à faire des prisonniers, afin d'en tirer de bonnes rançons, fut une des principales causes de la défaite des François. Le roi obvia à cet inconvénient par la suite, en ordonnant que les prisonniers fussent mis en commun, pour être ensuite également partagés. Il prescrivit des règles à cette espèce de commerce, et écrivit au séné-

chal Saint-Pierre d'engager M. de Saint-André, un de ses capitaines, de faire conduire les siens au dépôt. « S'il ne veut pas faire par beau, faites-lui faire par force, et empoignez ses prisonniers et les mettez au butin comme les autres; et de ceux que vous verrez qu'ils me peuvent nuire, je vous prie qu'ils ne soient pas délivrés. » Il permet aux capitaines de les acheter de leurs gens d'armes, et présume qu'ils les auront à bon marché à l'enchère qui se fera dans l'ivresse de la victoire. Ils devoient, en les achetant, s'engager à les bien traiter, et à ne point s'en défaire sans la permission du roi. Plusieurs capitaines se plaignirent que cette nouvelle forme pourroit avoir l'inconvénient que certains prisonniers, avec lesquels ils ne seroient pas libres de traiter, parce qu'il seroit possible que le roi les retînt, leur vaudroient beaucoup moins. « C'est ce que je demande, dit-il, afin qu'ils tuent une autre fois tout, et qu'ils ne prennent plus prisonniers ni chevaux ni bagages; et jamais nous ne perdrons de bataille. Au reste, continua-t-il au sénéchal, si Saint-André fait semblant de désobéir, mettez-lui vous-même la main sur la tête, et lui ôtez par force les prisonniers; et je vous jure que je lui ôterai bientôt la tête de dessus les épaules. »

Il y eut alors un exemple de représailles. Le cadet Raimonet, avec cent soixante Gas-

sons, arrêta pendant trois jours toute l'armée de Maximilien devant un petit château. Il se rendit, après cette courageuse résistance, à condition d'avoir la vie sauve; mais, malgré sa capitulation, le prince autrichien le fit pendre. A cette nouvelle, le roi fait amener devant lui les enfans de ce brave officier, les cousole, les prend sous sa protection, et envoie son prévôt Tristan choisir, entre les prisonniers qu'il gardoit, cinquante des plus considérables. Sept furent pendus dans le lieu où Raimonet avoit éte exécuté, dix devant Douai, dix devant Saint-Omer, dix devant Lille, et dix devant Aarras. Entre les trois qui obtinrent grâce se trouvoit un fils de Casimir, roi de Pologne, jeune prince que l'ardeur guerrière avoit attiré sous les drapeaux de Maximilien.

La défaite de Guinegate, qui avoit fait prendre au roi une précaution contre le danger résultant de l'appât de faire des prisonniers, lui fit aussi adopter une mesure prudente contre une des principales causes de ces sortes de déroutes. Les compagnies d'hommes d'armes et les bandes d'archers, arrivant de toutes les parties de la France quand elles étoient mandées pour une expédition, ne connoissoient entre elles ni rang ni subordination. Il se passoit du temps avant qu'elles eussent pris

l'habitude de l'ensemble. Le monarque établit pour les y former des *camps de paix*, où on les accoutumoit aux évolutions en grand. Cette idée lui fut suggérée par le maréchal des Querdes, Philippe de Crèvecœur, général habile, qui à la mort du duc de Bourgogne étoit passé de son service à celui du roi. Il avoit éprouvé lui-même, par la perte de la bataille de Guinegate, où il commandoit, l'inconvénient d'avoir à conduire des soldats braves à la vérité, mais qui, n'ayant pas été exercés à l'obéissance, se laissoient emporter par leur courage, et rendoient inutiles les meilleures dispositions.

Des Querdes, malgré son malheur à Guinegate, conserva l'estime et la faveur du roi, qu'il avoit utilement servi dans la conquête de l'Artois. Ce monarque lui avoit fait passer dans ce temps de fortes sommes dont il lui demanda compte. Le général présente son mémoire, qui étoit peu exact, puisque la dépense excédoit de beaucoup la recette. Le monarque se mit à discuter les articles, et fit des observations et des objections. Après quelques réponses embarrassées et peu satisfaisantes, le maréchal se lève brusquement, et dit : « Sire, avec cet argent j'ai conquis les villes d'Arras, d'Hesdin, de Boulogne : rendez-moi mes villes, et je vous rendrai votre

argent. — Vraiment, maréchal, répondit le roi, il vaut encore mieux laisser le moustier où il est; » et il ne lui en parla plus.

Comme le tissu des négociations de Louis avec Édouard étoit si délié qu'à chaque instant il pouvoit se rompre, il s'étudioit toujours à prévenir les risques de la rupture ou à la rendre moins dangereuse. A cet effet il embarrassa l'Anglois dans une guerre avec l'Écosse. Une autre crainte qui l'agitoit venoit de l'intérêt qu'avoit toujours le duc de Bretagne à rester uni avec la maison de Bourgogne. Louis acheta de Nicole ou Madeleine de Penthièvre, arrière-petite-fille de Jeanne-la-Boiteuse et épouse de Jean Tiercelin, seigneur de Brosses, les droits qu'elle avoit sur la Bretagne. Il se promettoit de cette mesure que, si le duc n'étoit pas retenu par inclination dans l'alliance de France, il n'oseroit du moins prendre ouvertement le parti de ses ennemis, de peur que le roi ne fît valoir les droits qu'il venoit d'acquérir. Mais vaine précaution! elle ne servit qu'à engager les deux souverains menacés à s'unir plus étroitement. Enfin le désir de tenir en inquiétude perpétuelle Marie et Maximilien étoit déclaré si hautement, que le duc de Bourbon, oncle de la princesse, ne put s'empêcher de s'en plaindre au roi lui-même. Louis, fâché que son parent pensât différemment que lui, et

osât le lui dire, suscita au duc des procès sur des droits de féodalité et sur de prétendues vexations qu'on ne put prouver. Le ministre de son ressentiment fut Doyac, son médecin, homme dur et insolent, que le roi lui-même n'estimoit pas, mais qu'il croyoit nécessaire à sa santé. Sorti de la lie du peuple, il eut l'ambition de se montrer avec éclat à Clermont sa patrie, et désira présider *les grands jours d'Auvergne*, tribunal devant lequel devoient comparoître les vassaux de l'enclave de la province; mais son amour propre ne recueillit que mépris et que haine. Il s'en vengea par un arrêt expiatoire des injures qu'il avoit essuyées, et les fit tomber sur les officiers du duc de Bourbon; ce qu'on regarda comme une mortification préparée à ce seigneur.

[1480] Dans ce temps le monarque enrichissoit la couronne par de nouvelles acquisitions. Le vieux roi René touchoit à sa dernière heure. Déjà, à la suite du procès que lui avoit fait intenter le roi son neveu, il avoit cédé l'Anjou pour être réuni à la couronne à sa mort; mais il avoit encore à disposer du Barrois et de la Provence. Louis, qui s'étoit chargé d'acquitter en Angleterre la rançon de Marguerite d'Anjou, fille de René, et qui la soutenoit depuis qu'il avoit rompu ses liens, en avoit été payé par la cession que celle-ci lui

avoit faite de ses droits. Il prétendoit donc à quelque partie de l'héritage. Il avoit pour concurrens Charles, comte du Maine, neveu de René, et le jeune duc de Lorraine, petit-fils du même René par Yolande sa mère. Louis demanda le Barrois; mais il ne put vaincre l'obstination du vieillard, qui en laissa la propriété à Yolande, et qui consentit seulement à l'abandonner au roi en engagement, et pour six ans seulement. Il n'y eut pas moyen d'éluder cette clause de rigueur. En vain Louis essaya de séduire ou d'intimider les conseillers de René; dans l'impossibilité de réussir, il manda à ses négociateurs qu'ils tâchassent au moins d'insérer dans l'acte *quelque bon mot dont il pût se servir dans la suite.* Quant à la Provence, il encouragea les poursuites de comte du Maine, son cousin germain, qui n'avoit pas d'enfans, et dont il comptoit hériter. René avoit penché quelque temps pour son petit-fils, mais le refus du jeune duc de changer son nom de Lorraine pour celui d'Anjou lui fit perdre la bonne volonté de son aïeul. Louis XI avoit pris un autre moyen de l'écarter : c'étoit de réclamer la Lorraine elle-même. Il en demanda une moitié comme étant aux droits de Marguerite, et l'autre en res itution des avances qu'il avoit faites au jeune René lui-même, et des secours qu'il lui avoit donnés contre Charles-le-Té-

méraire. Il soutenoit que la Lorraine étoit un fief féminin, puisque Yolande en avoit hérité, et que lui-même, René, n'y avoit de prétention que par les femmes. Il ajoutoit qu'entre femmes il n'y a pas de droit d'aînesse, et qu'à cette cause la province devoit être partagée. Les dispositions du vieux René, qui ne laissa qu'une médiocre pension à Marguerite, le fortifièrent dans ses réclamations, et lui firent rencontrer ce *bon mot* qu'il cherchoit. Substitué aux droits de Marguerite, il se récria sur la modicité de la portion qui lui étoit faite; et, pour réparer l'injustice du partage, il se mit provisoirement en pleine possession du Barrois.

On remarque encore son astuce ordinaire dans la conduite qu'il tint à l'égard de Charles de Martigni, évêque d'Elne, qu'il avoit envoyé en Angleterre pour prolonger la trève cent années après la mort des deux monarques, moyennant que pendant sa durée la France continueroit la pension qu'elle faisoit au roi d'Angleterre. Maximilien tenoit aussi auprès de ce prince des ambassadeurs qui lui faisoient des offres très-séduisantes. L'argent comptant du roi eut plus d'influence sur Edouard; mais, en se rendant au désir de Louis, il voulut absolument que Maximilien et que le duc de Bretagne, que le roi vouloit exclure de la trève, y fussent compris; et Martigni fut obligé d'y consentir.

Le roi, au retour de son ambassadeur, le fit citer au parlement, comme ayant outre-passé ses pouvoirs. Martigni ne nia pas le fait, mais il fit voir qu'il y avoit été forcé par la crainte qu'il ne se formât sous ses yeux une ligue qui pouvoit mettre le royaume en danger. La cour ne prononça pas. Le monarque ne désavoua pas non plus son ministre, content de laisser sur le traité, par cette formalité, une tache qu'il étendroit quand il voudroit. Quoiqu'il connût la mauvaise disposition d'Edouard, il continua de lui payer sa pension de cinquante mille écus et de lui faire la promesse du mariage du dauphin avec une de ses filles, et avec la même intention de la tenir qu'avoit le feu duc de Bourgogne, lorsqu'il offroit la main de Marie aux princes qu'il vouloit gagner.

Un événement qui intéressoit toute la chrétienté attira alors un légat en France. Mahomet II fit une irruption en Italie. Le pape Sixte IV, justement alarmé, écrivit à tous les princes de l'Europe, les exhortant à finir leurs querelles, et à se réunir pour secourir l'église. Il destina pour la France et la Flandre le cardinal Julien de La Rovère son neveu, depuis paep, sous le nom de Jules II. Sitôt que Louis apprit ce choix, il aposta auprès du jeune prélat des gens chargés d'étudier son caractère, ses habitudes, sa capacité et celle

de ceux qui l'approchoient. Par ce moyen il sut qu'il étoit excessivement sensible aux honneurs, se croyant habile dans les affaires et désirant de le paroître. En conséquence, il donna des ordres pour que le légat fût reçu, dans toutes les villes de son passage, avec grande magnificence et le cérémonial le plus pompeux. Il envoya au-devant de lui des seigneurs distingués; et lui-même l'accueillit dans son château du Plessis-lès-Tours avec les témoignages d'un profond respect pour sa dignité et d'une parfaite estime pour ses qualités personnelles. Dans les audiences particulières, il prit l'air et le ton de la confiance, comme avec un ami pour lequel il n'avoit pas de secret.

Quelle peine, disoit-il, ne ressentoit-il pas de l'état d'anxiété où se trouvoit le saint père! Il auroit volé à son secours, s'il n'étoit retenu par la guerre que Maximilien s'obstinoit à ne pas finir. Deux choses entretenoient l'Autrichien dans son opiniâtreté, les conseils de la belle-mère de Marie son épouse, sœur d'Édouard, qui ne cessoit de promettre l'assistance de son frère, et les subsides des opulentes villes de Flandre. Mais la douairière étoit encore jeune. Peut-être n'avoit-elle pas renoncé à un second mariage. Si le légat vouloit la pressentir sur cet objet, le roi s'offroit de lui en procurer un convenable. Quant

aux villes, elles étoient très-lasses de la guerre; que le peuple fût seulement menacé d'excommunication, s'il continuoit à soutenir la guerre en payant des impôts, le légat verroit que bientôt les Flamands cesseroient de payer les contributions qui nourrissoient la guerre, et forceroient leur prince à la paix.

L'intimité du roi et du légat inquiéta la cour de Flandre, de sorte que, quand celui-ci demanda la permission d'y passer pour négocier la paix entre les deux puissances, selon ses instructions, il éprouva des délais qu'il prit à la fin pour un refus. Le monarque auroit désiré que le légat se vengeât de cet affront par un coup de vigueur. Il lui représenta, dans une de ses lettres, que les Gantois, excellens catholiques, haïssoient mortellement le conseil de Maximilien. « Vous devez donc, ajoutoit-il, leur signifier la charge que vous avez de notre saint père pour le bien de la chrétienté, et le refus que vous a fait le conseil du duc d'Autriche, et le grand péché qu'ils font par désobéissance au saint siége apostolique, et les biens qui en viennent d'obéir à l'église, et les maux pareillement de ceux qui y sont désobéissans. »

Pendant que le légat resta en France, Louis continua à le combler de faveurs, peut-être pour contraster avec Maximilien, et acquérir un crédit prépondérant à la cour de Rome:

à la demande de La Rovère, il remit entre ses mains le cardinal La Balue, à condition que son procès seroit fait à Rome, et qu'il seroit puni, ce qui n'arriva pas. Guillaume, évêque de Verdun, son complice, eut aussi sa liberté, ainsi que Geoffroi, évêque de Coutances, qui étoit retenu en prison pour avoir montré trop d'attachement au duc de Bourbon. Enfin Louis accorda à Maximilien une trève de quatre mois. Il la prolongeroit volontiers, disoit-il, pour tout le temps que les infidèles resteroient en Italie, et une année au delà, *afin de pouvoir servir Dieu et Notre-Dame contre le Turc.*

Pour preuves de dispositions sincères à la paix, les parties belligérantes nommèrent chacune des commissaires; le roi, trois seulement; Maximilien, un bien plus grand nombre, présentés par la duchesse douairière. On devoit se réunir dans une de ces trois villes, Arras, Aire ou Térouenne, appartenant à la France. Quand il fut question de se décider, Louis écrivit à ses plénipotentiaires: « Arras seroit exposée à surprise. Aire est trop près de Calais. Vous me demandez que vous l'accorderez pour ne mettre les choses en rupture? Ne leur accordez rien pour peur de rupture. Vous êtes bien bêtes si vous cuidés (croyez) qu'à cette grande assemblée ils entendent à chose raisonnable; car la domi-

rière y est, qui n'y est pour autre chose que pour détourbes (empêchement). Vous avez belle excuse d'accorder la ville de Térouenne. Vos fourriers vous écriront qu'il y meurt le plus fort du monde, et faites bien manières d'être courouciers que vous n'y pouvez aller. » Comme on ne put s'accorder sur le lieu, chacun se tint sur son territoire ; les François à Arras, et les Autrichiens à Lille, avec tant de défiance, qu'on ne passoit pas d'une ville à l'autre, pour conférer, sans se donner des otages. De cette assemblée si soupçonneuse il ne pouvoit sortir aucun résultat. On ne cherchoit qu'à se tromper. « Sanglantes bêtes que vous êtes, écrivoit Louis à ses envoyés, n'ajoutez foi qu'à ce que vous verrez. Ils vous mentent bien, mentez bien aussi. » Cependant la trève alloit expirer ; Maximilien n'étoit pas prêt pour entrer en lice. Après mille négociations en Allemagne, en Angleterre et en Bretagne, pour susciter au roi des ennemis, n'ayant pu y réussir, il fut obligé de solliciter lui-même une prolongation de trève pour un an, ce qu'il obtint. La santé de Louis dépérissoit, et le roi d'Angleterre lui représenta qu'il étoit de leur intérêt de rester tranquilles jusqu'à sa mort, qui pouvoit sans violence changer l'état des choses.

[1481] La spéculation d'Édouard sur l'affoiblissement du roi étoit fondée. Dans un péle-

rinage près de Chinon, ses dévotions faites, et étant à table avec ses courtisans, Louis fut subitement frappé d'apoplexie ; il fit des efforts pour s'approcher d'une fenêtre, mais des officiers malhabiles l'étendirent le long d'un grand feu ; il y perdit tout-à-fait connoissance. Heureusement, un plus intelligent arriva, fit ouvrir portes et fenêtres, lui fit respirer l'air, et la connoissance lui revint. Les symptômes les plus alarmans de cette première attaque durèrent douze jours, pendant lesquels cependant il ne cessa de s'occuper des affaires. Il vouloit voir les lettres qui arrivoient à chaque heure, se les faisoit lire, feignoit de les lire lui-même, « combien qu'il n'en eût aucune connoissance, disoit quelques mots, et faisoit signe des réponses qu'il vouloit qui fussent faites. » Quoiqu'il n'entendît presque pas, il faisoit tenir le conseil en sa présence, et, d'un signe de tête ou de main, indiquoit son acquiescement ou son improbation. Il s'informa de ceux qui lui avoient donné les premiers secours imprudens, et, comme s'ils eussent été coupables de mauvaise intention, il les disgrâcia.

De ce moment il se renferma plus que jamais dans son château du Plessis-lès-Tours, où il menoit déjà une vie solitaire et cachée, s'appliquant à dissimuler son état, de peur qu'on n'en abusât. Il changeoit ses serviteurs,

les éloignoit, les rappeloit, donnoit des ordres bizarres, afin que leur singularité fît penser à lui, et fît croire que c'étoit toujours lui qui gouvernoit. Ce prince soupçonneux s'entoura de toutes sortes de précautions contre une surprise. Il renforça les portes de son château de grosses grilles, hérissa les fenêtres de pointes de fer, établit au dedans et au dehors une garde permanente, fit semer sur les avenues des chausses-trapes, afin d'empêcher la cavalerie d'approcher, et planter des gibets, commis aux soins de son horrible compère, le prévôt Tristan. Personne ne logeoit au château, que quelques officiers, objets de l'exécration publique. L'entrée étoit un guichet bas et étroit, confié à des gens d'armes affidés, sévères sur la consigne. On n'étoit admis en sa présence qu'après avoir été fouillé, et ses proches parens ont été quelquefois assujettis à ces humiliantes précautions. Afin de dissiper les bruits qui couroient sur le danger imminent d'une mort prochaine, il fit un effort pour aller au Pont-de-l'Arche, en Normandie, visiter un camp de paix, et passa les troupes en revue.

Pendant que le corps s'affoiblissoit, l'esprit ne perdoit rien de sa vigueur. On lui doit dans ces momens de langueur plusieurs réglemens utiles sur la discipline des troupes, la dispensation de la justice, l'ordre dans les finances;

l'équilibre entre la noblesse et le peuple, favorisant celui-ci, sans souffrir que les priviléges de l'autre fussent trop affoiblis. Il prescrivit une tolérance réciproque entre les savans, qui ont quelquefois autant besoin de répression que les autres. La dispute du temps (car il en faut toujours une) rouloit sur la métaphysique, matière inépuisable, qu'un habile homme a appelée le *roman de l'esprit*. Deux sectes partageoient l'attention publique, *les réalistes et les nominaux*. Les premiers prétendoient que tous les êtres ont par eux-mêmes des caractères distinctifs, indépendans de la pensée et des mots; les seconds, que tous les êtres se ressemblent quant à l'essence, et ne sont différenciés que par les noms. On avoit écrit des volumes sur ces abstractions métaphysiques. Louis XI, que son confesseur avoit gagné aux réalistes, n'avoit trouvé d'autre moyen, pour empêcher la propagation de la querelle, que de faire clouer ou enchaîner dans les bibliothèques les livres des nominaux; expédient assez bon dans un temps où l'imprimerie étoit à peine connue. Quand la fureur de la controverse fut calmée, ce qui arriva les dernières années du monarque; il rendit aux captifs une liberté qui n'étoit plus dangereuse.

Si on a connu Louis dur et implacable dans ses haines pendant la sérénité de la bonne

santé, on ne sera pas surpris de lui voir conserver ce caractère pendant les sombres inquiétudes d'une maladie de langueur. Les soupçons pénètrent alors si aisément dans l'esprit d'un homme né ombrageux! René d'Alençon, comte du Perche, fils du duc mort en prison après une condamnation capitale, vivoit éloigné de la cour, quoique innocent du crime de son père. Il ne fut pas difficile à des courtisans assidus, avides de son bien, de le rendre suspect. On lui suscita des procès qui lui ravirent une partie de ses domaines. Les murmures, les plaintes qui lui échappèrent, furent portés au roi, et exagérés. Le mécontentement que le monarque en montra fut aussi rapporté au comte. Il en conçut de vives alarmes, et résolut de chercher un asile auprès du duc de Bretagne son parent, alors en bonne intelligence avec le roi. Le comte de Lude, un de ceux qui convoitoient ses biens, l'arrêta en route, et le mena au château de Chinon; « il y fut renfermé dans une cage de fer, d'un pas et demi de long, d'où on ne le tiroit qu'une fois par semaine pour faire un repas. Le reste du temps on lui donnoit à manger à travers les barreaux avec une fourche. » Ce traitement dura douze semaines, après lesquelles il fut conduit au donjon de Vincennes, pour être jugé par une commission composée de seigneurs et de magistrats.

En vain il réclama la cour des pairs. On lui répondit qu'il avoit renoncé à ce privilége dans les lettres de grâce qu'on lui avoit données malgré lui, et quoiqu'il ne fût pas coupable lors de la condamnation de son père.

La pièce la plus importante du procès, et que le roi regardoit comme une preuve incontestable du crime de félonie, étoit une lettre que René avoit écrite au duc de Bretagne, en lui annonçant qu'il alloit chercher chez lui une retraite. Elle fut interceptée. Il y disoit qu'il n'avoit d'autre dessein que de se mettre à l'abri de la persécution, et de travailler en sûreté à recouvrer ses biens. « Or, le dessein du comte, disoit Louis, a été, ainsi qu'il le déclare, de ravoir le sien. Il ne le pouvoit avoir par le duc, non plus que par un ménétrier. Il s'en alloit donc tout droit en Angleterre. » Les juges ne se trouvèrent pas convaincus par ce raisonnement. Pour donner au monarque quelque satisfaction et sauver le prince, ils rendirent une sentence mitigée, entre l'absolution et la condamnation. Le roi fut engagé à faire grâce, et la fit; mais, en laissant au comte les revenus, il s'empara des châteaux forts du Perche et y mit garnison. C'étoit peut-être tout ce qu'il désiroit. Avec moins de peine et sans vexations il venoit de réunir à la couronne le comté de Provence, dont à la mort du roi René avoit hérité le

comte du Maine. Celui-ci le laissa, par testament, au roi, au dauphin Charles et à ses successeurs, ainsi que tous les droits que la maison d'Anjou, dont il étoit le dernier mâle, avoit sur le royaume de Naples.

Le danger qu'avoit couru le comte du Perche, pour le seul dessein de se retirer en Bretagne, fit prendre au duc la résolution de se mettre en état de défense; et cependant il envoya des ambassadeurs au roi, sous prétexte de régler, une fois pour toutes, les droits, prétentions de juridiction, limites de terres, et autres affaires de semblable nature qui pourroient devenir la base de procédures désagréables. Mais leur véritable mission étoit de sonder les dispositions du roi relativement à la paix ou à la guerre. Louis, aussi habile que le duc, les reçut beaucoup mieux qu'ils ne s'y attendoient; et, après avoir discuté leurs demandes, leur accorda la majeure partie de ces misères; et, sans qu'ils pussent se plaindre, les renvoya sous prétexte d'affaires plus pressées. Il employoit volontiers ces mesures dilatoires quand il craignoit de s'engager par des décisions dont la précision et la clarté ne lui laisseroient point de moyens évasifs.

[1482] Malgré sa maladie qui lui causoit des accidens qu'on traitoit d'épilepsie, il s'occupoit de réformes dans l'état. La multipli-

cité et la bizarrerie des coutumes attirèrent son attention ; il commanda que tous les baillis, sénéchaux et autres juges fissent des recueils, tant sur les témoignages verbaux des anciens, que d'après les répertoires, formules et documens qu'on pourroit trouver, afin d'en former, s'il étoit possible, un code général. C'étoit un ordre que son père avoit déjà donné. Le commerce attiroit son attention. Il y encouragea les roturiers par des privilèges, le permit aux gentilshommes et ecclésiastiques, tant par terre que par mer, à condition qu'ils ne feroient entrer leurs marchandises que sur des vaisseaux françois. Afin que notre penchant pour le luxe et la magnificence n'enrichît pas nos voisins à nos dépens, il fit venir d'Italie et de Grèce des ouvriers habiles en plusieurs arts de luxe, établit des manufactures d'étoffes de soie, d'or et d'argent. Il ne paroît pas avoir été fort affectionné aux sciences, qui en effet alors ne méritoient pas une grande estime. On a cependant, du bon roi René et Louis, duc d'Orléans, père du Louis XII, des poésies agréables : le premier cultiva aussi la peinture avec succès. La sculpture ne fut pas indifférente à Louis XI ; il commanda qu'elle ornât son tombeau, dont il donna lui-même le dessin. Il tenta enfin d'établir l'égalité des poids et mesures dans tout le royaume ; et il permit aux particuliers de se servir, pour

leurs correspondances, des courriers qu'il envoyoit tant au dedans qu'au dehors pour les affaires de l'état : ainsi on lui doit le bienfait des postes.

Pendant qu'il travailloit avec activité à la prospérité intérieure du royaume, il survint un événement le plus propre à couronner d'un heureux succès ses projets sur les états de Bourgogne, qui avoient occupé sa politique pendant tout son règne. La princesse Marie, souveraine de ses états, mourut, à la suite d'une chute de cheval, d'une blessure mal soignée. Elle laissa deux enfans au berceau, un fils qui a été père de Charles-Quint, et une fille nommée Marguerite. Les liaisons que le roi avoit toujours entretenues par ses agens avec les Flamands, surtout avec les Gantois, lui servirent beaucoup dans cette occasion : ceux-ci avoient dans leurs murs la jeune princesse, dont ils se déclarèrent les tuteurs, au préjudice de Maximilien, qui, étranger dans les états de sa défunte épouse, s'y trouva tout d'un coup sans autorité. Au moment de la mort de Marie, le monarque couvrit de troupes ses frontières et fit des démonstrations d'hostilités. Les Gantois s'en alarmèrent ou le feignirent. Ils lui envoyèrent des ambassadeurs pour demander la paix. Louis les reçut avec la plus grande affabilité ; il nomma des plénipotentiaires, qui se rendirent à Arras

avec ceux des Flamands et de Maximilien. Le principal article du traité qui fut conclu portoit que Marguerite épouseroit le dauphin quand elle seroit en âge, et qu'en attendant elle seroit amenée à la cour de France pour y être élevée, ce qui fut exécuté au grand regret de Maximilien son père, qui s'y opposa inutilement. Les états fixèrent la dot, qui fut composée de la comté de Bourgogne ou Franche-Comté, du comté d'Artois, dont le roi étoit déjà en possession par le droit des armes, et, de plus, des comtés d'Auxerrois et de Charolois. Dans cette négociation, le roi se montra très-complaisant aux désirs des Flamands. Ils avoient craint les prétentions qu'il avoit d'abord signifiées sur Douai, Lille et Orchies, villes auxquelles il avoit un véritable droit de retour, à défaut d'hoirs mâles des ducs de Bourgogne, qui ne les avoient reçues qu'à cette condition. Mais le roi, connoissant l'obstination des Flamands, et craignant qu'ils ne fissent rompre une alliance avantageuse au royaume, qu'eux-mêmes avoient sollicitée, et à laquelle on n'avoit amené Maximilien que par force, cessa d'insister. Il se fit même un mérite de respecter l'intégrité de leur territoire, et ne fit de réserve à cet égard qu'autant que le mariage projeté n'auroit point d'accomplissement. Il contribua plus que Maximilien à la composition du conseil de

régence que les Flamands établirent, et eut soin d'y faire dominer ses partisans.

Louis XI, à la fin de son règne, ne voyoit aucun de ses voisins capable de l'inquiéter. Il étoit tranquille du côté de l'Italie, dont les petits souverains, toujours en guerre les uns contre les autres, cultivoient son amitié pour en tirer des secours au besoin. Le duc de Sforce, dit *le Noir* ou *le More*, administrateur de Milan, occupé du projet de se rendre maître de l'état de ses neveux, dont il étoit tuteur, n'osa attenter à leur vie tant que Louis vécut. Il se contentoit d'entretenir une alliance sourde avec Ferdinand et Isabelle, qui possédoient le royaume de Naples, sur lequel Louis conservoit des droits, acquis de la maison d'Anjou. Les déférences et les égards du roi pour le pape, tant comme souverain que comme pontife, lui assuroient Sixte IV, mécontent de Ferdinand, qui avoit quitté son alliance pour celle des Florentins. Les Gênois offrirent à Louis leur souveraineté : il leur fit, dit-on, une réponse peu honorable pour eux, et mal séante dans sa bouche : « Vous vous donnez à moi, leur répondit-il, et moi je vous donne au diable. » Si l'empereur Frédéric avoit été tenté d'armer en faveur de Maximilien son fils, Louis tenoit pour ainsi dire en laisse les rois de Bohème et de Hongrie, qu'il auroit lâchés contre l'Autrichien, comme

ces limiers qu'une ligue avoit voulu autrefois découpler contre lui. De même il avoit la ressource du roi d'Ecosse contre l'Angleterre, sitôt qu'elle auroit fait mine de menacer la France; mais ses sollicitudes, s'il en avoit de côté, disparurent tout-à-fait par la mort d'Édouard. Joué long-temps par Louis XI, il s'étoit plu à décorer sa fille du titre de dauphine. Quand il vit le dauphin accordé avec Marguerite, et Calais investi de tous côtés par l'acquisition que faisoit le roi de l'Artois, il se repentit de sa méprise, et songea, mais trop tard, à faire éclater son ressentiment. Il avoit résolu la guerre lorsqu'il mourut. Il ne laissa que deux fils mineurs et un frère nommé Richard, dont l'ambition présageoit à l'Angleterre des troubles qui devoient procurer le repos de la France.

Le dauphin Charles, auquel les grandeurs de Louis étoient destinées, étoit solitairement élevé dans le château d'Amboise, sous la conduite d'Anne de France sa sœur, plus âgée que lui de treize ans, et épouse de Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu. On soupçonne le père de l'avoir séquestré du monde et confié à un petit nombre d'officiers affidés, dans la crainte que, dans un nombreux cortége, il ne se rencontrât des courtisans dont les pernicieux conseils enhardiroient le jeune prince à rendre à son père les chagrins que le fils de

Charles VII avoit causés au sein. On dit que, par la même raison, il ne voulut pas qu'on l'instruisît dans les sciences, et prétendit qu'il ne lui falloit d'autre latin que cet axiome : *Qui nescit dissimulare, nescit regnare.* « Qui ne sait pas dissimuler ne sait pas régner. » Mais d'autres ont cru qu'il ne négligea pas à ce point son éducation ; qu'il composa même pour son utilité un recueil de maximes, intitulé le *Rosier des guerres*, et un abrégé de l'histoire de France.

Se sentant défaillir, il se retira à Amboise avec une cour nombreuse, comme s'il eût voulu lui faire des adieux solennels. Il adressa au jeune prince une exhortation tendre et pathétique, dans laquelle il lui proposa pour modèle de sa conduite celle de ses ancêtres, leur valeur, leur amour pour les peuples, et leur zèle pour la religion. « Si vous voulez partager leur gloire, dit-il, aspirez, mon fils, à leur ressembler ; leur exemple suffira pour vous apprendre ce que vous devez faire, et le mien ce que vous devez éviter. » Il fit ensuite noblement l'aveu de ses fautes, de celles surtout qui avoient causé ses premiers chagrins. « Sachez, mon fils, qu'à mon premier avénement au trône, ayant déposé de leurs charges les officiers qui avoient dignement servi l'état et le roi mon père, cette démarche inconsidérée a fait couler des torrens de larmes

et de sang, et a rempli mes jours d'amertume. Mon fils, l'aveu que je vous fais ici doit vous rendre sage. Le feu n'est pas encore tellement éteint qu'il ne puisse se rallumer, si, par une conduite plus juste et plus réfléchie que celle que je tins alors, vous ne rassurez l'esprit de vos fidèles sujets. » Il lui fit ensuite promettre sous serment de se conduire dans les affaires importantes par l'avis des princes du sang et des membres de son conseil, de ne destituer aucun de ceux-ci, s'il n'étoit convaincu en justice d'avoir prévariqué. Dans cette même entrevue, en présence du futur roi, il exigea de Louis, duc d'Orléans, son gendre et premier prince du sang, la promesse de se soumettre sans réclamation aux règlemens qu'il feroit pour la régence. Les deux sermens furent enregistrés au parlement. Louis XI soutint avec fermeté cette scène attendrissante, et la finit en donnant au dauphin sa bénédiction. Après ce pénible effort auprès de son fils, il vint se renfermer dans son château du Plessis-lès-Tours, où il retrouva ses terreurs de la mort et toutes ses foiblesses.

[1483] On va voir et on plaindra sans doute un moribond tourmenté du désir de la vie, appelant à son secours tous les préservatifs, quels qu'ils fussent, dès qu'il les croyoit propres à suspendre le coup fatal. Dans cet espoir

il écrivit un jour sérieusement au prieur de Notre-Dame de Sales : « Maistre Pierre, mon ami, je vous prie tant que je puis que vous prîiez incessamment Notre-Dame de Sales pour moi, à ce qu'il lui plaise m'envoyer la fièvre quarte, car j'ai une maladie dont les physiciens disent que je ne puis être guéri sans l'avoir, et quand je l'aurai, je vous le ferai savoir incontinent. » Une autre fois se faisant dire une oraison à saint Eutrope, comme le chapelain prioit selon la formule ordinaire pour la santé de l'âme et du corps : « Priez seulement pour la santé du corps, lui dit-il, il ne faut pas tant demander de choses à la fois ».

Jusqu'à la fin il fut inquiet et ombrageux. Il ne se montroit pas sans être soigné et paré plus que de coutume, afin de cacher, s'il avoit pu, les traces de sa maladie. Il affectoit de l'application aux affaires, envoyoit des ordres singuliers, faisoit des changemens subits et inattendus entre les gens du conseil, les généraux et les magistrats. Quand on lui en demandoit la raison, il répondoit : « Nature se plaît à diversité » ; mais le vrai motif étoit de faire connoître au loin comme au près qu'il gouvernoit toujours. La profonde réclusion dans laquelle il vivoit faisoit croire qu'il se passoit des choses bien extraordinaires dans ce château impénétrable, choses qu'il

étoit important de dérober à la connoissance du public, comme des tortures et des exécutions secrètes. On alla jusqu'à répandre le bruit que l'on y rassembloit des enfans que l'on saignoit, et dont on lui faisoit boire le sang pour corriger l'âcreté du sien, et « autres terribles et merveilleuses médecines qu'on faisoit sur lui, » dit une chronique ancienne.

Ne pouvant faire lui-même des pèlerinages, il en faisoit faire aux autres, mettoit en voyage les ermites, les moines, les dévots et dévotes, jusqu'aux religieuses, qu'il envoyoit aux églises et chapelles des saints les plus renommés par leurs miracles. Il se couvroit de reliques, s'en faisoit apporter non-seulement de la France, mais d'Allemagne, d'Italie. « Le pape lui envoya, dit Comines, le corporal sur lequel chantoit monseigneur saint Pierre, » et lui accorda la permission de se faire appliquer de nouveau l'onction de l'huile de la sainte-ampoule, que des chanoines de Reims lui apportèrent. Son goût à cet égard étoit si connu que Bajazet II lui fit offrir toutes les reliques de Constantinople, s'il vouloit retenir en France Zizim son frère, qui lui avoit disputé le trône, et que les chevaliers de Rhodes avoient soustrait à sa vengeance.

Louis n'eut point de repos qu'il n'eût fait venir du fond de la Calabre un ermite appelé

François de Paule, du nom de la ville où il étoit né. Le pieux solitaire refusoit de quitter sa retraite et d'aller s'exposer aux yeux d'un peuple nombreux, et aux regards des courtisans. Louis eut recours au pape, qui lui ordonna ce voyage. Quand le roi le sut arrivé sur les terres de France, il lui envoya courriers sur courriers pour hâter sa marche. Lorsqu'il entra dans la chambre, le malade se jeta à ses pieds, et lui dit : « Saint homme, si vous voulez, vous pouvez me guérir. » Le saint homme repoussa avec humilité ces marques d'une vénération presque superstitieuse. Il lui promit le secours de ses prières. Comines rend au pieux ermite ce témoignage, « qu'il n'a jamais vu un homme vivant de si sainte vie, ni où il sembloit mieux que le Saint-Esprit parlât par sa bouche. Cependant il n'étoit ni clerc ni lettré. » Il resta près du moribond jusqu'au dernier soupir, le consolant par des discours pleins d'onction et de lumières.

Louis avoit recommandé à ses officiers, quand ils le verroient désespéré, de l'avertir, mais sans prononcer le mot de *mort*, qu'il ne pouvoit souffrir. « Il suffira, leur dit-il, de me dire, *Parlez peu ;* j'entendrai ce que cela signifie. Il fut prononcé, ce terrible avis : aussitôt toutes les illusions de l'espérance s'évanouissent, et on ne voit plus que l'homme

résigné et soumis, le monarque sage et prévoyant. Il appelle auprès de lui le sire de Beaujeu et Anne de France sa femme, auxquels il avoit confié la tutelle de son fils et la régence du royaume ; il leur donne ses dernières instructions, et envoie au dauphin, à Amboise, le chancelier et les principaux officiers de sa maison. « Allez trouver le roi, leur dit-il, et servez-le fidèlement. » Il se confessa, fit quelques dispositions pieuses, reçut les sacremens avec une grande dévotion, et mourut en prononçant souvent à haute voix : « Notre-Dame d'Embrun, ma bonne maîtresse, aidez-moi. »

Louis XI étoit âgé de soixante ans. Il en avoit régné vingt-deux. Charlotte de Savoie son épouse ne lui survécut que de quelques mois. Elle lui donna six enfans, dont trois moururent en bas âge. Il ne lui resta que Charles VIII, et deux princesses : l'aînée, Anne, mariée à Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu ; la seconde, Jeanne, à Louis d'Orléans, qui depuis a été Louis XII. « Charlotte, dit un historien contemporain, eut beaucoup à souffrir des bizarreries de son époux. Il lui tint bien mauvaise loyauté de sa personne, la laissant toujours bien petitement accompagnée et mal accoutrée, la plupart du temps en quelque château, tantôt à Amboise, tantôt à Loches, où il l'alloit voir

quelquefois, plus par désir d'avoir des enfans, que pour le plaisir qu'il prit avec elle. Aussi, pour la grande crainte qu'elle avoit de lui, et par autres rudesses qu'il lui faisoit souvent, il est bien à croire qu'elle n'avoit pas grandes voluptés et grands passe-temps de sa compagnie. » Pendant qu'il la traitoit avec cette indifférence, il prodiguoit ses caresses à de simples bourgeoises et à des filles du peuple, dont il eut quatre filles, dont trois ont été mariées.

Il fut inhumé dans l'église de Notre-Dame de Cléry. Cet homme, qui pâlissoit d'effroi au seul mot de mort, eut cependant la fermeté de prescrire lui-même la forme de son mausolée. Il ordonna qu'on le placeroit à genoux sur un carreau, habillé en chasseur, son chien à côté de lui. Il avoit envoyé au sculpteur son portrait, avec ordre qu'on ne le représentât pas dans l'état de dépérissement où sa maladie l'avoit réduit, mais comme dans sa santé la plus florissante. Louis XI s'habilloit plus que simplement, même dans les momens de représention. A son chapeau étoit attachée une petite médaille de plomb, représentant la sainte Vierge, qu'il baisoit souvent, et sur laquelle il faisoit ses sermens.

Ce prince est malheureux d'avoir eu pour historien un homme qui a vécu dans son intimité, qui fut témoin de toutes ses actions,

dépositaire de ses secrètes intentions, et dont le style simple et naïf porte à ne former aucun doute sur ce qu'il a écrit. Philippe de Comines avoit été attaché d'enfance, et par habitude de famille, à la maison de Bourgogne. Il ne dit rien dans ses Mémoires des causes qui l'ont déterminé à quitter Charles-le-Téméraire. Le roi l'admit dans son intimité; mais s'il s'acquit un excellent ministre, il faut avouer qu'il se donna un confident très-nuisible à sa réputation. C'est par Comines que l'on a le secret des intentions de Louis XI dans ses transactions, ses projets et toute sa conduite politique et sociale, et ce secret le montre presque entièrement dénué de franchise, de bonne foi, de loyauté, et des autres qualités qui caractérisent l'honnête homme.

Scipion Dupleix, dont les observations sont souvent très-judicieuses, dans celles qu'il nous a laissées sur Louis XI, balance assez bien ses vertus et ses vices, et indique avec impartialité les principes et les motifs des unes et des autres. « Quoique ses mœurs, dit-il, et ses conditions soient assez connues par ce que j'en ai touché dans l'histoire de son règne, néanmoins je ne laisserai pas de dire ici qu'il en avoit de bonnes et mauvaises taut naturelles qu'acquises, avec tant de mélange de bien et de mal qu'il n'en avoit aucune bonne à perfection, ni mauvaise en l'extrémité. A raison

de quoi aussi, il ne faisoit guère d'actions louables (si elles étoient d'importance) qu'il n'y eût quelque chose à blâmer; ni de blâmable, que la louange n'y eût quelque part.

» Sa magnificence envers les princes étrangers, ajoute Dupleix, et sa libéralité et sa courtoisie envers leurs ambassadeurs, ne tendant qu'à les décevoir eux ou leurs maîtres, néanmoins, pour le bien de son état, pouvoient en divers sens et à divers respects, recevoir et louange et blâme. La même considération se peut remarquer en toutes les actions les plus illustres de sa vie, les meilleures desquelles étoient fondées en apparence sur la piété, sur la justice ou sur la magnificence royale, et, en effet, ce n'étoit que superstition, vengeance et vanité, ou tricherie ; et les plus blâmables, comme la dissimulation, la perfidie et le parjure, étoient couvertes du bien de l'état ou de la prudence humaine, qui permet (selon l'historien) de prévenir la malice des ennemis par leurs mêmes artifices, ou bien de leur rendre leur change en manquant de foi et de promesse à ceux qui en ont manqué les premiers, pour en tirer avantage. »

D'ailleurs, jamais roi n'a été plus occupé des affaires de son royaume. Point de plaisir autre que celui de la chasse, qu'il aimoit beaucoup. Son entretien étoit gai ; il se plaisoit à railler, et ne se fâchoit pas quand on le

railloit lui-même. « C'est merveille, dit encore Dupleix, que jamais prince n'ayant été plus ambitieux, ni plus jaloux de son autorité que celui-ci, néanmoins il fut grandement familier aux siens, et ne mangea jamais qu'il n'eût pour le moins sept ou huit personnes à sa table. Passant un jour par sa cuisine, il vit un petit garçon nommé Étienne, qui tournoit la broche. *Combien gagnes-tu?* lui dit-il. *Autant que le roi*, répondit le jeune homme, qui ne le connoissoit pas. *Autant que le roi,* repartit le prince étonné. *Eh! combien donc gagne le roi? — Ses dépenses*, reprit Étienne, *comme moi les miennes*. Le roi, sur cette réponse, lui jugeant de l'esprit, l'employa et lui fit de grands biens. » La comparaison entre un monarque et un journalier qui chacun ne gagnent que leurs dépenses ou leur vie, rend très-philosophique la réponse d'Étienne, si elle fut réfléchie.

Louis XI faisoit lui-même ses instructions aux ambassadeurs, minutoit ses dépêches, dressoit ses édits, donnoit de fréquentes audiences, entroit dans le plus grand détail pour ce qui concernoit les troupes, la marine, les finances, le commerce, punissoit sévèrement les révoltes; aussi n'en eut-il que deux importantes pendant son règne, l'une à Reims, l'autre à Bourges; et les peuples furent plus tranquilles qu'ils ne l'avoient été depuis long-

temps sous ses prédécesseurs. « Tranquilles ! oui, mais, dit à la vérité l'historien Duclos, comme les galériens sous le fouet du comite. »

Il réunit à la couronne, la Provence, la Guienne, l'Anjou, le Perche, l'Artois, le duché d'Alençon, le duché de Bourgogne, les villes aliénées de la Normandie, de la Picardie et de la Champagne ; il acquit le Roussillon et le Barrois, étendit et assura ses droits de suzeraineté sur la Gascogne, dont il soumit les seigneurs, et contint par des alliances forcées la Bretagne et la Flandre ; il fut craint de l'empereur, redouté par les rois de Castille et d'Aragon, et recherché par les souverains d'Italie. Il se fit enfin des Suisses un rempart contre l'Allemagne, cultiva avec utilité l'amitié des rois d'Écosse, et abolit pour toujours les prétentions de l'Angleterre sur la France.

Louis XI a forcé les grands vassaux à reconnoître la supériorité du monarque, non par de simples déférences et des hommages de cérémonie, comme ils faisoient auparavant, mais par une véritable subordination et une obéissance ponctuelle aux ordres du souverain : dans les mêmes vues, il favorisa les communes et leur donna un pouvoir suffisant pour réprimer les vexations des seigneurs. Ces changemens, qui ont efficacement contribué à établir la puissance absolue des rois, lui

ont fait donner le surnom de *Restaurateur de la monarchie*.

CHARLES VIII,

AGÉ DE 13 ANS.

[1483] CHARLES VIII n'avoit pas treize ans accomplis quand il monta sur le trône. Louis XI se flattant, comme font tous les mourans, que ses dispositions pour le gouvernement pendant le bas âge de son fils seroient respectées, en avoit confié les rênes à Anne de France sa fille aînée, sœur du jeune roi, de treize ans plus âgée que lui. Elle étoit mariée à Pierre de Bourbon, cadet de sa maison, et sire de Beaujeu. Tous les historiens reconnoissent à cette princesse un génie profond, de la sagacité, du courage, les grâces de son sexe et les qualités des grands hommes. Elle se mit en possession de l'autorité, secondée par son mari, homme d'esprit, mais qui fut éclipsé par sa femme.

Malgré la volonté de Louis XI, bien signifiée, et l'obéissance promise et jurée entre ses mains, plusieurs concurrens aspirèrent à la tutelle du jeune prince et à la régence du royaume. La reine douairière Charlotte de Savoie, toujours éloignée des affaires par son mari, se mit la première sur les rangs; mais

l'obstacle qu'elle présenta à sa fille ne fut ni embarrassant ni long, parce qu'elle avoit peu de partisans, qu'elle étoit languissante, et que sa mort ne tarda pas à suivre de près celle de son mari. Le duc de Bourbon, frère aîné du sire de Beaujeu, montra du mécontentement de voir son cadet préféré et muni de toute l'autorité. On l'apaisa en lui envoyant dans son lit, où la goutte le retenoit, l'épée de connétable, qu'il désiroit depuis long-temps, et le diplôme de lieutenant-général du royaume. Mais le plus difficile à satisfaire fut Louis, duc d'Orléans, premier prince du sang, beau-frère de la princesse Anne et du jeune roi, dont, par ordre du père, il avoit épousé Jeanne, la sœur cadette.

Le duc étoit beau, bien fait, admirable sous les armes, adroit à tous les exercices, affable, généreux : son titre d'héritier présomptif de la couronne, sous un roi encore enfant et d'une santé délicate, réunissoit autour de lui presque tous les autres princes et les seigneurs empressés de faire passer la souveraine puissance entre les mains de celui qui, leur en ayant obligation, ne pourroit guère se dispenser de la partager avec eux. On compte entre les principaux Charles, duc d'Angoulême, cousin germain du duc d'Orléans, et qui fut père de François I; Jean de Foix, vicomte de Narbonne, beau-frère du même duc d'Or-

léans ; le duc de Bretagne leur cousin ; le duc d'Alençon, si maltraité pendant le dernier règne, sous le nom de comte du Perche, et une partie considérable de la première noblesse. Tous ces seigneurs se lièrent par des conventions, et formèrent une association dont François, comte de Dunois, étoit l'âme. Fils du Bâtard si justement célèbre sous Charles VII, il étoit moins décoré que son père de la gloire militaire, mais il étoit doué d'un merveilleux talent pour former des projets et les diriger. Le conseil institué par Louis XI, présidé par madame de Beaujeu, s'imagina pouvoir rompre cette ligue en comblant de faveurs le duc d'Orléans, et surtout Dunois, le plus dangereux moteur de la faction. On donna au prince les gouvernemens de Paris, de l'Ile-de-France, de Champagne et de Brie, avec le droit d'assister à tous les conseils ; et au comte de Dunois le gouvernement du Dauphiné. On crut satisfaire les autres par quelques légers sacrifices ; mais ils persuadèrent au duc de demander l'assemblée des états-généraux. Elle fut indiquée à Tours pour la fin de l'année.

Pendant qu'on élisoit les membres dans les provinces, madame de Beaujeu s'appliqua à gagner l'estime des grands et du peuple par un gouvernement modéré, différent du despotisme de son père. Elle diminua les impôts,

promit une remise plus considérable quand l'état des affaires le permettroit, congédia avec honneur un corps de six mille Suisses qui coûtoient beaucoup, et retrancha les dépenses qui n'étoient pas nécessaires. Sur de simples déclarations, Louis avoit condamné plusieurs personnes à l'exil ou à la prison : sa fille ouvrit les cachots, rappela les disgraciés et leur fit rendre les biens dont des sentences injustes ou trop sévères les avoient privés.

En même temps elle satisfit le peuple en livrant à la vindicte publique trois ministres qui, abusant de la confiance du feu roi, s'étoient rendus coupables de malversations et de crimes. Olivier Le Daim, ce barbier insolent, qui avoit profané à Gand la dignité d'ambassadeur de France, fut convaincu, entre autres forfaits, d'un meurtre commis avec des circonstances affreuses. Un gentilhomme, arrêté pour un délit grave, étoit menacé de perdre la vie. Sa femme s'adresse à Le Daim afin d'obtenir sa grâce. Il la met à une condition qu'elle rejette. Mais le prisonnier l'engage à y consentir. Le Daim, dont la passion n'étoit pas diminuée par la jouissance, craignant d'être traversé par l'époux, s'il devenoit libre, le fait coudre dans un sac et jeter dans la rivière. La veuve n'osa parler tant que Louis XI vécut; mais après sa mort

elle éclata en plaintes. Le scélérat avoua son crime, et fut pendu avec l'exécuteur de sa barbarie. Doyac, coupable de rapines et de concussions, délateur effronté qu'on a vu promener un faste insolent dans l'Auvergne sa patrie, et y braver le duc de Bourbon, poursuivi en justice, fut condamné à être fouetté dans les carrefours de Paris, et à avoir la langue percée d'un fer chaud, et une oreille coupée. Il fut ensuite conduit à Montferrand, le théâtre de ses insolences contre le prince, y subit le même supplice du fouet, perdit l'autre oreille, et fut banni du royaume à perpétuité. Jean Cottier, autre vampire de cour, médecin de Louis XI, avoit acquis des biens immenses en abusant de l'empire que la crainte de la mort lui donnoit sur son malade. Quand le monarque lui marquoit quelque mécontentement de son extrême avidité, l'insolent docteur lui disoit : « Je sais bien qu'un matin vous m'enverrez comme vous faites tant d'autres ; mais je jure que vous ne vivrez pas huit jours après ; » et le valétudinaire effrayé lui accordoit tout ce qu'il demandoit. Il amassa ainsi des richesses prodigieuses. Le cri contre son opulence étoit universel. Il fut condamné à cent cinquante mille livres d'amende, somme énorme pour le temps. On dit que, se croyant en sûreté après cette restitution, il se retira dans une petite

maison, dont la modestie lui parut désormais un sûr asile : ce qu'il exprima en faisant sculpter sur le devant un abricotier, avec ce mot ou *rébus*, suivant l'usage du temps, *à l'Abri-Cottier*.

Madame fit rentrer dans le trésor d'autres sommes prises sur des enrichis haïs et jalousés ; elle révoqua aussi des donations excessives faites à des églises par son père, à charge de prières, pendant sa dernière maladie ; elle les rattacha au domaine, ou les vendit, et fit mettre en réserve, pour les nécessités de l'état, l'argent qu'on en retira. Elle confirma dans leurs charges les magistrats des cours souveraines, ainsi que les membres du conseil d'état établi par son père, et se fit prêter par eux un nouveau serment de fidélité.

[1484] Les états-généraux s'assemblèrent à Tours, le 14 janvier, sous d'heureux auspices pour la princesse. Elle n'y siégea pas, et demeura avec le roi et la cour au château du Plessis, sous la garde d'une escorte qui valoit une armée. Le chancelier Guillaume de Rochefort, dans son discours d'ouverture, exposa les motifs de la convocation, qu'il dit être au nombre de cinq ; 1° l'intention du jeune roi de marquer à la nation, représentée par ses députés, sa reconnoissance de l'allégresse qu'elle avoit témoignée de son avénement au trône ; 2° le désir de se montrer à

eux, et de confirmer l'amour et la confiance mutuelle qui devoit régner entre le monarque et le peuple. « Contemplez-le donc, s'écria-t-il avec le ton de l'attendrissement, contemplez-le ce jeune prince sur qui se fonde aujourd'hui le repos de la patrie. » Il prit de là occasion de louer sa piété, et le zèle qu'il montroit déjà pour le soulagement du peuple; et, en preuve de ces bonnes dispositions, il cita en troisième lieu ce qui avoit déjà été fait à ce sujet, la diminution des impôts, la solde de six mille Suisses supprimés, et des projets dans ce genre bien plus avantageux et en bien plus grand nombre, que le roi méditoit. Sa jeunesse, disoit-il, ne doit pas alarmer, parce qu'il est pourvu d'un grand sens naturel; ce qu'il a montré en appelant auprès de lui les princes et les plus grands seigneurs, se conduisant par leurs conseils, confirmant dans leurs charges les magistrats, « et vous assemblant, messieurs, ajouta-t-il adroitement, pour vous exposer ses desseins et vous associer en quelque sorte au gouvernement. »

Le quatrième article n'est pas présenté avec moins d'adresse. Après avoir montré ce que le roi promet, voici, dit le chancelier, ce qu'il exige de vous: « Que vous lui découvriez tous les abus qui peuvent être échappés à sa connoissance, et que vous ne lui déguisiez aucun des maux qui affligent le peuple. Ne

craignez pas que vos plaintes soient importunes ; le roi aura égard à vos remontrances. Et vous, princes qui m'écoutez, ajouta-t-il en élevant la voix, je vous supplie et vous adjure au nom de la patrie, notre mère commune, d'oublier tout esprit de parti, et de laisser aux députés une pleine et entière liberté. » Cette apostrophe donnoit d'avance un vernis de cabale à la dangereuse intelligence qui régnoit entre les princes. La cinquième partie du discours régloit l'ordre des matières, les affaires générales de l'état, ensuite celles des provinces ou des villes, et enfin celles des particuliers.

Les états délibérèrent non par ordre, mais par divisions. Il y en eut six, formées des députés de diverses provinces, réunis en une chambre particulière. On ne trouva point alors de meilleur mode pour réprimer la confusion qui naissoit de la multitude des votans. Le vœu de chaque chambre, rédigé en un cahier, se portoit à l'assemblée générale ; et de ces divers cahiers on en formoit un seul, qui étoit censé présenter le vœu de la nation. Ce résultat d'ailleurs n'étoit point obtenu à la majorité des suffrages dans l'assemblée générale ; il n'étoit pas même le produit de la majorité des chambres : il falloit leur unanimité. Plus d'une fois le dissentiment d'une seule chambre pensa neutraliser les opérations des

états, et ce ne fut que par les voies de la négociation auprès de la minorité qu'on obtint, en ces circonstances, l'assentiment unanime requis pour former le vœu général.

On attaqua d'abord la question du gouvernement : Nommera-t-on un régent ? Le roi approchoit si fort de quatorze ans, époque prescrite pour sa majorité, que l'on convint assez unanimement de se contenter d'un conseil. Comment sera-t-il composé ? Les princes désiroient que le choix des conseillers leur fût confié. Ils ne se cachoient pas du dessein qu'ils avoient de renouveler le conseil, afin d'y mettre des gens qui leur seroient dévoués. « Défiez-vous, disoient leurs orateurs, défiez-vous de ces anciens conseillers, si habiles à inventer des moyens d'oppression. Prenez bien garde en quelles mains vous mettrez la personne du roi et l'administration du royaume. » Quant à la personne, elle ne pouvoit être en meilleures mains qu'en celles de sa sœur, qui l'avoit élevé et avoit veillé sur sa santé avec une tendresse de mère. Aussi les députés de Normandie libellèrent-ils ainsi leur arrêté : « Puisque le roi a été jusqu'à ce jour nourri et élevé avec beaucoup de douceur et de sagesse, et que son âge exige qu'on redouble de vigilance et de soins, nous opinons, et nous prions que monsieur et madame de Beaujeu continuent d'avoir le soin, la garde et le gouvernement

de sa personne. » Mais les princes demandèrent que l'espèce de tutelle confiée à la sœur et au beau-frère fût exprimée en ces termes : « Monsieur et madame de Beaujeu seront auprès de la personne du roi, et rien de plus. » Ils souffrirent cependant, à force de sollicitations, et même un peu malgré eux, qu'on ajoutât au projet de statut qui seroit proposé à l'assemblée générale, « comme ils y ont été jusqu'à présent, et comme le feu roi l'a réglé par son testament. »

Mais quoiqu'on eût assez généralement agréé cette forme, ce ne fut pas celle qu'on adopta. Après des débats longs et animés, on convint enfin que le roi présideroit le conseil le plus souvent qu'il pourroit. Toute ordonnance, quand même il ne seroit pas présent, s'expédiera en son nom. En son absence, le duc d'Orléans, premier prince du sang, présidera et conclura à la pluralité des voix ; après le duc d'Orléans, le duc de Bourbon, connétable de France ; à leur défaut, le sire de Beaujeu et les autres princes du sang, selon le rang de leur naissance. Les anciens conseillers seront conservés, et il en sera ajouté douze choisis entre les députés : « et considérant avec quelle prudence le roi a été jusqu'alors élevé et nourri, les états souhaitent qu'il ait toujours auprès de sa personne des gens sages, éclairés et vertueux, qui continueront de veil-

ler sur sa santé, et de lui inspirer des principes de modération et de vertu. » Cet article qui, sans nommer madame de Beaujeu, lui donnoit un éclatant témoignage d'estime pour sa conduite auprès de son frère, la satisfit d'autant plus que c'étoit lui remettre indirectement toute l'autorité entre les mains, parce que, s'il arrivoit que la présence du duc d'Orléans la gênât dans le conseil, elle pouvoit le faire présider par le roi qu'elle gouvernoit, et déconcerter les projets du prince qui lui déplairoient.

Cette affaire terminée, les états rédigèrent leurs cahiers, où, mêlant la plainte à la gloriole, les orateurs s'efforcèrent de faire admirer leur éloquence en exaltant la prééminence, l'utilité et les services de l'ordre qu'ils représentoient. Qui est-ce qui instruit le peuple, adoucit ses mœurs, et le rend docile aux lois? Le clergé, qui demanda le rétablissement de la pragmatique. Qui est-ce qui défend le royaume contre les invasions étrangères et soutient le trône et l'autel? La noblesse, qui s'éleva contre la trop fréquente convocation de l'arrière-ban. Quant au tiers-état, ses orateurs ne restèrent que sur la défensive : ils ne firent pas valoir que c'étoient eux qui fertilisoient la terre par la culture, qui enrichissoient le royaume par l'industrie et le commerce, qui gagnoient les batailles

au prix de leur sang, et qui remplissoient le trésor public; mais ils réclamèrent protection contre les vexations des seigneurs et les rapines des soldats; ils demandèrent que, des impôts, les uns fussent supprimés, d'autres modérés, répartis avec plus d'égalité, et exigés avec moins de rigueur; que les annates, les grâces expectatives, et autres monopoles et astuces romaines, qui faisoient sortir du royaume un argent immense, fussent abolies; qu'on remît en vigueur les élections des magistrats, afin qu'on fît de bons choix, « car justice ne peut être exercée, sinon par gens justes; » qu'aucun officier ne pût être privé de sa charge, qu'après avoir été convaincu de prévarication; « autrement il seroit plus aigu et inventif à trouver exactions et pratiques, parce qu'il seroit toujours en doute de perdre son office, et par conséquent ardent à en profiter de quelque manière que ce fût; » qu'on mît ordre aux évocations, appels, taxes, salaires, droits de sceau et autres inventions fiscales, qui font de la justice une marchandise. « Au temps passé (sous Louis XI), disoient-ils, quand un homme étoit accusé, il étoit pendu; les délateurs étoient souvent mis au rang des juges, ou, s'ils n'étoient admis à opiner, on leur donnoit des lettres-patentes pour assister aux informations, et après le jugement ils participoient aux dépouilles des condamnés. » Les

trois états se réunirent pour demander qu'il ne fût plus nommé de commissions ; que chaque accusé fût renvoyé à ses juges naturels, et que les formes des procédures fussent strictement gardées. Enfin ils se plaignent que le commerce étoit entravé par les péages, « et supplient le roi de n'établir les barrières où se perçoivent les impositions foraines et hauts passages, que sur les frontières du royaume, et non de province à province. »

L'harmonie entre le conseil et les états pensa être détruite au sujet de la taille. D'une part, quelques membres inconsidérés, ainsi qu'il s'en trouve toujours dans ces sortes d'assemblées, se firent un devoir et un mérite de réclamer la réduction de l'impôt, sans réfléchir à la nécessité de pourvoir à la dépense; d'autre part, le conseil, pour se procurer plus sûrement la quotité nécessaire, présenta des états infidèles, et, à raison de la nécessité de pourvoir à la dépense courante, laissa percer la prétention de continuer la perception des impôts établis sans autre autorisation. Ce fut la matière de violentes réclamations dans les états, où l'on émit les opinions les plus tranchantes sur le droit de la nation à ne pouvoir être imposée sans son consentement. Lorsque cette première effervescence se fut un peu calmée, on sentit le besoin de statuer sur cet objet pressant, mais l'on crut beaucoup faire

d'accorder la même somme qui se percevoit sous Charles VII, et que Louis XI avoit plus que doublée. Le chancelier représentoit en vain la différence des temps, le surhaussement de toutes les valeurs et la variation du marc d'argent, qui, à huit livres dix sous au temps de Charles VII, étoit monté jusqu'à onze francs, en sorte que l'offre des états n'étoit pas même égale à la somme que levoit Charles VII. On n'opposoit à ces justes observations que la réponse banale de la misère des peuples. Le chancelier réfuta tout, en demandant une augmentation de trois cent mille francs, et en stipulant que la totalité de ces deux sommes ne seroit levée que sur les anciennes provinces. Il prouva en effet que leur montant ne formant que les deux cinquièmes de ce que percevoit Louis XI, le peuple y seroit encore soulagé des trois cinquièmes; et, quant au surplus de la dépense, il proposa qu'il fût perçu en même proportion sur les nouvelles provinces d'Artois, de Bourgogne et de Provence. Après bien des négociations, ce projet passa enfin : les états y mirent seulement cette restriction que les douze cent mille livres ne seroient accordées que pour deux ans, et les trois cent mille livres pour une seule fois seulement; mais madame les fit proroger l'année suivante par le parlement.

Cependant les finesses dont on avoit fait

usage avoient déplu aux états ; on commençoit à murmurer, les groupes se formoient, les orateurs parloient de résolutions fortes et de résistance. Le chancelier vit le danger, et prit le meilleur moyen de l'éviter : ce fut de hâter les délibérations et de terminer l'assemblée. Il mit promptement sur le tapis les affaires des particuliers, fit décider les unes et renvoyer les autres aux tribunaux. Mais, au moment de finir, nouvelle difficulté très-embarrassante touchant la taxe qui devoit être imposée pour les frais de l'assemblée. On y comptoit trois cents députés environ qui siégèrent deux mois, et dont la dépense fut évaluée à cinquante mille francs. Le clergé et la noblesse s'excusèrent d'y contribuer, fondés sur leurs priviléges. Après les avoir exhortés à souffrir que pour cette fois seulement, et sans tirer à conséquence pour la suite, la taxe, qui seroit trop onéreuse au peuple seul, fût répartie sur les trois ordres, le chancelier leur dit : « Vous en ferez comme il vous plaira. Le droit est pour vous ; l'humanité, la commisération et la pitié sont en faveur du peuple. » Il paroît que les deux premiers ordres se prêtèrent à la conclusion, que Rochefort hâta de toutes ses forces. Il étoit pressé. Coup sur coup il termine partie par autorité, partie par conciliation, ce qui restoit d'affaires, et aussitôt il amène le roi à l'assemblée, lui fait

des remercîmens, des promesses, et la congédie. On remarqua que toutes les fois qu'il fut question de redressement de torts, de réformes utiles, de services onéreux à supprimer ou à modérer, les états demandèrent à être traités comme du temps de Charles VII, sans jamais nommer Louis XI, quoiqu'on ne pût se dissimuler que celui-ci avoit procuré des avantages réels à la France. Cette affectation peut être regardée comme un éloge du père, une censure du fils, et une preuve que le bien, fait par des moyens odieux, ne reste dans la mémoire des hommes que pour faire haïr ceux qui s'en sont servis.

Madame de Beaujeu, échappée du danger des états, plus heureusement peut-être qu'elle n'avoit osé l'espérer, ne prit pas un air de triomphe auprès des jaloux de sa puissance; au contraire, elle s'appliqua à les gagner, surtout les chefs; mais il paroissoit, entre le principal, qui étoit le duc d'Orléans, et la princesse, une espèce d'antipathie dont la cause n'est pas bien connue. Quel qu'ait été le principe de leur mésintelligence, amour piqué, selon Brantôme, écrivain sans autorité, ou ambition du gouvernement, dans la lutte qui s'établit entre ces deux personnages, la princesse, tutrice en réalité du jeune monarque, sans en avoir le titre, eut toujours pour elle le nom du roi et les forces du royaume.

Le sacre de Charles, que les dissensions de la cour avoient fait différer, eut lieu sitôt que le calme fut rétabli. Tous les princes du sang et les seigneurs les plus distingués y assistèrent ; la cérémonie fut auguste, et la réception à Paris accompagnée de grandes marques d'allégresse. Madame s'occupa ensuite du soin de pourvoir à la sûreté et à la tranquillité de son gouvernement. Elle renouvela les anciennes alliances avec les Suisses et l'Écosse ; se ménagea, par celle-ci, une diversion en Angleterre, si cette puissance venoit à appuyer les Flamands et les mécontens de France, et confirma la trève avec le roi d'Aragon, dont les prétentions sur le Roussillon étoient toujours inquiétantes. Elle se fit de René, duc de Lorraine, guerrier estimé, un rempart contre les attaques qui pouvoient partir de l'Allemagne à l'instigation de Maximilien, et attacha ce duc à ses intérêts, en lui remettant le duché de Bar, que Louis XI lui avoit retenu. Anne ne négligeoit aucun des seigneurs qui pouvoient lui être utiles. Ce qu'elle fit de mieux pour donner de la force et du lustre à son gouvernement, fut de se montrer disposée à réprimer les désordres dont les états-généraux s'étoient plaints. Cette déférence aux désirs des députés de la nation plut au peuple. D'ailleurs elle n'éprouvoit aucune contradiction dans le conseil. Tous les

membres lui étoient dévoués; les anciens, parce qu'elle les avoit conservés; les nouveaux, parce qu'elle les y avoit fait entrer. Le duc d'Orléans, au contraire, n'y faisoit pas toujours passer son avis. Lui et ses partisans ne tardèrent pas à s'apercevoir que sa présidence devenoit illusoire, par la présence du roi, que Madame appeloit au besoin, et ils résolurent de lui enlever cette ressource, en s'emparant du jeune monarque.

La cour habitoit Vincennes : on y procuroit à Charles, devenu adolescent, les divertissemens de son âge. Ceux qui lui plaisoient davantage étoient les exercices militaires alors en usage, les courses à cheval, les combats simulés, les tournois. Le duc d'Orléans, qui y brilloit singulièrement, gagna tellement par là les bonnes grâces du jeune Charles, que celui-ci ne pouvoit s'en séparer. Comparant le plaisir qu'il goûtoit dans cette troupe vive et bruyante avec la société sérieuse et peut-être un peu pédantesque de sa sœur, peu s'en falloit qu'il ne se regardât comme prisonnier. On l'accoutuma à sortir de cet esclavage, à écouter les propositions qu'on lui en faisoit; et il est même probable qu'il se laissa persuader d'écrire au duc de Bretagne de venir le délivrer.

C'étoit toujours François II, prince, comme on l'a vu, facile à entreprendre, mais peu

ferme à soutenir. Madame savoit qu'il étoit assez mal disposé à son égard ; mais elle étoit sûre de Landais son favori, qui le gouvernoit. On croit que c'est par lui qu'elle apprit le complot près d'être exécuté. Arborant la sévérité d'une surveillante trompée, Madame entre brusquement dans la chambre où son frère étoit avec trois chambellans, sa société intime. Elle gourmande d'abord vertement le prince. Apostrophant ensuite fièrement ses favoris, elle leur commande de sortir. Ils opposent l'ordre du duc d'Orléans, qui les fixoit auprès du monarque. « Qu'il paroisse lui-même, reprend-elle avec emportement, et je..... » Elle s'arrêta. Foudroyés par son regard enflammé, ils fuient et cèdent la place à d'autres qu'elle avoit amenés. Anssitôt elle quitte Vincennes, trop près de Paris, dont le duc d'Orléans, en qualité de gouverneur, pouvoit tirer des secours alarmans, et emmène le roi à Montargis, où elle s'établit, pour observer ce qui se passoit en Bretagne.

Ce Landais, révélateur du complot, étoit un homme faux, impérieux ou rampant, selon l'intérêt du moment. Menacé par les seigneurs bretons qu'il humilioit, il avoit pensé à se faire un appui du duc d'Orléans, et l'avoit appelé à son secours en lui faisant espérer l'alliance de la fille aînée du duc de Bretagne. Ce mariage étoit fort appréhendé par Ma-

dame, parce qu'il auroit rendu trop puissant son rival en autorité. Elle dressa ses batteries pour rendre vains les efforts du duc, et son meilleur moyen de défense fut l'intervention de Landais, qu'elle fit encore changer de parti, et qu'elle rattacha au sien.

Quand le duc d'Orléans vit la cour à Montargis, il travailla à soulever la capitale contre le gouvernement de sa belle-sœur. Il se montroit fréquemment avec pompe et magnificence, tenoit sa maison ouverte à tous ceux qui se présentoient, donnoit des fêtes et des repas. Il provoquoit souvent des assemblées à l'hôtel-de-ville, y assistoit, haranguoit, déploroit la misère du pauvre peuple écrasé d'impôts. Il se présenta même au parlement, y déclama contre l'administration de madame de Beaujeu, qui ne se soumettoit, disoit-il, à aucun des règlemens que les états avoient prescrits pour modérer son autorité. A l'entendre, elle envahissoit tout, chassoit despotiquement d'auprès de la personne du roi ses plus fidèles serviteurs, et le tenoit en captivité. Et qu'on ne croie pas, ajoutoit-il, que je veux l'écarter pour me mettre à sa place; qu'elle s'éloigne seulement du roi de dix lieues, et je me retirerai à quarante.

Ces remontrances n'eurent pas au parlement le succès qu'il espéroit. Jacques de La Vaquerie, premier président, lui fit entendre

dans sa réponse qu'on s'apercevoit bien que son grand zèle pour le bien public n'étoit qu'une dispute de domination, une vraie querelle de famille, dont le parlement ne devoit pas se mêler. Le duc n'emporta de sa démarche qu'une exhortation de ne point troubler l'état, et de donner lui-même, comme premier prince du sang, l'exemple de la concorde et de la soumission, le fondement le plus assuré du bonheur des peuples. Ce prince ne fut pas plus heureux auprès de l'université, dont les suppôts très-nombreux auroient pu occasionner un soulèvement dans Paris. Il lui fit présenter un mémoire plein des mêmes griefs par lesquels il avoit espéré émouvoir le parlement. Elle le reçut, nomma des députés pour le porter au roi, sans y changer un seul mot, ni témoigner y prendre le moindre intérêt. Le duc envoya aussi dans les principales villes du royaume des agens qui se donnoient les mêmes mouvemens, et qui n'eurent pas un meilleur succès.

[1485] Madame, contre ces intrigues plus alarmantes que dangereuses, prit une résolution décisive. Le duc avoit voulu enlever le roi : ruse contre ruse, elle tenta de l'enlever lui-même au milieu de Paris, et les gens apostés pour l'exécution ne le manquèrent que de quelques minutes. Il se sauva à toute bride, prit la route de Pontoise, et se rendit à Ver-

neuil, dans le Perche, forteresse appartenante au duc d'Alençon, René, un de ses plus zélés partisans. Madame ramena le roi à Paris au commencement de l'année, en ôta le gouvernement au duc, le donna au vieux Chabannes, comte de Dammartin, dépouilla Dunois de celui du Dauphiné, les priva l'un et l'autre, ainsi que leurs amis déclarés, de leurs pensions, et cassa leurs compagnies d'ordonnance qui faisoient toute leur force.

Sitôt que l'adoucissement de la saison le permit, elle conduisit le roi à Evreux, et le fit protéger d'un bon corps de troupes prêtes à marcher sur Verneuil. Le duc d'Orléans s'y tenoit mal accompagné. Aucune ville, aucun seigneur ne se déclaroit pour lui. Il alloit tomber au pouvoir de son ennemi, si la principale noblesse, rassemblée autour du roi, ne servant qu'à regret contre le présomptif héritier de la couronne, n'eût employé sa médiation pour le réconcilier avec la cour. Il fut obligé de se rendre auprès du monarque, à peu près en posture de suppliant. Néanmoins on le reçut avec honneur. Il reprit sa place au conseil, mais ne recouvra ni ses charges ni ses pensions.

Cette espèce de dégradation, non-seulement mortifia le duc, mais encore aigrit les autres princes. Ils se sentirent blessés de ce que la gouvernante exerçoit son autorité d'une

manière si hautaine, de sorte que le comte de Dunois les trouva très-disposés à aider le prince disgracié dans une nouvelle entreprise qu'il tenta alors contre sa rivale. Il y fit entrer entre autres le connétable, dont on espéroit beaucoup à cause de l'autorité que sa charge lui donnoit sur les troupes. On piqua son amour propre, en lui représentant que sa belle-sœur manquoit absolument aux égards qu'elle devoit à son âge, à sa dignité et à ses lumières; que tout se décidoit sans lui; qu'à peine étoit-il appelé au conseil; et que, quand il y assistoit, les conclusions, la plupart du temps, étoient contraires à son avis. Le vieillard voulut faire voir qu'il n'étoit pas homme à se laisser ainsi mener, et promit de se mettre à la tête des troupes confédérées; Madame, de son côté, confia le commandement de l'armée qu'elle avoit rassemblée au jeune Louis de La Trémouille, dit depuis le Chevalier sans reproche, neveu du sire de Craon, et petit-fils du favori de Charles VII. Il n'avoit alors que vingt-quatre ans. Cependant le duc d'Orléans avoit gagné Baugenci, et attendoit les troupes que lui avoient promises le duc d'Angoulême, le vicomte de Narbonne, le duc d'Alençon, beaucoup d'autres seigneurs, et notamment le duc de Bretagne. Il avoit demandé à tous ces auxiliaires, sur lesquels il comptoit fermement, de faire marcher

leurs troupes sur Orléans, ne doutant pas que les habitans n'ouvrissent leurs portes aux secours destinés à leur seigneur ; mais Madame l'avoit prévenu ; et, en rappelant aux Orléanois que leur fidélité avoit sauvé l'état sous Charles VII, elle en obtint l'assurance d'une semblable fidélité à son petit-fils. Aussi, quand le duc les fit sonder, ils répondirent qu'ils l'admettroient volontiers avec sa maison, et non avec des gens de guerre. Au contraire, ils firent une réception soumise à madame, qui amena le roi dans leurs murs. Le duc s'en vengea en ravageant son propre apanage, et se priva ainsi lui-même de l'utile ressource des vivres qu'il auroit dû en tirer, et dont le défaut occasionna sa perte.

Entre les troupes qui devoient arriver au duc d'Orléans, les unes n'avoient même pas été levées, les autres étoient arrêtées et tenues en échec par des détachemens envoyés par Madame sur leur route, de sorte que le prince n'avoit d'armée qu'une forte garnison dans Baugenci quand le général de l'armée royale l'investit et le somma de se rendre. Il répondit d'abord avec quelque fierté ; mais, considérant de plus près l'état de dénuement où il se trouvoit, il demanda à traiter. Il ne lui fut proposé que deux conditions ; la première, qu'il recevroit garnison royale dans toutes les villes de son apanage ; la seconde, qu'il

éloigneroit de lui le comte de Dunois. Celle-ci lui paroissoit déshonorante et amère. Dunois, par intérêt pour lui-même, conseilla au duc de s'y soumettre, parce que, disoit-il, si le prince se laisse presser jusqu'à la nécessité de se rendre à discrétion, il trouvera une sauvegarde dans sa qualité de premier prince du sang, au lieu que sur ma tête pourra tomber la vengeance qu'on n'oseroit exercer contre le prince. Dunois se retira, comme il lui fut enjoint, dans la ville d'Ast, la seule qui restât au duc d'Orléans de la succession de Valentine de Milan sa grand'mère. Quand le vieux connétable, qui n'étoit plus qu'à douze lieues d'Orléans, apprit la défection du duc, il se prêta volontiers à un accommodement, qu'on lui fit aussi honorable qu'il fut possible. Les autres confédérés furent traités plus ou moins favorablement, selon la crainte qu'ils inspiroient, et tout parut rentrer dans l'ordre. Cette démonstration hostile, qu'on pourroit, en style vulgaire, nommer une *levée de boucliers*, fut appelée *la guerre folle*.

Le duc de Bretagne n'avoit pu fournir les secours auxquels il s'étoit engagé, parce qu'il se trouvoit dans l'embarras d'une guerre civile. Landais, par son arrogance, avoit soulevé contre lui une partie des seigneurs bretons; l'autre soutenoit le ministre, croyant

défendre son prince. Au moment où les armées étoient en présence, et prêtes à combattre, il prit, aux chefs, presque tous parens, un remords de penser à s'entre-détruire pour la querelle d'un homme de néant, dont le principal mérite consistoit à savoir fasciner l'esprit de leur souverain. Dans le même champ où ils alloient s'égorger ils s'accommodèrent, arrachèrent ensuite le favori à son foible maître, et le livrèrent aux tribunaux qui en firent si prompte justice, que le duc ne put trouver le temps d'expédier la grâce qu'il se réservoit de lui faire, dans le cas où il seroit condamné. Odet d'Aydie, sieur de Lescun, comte de Comminges et gouverneur de Guienne, qui n'avoit pas peu contribué à l'exécution hâtée de Landais, lui succéda dans la faveur. Il en avoit déjà joui, attiré en Bretagne à raison de l'alliance qu'il avoit avec le duc par la maison de Foix, Jeanne d'Aydie sa fille ayant été mariée à Jean de Foix, sieur de Lautrec, neveu de Gaston IV, comte de Foix, dont le duc avoit épousé l'une des filles. Dans le temps que ces mouvemens avoient lieu en Bretagne, Madame envoya une armée sur les frontières. Le duc, hors d'état de faire résistance, se soumit à un traité qui fut signé à Bourges. Il s'y engagea à ne fournir aux ennemis du roi ni troupes ni munitions, et à ne favoriser en rien ceux qui

pourroient s'élever contre l'administration actuelle.

[1486] A peu de jours de distance, François conclut à Bruges, avec Maximilien, devenu roi des Romains, un traité tout contraire. Par celui-ci, tous deux s'obligeoient à ne point poser les armes qu'ils n'eussent contraint le roi à éloigner ceux qui lui donnoient de mauvais conseils : on sent que ces paroles regardoient personnellement madame de Beaujeu, qu'ils appeloient dans leurs écrits *certaine femme*. Elle avoit malheureusement provoqué cette mesure par la publicité qu'elle avoit donnée, d'une part, à la confirmation de la vente que les héritiers de la maison de Blois avoient faite de leurs droits à son père ; et en ne dissimulant point assez le projet de réunir un jour la Bretagne à la couronne, tant par suite de ces droits qu'en vertu d'une transaction assez douteuse, procurée en 1448 par les soins du connétable de Richemont, et par laquelle les Penthièvre étoient rappelés au duché à défaut d'hoirs mâles de la branche régnante : et, d'autre part, en soutenant les Gantois qui sollicitoient les secours de la France. Pour ne point rompre la trève avec Maximilien, elle avoit contracté cet engagement en son seul et privé nom, et s'aida néanmoins des troupes de son frère. Les Gantois, au reste, également inhabiles à supporter l'es-

clavage et la liberté, ne surent point en profiter : ils prirent de la défiance des François, les congédièrent, massacrèrent les chefs de leur propre révolte, rappelèrent Maximilien, se livrèrent à lui, l'insultèrent ensuite, et se firent dépouiller de leurs moyens de défense et de leurs priviléges. Selon les conventions des contractans, Maximilien déclara la guerre à la France, prétextant qu'il n'en vouloit pas au jeune roi, qu'il regardoit toujours comme son gendre chéri, puisque la princesse Marguerite sa fille étoit élevée à la cour du monarque dans l'espérance de l'épouser, et qu'il s'en prenoit seulement à ceux qui gouvernoient sous son nom. Il ne demandoit autre chose sinon qu'on observât pour l'administration du royaume les règlemens faits dans les états de Tours.

« Je m'esbaïs bien, dit l'amiral de Graville au conseil, quand on y lut le manifeste de l'archiduc contre la France, je m'esbaïs bien de Maximilien, qui, ne possédant rien dans le royaume, prétend y faire la police. » Le sire de Beaujeu, que les reproches de mauvaise administration touchoient personnellement, donna un démenti à Maximilien et à tous ceux qui l'avoient imité, ce qui auroit dû affecter le duc d'Orléans qui étoit présent; mais, le plus foible alors, il ne répondit rien. Le connétable, venu avec mauvaise intention

à ce conseil où l'on devoit traiter de la guerre, après avoir exhalé en termes assez durs des mécontentemens qu'il couvoit depuis le dernier accommodement, déclara qu'il partoit pour se mettre à la tête des troupes, et faire avec Maximilien tel traité qu'il jugeroit convenable. Rien ne put le fléchir, il partit en effet; mais la cour le suivit : cette démarche satisfit son orgueil : dès lors il se laissa encore gagner par les caresses et les honneurs qu'on lui fit; et, en signe d'une parfaite réconciliation, il éloigna de sa maison Comines, qui désapprouvoit son changement, et qui tâchoit de lui inspirer de la fermeté. Au reste, ce concert étoit à peine inutile pour résister à Maximilien. Il avoit déclaré la guerre sans préparatifs suffisans, sans plan et sans argent. Il n'osa attaquer nulle part, fatigua en vain ses troupes, et les licencia de bonne heure.

Des raisons qu'on ignore avoient déterminé Comines, cet ancien ministre de Louis XI, à quitter le parti de la cour. Il s'étoit intimement lié avec Dunois, et ces deux hommes étoient bien capables d'opérer une grande révolution dans le gouvernement, s'ils avoient trouvé dans le duc d'Orléans un prince propre à seconder leurs projets. Mais le duc n'étoit pas naturellement factieux. Il se seroit volontiers contenté des prérogatives d'honneur et d'autorité attachées à son rang, sans prétendre

dominer exclusivement, s'il n'eût été entouré de conseillers qui, pour leur profit, lui souffloient l'ambition et la discorde. Il se livroit aux désirs qu'on lui inspiroit. Rien de si séduisant que le plan mis sous ses yeux : enlever la puissance à sa rivale, la reléguer loin de la cour, et, pendant qu'elle languiroit dans une retraite forcée, jouir sous un roi enfant de tout l'éclat du pouvoir souverain : se débarrasser d'une épouse laide et mal faite, pour donner la main à une jeune princesse dont les grâces se développoient rapidement et devançoient l'âge, et recevoir avec elle une souveraineté dont la possession alloit le rendre indépendant et assurer son sort pour toujours; telles étoient les prospérités dont on le flattoit. Il ne dédaignoit pas d'apporter des soins pour atteindre au succès, mais seulement de ceux qui étoient compatibles avec ses habitudes de luxe et de plaisir. Par exemple, il recevoit magnifiquement les seigneurs bretons qui venoient à la cour, cultivoit par des lettres, des présens et d'agréables galanteries, l'inclination du duc François pour lui, et le goût naissant de la princesse sa fille; il donna aussi des fêtes fréquentes et splendides, afin qu'on le crût uniquement occupé de frivolités, et que l'attention se fixât sur lui, pendant que Dunois, dans son exil d'Ast, préparoit à Ma-

dame de sérieuses occupations et des dangers dont elle ne se doutoit pas.

L'art des complots consiste principalement dans l'étude des circonstances et l'adresse à les saisir. Sur ce principe, on se plaira peut-être à se représenter Dunois rangeant sur les bords d'un cercle dont il occupe le centre tous les personnages qu'il destinoit à être acteurs dans son intrigue, jugeant leurs inclinations et pesant leurs intérêts. Le duc de Lorraine, non content du duché de Bar qui lui avoit été restitué, réclamoit la Provence, héritage de ses pères, que le roi venoit de réunir à la couronne, et menaçoit. Le duc de Savoie demandoit l'hommage du marquisat de Saluces, qu'il prétendoit lui être dû par le roi, et menaçoit aussi. Lescun, favori en Bretagne, et en même temps gouverneur en Guienne, pouvoit être flatté par l'espérance de se faire de ce côté un petit état souverain. Le sire d'Albret, les comtes de Béarn, de Bigorre et beaucoup de seigneurs de Gascogne, impatiens du joug que Louis XI leur avoit imposé, montroient des dispositions à revenir contre une soumission arrachée. Dunois se regardoit comme assuré par Lescun du duc de Bretagne et des seigneurs bretons, tous prévenus et irrités contre Madame pour des vues qu'impolitiquement elle avoit laissé transpirer sur

le sort futur de la Bretagne. Il ne doutoit pas non plus que Maximilien, maître, par son fils Philippe, des forces de la Flandre, et de celles de l'Allemagne, par sa qualité de roi des Romains, ayant déjà déclaré la guerre à la régente, n'aidât de tout son pouvoir les confédérés, ne fût-ce que pour plaire au duc de Bretagne, qui lui avoit promis sa fille Anne en mariage, et qui étoit outré contre madame de Beaujeu pour les conditions qu'elle lui avoit imposées dans le traité de Bourges. Quant aux seigneurs françois de l'intérieur, il y en avoit beaucoup de mécontens de n'être pas gratifiés de biens et de dignités selon leur désir. Il ne s'agissoit que de réchauffer ce désir, d'envenimer la jalousie, de piquer l'ambition; c'est à quoi travailloit efficacement Dunois, au risque de bouleverser sa patrie et d'y donner un accès facile à l'étranger. Du fond de sa solitude il eut l'adresse de concilier les intérêts différens et de les faire marcher tous vers le même but, qui étoit la destitution de la régente et l'enlèvement du roi: « car, disoit-il, la présence du roi ostés dehors, et tous les pairs nous suivront. » Il dressa son plan, marqua à chacun des confédérés sa route, son poste, le lieu de la réunion. Ce n'étoit pas, comme dans la *guerre folle*, une ville de province, mais Paris, la capitale, sur laquelle tous devoient marcher en même temps. Ses

mesures ainsi prises, Dunois quitte secrètement sa solitude d'Ast, et vient se poster à Parthenai en Poitou, ville qui lui appartenoit, afin d'être à portée de veiller sur ce qui se passeroit en Bretagne, où il avoit établi le foyer de l'explosion qu'il préparoit. A la nouvelle de cette démarche, qui étoit une vraie désobéissance aux ordres du roi, Madame lui en envoie demander le motif et l'exhorter à retourner dans la ville d'Ast, ou à se retirer dans un endroit moins suspect que Parthenai; il répond fièrement : « Je suis chez moi; » et il reste.

[1487] Son arrivée à Parthenai n'étoit pas ce qui avoit donné la première connoissance de la conspiration. Une de ses lettres interceptée avoit appris que plusieurs officiers de la maison du roi, conseillers d'état et magistrats, étoient de la faction. Madame fit arrêter le grand aumônier Geoffroy de Pompadour, trois seigneurs de la maison d'Amboise, Comines et plusieurs autres moins importans. Elle envoya aussi des corps de troupes pour s'opposer à celles des factieux qui seroient déjà en marche, et pour empêcher leur réunion. En même temps elle dépêcha à Orléans le maréchal de Gié pour sommer le duc, qui étoit dans cette ville, de venir auprès du roi, avec commandement exprès de se rendre maître de sa personne s'il refusoit d'obéir. Le prince

reçoit le maréchal avec les grâces et l'affabilité d'un homme de cour, donne des ordres pour son départ, prie Gié d'aller l'annoncer, et lui engage sa parole qu'il va le suivre; et, sitôt qu'il se voit débarrassé de ce surveillant, il se sauve en Bretagne.

Madame, sans perdre de temps, et quoique au cœur de l'hiver, mène le roi, à la tête d'une bonne armée, droit en Guienne. Toutes les villes lui ouvrent les portes. Le lieutenant de Lescun, qui étoit son frère, n'ose se défendre, et achète la continuation de ses pensions et d'autres grâces, en livrant à l'armée royale toutes les forteresses. Lescun, qui étoit alors en Bretagne, est ainsi dépouillé, et son gouvernement est donné au sire de Beaujeu. Charles, duc d'Angoulême, cousin germain du duc d'Orléans, se voyant serré par l'armée royale, demande grâce, et l'obtient. Madame, pour se l'attacher, lui fait épouser Louise de Savoie, nièce de son mari; et ce fut de ce mariage que naquit François I. Pour Dunois, après avoir écrit en Flandre pour en appeler des secours, et les avoir attendus en vain quelque temps, n'entendant point parler de marche de soldats, et voyant qu'aucun de ses complices ne s'ébranloit, retenus tous ou par la crainte, ou par la mauvaise saison, ou par d'autres considérations, il prend, comme le chef de sa famille, le parti le plus sûr, et

gagne la Bretagne. Ainsi croula son édifice. Tous les ligués de cette partie posent les armes de gré ou de force, et Madame, après avoir pacifié le midi, amène le jeune monarque son frère dans le voisinage de la Bretagne, avec une armée d'observation.

La régente ne resta pas long-temps oisive. Le duc d'Orléans et les autres princes confédérés avoient été suivis en Bretagne par leurs courtisans, la plupart jeunes gens respirant la guerre et les plaisirs; ils ne portèrent pas dans le lieu de leur refuge la morne tristesse d'éxilés. Le vieux duc François, qui s'étoit toujours beaucoup plus occupé de divertissemens que d'affaires, fut charmé de se trouver environné de cette jeunesse dont la gaîté sembloit le rajeunir. Il ne vivoit plus qu'au milieu d'eux. Insensiblement les graves seigneurs bretons s'éloignèrent d'une cour qui ne convenoit pas à leur caractère, jaloux surtout des vues trop marquées du duc d'Orléans sur l'héritière du duché, et de ce que leur souverain ne se conduisoit plus que par les avis des principaux réfugiés, dont plusieurs, tels que Lescun et le prince d'Orange même, neveu du duc de Bretagne, avoient quelque temps servi d'espions à madame de Beaujeu. Ils murmurèrent, et adressèrent à leur souverain des plaintes qui ne furent pas écoutées. Alors quelques-uns d'entre eux formèrent une véri-

table ligue, et firent des préparatifs de guerre, dont le but, disoient-ils, étoit l'expulsion de ces étrangers.

Madame, attentive à ces mouvemens, dont elle dirigeoit peut-être une partie, leur offrit des secours. Ils en avoient besoin, parce que l'armée ducale étoit plus forte que celle des barons ; ils désiroient les François, mais ils les craignoient : aussi firent-ils un traité dans lequel on remarque bien plus la précaution du soupçon que l'abandon de la confiance. Ils recevront les troupes du roi, mais il ne pourra leur envoyer que quatre cents lances et quatre mille hommes d'infanterie. Ces troupes françoises seront commandées par un Breton ; elles ne pourront faire le siége d'aucune place où le duc auroit établi sa résidence, et le roi les retirera sitôt que le duc d'Orléans et les trois seigneurs nommés dans leur plainte seront sortis de la province. Les conditions auroient été encore plus restreignantes, que Madame les auroient acceptées. C'étoit beaucoup que d'entrer librement en Bretagne. Elle comptoit sur les circonstances et sur son adresse pour s'y maintenir.

La guerre commença avec ces espérances, et peu s'en fallut que Madame ne les vît se réaliser dès la première campagne. Après plusieurs petits combats, de poste en poste, les François firent reculer le duc, et le forcèrent

de se renfermer dans la ville de Nantes avec les princes et leurs compagnons de fortune, et ils y mirent le siége malgré les conditions du traité. La place étoit bien fortifiée ; mais elle fut si bien attaquée, que madame de Beaujeu ne douta pas qu'elle ne fût bientôt prise avec tous ceux qu'elle renfermoit. Dans le transport de sa joie, elle en triompha devant le maréchal de Rieux, le principal auteur de la ligue des barons ; mais le Breton, qui n'avoit jamais eu intention, non plus que ses confédérés, que son prince fût poussé à l'extrémité, et surtout qu'il tombât entre les mains des François, fit assez clairement à la gouvernante le reproche qu'elle outrepassoit leurs conventions en poursuivant le duc dans son dernier asile, et ajouta qu'au surplus il ne croyoit pas que les troupes royales entrassent dans la ville ni par force ni par composition.

Cependant il le craignoit et se repentoit déjà de son imprudence, lorsqu'il arriva aux assiégés des secours presque inespérés. Maximilien, qui aspiroit à la main d'Anne pour lui, et à celle d'Isabelle sa sœur pour Philippe, son fils, fit partir de Flandre quinze cents hommes de vieilles troupes allemandes qui abordèrent à Saint-Malo, et s'introduisirent à Nantes par un côté que les François, en trop petit nombre, avoient été forcés de laisser libre. Dix mille Bas-Bretons, appre-

mant le danger de leur souverain, mal armés, mais pleins de courage, accoururent et furent aussi introduits. Ces renforts, joints à ce qui restoit au duc de fidèles sujets renfermés avec lui et les François réfugiés, firent des sorties si fréquentes et si heureuses, que l'armée royale leva le siége.

Elle alla se dédommager sur plusieurs villes importantes dont elle s'empara. Entre celles dont elle s'approchoit, il s'en trouva une dont la position pouvoit être utile à des projets ultérieurs; mais elle appartenoit au comte d'Avaugour, fils naturel du duc; un mouvement secret d'ambition lui avoit fait méconnoître les droits de la nature, et l'espoir de l'emporter peut-être sur ses sœurs l'avoit attaché à la confédération. Cette considération importante, qui auroit dû être pour cette ville une sauvegarde, n'arrêta pas Madame; et La Trémouille, général de l'armée royale, la prit et y mit garnison. Cette imprudence, qui a été quelquefois imitée par des auxiliaires plus avides que serviables, ouvrit les yeux aux principaux seigneurs bretons : ils ne doutèrent pas que l'intention de Madame ne fût de se rendre assez forte dans la Bretagne pour y donner la loi à la mort du duc François, que ses infirmités, suite d'une vie déréglée, pouvoient rendre très-prochaine.

Rien ne les retenoit plus dans son alliance,

que le dépit de plier sous le duc d'Orléans, devenu tout puissant en Bretagne. Mais les revers de la campagne avoient usé son crédit. Il y avoit eu parmi les Bretons restés fidèles des murmures, des révoltes même, à l'occasion des François réfugiés. La position des princes devenoit chaque jour plus embarrassante, et leur conseil jugea qu'il falloit tout tenter pour opérer une réconciliation avec les barons dissidens. Pour en aplanir les voies, ils publièrent qu'ils étoient prêts à rentrer en France, pour peu qu'on leur fît des conditions supportables, et ils demandèrent un sauf-conduit à la cour pour en traiter. Le sauf-conduit fut accordé, et Lescun partit pour la Normandie, où se trouvoit Madame. Avant de s'y rendre, il alla trouver le maréchal de Rieux à Ancenis, et le conjura, au nom des ducs et des princes, de cesser de mettre obstacle à un rapprochement d'où dépendoit le salut de sa patrie. D'après les dispositions du maréchal, il ne fut pas difficile à être persuadé; et, comme il ne cherchoit qu'une honnête occasion de rompre avec la France, il profita de celle-ci : il adjoignit un agent à Lescun, le chargea de seconder ses demandes; et, en cas de refus, de déclarer qu'il se croyoit délié de ses engagemens, puisqu'il ne les avoit contractés qu'afin d'obtenir l'évacuation des princes hors du territoire de la Bretagne, ce à quoi

ils offroient eux-mêmes de se soumettre. Mais les conditions de Lescun auprès de Madame furent si exorbitantes, et présentées d'un ton si hautain, qu'elles furent rejetées avec mépris.

Le maréchal de Rieux, qui s'y attendoit, prend brusquement son parti. Profitant d'un rassemblement de ses collègues, indiqué à Châteaubriant, il s'y rend en force; et, après avoir exposé en peu de mots le projet de la France, qu'il avoit pressenti dans sa conversation avec Madame pendant le siége de Nantes, et démontrant qu'il n'y avoit d'autre moyen d'en empêcher l'exécution que de se réconcilier avec leur duc, il ajoute : « Je ne prétends violenter personne; ceux qui sont tentés de rentrer dans leur devoir peuvent rester ici et compter sur mon amitié; ceux qui aimeront mieux persister dans l'alliance de la France auront la liberté de sortir avec armes et bagages. Délibérez. » Il n'y en eut qu'un petit nombre qui profitèrent de la liberté de se retirer, et les autres se rendirent avec le maréchal à la cour du duc. Ils y furent bien reçus, reprirent leurs fonctions auprès de lui, et on leur rendit leurs dignités et leurs biens, dont ils avoient été privés par un arrêt solennel quand leur révolte éclata.

On ne devine pas pourquoi Lescun, reconnu pour habile, se conduisit d'une manière

à faire échouer sa négociation, et à retenir le duc d'Orléans et ses amis en Bretagne, dans un moment où leur présence pouvoit et devoit être très-utile au projet qu'il méditoit.

Pendant son gouvernement de Guienne, il avoit lié une amitié étroite avec Alain, sire d'Albret, très-riche possesseur dans le midi de la France, père de Jean, roi de Navarre, de trois autres fils et de quatre filles qu'il avoit eus de Françoise de Blois, arrière-petite-fille de Jeanne-la-Boiteuse, et fille de Guillaume, vicomte de Limoges, lequel avoit survécu à Charles, comte de Penthièvre, son aîné, celui dont la fille et l'héritière, Nicole, avoit vendu ses droits à Louis XI. Avec ce cortége d'enfans, environ cinquante ans d'âge, de la vigueur, à la vérité, mais la vigueur et la rudesse d'un vieux guerrier, Alain, quoique seigneur de grands états, n'étoit pas un parti sortable pour une princesse de quatorze ans. Cependant Lescun, qui, privé de fortune en Guienne, avoit intérêt à se procurer un grand état en Bretagne, entreprit de faire épouser la princesse héritière à son ami. Il montra au sire d'Albret des mesures si bien prises, et le flatta tellement du succès, que celui-ci leva des troupes, et partit dans la confiance qu'en arrivant il n'auroit qu'à présenter sa main pour obtenir celle de la jeune Anne, et rece-

voir l'assurance d'être mis en possession de ses états aussitôt après la mort du duc.

Quand Lescun se mit en tête ce bizarre projet, il n'ignoroit pas qu'il faudroit persuader le père, la fille, les seigneurs bretons et le duc d'Orléans; mais rien ne l'arrêta : « Ce mariage, dit-il au duc de Bretagne, réunira à jamais les maisons de Blois et de Montfort, vous donnera un gendre dont les droits sont antérieurs à ceux que réclame Charles VIII, et de plus un général habile, uniquement dépendant de vous, et capable de tenir en bride la troupe remuante de vos barons. » On doit se rappeler que François ne voyoit que par les yeux de ses favoris : Lescun tenoit ce poste, il remontroit, prioit, pressoit. Le duc oublie qu'il avoit donné parole à Maximilien, et qu'il lui avoit même fiancé sa fille : il oublie aussi que le duc d'Orléans lui plaît à lui-même et paroît goûté de la jeune princesse, et signe tout ce que son favori lui dicte pour son protégé. Le suffrage de madame de Laval, gouvernante des deux princesses, pouvoit être très-utile à déterminer son élève : Lescun l'obtint et se servit même de cette femme adroite pour attirer à son opinion le maréchal de Rieux. Depuis que ce seigneur avoit ramené les barons à leur souverain, il jouissoit d'un grand crédit, tant dans le conseil du duc qu'auprès des seigneurs. Lescun le

proposa pour exemple à ceux qu'il vouloit gagner : il les prit surtout par l'appât qui avoit amorcé leur duc ; savoir, que le sire d'Albret, représentant la branche de Blois, et confondant en sa personne, par son premier mariage avec une Montfort, les droits des deux maisons, finiroit une querelle qui avoit long-temps désolé leur patrie : de plus, le Gascon promettoit de faire venir des troupes nombreuses capables de défendre la Bretagne contre la France et contre tout autre prétendant, de ne se conduire que par les conseils des Bretons, et de ne jamais donner à d'autres qu'à eux les charges et les dignités de la province. Ces engagemens, de la part de ceux qui désirent, sont des moyens usés dont mille fois on a reconnu l'illusion, et qui cependant réussissent toujours. Lescun ne désespéra pas de leur succès, et il ne fut point trompé.

Le plus difficile à persuader étoit le duc d'Orléans. L'adroit Lescun, qui se disoit son ami, lui présente son projet d'un ton léger, comme une affaire de circonstance. « Quoique nous nous soyons, lui dit-il, assez bien défendus jusqu'à ce jour, ne croyez pas que nous puissions désormais résister seuls à toutes les forces de la France. Les Bretons perdent courage ; je doute qu'on puisse les ranimer si on ne leur montre un secours prochain. Or on ne peut en présenter un qui vienne plus à

propos que celui qu'offre le sire d'Albret. Sa prétention à la main de la princesse ne doit point arrêter, elle est visiblement extravagante ; et que risque-t-on à lui laisser cette espérance? Quand on aura profité de son secours, vous, prince, dans la fleur de l'âge, orné de tous les dons de la nature, déjà assuré du penchant de la jeune princesse, craignez-vous, si on ne réussit pas à faire entendre raison au vieux soupirant et à l'engager à se retirer de lui-même, craignez-vous de ne le pouvoir écarter de force ? » Mais le duc d'Orléans crut au-dessous de lui de se prêter à une pareille ruse. Il ne voulut pas qu'on donnât sous son nom au sire d'Albret des espérances illusoires, et obligea même ceux de ses partisans qui avoient agréé le projet, de retirer leur parole. Lescun n'eut garde de faire connoître à son protégé cette difficulté, qui étoit accompagnée de beaucoup d'autres obstacles, et Alain arriva avec ses troupes.

[1488] Lescun, au retour de sa fausse négociation pour le rappel du duc d'Orléans en France, lui avoit annoncé que madame préparoit contre lui et ses complices un coup éclatant ; cette menace se réalisa par un lit de justice, auquel on appela les princes et les pairs. Dans cette assemblée, qui fut très-auguste, l'avocat-général qui porta la parole confondit et assimila les torts du duc d'Or-

léans, auteur et fauteur des troubles en France, avec ceux du duc de Bretagne, coupable de félonie, en ce qu'il soutenoit un rebelle et affectoit un ton d'égalité avec le roi, auquel il n'avoit point encore rendu son hommage. Il leur associa le jeune Philippe, comte de Flandre, âgé de neuf ans, et l'accusa de collusion avec eux, pour ne s'être pas rendu à l'assemblée des pairs, quoiqu'on lui eût envoyé des passe-ports. Mais, quand le jeune prince eût été d'un âge à vouloir par lui-même, il auroit eu dans ce moment d'autres occupations. Son père étoit alors prisonnier des Brugeois révoltés, par lesquels il avoit eu la maladresse de se laisser surprendre, et qui, profitant de la protection de la France qu'ils avoient réclamée, en abusoient indignement, en dévouant à la mort les officiers de l'archiduc, saisis avec lui. Quoi qu'il en soit, les trois vassaux furent *criés* à la table de marbre et ajournés à deux mois. Ce fut à cette vaine formalité qu'aboutit une procédure dont le public, d'après la solennité imposante qu'on y avoit apportée, attendoit une autre issue. Les partisans seuls des princes furent déclarés rebelles et dépouillés de leurs biens. Madame, mêlant la politique à la vengeance, se contenta d'avoir inquiété les deux ducs, et ne voulut pas les pousser à l'extrémité, de peur qu'ils n'appelassent le roi d'Angleterre à leur secours.

Il s'étoit passé dans ce pays des évènemens qui avoient empêché ces anciens ennemis de la France de se mêler des affaires de ce royaume. Edouard IV, en mourant, avoit laissé la tutelle de ses deux fils, encore enfans, au duc de Glocester son frère. Il assassina ses deux neveux, et prit la couronne sous le nom de Richard III. Le monstre périt ensuite dans une bataille que lui livra Henri Tudor, comte de Richemond. Celui-ci, par sa mère, héritière du rameau légitimé de Sommerset, étoit le dernier rejeton de la maison de Lancastre. Il monta sur le trône à l'aide des secours que lui avoient fournis le roi de France et le duc de Bretagne. Pour cette raison, Henri VII se piquoit d'une exacte neutralité entre les deux princes. Cependant son intérêt le faisoit pencher pour le Breton. Il souhaitoit que la France ne se rendît pas assez forte en Bretagne pour y faire la loi; mais il n'apportoit à l'invasion dont la province étoit menacée que le foible obstacle de la négociation, et madame de Beaujeu (1), digne fille de Louis XI, amusoit le monarque par des démonstrations d'une confiance sans bornes. Elle le rendoit déposi-

(1) Cette année elle devint duchesse de Bourbon, par la mort du connétable et du cardinal de Bourbon, tous deux aînés du sire de Beaujeu.

taire de ses secrets, lui expliquoit ce qu'elle auroit pu faire contre la Bretagne, si elle n'eût été retenue par l'intérêt qu'il y prenoit; elle lui demandoit ses conseils, abandonnoit tout à son arbitrage, et le rendoit maître des conditions, pendant que les troupes françoises avançoient sourdement, et s'emparoient des principales villes de la Bretagne. La nation angloise, que sa haine invétérée contre la France rendoit clairvoyante, souffroit de l'inaction de son roi. Plusieurs seigneurs levèrent des troupes; et, malgré la paix existante entre les deux royaumes, ils menèrent des secours en Bretagne; de sorte qu'il se trouvoit des enseignes angloises dans l'armée ducale à la bataille de Saint-Aubin, qu'on peut dire avoir décidé du sort de la Bretagne, quoiqu'il n'ait été fixé que trois ans après.

L'armée royale assiégeoit Fougères, rampart de la province du côté du Maine et de l'Anjou. L'importance du poste fit prendre aux Bretons la résolution de tout tenter pour en faire lever le siége. Ils se mirent en chemin avec tous leurs auxiliaires, anglois, allemands, gascons et émigrés françois. Il ne régnoit pas une grande union entre les chefs, surtout entre le sire d'Albret et le duc d'Orléans. Le premier, mal reçu en arrivant de la jeune princesse, qu'il croyoit devoir épouser sur-le-champ, attribuoit les froideurs dont elle l'accabloit à

la passion secrète que le duc avoit su lui inspirer. Il résolut de se défaire de ce rival, et choisit le temps de la marche de l'armée.

Le duc d'Orléans est averti que la nuit, à heure convenue, on doit entrer dans sa tente pour l'assassiner. Il communique cet avis au prince d'Orange et à d'autres amis, qui se rassemblent chez lui, sortent à l'heure indiquée, et rencontrent le sire d'Albert avec une grosse troupe, qui s'avançoit en silence. Le duc leur demande ce qu'ils viennent faire en pleine nuit dans son quartier ; ils répondent qu'ils font une ronde, et qu'ils ont voulu s'assurer par eux-mêmes de la vigilance des sentinelles. On se retire de part et d'autre sans plus grande explication ; mais le lendemain le duc d'Orléans accuse en plein conseil le sire d'Albret d'avoir voulu l'assassiner. Le sire nie le fait et demande réparation. Déjà les capitaines se rangeoient de chaque côté, selon leurs affections, et étoient prêts à se charger. L'armée alloit se détruire, si les remontrances des moins bouillans n'eussent suspendu les ressentimens.

On continua à marcher vers Fougères; mais on arriva trop tard. La garnison, après plusieurs sorties malheureuses, avoit été forcée de se rendre. L'armée bretonne, en apprenant cette nouvelle, rétrograde ; l'armée françoise la poursuit. Elles se joignent près

d'une petite ville nommée Saint-Aubin-du-Cormier. Le duc d'Orléans et ses compagnons de fortune combattirent dans l'infanterie. Ils choisirent ce poste afin de désabuser les Bretons, auxquels on avoit persuadé que ces exilés, pour obtenir leur grâce, se rendroient, pendant l'action, aux escadrons ennemis, et fondroient de concert sur leurs hôtes. Ils voulurent écarter jusqu'à l'ombre du soupçon en se mettant dans l'impossibilité d'exécuter un pareil projet, et cette délicatesse causa leur malheur. Soit par force, soit avec dessein, l'infanterie françoise recula d'abord devant l'infanterie bretonne ; mais celle-ci, en avançant toujours, prêta le flanc à une embuscade de cavalerie françoise, dont le choc inattendu tarda peu à l'enfoncer et à la mettre en désordre. Le duc d'Orléans, le prince d'Orange, et la troupe des guerriers attachés à leur sort, qui voulurent résister, furent enveloppés et faits prisonniers.

La Trémouille traita les princes avec tous les égards dus à leur rang. Il les invita à sa table avec les capitaines qui les accompagnoient ; mais à la fin du repas, à un signal convenu, un de ses officiers se lève, sort, et rentre avec deux cordeliers. A cet aspect les princes pâlissent. « Princes, leur dit La Trémouille, rassurez-vous : il ne m'appartient pas de prononcer sur votre destinée ; cela est

réservé au roi. Mais vous, capitaines, qui avez été pris en combattant contre votre souverain et votre patrie, mettez promptement ordre aux affaires de votre conscience. » En vain les princes demandent grâce pour leurs malheureux complices, La Trémouille est inexorable, et leur fait trancher la tête. Le duc d'Orléans, après avoir été promené en diverses prisons, fut renfermé dans la tour de Bourges, où il étoit resserré la nuit dans une cage de fer. Le prince d'Orange fut traité moins durement.

La défaite de Saint-Aubin détermina les Bretons à demander la paix. Quand leur proposition fut présentée au conseil d'état, le plus grand nombre des conseillers, surtout les plus attachés à la gouvernante, opinoient à continuer la guerre, parce que, disoient-ils, jamais peut-être on ne retrouveroit l'occasion de s'emparer aussi facilement d'une province aussi importante. Leur avis alloit passer, lorsque le chancelier, Guillaume de Rochefort, se leva et dit : « Ceux qui ont parlé avant moi ont montré que la conquête de la Bretagne est facile; personne n'a examiné si elle est juste. C'étoit cependant par là qu'il falloit commencer. Sans doute, continua-t-il, pour un prince sans religion, il suffit qu'un pays voisin soit à sa bienséance pour qu'il se croie autorisé à s'en emparer; mais un prince

chrétien a d'autres règles à suivre dans sa conduite. Il doit à l'univers l'exemple de la justice. Le roi, je le sais, réclame des droits sur la Bretagne ; mais ces droits n'ont pas encore été soumis à la censure des lois. Que l'on nomme promptement des commissaires éclairés et intègres, qu'on leur fournisse les titres respectifs, et qu'on leur laisse une entière liberté de les discuter. Si, après un sévère examen, les prétentions du roi sont jugées injustes, ou même douteuses, il n'y a point à délibérer ; la conquête de la Bretagne fût-elle encore plus facile, il faut y renoncer. » Le chancelier ajouta que les motifs du délai ne pouvoient que faire honneur au roi, et qu'ils gagneroient infailliblement les Bretons les plus opiniâtres, lesquels se feroient scrupule de résister à un monarque dont les étendards étoient précédés par l'égide de la justice, et qu'on verroit les François contribuer plus volontiers à une guerre aussi juste, et le soldat en affronter plus hardiment les hasards.

Ce que peut l'éloquence de l'équité dans la bouche d'un honnête homme! Le conseil revint à l'avis de Rochefort. On convint d'entendre les Bretons. Des commissaires, nommés de part et d'autre, se réunirent à Sablé, et conclurent un traité. Le duc s'engagea à faire sortir de ses états tous les étrangers qui déplaisoient à la France, à ne les y jamais

recevoir, et à ne marier ses filles que de l'aveu du roi. Le monarque, de son côté, promit de les traiter comme ses bonnes parentes. Tous les nobles, barons, ecclésiastiques, et les grandes villes, dit le traité, le garantiront par serment; et, pour plus grande sûreté de son accomplissement, le roi gardera en dépôt les villes de Saint-Malo, Dinan, Fougères, Vitré et Saint-Aubin, y mettra des garnisons, et les retirera de toutes les autres. Il fut encore stipulé d'autres articles de moindre importance, mais tous à l'avantage de la France.

Le duc François avoit à peine eu le temps de signer ce traité, qu'il mourut. Il confia l'autorité, pendant la minorité des deux princesses ses filles, au maréchal de Rieux, avec injonction de prendre, dans les circonstances difficiles, conseil de Dunois, de Lescun et du sire d'Albret. Ce vieux prétendant, soutenu par Lescun, fort lié avec le maréchal et avec madame de Laval, crut déjà tenir la main de l'héritière. Il se fit donner par le vice-chancelier une procuration, au nom de la princesse, pour obtenir de Rome la dispense que leur parenté rendoit nécessaire. Anne n'avoit pas quatorze ans; dans un âge encore si tendre, elle étoit déjà capable de prendre une résolution et d'y persister. Elle avoit une véritable aversion pour le vieux Gascon. Indi-

gnée de sa téméraire démarche, elle ordonne au chancelier Philippe de Montauban d'y mettre opposition. Alain fait dire au magistrat que, s'il a l'audace de la signifier, *il lui fera la tête sanglante*. Le chancelier ne se laisse pas intimider. Dunois, à qui la captivité du duc d'Orléans avoit peut-être déjà fait concevoir un autre plan, soutient Montauban. Celui-ci ameute les officiers allemands de Maximilien, intéressés à ne point laisser passer à un autre la princesse fiancée à leur maître; et, à l'aide de leur puissante intervention et des conseils de Dunois, elle échappe à cette première tentative contre sa liberté.

En envoyant donner avis à la cour de France de la mort du duc, Rieux demanda l'exécution du traité de Sablé. Le roi promit de s'y conformer, mais en posant pour condition préliminaire, qu'étant seigneur suzerain des jeunes princesses, il seroit déclaré leur tuteur; que ses droits et ceux des héritiers à la succession de la Bretagne étant litigieux, on les soumettroit à un examen, et qu'avant la décision elles ne prendroient pas le titre de duchesses. Le conseil de Bretagne répondit qu'il désiroit se conformer aux dispositions du traité de Sablé; et que, comme il imposoit l'obligation de le faire garantir par les trois états, la princesse alloit les convo-

quer, et que les dernières propositions seroient soumises à leur discussion.

[1489-90] Les poursuites du sire d'Albret continuoient, favorisées par le maréchal de Rieux, et toujours secrètement traversées par le comte de Dunois. On ne peut guère douter que cet adroit politique, voyant le duc d'Orléans prisonnier, son parti ruiné, et nulle ressource de ce côté, n'ait eu dessein de rentrer en grâce par quelque grand service, comme seroit celui de réunir la Bretagne à la France, en procurant le mariage du roi avec la princesse Anne, devenue unique héritière par la mort d'Isabelle sa sœur cadette. Elle étoit à Redon, place sans défense. Les partis, sous différens étendards, battoient la campagne autour d'elle, et la tenoient dans des alarmes continuelles. Elle redoutoit surtout Jean II, vicomte de Rohan, qui avoit épousé une fille du duc François I, cousin germain de son père, et qui aspiroit aussi à sa main pour son fils. A tout moment elle couroit risque d'être enlevée. On lui conseille et elle se résout de gagner Nantes, où elle pouvoit se flatter d'être plus en sûreté, et où elle devoit trouver non-seulement les riches meubles et les pierreries de son père, mais encore quelque argent, ressource précieuse dans la détresse qui la pressoit.

Anne part accompagnée d'une petite es-

corte, et mande au maréchal de Rieux et au sire d'Albret de venir au-devant d'elle pour assurer sa marche. Au lieu de se rendre sur le chemin, ils vont droit à Nantes, s'y emparent eux-mêmes des trésors sur lesquels comptoit la princesse, et y annoncent sa prochaine arrivée; mais en même temps ils persuadent aux bourgeois que Montauban et Dunois, qui l'accompagnent, et auxquels elle prodigue sa confiance, ne cherchent à s'introduire dans la place que pour la livrer aux François. Les habitans trompés envoient dire à leur souveraine qu'ils la recevront, mais avec douze personnes seulement. Comme elle avançoit, malgré cette injurieuse condition, le sire d'Albret et le maréchal, craignant que si elle entroit sa présence ne fît soulever la bourgeoisie, et qu'ils ne fussent plus maîtres dans la ville, sortent avec un fort détachement, dans le dessein d'enlever la princesse. Son escorte, toute foible qu'elle étoit, fit démonstration de résistance. Anne elle-même en donna le signal, en sautant en croupe sur le cheval de Dunois; et Rieux, honteux de se battre contre une jeune fille commise à sa garde, rentra tristement dans la ville. Réflexion faite cependant, il reparoît le lendemain, disposé cette fois à ne pas laisser perdre l'occasion. Anne présente encore le combat; mais Dunois, ne jugeant pas le défi

soutenable, obtient de pouvoir se retirer avec la princesse, sous la condition de la ramener lui-même dans la ville à un jour marqué, et donne Jean de Luan son ami, capitaine des gardes du duc d'Orléans, et échappé à Saint-Aubin, pour garant de sa parole. La vie de l'otage dépendoit de la fidélité de Dunois à sa promesse; mais l'otage, sentant combien il importoit au bonheur de la princesse de ne pas être remise à la discrétion du vieux Alain, se dévoue et mande à son ami que, quelque chose qui puisse lui arriver, il sauve la princesse. Dunois obéit à Luan, en tremblant pour ses jours. Rieux et d'Albret heureusement respectèrent la généreuse confiance du chevalier françois. Il ne lui arriva rien, et Dunois conduisit la princesse à Rennes, dont les habitans lui firent une réception honorable, et lui renouvelèrent le serment d'une inviolable fidélité, dont ils venoient récemment de donner la meilleure preuve, en faisant échouer les dispositions de La Trémouille pour s'emparer de leur ville.

Anne éprouvoit l'embarras attaché au malheur; des conseils, des promesses, de la commisération, et presque aucun secours. Henri VII écrivoit à la fille de son ancien ami des lettres affectueuses, pleines d'exhortations et de conseils : il lui mandoit surtout qu'elle se gardât bien d'écouter les agens de la France,

et qu'elle n'eût de confiance qu'aux siens. Il lui envoya, avec ses instructions, quelques troupes qui, à leur débarquement, se comportèrent à peu près comme dans un pays de conquête, et lui firent plus de mal que de bien. Ferdinand, roi d'Espagne, et Isabelle, mandoient aussi à l'orpheline qu'elle ne se laissât pas décourager; qu'ils feroient de leur côté pour elle une puissante diversion, sitôt qu'elle auroit reçu les renforts qu'elle attendoit d'Angleterre, de Flandre et d'Allemagne. De leur côté, les généraux de Charles VIII, en avançant dans la Bretagne, et s'emparant de tous les postes utiles, publioient que ce monarque ne se fortifioit dans la province que pour empêcher qu'elle ne devînt la proie des ambitieux, qui feignoient d'aspirer à la main de sa pupille pour envahir plus aisément sa souveraineté.

Au milieu de ces fallacieuses adulations, l'odieux Alain continuoit ses persécutions. Il paroît que le roi d'Angleterre l'appuyoit, afin d'avoir en Bretagne un duc de sa main. Ses partisans devenoient tous les jours plus pressans, et faisoient craindre une violence. Afin d'ôter à cet amant forcené toute prétention, et de se soustraire pour toujours à ses poursuites, Anne prend un parti extrême. Son père l'avoit fiancée à Maximilien. Ce prince, après neuf mois de captivité, venoit d'être

rendu à la liberté par les mesures efficaces de l'empereur, qui avoit fait entrer une armée en Flandre pour délivrer son fils. Anne lui fait savoir que, fidèle à l'engagement pris par son père, elle consent à l'épouser. Sur cette offre il auroit dû accourir; mais, retenu en Allemagne par une guerre d'ambition, il se contenta d'envoyer des ambassadeurs. Le principal d'entre eux étoit chargé de le représenter. Après la cérémonie ecclésiastique, la nouvelle épouse se mit au lit, et l'ambassadeur, tenant en main la procuration de son maître, mit une jambe nue dans le lit nuptial. Cérémonie bizarre qui fit tourner Maximilien en ridicule quand elle fut divulguée.

[1491] Tout cela se fit si secrètement que les plus familiers de la cour n'en eurent aucune connoissance, pas même Dunois, quoiqu'il fût très-assidu auprès de la princesse, et qu'il eût auprès d'elle assez de crédit pour les services qu'il lui avoit rendus en la défendant contre le sire d'Albret. Cet événement l'étonna fort quand il vint à l'apprendre. La prison du duc d'Orléans lui ayant ôté l'espérance de procurer au prince la main de la princesse, il travailloit alors à la mettre dans celle de Charles VIII, non-seulement pour son propre avantage, mais aussi pour celui du duc d'Orléans, dont il se flattoit d'obtenir la liberté par ce service. Quoique déconcerté

par ce brusque mariage, il ne se rebuta pas.

Il remontra à la cour de France, qui avoit agréé sa secrète médiation, que, si sincèrement on avoit dessein d'acquérir la Bretagne par le mariage de la princesse, il falloit prendre des moyens tout autres que ceux qu'on avoit employés jusqu'alors. Mal à propos, écrivit-il, on a fatigué le peuple breton par la guerre, et effrayé les seigneurs par l'ostentation d'une puissance attentatoire à leurs priviléges. Ce sont les demandes perpétuelles faites par Louis XI à François II, tantôt d'un hommage accompagné d'obligations onéreuses ou humiliantes, tantôt de renonciation forcée à toute autre alliance, qui ont aigri le père, dont le mécontentement a passé à la fille, et lui a inspiré pour la France un éloignement difficile à vaincre. On peut voir, par le simulacre de mariage qu'elle vient de se permettre, que, malgré la foiblesse de son âge, elle est capable d'une résolution ferme et même désespérée. On ne la ramènera qu'en lui montrant le dessein, non de la dominer, mais de placer sur sa tête une couronne due à sa naissance et à ses belles qualités. L'adroit négociateur ajoutoit que cette perspective deviendroit encore plus attrayante pour la princesse, si elle étoit présentée par le duc d'Orléans, parce qu'elle se rappeloit avec plaisir qu'il avoit daigné, lorsqu'elle ne faisoit que sortir

de l'enfance, lui marquer des sentimens qui la flattoient, et parce qu'elle croyoit que le prisonnier souffroit pour elle.

Pendant que madame de Beaujeu tenoit le prince sous bonne garde, elle s'étoit rendue facile pour la liberté de ses courtisans. Comines même, un des principaux conseillers du duc, fut tiré de sa cage de fer et rétabli dans une partie de ses biens et de ses honneurs. Elle ne s'opposa pas non plus à la délivrance du prince d'Orange, un des prisonniers de Saint-Aubin-du-Cormier, et qui avoit été regretté alors par le feu duc François et par sa fille. En sortant de prison, il eut permission d'aller en Bretagne, sous prétexte d'y rétablir sa santé et ses affaires; mais il fut en effet envoyé exprès pour aider Dunois à convertir la princesse. Quoique le ressentiment de la gouvernante dût être amorti depuis trois ans qu'elle tenoit le duc d'Orléans dans les fers, on ne crut pas apparemment qu'elle fût encore assez disposée en sa faveur, puisqu'on lui cacha les mesures qu'on prenoit pour sa délivrance. C'est du côté du jeune monarque que les sollicitations se tournèrent. Les tentatives furent long-temps inutiles. Charles, imbu des maximes politiques de sa sœur aînée, résistoit: un jour enfin, la cadette, épouse du duc d'Orléans, se présente devant son frère, en habits de deuil, les cheveux épars, toute en

larmes ; elle se précipite à ses genoux. Sa douleur sollicitoit d'autant plus la compassion, qu'on savoit que, disgrâciée de la nature, elle n'étoit pas épouse heureuse. Son frère la relève avec empressement ; ému lui-même jusqu'aux larmes, il l'embrasse, et lui dit : « Consolez-vous, ma sœur, vous obtiendrèz ce que vous souhaitez si ardemment. Fasse le ciel que vous n'ayez jamais à vous en repentir. »

Cependant, n'ayant pas encore fait usage de son autorité, le jeune monarque hésitoit à en commencer l'exercice par une mortification donnée à une sœur dont il étoit accoutumé à respecter les volontés ; mais à force d'instances on le détermina. Il prétexte une partie de chasse pour s'éloigner de la surveillance de la gouvernante, s'approche de Bourges, envoie deux de ses chambellans faire ouvrir les portes de la tour à son cousin. Il l'attendoit impatiemment dans un château voisin. Le prince arrive, embrasse les genoux du roi, sans pouvoir proférer une parole. Charles le serre plusieurs fois dans ses bras, et non content d'avoir employé le reste du jour à parler sans aigreur du passé, il lui fait dresser un lit dans sa chambre. De ce moment commença entre eux une affection qui ne s'est jamais démentie.

A cette nouvelle, madame de Beaujeu comprit que son autorité expiroit. Elle écri-

vit à son frère une lettre, dans laquelle elle disoit ne regretter que la perte de ses bonnes grâces. Le roi la rassura à cet égard, et lui témoigna le désir de continuer à se conduire par ses conseils; en effet, elle fut toujours consultée dans les grandes affaires. Il se fit une réconciliation générale à la cour. Le sire de Beaujeu s'efforça de faire oublier au duc d'Orléans, par ses prévenances, les procédés plus que sévères de sa femme. Les courtisans des deux partis se confondirent, et depuis jamais règne n'a été plus exempt de factions que celui de Charles VIII.

Il donna au nouveau réconcilié le gouvernement de Normandie, place de confiance, dans un moment où on pouvoit craindre que la position de cette province, à l'égard de l'Angleterre, ne favorisât les efforts que Henri VII pourroit faire pour traverser les vues de la France sur la Bretagne, et pour procurer, même au besoin, l'évasion de la jeune princesse. L'intrigue fut si habilement conduite, que peu à peu tous ses alentours furent gagnés; le maréchal de Rieux se réconcilia avec Dunois, et le sire d'Albret lui-même, proscrit en Bretagne et en France, fit sa paix avec celle-ci, s'attacha à sa cause, et livra, pour gage de sa foi, la ville de Nantes qu'il tenoit encore, et où il étoit menacé d'être forcé par les Anglois. Les difficultés les plus grandes

vinrent de la princesse elle-même. « Toute jeune qu'elle étoit, dit Daniel, âgée seulement de quatorze ans, elle faisoit paroître beaucoup d'esprit, de la grandeur d'âme et de la fierté. » Sans inclination pour Maximilien, elle se croyoit irrévocablement liée avec lui par le mariage qu'elle venoit de contracter, et des préjugés inspirés dès la plus tendre enfance lui donnoient de la haine pour la nation françoise et de l'aversion pour le roi. Aussi, dès que le chancelier Montauban, choisi par Dunois pour rompre la glace, lui eut parlé d'épouser ce prince, elle entra dans des transports de fureur, s'abandonna aux larmes et aux reproches, et s'écria qu'elle étoit trahie. Cependant, cette première impétuosité calmée, on l'accoutuma à écouter; mais aux douceurs de l'insinuation on jugea nécessaire de joindre des alarmes : enfin on l'attaqua comme une place à conquérir qui ne se rendroit qu'à la force, et avec tous les honneurs de la guerre.

Par le conseil de Dunois, les troupes françoises entrèrent en foule en Bretagne sous le commandement de La Trémouille. Il approchoit de Rennes par des circuits pour l'investir, et avançoit à proportion du besoin qu'on avoit d'effrayer la princesse. Les craintes n'étoient pas difficiles à inspirers. Anne ne se voyoit pas une garnison capable de résister à

La Trémouille, s'il arrivoit ; point d'ordres donnés pour lever des troupes, point de généraux, les coffres vides, tout son conseil gagné, demeurant dans l'inertie, et autour d'elle un peuple dans la consternation. Dans cette extrémité, il n'y eut pas jusqu'au duc d'Orléans, que Dunois s'étoit toujours proposé de rendre utile, soit pour lui procurer la liberté, soit pour consolider son crédit à la cour, qui ne fût employé par celle-ci pour achever d'ébranler la résolution de la jeune duchesse. L'exemple du sacrifice qu'il faisoit lui-même fut l'argument persuasif qu'il employa près d'elle pour en obtenir un consentement qui devoit assurer le bonheur des deux peuples. Le maréchal de Rieux, la dame de Laval, et beaucoup d'autres personnes de son intimité, ou séduites, ou persuadées, firent un effort commun contre elle, et lui dirent nettement qu'il falloit se déterminer à être ou reine de France ou princesse dépouillée.

Il ne lui restoit de défense que l'objection de son engagement avec Maximilien, et la difficulté d'échapper à la surveillance des Allemands, qui l'environnoient et l'observoient depuis son mariage comme leur propriété. Le scrupule lui conseilloit quelquefois d'aller joindre cet époux. Quel époux! lui répondoit-on, qui, au lieu de venir recevoir lui-

même votre main, vous a exposée à une cérémonie dont la bizarrerie devoit blesser votre délicatesse? Vous convient-il d'aller le chercher? S'il a montré si peu d'empressement pour Anne souveraine, comment recevra-t-il Anne privée de ses états et fugitive? Et à quelles calamités abandonnerez-vous les malheureux Bretons? François, Allemands, Anglois, Espagnols, tous fondront sur la Bretagne, pilleront les villes, ravageront les campagnes. Il naîtra entre les seigneurs des prétentions qui les mettront aux mains les uns contre les autres; ils déchireront la province en lambeaux, et la diviseront entre eux et les étrangers; au lieu que tout sera dans l'ordre, si avec un monarque jeune, et d'une grande réputation de bonté, vous daignez vous asseoir sur le premier trône du monde.

Cette brillante perspective n'étoit pas une illusion; mais l'honneur de la jeune princesse lui défendoit de l'envisager volontairement: elle voulut y être forcée. Rennes étoit investie; elle en soutint le siége, et ne se rendit que lorsqu'elle fut réduite à capituler. Dans le traité qu'elle conclut, elle stipula une entière liberté pour elle et pour les Allemands de se retirer. Mais cette condition n'étoit effectivement que pour ces derniers, qu'on avoit besoin de tromper, et auxquels on laissa l'opinion qu'ils alloient être employés à la con-

duire de Bretagne en Flandre, où devoit se rendre le roi des Romains, son époux. Elle fit elle-même des préparatifs pour ce prétendu voyage; et, pendant qu'on l'en croyoit uniquement occupée, elle part secrètement, accompagnée seulement du chancelier Montauban et de deux seigneurs bretons, prend la route de la Touraine, et se rend au château de Langeais, où le roi l'attendoit. Tout étoit prêt; les dispenses arrivées de Rome, le contrat dressé. Jamais il n'y en eut de plus simple. Anne, seule héritière de la Bretagne depuis la mort de sa sœur Isabelle, arrivée l'année précédente, transportoit au roi, si elle mouroit sans enfans, tous ses droits sur cette province; s'il mouroit le premier, aussi sans enfans, Anne rentroit dans tous ses droits, même dans ceux que la France avoit réclamés en différens temps. La veuve ne pourroit se remarier qu'au roi de France, successeur de son époux, et, s'il étoit lui-même engagé dans le mariage, qu'au plus proche héritier de la couronne, qui ne pourroit aliéner ses seigneuries qu'en faveur du roi. Le contrat signé, la cérémonie se fit dans la grande salle du château, aux yeux de tous ceux que le local permit d'y admettre. Dunois n'assista pas à son triomphe. Une attaque de goutte venoit de l'enlever au moment du départ.

[1492] De Langeais la cour se rendit à Saint-Denys, où la reine reçut la couronne. L'entrée des deux époux à Paris fut très-brillante, et suivie de fêtes qui ne firent pas négliger les affaires. Deux princes se montrèrent fort mécontens de ce mariage, Maximilien et Henri VII. Le premier avoit à se plaindre d'une double injure. Charles lui ravissoit sa femme, et faisoit divorce avec Marguerite sa fille, qui étoit actuellement élevée en France dans l'espérance du trône. Le roi, ne pouvant se dissimuler ses torts à son égard, crut devoir prévenir par une ambassade solennelle, non le père, que la colère transportoit outre mesure, mais le frère de la princesse, l'archiduc Philippe. La députation fut d'abord assez mal reçue, mais après quelques paroles d'aigreur, et que la circonstance rendoit excusables, on entra en explication. Les ambassadeurs dirent que la princesse autrichienne avoit toujours été traitée en France avec les égards et les attentions que son âge et son rang exigeoient, et qu'on étoit prêt à la faire reconduire le plus honorablement qu'il seroit possible; qu'on sentoit bien que cet événement devoit entraîner des modifications au traité d'Arras, et que le roi étoit prêt à nommer des commissaires pour y travailler. Par ce traité la France avoit obtenu l'Artois et la Franche-Comté. La pro-

position d'y faire des changemens étoit une ouverture qui présentoit à l'Autriche un moyen facile de recouvrer ces deux provinces en tout ou en partie. Maximilien, encore trop piqué, se refusa à ces offres, et déclara la guerre; mais il la fit mollement, et la France ne la poussa pas non plus avec vigueur.

Le roi d'Angleterre, moins offensé, se montra aussi irrité. Il assembla son parlement, y éclata en invectives et en menaces. Il aimoit à haranguer, s'en croyoit le talent, et se donna carrière en cette circonstance. « Le roi de France, dit-il, est un ambitieux qui vient d'envahir la Bretagne, un perfide qui viole les traités, et refuse de payer le tribut que son père et lui ont promis à l'Angleterre. J'irai, je me mettrai à la tête de mon armée, et je ne serai pas seul. Le roi des Romains armera le corps germanique. Les rois de Castille et d'Aragon tomberont sur la Gascogne et le Languedoc. Les brouilleries en France ne sont pas si épuisées qu'on ne puisse les faire renaître. Mais qu'avons-nous besoin de tant d'aides? Ne sont-ce pas nos pères qui ont triomphé seuls à Créci, à Poitiers et à Azincourt? La France compte beaucoup d'hommes et peu de soldats. Son infanterie est peu redoutable; quant à la cavalerie, qui fait toute sa force, il nous sera aisé d'éluder

son impétuosité. Maîtres de la plaine après le débarquement, nul doute que nous ne rendions ces cavaliers inutiles, en plaçant nos camps sur des hauteurs qui leur seront inaccessibles. Quant aux frais de la guerre, ne vous en effrayez pas d'avance ; ils ne seront pas si considérables qu'on se l'imagine, et j'aurai soin que la guerre nourrisse la guerre. J'exhorte les riches à fournir les fonds. Ils trouveront en France de quoi se dédommager. »

Il ne taxa personne, et son impôt n'en fut pas moins productif, par l'adresse de Morton son chancelier. Il se donnoit la peine d'endoctriner lui-même les percepteurs. « Quand vous verrez, leur disoit-il, un homme économe et frugal, vous lui représenterez que, dépensant peu, il a sans doute des épargnes considérables, dont il doit contribuer au salut de la patrie. A celui qui vit avec faste, ou dont le train a l'air de l'opulence, vous lui remontrerez qu'apparemment il a, pour se maintenir dans cet état, des ressources dont il est redevable à la protection du gouvernement, qu'il doit réciproquement soutenir par des sacrifices. On appela cet argument *la fourche de Morton*, parce que celui qui n'étoit pas percé par une pointe du dilemme n'échappoit pas à l'autre.

Henri, dans l'ardeur de l'enthousiasme

qu'il venoit d'inspirer, tira beaucoup d'argent dont il ne se pressa pas de se servir pour les préparatifs de guerre que la nation désiroit. Il l'entassa précieusement dans ses coffres pour son propre usage. Cependant, comme on ignoroit en France ses intentions pacifiques, on y prit des mesures comme contre un danger pressant. On leva des troupes. On fortifia les villes voisines de Calais, où l'Anglois pouvoit faire sa descente, et surtout, comme lui, on demanda de l'argent. Il paroissoit alors un aventurier nommé Perking, qui se disoit fils d'Édouard IV, et frère des deux enfans de ce prince, que le cruel Richard avoit assassinés dans la tour de Londres. Charles VIII l'accueillit et lui promit de seconder le parti qui se formoit pour lui en Angleterre; mais en même temps qu'il effrayoit Henri par la menace de secourir cette faction, il négocioit avec lui, et lui faisoit tomber les armes des mains en les remplissant d'or. Des trois articles qui composent le traité signé à Étaples, deux ne parlent que d'argent; six cent vingt mille écus d'or (1) pour la solde des Anglois envoyés au secours de la princesse de Bretagne, après la mort de son père: cent vingt mille écus pour cinq termes

(1) L'écu, ou pièce d'or de ce temps, étoit au titre de 23 karats, et à la taille de 70 au marc; ainsi sa valeur seroit aujourd'hui de 11 liv. 7 s.

de la pension promise par Louis XI au roi Édouard ; cinquante mille livres par an jusqu'à l'entier remboursement. Troisième article : le roi des Romains et son fils Philippe pourront accéder à ce traité. Si le roi les attaque, permis à l'Angleterre de les secourir ; s'ils sont aggresseurs, l'Angleterre ne pourra leur donner aucun secours.

[1493] Mais ils n'en eurent pas besoin. Charles acheta la paix par des sacrifices au-delà peut-être de leurs espérances. Lorsque Louis XI avoit accepté l'Artois et la Franche-Comté pour dot de la princesse Marguerite, fille de Maximilien, il possédoit déjà ces provinces par conquête. S'il consentit à les recevoir par contrat de mariage, c'étoit apparemment afin de légitimer le droit de la force. Charles VIII proposa de les rendre avec la princesse, excepté quelques villes et enclaves qu'il retiendroit, comme appartenant, de temps immémorial, à la couronne de France. Il ne réclama point les villes de Lille, Douai et Orchies, qui devoient revenir à la couronne par la restitution de l'Artois et de la comté de Bourgogne ; mais il ne rendit pas non plus le Mâconnois et l'Auxerrois ; et les prétentions de chacun furent réservées, à la charge de les poursuivre par voie amiable. Les princes autrichiens acceptèrent volontiers ces offres généreuses ; les deux provinces rentrèrent sous

leur domination, et la princesse, reconduite en Flandre avec de grands honneurs, épousa depuis Jean de Castille, fils de Ferdinand *le Catholique*, et après lui, Philibert II, duc de Savoie. C'est ainsi que la maison d'Autriche a su s'enrichir même par les mariages manqués.

La facilité du jeune monarque à se dépouiller n'échappa point à l'œil attentif de Ferdinand, roi d'Aragon. Ce prince possédoit des droits sur le Roussillon, que son père avoit, non pas cédé, mais engagé à Louis XI, à condition qu'en rendant la somme stipulée, la province lui seroit restituée. Cette clause, réclamée par l'Aragonois, et disputée par le François, avoit été souvent controversée entre eux, et ne cessoit d'être un motif d'aliénation et de guerre. Ferdinand, connoissant les dispositions du roi, renouvelle ses plaintes et sa demande. Le moment étoit opportun, Charles avoit en tête un projet dont il souhaitoit pouvoir uniquement s'occuper. Il prend brusquement son parti, et rend le Roussillon à Ferdinand, sans exiger ni la somme ni les intérêts. Il demande seulement que les anciens traités avec l'Espagne soient renouvelés, que par celui-ci Ferdinand et Isabelle renoncent expressément à toute alliance avec les ennemis de la France, et qu'ils promettent de ne point s'opposer aux projets des François sur l'Italie,

et de ne marier leurs enfans ni à ceux du roi des Romains ni à ceux du roi d'Angleterre. Les monarques espagnols promettent tout, s'engagent, jurent, reçoivent l'investiture de la province, et trois ou quatre ans après qu'ils sont en possession, ils marient une de leurs filles au fils de Maximilien, l'autre au fils de Henri VII; et prennent pour leur fils Marguerite, qui venoit de manquer la couronne de France. On rapporte de cette princesse, qu'allant de Flandre par mer trouver son nouvel époux, et accueillie d'une furieuse tempête, elle fit, dans le fort de l'orage, ces deux vers :

Ci gît Margot, la gente damoiselle,
Qu'eut deux marys, et sy mourut pucelle.

Est-ce le scrupule qui persuada à Charles le sacrifice du Roussillon? Des historiens l'ont cru, et ont même indiqué une manœuvre de Ferdinand, qui a pu faire naître ce sentiment. On a nommé ce prince le *Catholique*, et, eu égard à sa conduite oblique et ténébreuse, par un terme adouci, le *Politique*. Il a été le Louis XI de l'Espagne. Il gagna, dit-on, le père Maillard, cordelier, célèbre prédicateur, et confesseur de Charles VIII, qui montra à son pénitent l'âme de Louis XI détenue dans les feux du purgatoire, tant qu'il se maintiendroit lui-même dans la possession d'un

bien injustement retenu par son père; de là ce facile abandon, malgré l'avis opposé de tout le conseil et la réclamation des peuples qu'il abandonnoit. Il est très-possible, en effet, que l'âme timorée du jeune monarque se soit ouverte à la crainte inspirée par un remords de conscience, ou se soit alarmée par un sentiment de piété filiale; il est possible encore, ainsi que l'ont cru d'autres écrivains, qu'il ait été entraîné par le désir de signaler, par la justice et par ce trait de générosité, les jours où il commençoit à régner par lui-même; mais ces motifs, s'il les eut, furent aussi puissamment secondés par la passion d'une autre gloire exagérée, qui fut bien funeste à la France.

Mais, avant d'entamer le récit des entreprises auxquelles elle donna lieu, il est à propos d'oublier un instant les puissances de la terre, pour arrêter nos regards sur un simple particulier, qui ouvroit alors dans l'Occident une carrière immense au commerce, aux arts, aux sciences et à la politique. Christophe Colomb étoit son nom. Né à Gênes de parens navigateurs, il étoit navigateur lui-même, géographe et astronome. Génie vaste, il avoit entrevu que la mer devoit lier l'Europe et les Indes : âme ferme et intrépide, il entreprit de le prouver en franchissant l'espace qui les séparoit. Mais une

pareille expérience étoit au-dessus des forces d'un particulier ordinaire. Il s'adressa donc à sa patrie, qui le traita de visionnaire; à Charles VIII, qui, préoccupé d'autres soins, ne l'écouta pas; à l'avare Henri VII, qui le chassa; à Emmanuel, roi de Portugal, dont le conseil recueillit les projets de l'étranger et voulut lui en dérober l'honneur; à Ferdinand enfin, et à Isabelle, qui soutint huit ans ses espérances, et qui finit par l'éconduire encore après cette longue attente. Il se disposoit à quitter l'Espagne, lorsque deux protecteurs zélés l'y retinrent, et, lui conciliant la faveur de la reine, lui obtinrent par elle trois petits vaisseaux. Colomb trouva, non sans peine, quelques aventuriers qui voulurent bien partager sa fortune, et, le 3 août 1492, il appareilla enfin du port de Palos pour sa hasardeuse expédition. Il faut se reporter à l'état de la navigation à cette époque pour comprendre toute l'impression d'inquiétude et de terreur qu'une course aussi obstinée qu'infructueuse, pendant plus de deux mois, et sur une mer qui sembloit n'avoir pas de terme, dut répandre sur les équipages. Aussi fallut-il à Colomb, non-seulement une mesure peu commune d'intime conviction pour persister dans son entreprise, mais encore d'adresse et de fermeté, tantôt pour dissiper les terreurs de ses compagnons abat-

nus, et tantôt pour résister aux vœux, aux prières et aux menaces de ces mêmes compagnons mutinés, qui voulaient le forcer au retour. Au moment où il alloit se voir contraint de leur céder, et le soixante et dixième jour depuis son départ, sa longue persévérance fut enfin couronnée par la vue de l'île de Guanahami, l'une des Lucayes, et la première des découvertes américaines; car ce ne furent point les Indes qu'il rencontra, mais un nouvel hémisphère interposé entre elles et l'Europe.

Un étonnement mêlé d'admiration fut le sentiment général que produisit ce succès inespéré; le Portugal y joignit celui d'une généreuse émulation : il équipa des vaisseaux destinés à obtenir par une autre route, de semblables résultats. Vasco de Gama doubla le premier le cap redouté des Tempêtes, qui, dès lors, d'un meilleur augure, prit le nom de cap de Bonne-Espérance; et, après une navigation de six mille lieues il aborda réellement aux Indes. Là, des établissemens redevenus bientôt formidables aux premiers potentats de l'Asie changèrent et altérèrent tous les rapports politiques et commerciaux reconnus jusqu'alors; et, donnant aux Portugais une prépondérance sur le commerce, que l'exiguité de leur territoire sembloit leur refuser; leur assignèrent aussi dès lors

une place nouvelle entre les puissances de l'Europe. Mais revenons à Charles, dont l'expédition imprudente date justement de l'époque de la grande découverte de Colomb.

On peut se représenter Charles sortant du château d'Amboise après la mort de son père, comme un jeune homme échappant aux liens d'une discipline sévère, qu'il rompt pour la première fois. Dans sa position, chacun forme des projets selon son état. Charles étoit roi : il rêva guerres, combats, conquêtes, et prétendit bien ne pas se contenir dans le cercle étroit où son père avoit vécu. Alexandre, Charlemagne, héros dont il se faisoit raconter les exploits, étoient les modèles qu'il se proposoit; mais par où commencer ? Quel peuple assujettira-t-il ? L'Italie, de tous temps si fertile en événemens célèbres, fut la contrée qui lui offrit une arène où il crut pouvoir déployer son courage et placer ses trophées à côté de ceux des Césars.

Deux maisons d'Anjou, issues de celle de France, avoient depuis deux siècles occupé le trône de Naples, échu à la première par conquête, et à la seconde par adoption. Alphonse V, roi d'Aragon, par une suite de victoires mêlées d'intrigues, en avoit renversé le roi René, héritier de la seconde maison d'Anjou, et oncle de Louis XI, et y avoit placé Ferdinand son fils naturel. Louis,

fidèle à sa politique de ne pas rendre ses parens trop puissans, ne secourut pas René. Ce prince, orné des vertus douces qui lui ont acquis le surnom de *Bon*, préféra, à un royaume sans cesse agité, une vie tranquille dans la société des savans, et l'exercice des arts agréables qu'il cultivoit avec succès. Il partageoit ses loisirs entre la Provence et l'Anjou, qu'il rendit heureux. En mourant il laissa le royaume de Naples dont il n'étoit plus que titulaire, au comte du Maine son neveu. Celui-ci mourut sans enfans, et fit aussi un testament par lequel il adoptoit pour ses héritiers Louis XI, le dauphin, et leurs successeurs sur le trône de France.

Cet héritage, qui ne pouvoit s'obtenir sans guerre, ouvrit à l'imagination de Charles VIII un vaste champ d'espérances, dont il croyoit le succès infaillible. L'Italie étoit partagée en principautés et en républiques jalouses, et perpétuellement armées les unes contre les autres. Le jeune monarque ne doutoit pas que, se présentant à la tête d'une nombreuse armée, au milieu de ces rivaux, tous n'accourussent à lui pour obtenir sa médiation ou ses secours; qu'il ne devînt leur arbitre ou leur vainqueur, et que plusieurs même des chefs mercenaires qui servoient alternativement les petites puissances qui les soudoyoient, ne vinssent grossir ses bataillons

pour avoir part à ses conquêtes. Aucune ville alors, aucune citadelle ne pourroit retarder sa marche triomphante : Rome seroit forcée de lui ouvrir ses portes. Arrivé sur les frontières de Naples, quels princes auroit-il à y combattre ? Le vieux Ferdinand, le plus vicieux et le plus méprisé de tous les hommes ; Alphonse son fils, détesté par sa cruauté ; et enfin un jeune Ferdinand, fils d'Alphonse, à peine sorti de l'adolescence. Charles étoit très-persuadé qu'à son approche les seigneurs et les peuples se déclareroient pour lui, préférant l'honneur de vivre sous le sceptre du monarque françois, héritier des princes angevins, leurs maîtres légitimes, à la honte de courber la tête sous le joug d'une race bâtarde.

Ce n'est pas outrer les intentions du jeune monarque que de dire qu'à son projet sur Naples il ajoutoit celui de s'emparer de Constantinople, et de chasser les Turcs de l'Europe. Le trône ottoman étoit occupé par Bajazet II, il lui avoit été disputé par Zizim son frère : celui-ci, vaincu dans une bataille, s'étoit réfugié chez les chevaliers de Rhodes, d'où il avoit passé en France. Innocent VIII, fondant sur le prince turc le succès d'une croisade, le demanda à Charles VIII, qui l'accorda, sous la condition expresse que le prince musulman lui seroit rendu quand il le

redemanderoit. Cette clause suffiroit pour manifester l'intention de jeune monarque; mais on sait de plus qu'il attira à sa cour André Paléologue, neveu et héritier du dernier empereur de Constantinople, qu'il eut avec lui de fréquentes conférences, qu'il lui fit des gratifications considérables, et on a la probabilité qu'il signa avec le prince grec un traité, par lequel celui-ci lui transportoit tous ses droits sur l'empire de Constantinople.

Cette conquête étoit donc la chimère de Charles; mais il ne devoit y songer qu'après qu'il auroit atteint son but principal, savoir, la couronne de Naples. Le projet sur Naples fut discuté dans un grand conseil tenu au Plessis-lès-Tours. Le seigneur de Graville, amiral de France, remontra avec beaucoup de force les difficultés de l'entreprise. « La commencera-t-on par mer? dit-il, nous n'avons point de vaisseaux. Par terre? il faudra traverser les états de douze ou quinze principautés ou républiques, et les soumettre ou les gagner, avec le risque de les trouver ensuite traîtres ou inconstantes. Tout le monde parle d'aller, et personne ne parle du retour. On n'est point effrayé de l'idée d'enfermer un roi de France à trois cents lieues de son royaume, entre tant de princes et de villes si opposés d'intérêts et de politique. C'est cette opposition même, dit-on, qui fera notre

sûreté ; mais est-il sans exemple qu'après de grandes tempêtes dans ce pays, le calme s'y soit tout à coup rétabli? et si ces Italiens, nation ombrageuse et versatile, viennent à s'accommoder, resserrés alors au milieu d'eux, et à leur merci, que deviendrons-nous? Graville fit encore d'autres objections très-sensées, tirées de la jalousie des Anglois, de la haine de Maximilien, devenu empereur, et de la politique du roi d'Espagne.

Mais le parti du roi étoit pris, et il s'y trouva confirmé par l'empressement de tous les princes d'Italie à rechercher son alliance. L'un offroit des vivres, l'autre des troupes, quelques-uns seulement le passage. Les Vénitiens, les plus dangereux de ceux qu'il ne falloit pas avoir contre soi, promettoient la neutralité, mais de mauvaise grâce, comme gens qui se défioient, et dont par conséquent il falloit se défier. Le pape seul se déclaroit assez ouvertement contre l'expédition, qu'il avoit désirée lorsque le roi Ferdinand refusoit de lui faire hommage du royaume de Naples. Le pontife exigeoit cette soumission, fondé sur l'usage. Tant que l'Aragonois persista dans son refus, Alexandre VII (Rodrigue Borgia), qui occupoit alors le saint siége, ne fut pas fâché que son hommagé fût menacé des armes des François, afin de le contraindre de faire acte de vassal ; mais, sitôt

que Ferdinand eut promis de se soumettre, Alexandre envoya à Charles un légat pour essayer de le détourner de son entreprise, et, n'ayant pu l'en dissuader, il se déclara ouvertement pour Ferdinand. Le roi, pour modérer son zèle, lui donna l'inquiétude de la convocation d'un concile général. Nul pape n'avoit eu plus à craindre une pareille assemblée qu'Alexandre, qui déshonoroit la chaire de saint Pierre par l'ostentation de tous les vices.

Un autre Italien, Ludovic Sforce, surnommé le Maure, devenu fameux par ses crimes, désiroit aussi l'irruption des François par le même motif d'inquiéter et d'embarrasser le roi Ferdinand. Il étoit tuteur de Jean Galéas son neveu, auquel appartenoit le duché de Milan, comme fils de Galéas Marie, aîne de Ludovic et de Bonne de Savoie, tante de Charles VIII. Ce jeune prince avoit épousé la petite-fille du monarque napolitain. Depuis le mariage, le tuteur tenoit les deux époux renfermés dans le château de Pavie, sous prétexte de les mettre en sûreté contre les émeutes populaires, qu'il excitoit lui-même. On ne voyoit que trop qu'il en vouloit aux états de son pupille. Comme le grand-père pouvoit mettre obstacle à son dessein, il fut un des plus ardens à provoquer une guerre qui devoit occuper assez Ferdinand pour qu'il ne songeât

point aux intérêts du mari de sa petite-fille. Ludovic obtint du futur conquérant de Naples un traité d'alliance offensive et défensive. Le roi signa aussi une convention avec plusieurs seigneurs napolitains, mécontens et réfugiés auprès de lui. Ceux-ci promettoient de susciter une révolution dans le royaume. Sur leur parole, dont il regardoit les effets comme assurés, Charles congédia, sans vouloir les entendre, des ambassadeurs que Ferdinand lui envoya pour s'expliquer et se concilier avec lui. Le vieux roi, qui avoit fait la guerre toute sa vie, fut si fâché de s'y voir engagé au moment où il espéroit quelque repos, qu'il en mourut de chagrin. Alphonse son fils lui succéda.

[1494] Charles VIII commença son expédition comme fera tout monarque françois qui voudra réussir : en excitant l'enthousiasme de la nation. Il indiqua un grand tournoi à Lyon. La noblesse y accourut de toutes les provinces. Au milieu des plaisirs de cette fête militaire, le jeune monarque annonce l'expédition d'Italie, et déclare qu'il la commandera en personne. Non-seulement toute cette jeunesse brillante, mais les guerriers mêmes blanchis sous le harnois, veulent y prendre part. Il ne resta de seigneurs que quelques-uns des plus âgés, que le roi chargea du gouvernement avec la princesse Anne de Beaujeu

sa sœur. Il partit dans le mois d'août, fut attaqué de la petite vérole dans la ville d'Ast, où le rendez-vous général étoit marqué, et en guérit promptement.

Pendant sa convalescence, le duc d'Orléans, qu'il avoit mis à la tête d'une des opérations les plus importantes de l'expédition, vint lui annoncer des succès qui ouvroient aux François le chemin de Naples. Le nouveau roi Alphonse, dans le double dessein de retarder la marche des François, et de tirer son gendre Galéas, sa fille, et leur fils âgé de quatre ans, des mains du farouche Ludovic-le-Maure, leva une armée, dont le but étoit de s'emparer du Milanez. Il l'embarqua sur des vaisseaux dont le roi d'Aragon son parent lui fournit la plus grande partie; sa flotte, commandée par le prince Frédéric son frère, devoit porter les troupes sur les côtes de la Toscane, d'où elles auroient pénétré dans le duché de Milan, dont elles se seroient emparées. Le duc d'Orléans, à la tête d'une flotte bien inférieure, manœuvra si bien que, sans grands combats, il força Frédéric de rentrer dans le port de Naples et de renoncer à ses desseins.

Ainsi Charles avança sans obstacle vers Milan, où Ludovic l'attendoit, plus inquiet que satisfait de l'arrivée d'un pareil auxiliaire. Quand il avoit sollicité la guerre, il croyoit que le roi commenceroit par des attaques par-

tielles, sous des généraux dont lui Ludovic pourroit modérer les progrès; mais quand il le vit déployer toute sa puissance, venir en personne, et en état de lui faire la loi, il commença à s'apercevoir du danger dans lequel sa perfide politique l'avoit jeté. Il dissimula cependant son inquiétude, et vint avec l'air de la satisfaction au-devant du jeune monarque, menant la princesse de Ferrare, son épouse, accompagnée de toute sa cour.

La description de cette entrevue, faite par le continuateur de Velly, peut donner une idée du luxe et des modes du temps : « La princesse montoit un superbe cheval, couvert de drap d'or et de velours cramoisi. Elle avoit une robe de drap d'or vert, recouverte d'une gaze légère; ses cheveux, noués avec un ruban, tomboient avec grâce sur ses épaules et sur son sein; elle avoit sur sa tête un chapeau de soie cramoisie, surmonté de cinq ou six plumes rouges et grises. Son cortége étoit composé de vingt-deux dames de la première qualité, vêtues comme elle, et de six chars couverts de drap d'or, et remplis des plus rares beautés de l'Italie. Charles ne voulut pas souffrir que la princesse mît pied à terre, disant qu'il iroit le lendemain à son logis lui rendre la première visite. Il la trouva encore plus magnifique et mieux parée que la veille. Elle avoit une robe de satin vert, couverte de

diamans, de rubis et de perles; les manches, étroites et déchiquetées dans toute leur longueur, laissoient voir la chemise, et n'étoient attachées que par des rubans gris, dont les bouts pendoient jusqu'à terre; cette robe, qui lui découvroit entièrement la gorge, étoit garnie d'un rang de grosses perles, séparées au milieu par un rubis d'une grosseur et d'un éclat remarquable. Elle étoit coiffée comme la veille, excepté qu'au lieu d'un chapeau elle portoit une toque de velours, surmontée d'aigrettes, et chargée de pierreries. Le jeune roi, après un compliment fort court, lui proposa une danse françoise; elle l'accepta et s'en acquitta de bonne grâce; et, à son exemple, les dames de sa compagnie ne refusèrent pas la main des cavaliers de la suite du roi.» Cette visite, au lieu d'une cérémonie, devint un bal, et toute l'armée prit part à ces divertissemens. Ayant ainsi commencé, les François ne continuèrent que trop à traiter cette guerre en partie de plaisir, jusqu'au moment où les Italiens, moins contens de ces fêtes que leurs femmes, les changèrent en combats.

Ludovic avoit fait préparer à Pavie, par où le roi devoit passer, la plus belle maison de la ville: mais Charles alla droit au château où étoit retenu Jean Galéas, avec son épouse, fille d'Alphonse, et leur fils. Cette brusque visite, que Ludovic n'apprit qu'au moment

qu'elle se faisoit, l'embarrassa beaucoup. Il arriva lorsque le roi étoit prêt à entrer dans la chambre, et prit le parti de l'introduire lui-même. Charles trouva son cousin, qui étoit à peu près de son âge, étendu, presque mourant, sur son lit. Le malade tourna sur le roi ses yeux languissans, avec l'expression d'un homme qui demande du secours. Pendant que Charles ému lui adressoit des paroles de consolation, la jeune duchesse, avertie de la présence du monarque, échappe à ses gardes, s'élance dans la chambre, les cheveux épars, le visage baigné de larmes, se précipite aux genoux du roi, implore sa protection pour son mari, pour elle et pour son fils, et encore pour son malheureux père, « qui n'a pas, disoit-elle, mérité votre disgrâce, et qui en passera par toutes les conditions que vous lui imposerez. » Cette dernière demande refroidit le roi, qui jusque-là avoit écouté la suppliante avec attendrissement. Il lui répondit d'un air embarrassé que la chose étoit trop avancée. Ludovic aperçut la nuance du mécontentement qui se répandoit sur le visage du roi, et le tira promptement de ce lieu, où le spectacle de la désolation pouvoit ramener des sentimens de compassion. Quelques jours après, Jean mourut empoisonné, dit-on. Ludovic se fit élire duc par les Milanois, au préjudice de son petit-neveu, et cet événement réalisa les

soupçons qu'on avoit des projets du tuteur sur les états de son pupille.

Du Milanez, Charles entra sur les terres de la république de Florence, et la sévérité avec laquelle il traita la première place frontière qui fit résistance, amena les Florentins à un accommodement. Pierre de Médicis, que la haine publique poursuivoit comme auteur de la guerre, étoit chef de leur députation. Pour se faire un mérite de l'accord, il prévint ses collègues auprès du roi, et se hâta de conclure un traité par lequel il livra sur-le-champ les forteresses de la république, qui en étoient la clé de ce côté. De retour à Florence, il y fut désavoué et obligé de fuir. Mais, comme le mal étoit sans remède, les chefs du nouveau gouvernement ne purent que ratifier le traité en leur nom. A cet effet, ils envoyèrent au roi une nouvelle députation, à la tête de laquelle étoit le fameux Jérôme Savonarole, dominicain enthousiaste, qui se donnoit pour prophète, et qui prédit des succès à Charles.

Cependant le roi, qui étoit averti par la mort du jeune Galéas, et par d'autres intrigues qu'il avoit découvertes, et dont Ludovic s'étoit mal justifié, de se défier de la fidélité d'un pareil homme, auroit dû s'assurer de ses forteresses par des garnisons, qui, en cas de besoin, auroient protégé son retour. C'étoit l'avis de son conseil, où l'on avoit proposé de

conquérir le Milanez pour le duc d'Orléans, auquel il appartenoit incontestablement, comme héritier des Visconti. Mais Charles ne s'y rendit point, et ne se crut point autorisé, par la déloyauté de Ludovic, à manquer à la foi qu'il lui avoit donnée, et à la confiance avec laquelle le duc s'étoit livré à lui. Il ne montra pas plus de prévoyance dans les traités qu'il conclut avec les républiques de Florence et de Sienne, et d'autres états moins importans, mais qui tous avoient des troupes et des places de résistance, que la prudence lui conseilloit d'occuper. A l'exception de quatre villes frontières de l'état de Florence qu'il se fit remettre, et de Pise, qu'en passant il délivra du joug des Florentins, Charles se contenta de tirer des autres de l'argent, dont il avoit grand besoin; car les taxes imposées en France pour cette expédition n'avoient pas produit à beaucoup près ce qu'on en espéroit. On a dit, mais sans preuve, que Guillaume Briçonnet, qui avoit dans le conseil appuyé d'abord cette entreprise, mit ensuite des obstacles à la levée des deniers, gagné par Alexandre VI, qui lui promit le chapeau de cardinal s'il le délivroit des François de quelque manière que ce fût.

Le pape s'étoit absolument tourné du côté d'Alphonse, non-seulement parce que ce roi s'étoit engagé à lui faire hommage de sa cou-

ronne de Naples, mais encore parce qu'il avoit donné, dans ce royaume, des établissemens à deux de ses enfans, nés ainsi que plusieurs autres dans un honteux concubinage, dont Alexandre ne rougissoit pas. Au grand scandale de la chrétienté, il avoit proposé à Bajazet une ligue avec Alphonse contre le monarque françois, et avoit instruit l'empereur turc des projets de Charles sur Constantinople, et de l'intention où il étoit de se servir du prince Zizim pour allumer une guerre civile dans l'empire ottoman. La ligue n'eut pas lieu; mais cette démarche du successeur des apôtres établit entre lui et Bajazet, un des plus ardens sectateurs de Mahomet, une secrète intelligence dont on croit que le malheureux Zizim fut la victime. Quand Alexandre vit que les mesures qu'il avoit employées jusque-là avoient été infructueuses pour détourner Charles de s'avancer vers Rome, il essaya si les menaces d'anathème ne pourroient pas mieux protéger les terres de l'église. Mais le roi répondit à ses envoyés : « J'ai fait vœu d'aller visiter le tombeau des saints apôtres, et je l'accomplirai. » Et il continua son chemin. A peu de distance de Rome, le pape l'envoya prier de n'y pas entrer. Démarche encore inutile. Le monarque se présenta aux portes; elles lui furent ouvertes sans difficulté. Il entra avec tout l'appareil militaire, non

pas menaçant, mais éclatant et pompeux. C'étoit dans le mois de décembre, au commencement de la nuit. Les soldats portoient des flambeaux, les maisons étoient illuminées, le peuple poussoit des cris de joie. Les troupes s'établirent paisiblement dans tous les postes que les Napolitains se hâtèrent d'évacuer, et dès le lendemain le roi de France exerça tous les actes de la souveraineté dans la capitale du monde chrétien.

Le pape, renfermé dans le château Saint-Ange, y étoit dans une grande perplexité. Sa conscience lui disoit qu'il avoit commis assez de crimes pour subir un procès humiliant, dont la fin pourroit être la déposition, une prison perpétuelle, peut-être la mort. Mais le conseil du roi considéra qu'un grand éclat seroit un scandale, que la déposition du pape causeroit peut-être un schisme, dont les suites seroient plus funestes que l'impunité du pontife. On se détermina donc à la négociation. Briçonnet, qui fut un des principaux conciliateurs, y gagna ce qu'il avoit tant désiré, le chapeau de cardinal. Il fut stipulé que le pape s'uniroit au roi pour la défense de l'Italie; qu'il laisseroit à la garde du monarque quatre villes de ses états, jusqu'à la conquête du royaume de Naples; que les cardinaux qui s'étoient déclarés pour la France ne seroient point inquiétés, et qu'Alexandre

mettroit entre les mains du roi le sultan Zizim, pour s'en servir au bien de la chrétienté. Le cardinal César Borgia, fils d'Alexandre, convint de rester auprès du roi comme otage, et le monarque s'engagea de rendre solennellement au souverain pontife l'obédience filiale.

Cette cérémonie fut éclatante. Le pape y affecta une supériorité qui le dédommagea un moment des craintes qu'il avoit éprouvées dans son asile du château Saint-Ange; mais il eut la douleur de voir mettre garnison dans ses quatre places. Il livra le prince Zizim, qui mourut quatre jours après. On croit qu'Alexandre VI, dont on peut tout soupçonner, l'avoit fait empoisonner auparavant. Il paroît même assez certain qu'il reçut de Bajazet, pour ce crime, une somme de trois cent mille écus. Les autres conditions du traité avec Charles VIII furent observées à peu près de même, c'est-à-dire qu'elles furent ou éludées ou violées ouvertement. Les cardinaux du parti de France éprouvèrent des mauvais traimens, l'exil, la prison, et quelques-uns la mort. L'otage Borgia, afin de laisser à son père le plaisir d'une vengeance sans aucun risque, se sauva d'auprès du roi dès le lendemain que le monarque eut quitté Rome, où il avoit consumé un mois en cérémonies inutiles.

[1495] Pendant ce temps il se faisoit à Naples une révolution qui pouvoit être très-

nuisible à l'entreprise. Le roi Alphonse, sous le règne de son père Ferdinand, avoit contribué à l'assassinat de vingt-quatre barons rebelles d'abord, mais rentrés en grâce, et qui furent massacrés à la suite d'un repas auquel ils avoient été invités par le père et le fils. De plus, il étoit regardé par le peuple comme complice des vexations éprouvées sous le père, et qui continuoient depuis qu'il étoit sur le trône. Persuadé que la haine conçue contre lui étoit irremédiable, il abdiqua, déposa la couronne, et la plaça sur la tête de Ferdinand son fils, dans l'idée que les Napolitains, voyant le sceptre entre les mains d'un jeune prince qui montroit des talens et des vertus, reviendroient de leur aversion pour sa famille. Ferdinand étoit en effet noble dans ses manières, brave et affable. Il avoit donné à Rome une preuve remarquable de fermeté. Il s'y trouvoit auprès d'Alexandre VI, lorsque le pontife, au lieu de défendre la ville comme il le pouvoit, et comme le jeune prince l'y excitoit, se sauva dans le château Saint-Ange. Le pape, en laissant l'entrée libre aux François, avoit demandé un sauf-conduit pour le Napolitain; mais le prince dédaigna cette faveur de son ennemi, et se retira fièrement avec sa petite troupe à la vue des François, au hasard d'être écrasé par une armée entière.

Dans la courte durée de son règne, ce prince a montré les talens d'un guerrier et les vertus d'un bon roi. Quoique la fortune l'abandonnât toujours, jamais il n'en désespéra. Avec des troupes mal disciplinées, choisissant bien ses postes, il eut souvent le courage d'attendre les bataillons françois; mais la terreur étoit si grande que, sitôt que ceux-ci paroissoient, les Italiens prenoient la fuite. Les forteresses ouvroient leurs portes à de simples détachemens. Le malheureux Ferdinand couroit de l'une à l'autre sans pouvoir les rassurer, risquant même d'être livré à l'ennemi par ces hommes que la frayeur aveugloit. Enfin, chassé de ville en ville par la défection successive de ses sujets, il arrive à Naples, la trouve dans un état effroyable de trouble et de confusion, entre dans son palais, y reste quelques heures livré à d'amères réflexions, en sort accompagné de quelques seigneurs, appelle le peuple sur la place, et lui dit:

« Je prends à témoin Dieu qui m'entend, et ceux d'entre vous qui ont été à portée de me connoître, que je n'ai jamais ambitionné le trône que pour regagner vos cœurs par une conduite opposée à celle de mon père et de mon aïeul. » Après cette déclaration d'une conscience pure et d'une âme honnête, il rejeta ses malheurs non sur l'infidélité du peuple, mais sur la lâcheté des soldats et la

trahison des chefs, et montra qu'il y auroit encore beaucoup de ressources si on vouloit se défendre. « Je me sens, ajouta-t-il, assez de courage pour terminer ma vie par une mort digne d'un roi; mais, comme je ne le pourrois sans exposer la vie et la fortune de mes sujets, et sans faire répandre des flots de sang, je cède à l'orage, et je dépose un sceptre que je n'avois accepté que pour faire des heureux. Je vous conseille et vous exhorte de traiter avec la France; et, afin que vous le puissiez sans honte, je vous remets le serment de fidélité que vous m'avez prêté, et vous souhaite toute sorte de bonheur et de prospérité sous votre nouveau maître. Si l'orgueil du conquérant vous rend son joug insupportable, et vous fait regretter votre légitime souverain, je ne serai pas loin, et vous me trouverez toujours disposé à répandre pour vous jusqu'à la dernière goutte de mon sang. Si, au contraire, vous vivez en paix avec vos nouveaux maîtres, ne craignez point que je trouble jamais votre repos. Je me consolerai dans ma retraite par l'idée de votre bonheur. Tout exilé que je vais être, je supporterai ma disgrâce avec moins d'amertume, si vous confessez que depuis que je respire je n'ai offensé personne, que j'ai cherché tous les moyens de vous rendre heureux, et qu'enfin ce ne sont point mes fautes qui m'ont précipité du trône.»

Ce discours arracha des larmes ; mais la populace, entendant que le roi abdiquoit, se jette sur les appartemens extérieurs du palais, et les pille. Ferdinand, indigné, fond, l'épée à la main, sur cette canaille insolente, la dissipe, descend sur le port, choisit les vaisseaux qu'il veut emmener, et fait brûler les autres ; rentrant ensuite dans le château pour mettre ordre à son départ, il conjecture, à quelques signes, que la garnison, composée de cinq cents Allemands, a formé le complot de le vendre aux François ; il leur abandonne tous les meubles, et, pendant qu'ils se les partagent, il s'enfuit par une porte secrète, et gagne l'île d'Ischia. Le gouverneur du fort, placé par lui-même dans ce poste, déclare qu'il ne le recevra que lui second. Ferdinand accepte la condition, se jette en entrant sur le perfide, le renverse, le foule aux pieds à la vue de sa garnison, qui reste immobile d'étonnement, et il se rend maître de la citadelle.

Charles, vainqueur de tous les obstacles, ou plutôt n'en ayant éprouvé que de très-foibles, fut reçu dans Naples avec pompe et avec les témoignages de la plus grande allégresse. Tout le royaume suivit avec empressement l'exemple de la capitale. Il restoit à Ferdinand, dans Naples, le château Neuf et celui de l'OEuf. Le gouverneur laissé dans

le premier, craignant de la part de la garnison allemande le traitement qu'elle avoit destiné au roi, se sauva comme lui, et les Allemands se rendirent sans coup férir. Le château de l'OEuf soutint quelques attaques. Il étoit gardé par Frédéric, oncle du roi, celui à qui Louis XI avoit autrefois donné sa nièce, Anne de Savoie, et avec elle le Roussillon et la Cerdagne. Ce prince avoit été élevé à la cour de Louis XI, et s'y étoit fait des amis. Par leur moyen, il essaya d'entrer en négociation, non-seulement touchant le sort de sa citadelle, mais encore sur la grande affaire de la possession du royaume. Il offrit, au nom de son neveu, d'abdiquer la couronne, à condition qu'en récompense de sa démission on lui donneroit le duché de Calabre et le titre de premier baron du royaume. Les commissaires du roi proposoient des terres considérables en France, plutôt qu'une concession accompagnée d'un titre important, dans un état dont le roi abdiquoit la couronne. Mais comme en désespérant il reste toujours quelque espérance, *in spem contra spem*, Ferdinand refusa, et l'oncle et le neveu se retirèrent en Sicile.

Le monarque françois fut couronné à Naples dans le mois de mai, avec une magnificence qui surpassa celle de toutes les fêtes qui avoient précédé. Dans la cavalcade il por-

toit sur sa tête une couronne d'or, dans la main droite un globe, dans la gauche un sceptre, et étoit vêtu d'un riche manteau d'écarlate doublé d'hermine. On crut remarquer dans ces ornemens une allusion à ses projets sur l'empire de Constantinople. En effet, ils n'étoient pas si chimériques. Il se développa, dans les îles de l'Archipel et parmi les Grecs de la terre ferme, un plan de révolte qui inquiéta Bajazet quand il en eut connoissance, et il l'eut par les Vénitiens et par Alexandre VI. Celui-ci d'ailleurs excitoit le roi d'Espagne à maintenir par de prompts secours la maison d'Aragon sur le trône de Naples.

Pendant qu'il se tramoit ainsi un complot dangereux contre les François, le roi s'amusoit à des fêtes, visitoit les curiosités du pays, tenoit une cour splendide, et les courtisans françois traitoient les seigneurs napolitains, tantôt avec la légèreté de parole naturelle à la nation, tantôt avec la hauteur de vainqueurs dédaigneux. Ils se montroient peu scrupuleux sur les pratiques religieuses, inconséquence que le clergé et le peuple souffroient impatiemment; et trop peu réservés surtout avec les femmes, autre défaut bien propre à choquer des hommes déjà portés par caractère à la jalousie. Les commandans des villes, les capitaines des garnisons et leurs soldats, à l'exemple de ceux de la capitale, se permet-

toient avec les habitans une conduite libre, que ceux-ci regardoient comme licencieuse; et insensiblement le premier enthousiasme pour les François se refroidit.

Le roi ne s'apercevoit pas de cette tiédeur, et étoit bien loin d'en craindre les suites, parce qu'il s'imaginoit qu'une diminution d'impôts lui avoit absolument gagné le cœur du peuple. On pourroit dire que Comines fut presque le seul qui, éloigné du tourbillon des plaisirs, ne se laissa pas entraîner par une confiance présomptueuse. Il résidoit à Venise, où il avoit été envoyé pour surveiller le sénat, qui jusqu'alors avoit donné lieu de croire qu'il n'étoit rien moins que disposé en faveur des François. L'ambassadeur vit l'orage se former et près d'éclater. Il découvrit que le pape, le duc de Milan, les petits souverains et les républiques d'Italie, Ferdinand, roi d'Espagne, dont Charles avoit acheté la neutralité par la cession du Roussillon, et les Vénitiens enfin, alarmés du voisinage des François, armoient par terre et par mer, chacun selon leur force, mais tous avec une égale activité. Comines avertit Charles de cette ligue; il montra le danger si grand et si pressant, que, dès le premier conseil qui fut tenu à ce sujet, l'on conclut qu'il falloit, ou que le roi fît venir très-promptement de puissans secours de France, ou qu'il y retournât.

Le premier parti n'étoit pas praticable, parce que ce secours auroit été arrêté à chaque pas et détruit en chemin ; on embrassa donc le second, mais avec des modifications, fruits ordinaires de l'incertitude. Ce n'étoit pas trop de toute l'armée françoise pour combattre celle qui attendoit le roi sur la route ; mais Charles, ne pouvant se résoudre à abandonner entièrement sa conquête sans espérance de retour, laisse de fortes garnisons dans les villes importantes, un gros corps de troupes pour tenir la campagne, sous le commandement de Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier, et part avec neuf mille quatre cents combattans seulement.

Sa marche vers Naples avoit été un triomphe perpétuel : son retour fut une fuite, mais qui ne manqua pas de dignité. Le pape, soit crainte, soit honte de paroître devant un prince qui l'avoit traité avec tant d'indulgence et dont il machinoit la ruine, s'absenta de Rome quand Charles y passa. Le roi lui rendit dédaigneusement toutes ses villes, et en agit de même à l'égard des princes et des républiques qu'il auroit pu rançonner. Il se hâtoit, mais quelquefois encore trop lentement, afin de prévenir le rassemblement des troupes confédérées, dont le rendez-vous étoit au pied des Apennins. Charles franchit au mois de juillet ce dangereux passage, rendu

très-difficile par la fonte des neiges. On désespéroit de pouvoir transporter l'artillerie, et l'on proposoit même de l'enclouer au pied de ces montagnes escarpées, au risque de priver l'armée de sa principale force, et peut-être de son unique ressource, lorsque les Suisses, qui avoient un acte d'insubordination à se faire pardonner, s'offrirent à la hisser à bras et à la descendre de même. Ce dévouement, et l'activité de La Trémouille, qui paya d'exemple, et qui fit avec intelligence toutes les dispositions propres à alléger le travail, triomphèrent des obstacles et sauvèrent l'armée. Au débouché des montagnes, Charles trouva l'armée ennemie qui étoit assemblée depuis huit jours, et qu'il auroit évitée s'il n'en eût pas perdu quinze à Sienne et à Pise. Elle étoit forte de trente-cinq mille hommes bien retranchés et commandés par le marquis de Mantoue, Jean-François II de Gonzague. Il n'en étoit que le chef militaire : des commissaires vénitiens, sous le nom de *provéditeurs*, présens à l'armée, dirigeoient les résolutions et les mouvemens.

La vue de cette multitude étonna d'abord les François ; mais, revenus de leur première surprise, ils reprirent leur audace, et la noblesse valeureuse qui accompagnoit le monarque témoigna l'impatience de combattre sous ses yeux. Les plus prudens cependant

auroient désiré pouvoir passer sans coup férir : c'est à quoi tendoient des conférences que Comines, qui étoit venu joindre le roi, ouvrit avec les provéditeurs. Le roi demandoit simplement le passage; les Vénitiens y consentoient; Ludovic n'osoit y contredire; mais l'envoyé espagnol et le marquis de Gonzague, qui se flattoient d'envelopper facilement cette poignée de François, et d'enlever même le roi, s'y opposèrent. Cependant les conférences se prolongeant trop pour la situation des François menacés de la disette, ils se mirent en marche. Le maréchal de Gié commandoit l'avant-garde; La Trémouille le corps de bataille, où étoit le roi avec ses neuf preux, tous habillés comme lui, pour tromper les renseignemens donnés par un espion sur sa personne; et le vicomte de Narbonne l'arrière-garde. Ils étoient dans un vallon d'où ils ne pouvoient déboucher qu'en prêtant leur droite au camp des confédérés, placé sur la colline, et dont ils n'étoient séparés que par le torrent du Taro, qui couloit au milieu du vallon, et qui étoit guéable en ce moment. Dès que les alliés virent les François en mouvement, ils firent passer le Taro à la majeure partie de leurs troupes, et attaquèrent à la fois la tête et la queue de l'armée. Le bagage tomba d'abord au pouvoir de l'ennemi, et ce fut sa perte : non-seulement les soldats

qui l'enlevèrent perdirent leur temps à le piller, mais d'autres corps se détournèrent de leur destination pour y avoir part. L'action se passa à peu de distance de Parme, auprès du village de Fornoue, dont cette bataille a pris le nom. Charles y combattit dans les premiers rangs; il s'avança si fort, que des soldats ennemis saisirent la bride de son cheval, et que ce ne fut qu'avec peine qu'on le délivra de leurs mains. Échappé à ce danger, il en courut un autre peut-être plus grand. Après une charge vigoureuse, tous ceux qui l'accompagnoient s'abandonnèrent à la poursuite des fuyards : un des escadrons ennemis, rompu au premier choc, s'étant rallié, repassoit par le champ de bataille; il y trouve le roi avec un seul valet de chambre; il l'attaque, et malgré sa vigoureuse défense, le monarque alloit être tué ou fait prisonnier, lorsque les siens revenus à propos l'arrachèrent à ce second péril.

La bataille ne dura qu'une heure. Les Italiens prirent la fuite en déroute, et se réfugièrent dans leur camp : ils perdirent beaucoup de monde, et les François très-peu. Quelques généraux vouloient qu'on profitât de l'ardeur du soldat et qu'on allât attaquer les fuyards dans leur retraite : ce désir n'étoit pas dénué de raison; plus d'une fois de petites armées ont eu sur de grandes, par un coup

de vigueur inattendu, des succès qu'on n'auroit osé espérer ; mais l'opinion la plus prudente prévalut. Les vainqueurs étoient harassés et de la marche qui avoit précédé le combat et du combat lui-même, livré sous un soleil ardent, dans le mois le plus chaud de l'année. Comines le lendeman fut envoyé auprès des provéditeurs pour reprendre les négociations; mais de part et d'autre on ne voulut pas faire d'ouverture. On se borna à une trève pour le reste du jour, et l'on arrêta une nouvelle conférence pour le lendemain. Pendant la nuit, Charles, craignant pour son armée les inconvéniens de la disette, se hâta de partir; ce qu'il exécuta avec un tel secret que les confédérés n'en furent instruits que le lendemain à midi. Heureusement pour les François, des neiges fondues dans l'Apennin grossirent tout à coup le Taro, et ils étoient déjà bien loin lorsque le corps de l'armée ennemie put parvenir à traverser le torrent. Les François marchèrent cinq jours dans des pays d'une neutralité équivoque, harcelés et manquant de vivres ; et il étoit temps qu'ils arrivassent, quand ils entrèrent fort délabrés dans la ville d'Asti d'où ils étoient partis si brillans treize ou quatorze mois auparavant.

Ils devoient y trouver le duc d'Orléans avec des renforts envoyés de France pour protéger le retour ; mais ce prince, se voyant

à la tête d'une petite armée qui pouvoit seconder ses prétentions au duché de Milan, avoit oublié trop facilement la destination de ses troupes, et s'étoit emparé par surprise de Novarre, d'où il menaçoit la capitale de la Lombardie. La terreur qu'il y répandit fut de courte durée ; bientôt ses propres communications avec Asti lui furent coupées ; et, hors d'état de remplir sa mission, il se vit réduit à se réfugier dans Novarre, où Ludovic le fit bloquer par trente mille hommes. Le prince et ses troupes y périssoient de famine quand le roi arriva dans son voisinage. L'armée des assiégeans s'étoit encore accrue de celle des confédérés, qui avoit été battue à Fornoue. Néanmoins le duc d'Orléans auroit pu échapper, mais seul ; ses propres capitaines l'en pressoient et lui en offroient les moyens. Il les refusa, et ne voulut point abandonner les braves qui l'avoient accompagné. Charles, instruit de sa détresse, et quoiqu'il eût lieu d'être mécontent d'une entreprise qui avoit compromis le salut de l'armée, alla généreusement à son secours. Les armées étoient en présence lorsque des négociations s'entamèrent. On convint d'une trève ; le duc d'Orléans eut d'abord la faculté de sortir seul de Novarre, et trois jours après la garnison, composée de cinq mille cinq cents hommes, presque tous Suisses, et parmi lesquels il n'y

en avoit pas six cents en état de se défendre, évacua la place. Quelque soin qu'on prît de ces malheureux, en leur fournissant des vivres et les commodités qu'on put trouver pour aller à Verceil, qui n'étoit qu'à cinq ou six lieues, et où ils devoient se rendre, « il en mourut un grand nombre, ou dans la route, ou dans Verceil même; les uns par trop manger, dit Comines, les autres par maladie, et largement sur les fumiers de la ville.»

Les Suisses étoient la ressource des armées françoises pour l'infanterie. En quittant précipitamment le royaume de Naples, le roi leur avoit envoyé un homme accrédité parmi eux pour les engager à envoyer un renfort au-devant de lui. Cette nation avoit été si bien traitée de Louis XI, qu'elle étoit absolument dévouée à la France. Brave et sincère dans ses procédés, sitôt qu'elle entendit parler du danger du fils, tous voulurent courir à son secours, jusqu'aux vieillards, aux femmes et aux enfans; il fallut user d'adresse et de force pour les retenir. On doit cependant avouer que ce n'étoit pas l'affection seule qui les excitoit, et qu'ils étoient alléchés par l'espoir du butin que leur présentoit la riche Italie. Malgré les précautions prises pour se garantir d'une trop grande multitude, au lieu de sept ou huit mille qu'on attendoit, il s'en trouva, compris les peu qu'on ramenoit de Naples

et ceux de Novarre, à peu près vingt-deux mille.

Ils arrivèrent lorsque le roi traitoit à Verceil avec Ludovic, dont la mauvaise foi s'étoit montrée à découvert, mais qu'il falloit cependant ménager. Le duc d'Orléans trouvoit un moyen de se dispenser de ces égards politiques; c'étoit d'employer les Suisses qu'on avoit sous la main à l'attaquer, et à s'emparer du Milanez, que ce prince regardoit comme sa propriété. Il en fit la proposition au conseil, où elle fut débattue et rejetée. Charles, à la vue des dangers du duc d'Orléans, avoit bien voulu oublier ses torts; mais il ne jugea point à propos d'exposer sa propre vie et le salut de l'armée, pour le rendre puissant et peut-être ingrat. Trop peu reconnoissant en effet, le duc se rendit une seconde fois coupable en faisant agir sourdement auprès des Suisses, qui demandèrent la bataille. Le conseil tenu à ce sujet fut extrêmement orageux, et le roi n'en fut que plus déterminé à suivre les négociations. Quand les Suisses surent que le traité avec Ludovic étoit signé, et qu'il n'y avoit pas d'apparence de pouvoir réaliser les espérances qui les avoient tirés de leurs montagnes, stimulés par les partisans du duc d'Orléans, ils se mutinèrent et demandèrent le paiement des sommes qu'on leur avoit promises, et qu'ils

savoient bien qu'on ne pouvoit leur donner. Les plus emportés proposèrent de s'emparer du roi et des principaux seigneurs, et de les emmener en Suisse comme otages de ce qui étoit dû, et de ne les relâcher qu'avec une bonne rançon. Les plus modérés demandèrent seulement trois mois de paye, conformément à un accord fait avec Louis XI, par lequel on devoit compter cette somme toutes les fois qu'on les feroit sortir enseignes déployées de leur pays. Il falloit en passer par cette condition. Charles leur donna des otages. Ils partirent, et le roi entra dans son royaume. Le traité de Verceil conclu avec Sforce étoit d'ailleurs une convention équivoque, qui, sous l'apparence d'avantages, accordoit au roi des espérances purement chimériques, et laissoit tout ce qu'elle offroit de solide au duc, en lui garantissant son usurpation.

Pendant ce temps les François laissés sur les débris du royaume de Naples combattoient pour en conserver la possession. Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier, le second de sa branche, cousin germain du sire de Beaujeu, et père du connétable, si fameux depuis, étoit leur chef. « Il étoit, dit Comines, bon chevalier, hardi, mais peu sage. Il ne se levoit qu'il ne fût midi. » Au reste, Montpensier se fût-il levé plus matin, il est certain

qu'il n'auroit pu soutenir la domination françoise, tant la révolution fut prompte et générale. Au départ de Charles, Ferdinand quitta la Sicile et débarqua dans la Calabre. Il y eut bientôt formé une armée et chercha l'ennemi; mais la fortune lui fut contraire. Robert Stuart d'Aubigny, arrière-petit-fils du connétable d'Écosse, tué à la journée des Harengs, battit à Seminara l'Espagnol Gonzalve et le jeune prince; et peu s'en fallut que le dernier n'y fût tué en remplissant tous les devoirs de capitaine et de soldat. Cet échec n'empêcha pas les principales villes de se déclarer pour lui. Les habitans de Naples le rappelèrent et le reçurent avec les mêmes acclamations de joie qui avoient signalé l'entrée de son rival. Montpensier, qu'une fausse attaque avoit fait sortir de la ville, ne put y rentrer, et se renferma dans les châteaux en attendant les secours qui devoient lui venir de France; mais le défaut de vivres dont on avoit négligé de fournir les places ne lui permit pas d'attendre cette ressource, et il fut réduit à capituler et à promettre de se rendre, s'il n'étoit secouru dans un mois. Lorsque le terme de la reddition approcha, par un manque de foi qu'on ne sauroit justifier, mais que lui suggéra la douleur de livrer une armée entière, il profita de l'absence de la flotte qui l'avoit bloqué pour s'embarquer avec presque

toute sa garnison et se rendre à Salerne, et ne laissa que trois cents hommes à la garde des châteaux. Ferdinand se récria sur cette infraction, et menaça de s'en venger sur les malheureux abandonnés à sa discrétion; mais la crainte d'un revers de fortune, dont un exemple trop récent attestoit la possibilité, l'en dissuada.

[1496-97] Charles, en arrivant en France, se trouva embarrassé d'une guerre qui ne devoit pas l'étonner. Malgré l'engagement pris par Ferdinand *le Catholique* en recevant le Roussillon, de ne point apporter d'obstacles aux entreprises du roi en Italie, il y avoit cependant envoyé des troupes au secours des rois de sa famille. Quand celui de France s'en plaignit et réclama les conditions du traité, l'ambassadeur de l'Espagnol eut l'impudence de déchirer ce traité en présence du roi, et de déclarer avec des termes insolens que son maître y renonçoit. Il auroit donc dû rendre le Roussillon, qui étoit le prix et la condition de l'alliance : et c'est ce qu'il ne fit pas. Au contraire, pour s'assurer davantage cette possession, et pour faire une diversion favorable à ses parens de Naples, il déclara la guerre au roi de Navarre, qui étoit sous la protection de la France, et par suite d'hostilités il entra dans le Languedoc, qu'il ravagea. Les soins qu'exigeoit cette guerre

empêchèrent le roi d'envoyer en Italie les secours qu'il avoit promis. Il y fit cependant passer trois mille hommes qui arrivèrent à Montpensier avec des munitions, mais sans argent.

L'armée du comte, composée en grande partie de mercenaires allemands et italiens, manquant souvent de vivres, devenant de jour en jour plus indocile, le réduisoit à désirer une bataille; mais le jeune Ferdinand, évitant une action générale en prenant des positions avantageuses, poursuivoit sans cesse son ennemi et le serroit de près. Enfin il réussit à l'enfermer dans une petite ville nommée Attella. Montpensier s'y trouva réduit, ou à mourir de faim, ou à risquer une défaite générale, en tâchant de s'échapper par les ravins et les défilés dont cette place étoit environnée : pendant qu'il se préparoit à cette généreuse tentative, huit cents lansquenets pressés par la famine passèrent à l'ennemi. Cette défection découragea le reste de l'armée, et força le général à capituler. Il promit encore de se rendre dans un mois, s'il n'arrivoit pas une armée pour le délivrer; et il stipula que, même dans le cas de la reddition, il lui seroit permis de ramener ses soldats en France, par terre ou par mer, avec armes et bagages, excepté l'artillerie. Montpensier se réservoit trois villes importantes jusqu'à la

décision de l'alternative d'être secouru ou de se rendre ; mais il s'obligeoit à envoyer dans l'instant aux gouverneurs des autres places ordre de les évacuer avec leur garnison.

Les ordres furent envoyés, mais mal exécutés. Comme les gouverneurs ne tenoient pas de lui leurs emplois, ils refusèrent de lui obéir. Ferdinand crut voir dans cette conduite une collusion secrète entre le général et ses lieutenans. Aussi, quand Montpensier, faute de secours, se fut rendu, au lieu de fournir des vaisseaux à ses troupes ou de leur procurer un passage par terre, il les entassa dans une petite île, où, étant mal nourris et mal abrités, les François moururent de maladie ou de faim. Il s'y trouvoit treize cents Suisses, qui résistèrent généreusement aux offres du vainqueur pour les attirer à son service. Ils périrent en détail. Trois cent cinquante que la contagion avoit épargnés eurent enfin la permission de s'embarquer. « Je les vis arriver, dit Comines, rapportant leurs drapeaux, montrant bien à leur visage qu'ils avoient beaucoup souffert ; et, quand ils partirent de leurs navires, on leur haussoit les pieds. » Le comte de Montpensier étoit beau-frère du duc de Mantoue, général de l'armée napolitaine ; il auroit pu, par la protection du marquis, échapper au danger commun. Ses amis l'en pressoient ; mais, comme le duc d'Orléans à

Novarre, il préféra de partager le sort de ses malheureux soldats, et mourut au milieu d'eux de chagrin et de contagion.

Les autres capitaines françois, quoique privés de toute espérance de retour, défendirent, presque tous, jusqu'à la dernière extrémité les villes et les forteresses qui leur étoient confiées. En se rendant, ils se firent accorder les honneurs de la guerre, et la permission de regagner la France comme bon leur sembleroit. La plupart revinrent par terre, traversèrent l'Italie enseignes déployées, et rentrèrent dans leurs foyers comblés de gloire et ruinés. Le jeune Ferdinand ne profita pas de ses victoires. Il mourut sans enfans au milieu de son triomphe. Frédéric son oncle lui succéda et soumit le reste du royaume, qui, dans l'espace de quinze mois, passa tout entier sous deux maîtres.

Charles conserva toujours le désir de le reconquérir. Il en parloit souvent et entretenoit des intelligences avec les princes d'Italie, dont les états pou oient lui ouvrir de nouveau le chemin de Naples. Il trouvoit des soldats; en manque-t-on jamais en France? Mais il trouva aussi des obstacles. Le duc d'Orléans, mécontent des ménagemens du roi pour Ludovic, contribua à en faire naître, et acheva de s'aliéner le cœur du monarque, qui ne le trouva point assez affligé de la perte qu'il venoit de

faire de ses deux fils. Le plus considérable de tous les empêchemens étoit l'épuisement du trésor. Charles songea à le remplir, non par l'économie, mais, comme à l'ordinaire, par de nouveaux impôts. Le premier de nos rois, chose remarquable, il tâcha d'engager le parlement de contribuer proportionnellement avec le peuple, et d'en donner l'exemple aux autres privilégiés. Il reçut, non pas un refus direct, mais une remontrance prononcée par le premier président. « Dure chose est, dit ce magistrat, de rendre les bonnes villes franches, les grands personnages et cours souveraines contribuables à si grands, merveilleux et insupportables emprunts; laquelle chose, en brief temps, peut être cause de grande désolation. » Le roi marqua son mécontentement à la cour, qu'il menaça d'établir un parlement à Poitiers. Ce dessein effraya les magistrats, leurs suppôts, et en général tous les Parisiens qui tiroient un très-grand profit du séjour forcé des plaideurs dans la capitale. Ils firent tant, par remontrances et par prières, que le roi renonça à son projet, dont l'exécution auroit été très-utile à une grande étendue de pays.

Il paroît que l'attention de Charles VIII se portoit principalement sur la justice. Il fixa à Paris le grand conseil, qui étoit ambula-

toire et suivoit partout le roi, ce qui occasionnoit de grandes dépenses aux justiciables de ce tribunal. Le roi régla ses attributions, et y attacha surtout les causes ecclésiastiques, mais pour le temporel seulement; pour le spirituel, la réforme des abus et autres désordres que le laps de temps introduit dans les corps les plus réguliers, il statua que tous les dix ans on assembleroit un concile national. Il surveilla la rédaction des costumes, commencée par son grand-père, et continuée par son père; et accorda un parlement aux Bretons, sujets de son épouse, qu'il ménageoit beaucoup, et qu'il combloit de faveurs. Enfin Charles donna lui-même la preuve de son zèle pour la justice, et de l'importance qu'il attachoit à son exercice, dans cette lettre qu'il écrivit à la chambre des comptes: « Nos amés et féaux, parce que voulons bien savoir la forme que ont tenue nos prédécesseurs rois à donner audience au pauvre peuple, et même comme monsieur saint Louis y présidoit, nous voulons et mandons que en toute diligence faites chercher par les registres et papiers de notre chambre des comptes ce qui s'en pourra trouver, et en faites faire un extrait, et incontinent après le nous envoyés. »

[1498] Ces bonnes dispositions ont fait croire qu'il se seroit désormais appliqué aux

affaires, et qu'un gouvernement sage auroit réparé les maux que sa passion effrénée pour la gloire des armes avoit causés à la France. Lorsqu'il commençoit à donner ces espérances, un accident funeste l'enleva à l'amour des François. Il étoit à Amboise, où son goût, peu d'accord avec l'état de ses finances, lui faisoit élever des bâtimens somptueux. Voulant faire voir à la reine une partie de paume établie dans les fossés, il se heurta la tête, malgré sa petite taille, contre la porte d'une galerie sombre qu'il avoit déjà ordonné d'abattre ; la douleur ne fut pas apparemment considérable, ou il la négligea ; mais, en revenant par cette même galerie, il y tomba tout à coup sans mouvement et sans connoissance. Pendant neuf heures qu'il resta dans ce lieu, parce qu'apparemment on n'osoit lui faire courir le risque du transport, il ne prononça que quelques paroles sans suite, et mourut sous les yeux de tous ceux qui voulurent entrer auprès de lui, et qui l'approchoient indistinctement, sans qu'il paroisse d'autre raison de cette espèce d'abandon que le trouble où on étoit, qui empêchoit de donner des ordres convenables.

Charles VIII n'avoit que vingt-huit ans quand il mourut. Il étoit petit et mal proportionné ; son corps mince portoit une grosse

tête : les traits de son visage formoient un ensemble peu agréable. Cependant Anne de Bretagne, qui l'avoit épousé avec quelque répugnance, l'aima avec une véritable tendresse : en sept ans de mariage elle lui donna quatre enfans, qui moururent avant lui. On veut néanmoins que Charles n'ait pas toujours été fidèle à cette épouse. Ce fut, dit-on, moins pour secourir Novarre qu'il s'approcha de cette ville, que pour revoir la fille d'un gentilhomme du voisinage, chez lequel il avoit logé en allant à Naples ; et l'on prétend encore qu'il voulut déguiser sous le prétexte d'un pèlerinage un voyage dont le but étoit d'aller renouveler ses adieux à une des filles de la reine, que cette princesse avoit, par jalousie ou par précaution, éloignée de la cour. En racontant ses foiblesses, on ne doit pas taire une victoire remportée par lui-même sur la fougue de ses passions. Dans le sac de Toscanelle, petite ville qu'il prit d'assaut en revenant de Naples, et qui fut abandonnée à la fureur du soldat pour intimider les autres, on lui présenta une jeune fille d'une rare beauté. Après avoir inutilement épuisé auprès d'elle toutes les flatteries que la galanterie lui suggéroit, il étoit prêt à user violemment du droit du vainqueur, lorsque la jeune personne, apercevant dans la salle un

tableau de la Vierge, se jette aux pieds du roi, fondant en larmes, et s'écrie : « Au nom de celle qui, par sa pureté, a mérité d'être mère de Dieu, ô roi! sauvez-moi, sauvez mon honneur. » Touché de cette invocation inattendue, il la relève et la rend intacte à ses parens et à un amant chéri, qui avoient heureusement échappé au massacre. On a comparé la retenue du monarque françois à la continence de Scipion ; mais le Romain, plus vertueux, épargna à la belle Espagnole les alarmes qui effrayèrent la pudeur de la jeune Italienne.

Charles avoit été très-mal élevé ; à peine savoit-il lire et écrire quand il parvint au trône ; mais il s'appliqua et se forma en peu de temps, et prit même du goût pour les livres. Il se fit traduire les bons auteurs, accueillit, aima et encouragea les savans. Il étoit affable, poli, portant toujours sur son visage l'air de la bienveillance, qui rachetoit ce qu'il avoit de trop commun dans la figure : « Si bon, dit Comines, qu'il n'étoit possible de voir meilleure créature. » Jamais il ne lui échappa une parole désobligeante : aussi étoit-il singulièrement aimé de tous ceux qui l'approchoient ; deux de ses officiers moururent de douleur en assistant à ses obsèques. Il s'adonna avec ardeur aux exercices du corps ; mais sa foible santé et les défauts de sa taille

l'empêchèrent d'y acquérir la grâce, qui console des fatigues. Il en conserva ce désir effréné de la gloire, auquel il sacrifia le bonheur de ses sujets, et qui, sans la conduite timide et maladroite des confédérés à Fornoue, auroit pu lui coûter la couronne et même la vie.

FIN DU CINQUIÈME VOLUME.

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

SUITE DES VALOIS.

FIN DE LA TABLE.